BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LIV
B
15
NAPOLI

HISTOIRE
DE
LOUIS ONZE.

Par Monsieur VARILLAS.

TOME III.

A PARIS,
Chez CLAUDE BARBIN, au Palais, sur le second Perron de la sainte Chappelle.

M. DC. LXXXIX.
Avec Privilege du Roy.

ARGUMENT

DU SIXIE'ME LIVRE.

LOUIS se propose de désunir à quelque prix que ce soit les Ducs de Bourgogne & de Bretagne ; & ne pouvant réussir à l'égard du premier de ces deux Princes, il negocie avec le second par tant de détours, qu'il l'oblige enfin à signer un Traité dans lequel le Duc de Bourgogne n'estoit pas compris. Sa Majesté presse ensuite le Duc de Bourgogne de rendre la pareille au Duc de Bretagne, & de l'abandonner comme le Duc de Bretagne l'avoit abandonné. Mais le Duc de Bourgogne répond genereusement qu'il ne veut point commettre d'infidelité par exemple, & qu'il est bon de donner au Duc de Bretagne le temps de reconnoistre sa faute. Il ne laisse pas neanmoins de conclure avec Louis une Tréve, qui hâte la ruine du Connétable de Saint Pol ; puisque les Deputez de part & d'autre aprés l'avoir concluë, se confient reciproquement des secrets qui les convainquent que

c'eſt le Conneſtable qui entretient depuis ſept ou huit ans la diviſion entre leurs Maiſtres. Loüis fait encore ſçavoir indirectement au Duc de Bourgogne que le deſſein du Connétable eſt de le contraindre de marier ſa fille avec le Duc de Guienne; & le Duc de Bourgogne le ſouffre avec d'autant plus d'impatience, qu'il eſtoit reſolu de promettre cette Princeſſe à tous les Grands qui la rechercheroient, & de ne l'accorder pourtant à aucun. Le fils du Duc de Gueldres ſe revolte contre ſon propre pere; & le traite ſi mal, que le Duc de Bourgogne en prend occaſion de connoître de ce differend. Il ſe met en devoir de reconcilier les deux Parties; & n'en pouvant venir à bout, il fait arreſter le fils: De quoy le pere ſe trouve ſi fort obligé, qu'il donne la Gueldre au Duc de Bourgogne. Ce Prince forme le deſſein d'une Monarchie à peu prés ſemblable à celle que l'Empereur Loüis le Debonnaire avoit donnée à Lothaire ſon fils aîné, c'eſt à dire de ſe faire Roy de la Gaule Belgique. Il croit que le conſentement de l'Empereur Frederic Trois luy eſt abſolument neceſſaire, & il le va trouver pour le diſpoſer à le donner. Frederic veut bien ſatisfaire le

Duc de Bourgogne : mais il luy déclare nettement que ce ne ſera qu'aprés que le mariage de ſa fille avec Maximilien d'Autriche ſon fils unique aura eſté conſommé. Le Duc de Bourgogne uſe de tous les artifices imaginables pour s'exempter de venir à la concluſion ; & avance de ſorte ſon affaire à la Cour Imperiale, que le jour eſt pris pour ſon Couronnement. Il en fait toute la dépenſe : mais l'Empereur & les Princes de l'Empire le préviennent, & ſe ſeparent de luy ſans luy dire adieu. Le dépit qu'il en a l'engage dans la querelle de l'Electorat de Cologne, & il demande pour cela à Loüis une prolongation de la Tréve qu'ils avoient enſemble. Le Conſeil de France eſt d'avis de la refuſer ; mais Loüis par un rafinement de prudence politique l'accorde, ſur ce qu'il eſtoit bon de laiſſer courir à ſa perte le plus dangereux de ſes ennemis. Et de fait le Duc de Bourgogne s'engage mal à propos devant Nuiz ; qui luy reſiſte ſi long-temps, qu'il ne peut tenir la parole qu'il avoit donnée au Roy d'Angleterre de joindre leurs Armées pour attaquer la France. Le Roy d'Angleterre deſcend à Calais avec la ſienne : mais le Duc de Bourgogne l'y va

visiter si peu accompagné, que sa Majesté persuadée qu'il se mocquoit d'elle, traitte avec Loüis. Le Duc de Bourgogne travaille à s'emparer de la Provence; & Loüis aprés l'en avoir empêché, luy suscite trois nouveaux ennemis, qui sont les Suisses, quelques villes Imperialles, & Sigismond d'Autriche. Le Duc de Bourgogne en execution de son dessein s'empare de la Lorraine sur le Duc René Second, qu'il contraint de se refugier en Alemagne, & l'y fait prendre prisonnier. Mais Loüis luy procure sa liberté, en faisant arrester un Parent de l'Empereur, & en ne le délivrant qu'en échange du Duc de Lorraine. Les Suisses gagnent la bataille de Granson sur les Bourguignons; & Loüis met le Duc René en état de recouvrer la Lorraine, & de commander l'armée des Suisses, qui défont une seconde fois les Bourguignons à Morat. Le Duc de Bourgogne se releve pourtant de ses deux pertes, & assiege regulierement Nancy.

HISTOIRE DE LOUIS ONZE.

LIVRE SIXIE'ME.

Où l'on voit ce qui eſt arrivé de plus conſiderable ſous ſon Regne durant le reſte de l'année 1472 *& les années* 1473. 1474. *& partie de* 1475.

L'INTEREST le plus preſſant du Roy Loüis Onze, étoit de profiter de ſa reconciliation avec François de Dreux Duc de Bretagne ; non ſeulement à cauſe qu'il l'avoit achetée bien cher, & qu'il n'aimoit point à faire d'inutiles dépenſes, mais encore parce qu'il ne l'avoit regardée que

comme un moyen d'obliger Charles Duc de Bourgogne à poser les armes. On a veu dans les Livres precedens que ces deux Ducs estoient Princes de la Maison de France; & que la crainte d'estre opprimez par le Roy Chef de leur Maison, avoit formé entr'eux une liaison qui paroissoit indissoluble. Mais il n'est pas surprenant que les Grands qui ne voyent que par les yeux d'autruy, commettent des fautes si grossieres que les particuliers les moins éclairés n'en seroient pas capables.

Les Conseillers d'Etat de Bretagne s'estoient laissez ébloüir par les presens de Loüis. Ils avoient persuadé leur Maistre de traiter à part: Le Duc de Bourgogne avoit esté abandonné; & Loüis aprés avoir fait tomber le Duc de Bretagne dans le piege qu'il luy avoit tendu, s'estoit avancé à grandes journées vers les Pais-bas pour intimider le Duc de Bourgogne, en luy portant luy-même la premiere nouvelle de la desertion du Duc de Bretagne. Sa Majesté le connoissoit pour Prince également colere & vin-

dicatif ; & elle préſuppoſoit ſur ces deux fondemens, que le reſſentiment l'emporteroit dans ſon eſprit ſur la raiſon, & le dépit ſur l'intereſt. Qu'il ſeroit irrité de ce que le Duc de Bretagne avoit traité ſans ſa participation, & qu'il traiteroit à ſon tour ſans la participation du Duc de Bretagne. Mais il n'eſt rien de plus ordinaire que de voir en toutes ſortes de perſonnes, les moindres paſſions ceder aux plus violentes.

Le Duc de Bourgogne n'eſtoit pas ſi choqué de ce que le Duc de Bretagne avoit renoncé à ſon alliance *, que de ce que le même Duc y avoit été porté par les artifices du Roy. Il n'ignoroit pas ny le foible de ſon Allié, ny l'aſcendant que ſes Miniſtres prenoient ſur luy. Il ne doutoit pas que l'on n'eût abuſé de ſon extrême facilité, & un grand nombre d'experiences l'avoit convaincu de l'adreſſe de Loüis à gagner les plus fideles ſerviteurs de ſes ennemis. Ainſi le Duc de Bourgogne, diſpoſé d'ailleurs à excuſer le Duc de Bretagne, rejetta toute la faute qu'il venoit de commettre ſur

* Dans les Traitez entre les Ducs de Bourgogne & de Bretagne. Ils ſont dãs les Archives de Bretagne.

Loüis, & tourna par conſequent contre Sa Majeſté tout le dépit qu'il en avoit conçu.

Et de fait lors que les Députez de France furent aſſemblez avec ceux de Bourgogne ; & que les premiers eurent prétendu que les ſeconds ne ſe devoient non plus mettre en peine de comprendre le Duc de Bretagne dans leur Traité, que le Duc de Bretagne s'eſtoit mis en devoir de les comprendre dans le ſien, les Députez de Bourgogne repartirent froidement que le Duc de Bretagne eſtoit plus malheureux que coupable, & plus à plaindre qu'à reprendre. Qu'à la verité ſon égarement eſtoit étrange, mais qu'il ne faloit que luy donner le loiſir de s'en appercevoir pour l'en tirer. Que c'eſtoit ſur cette confiance qu'ils prétendoient inſerer dans le Traité cette clauſe, qu'en cas que le Duc de Bretagne demandaſt dans ſix mois d'entrer dans l'accommodement, il pourroit y eſtre compris. Ils ajoûterent pour confirmer leur conjecture, qu'ils ſçavoient de bonne part que le Duc de Bretagne commençoit à ſe re-

pentir de ſon infidelité, & à regarder de mauvais œil ceux qui l'avoient conſeillée. Cette difficulté ne pouvant eſtre ſurmontée, on abandonna le projet de la Paix, & on le changea en une ſuſpenſion d'armes pour un an.

Les Députez de France & de Bourgogne eſtoient preſque tous intimes amis ; & la Tréve n'eut pas plûtôt été ſignée, qu'ils agirent en perſonnes qui n'avoient eſté diviſez que par les intereſts oppoſez de leurs Maîtres. Ils ſe mêlerent enſemble, & ils eurent de longues converſations. Les François ne diſſimulerent pas leur eſtonnement ſur ce que le Duc de Bourgogne avoit ſi-tôt eu des noüvelles du Duc de Bretagne, nonobſtant le ſoin extraordinaire que le Roy avoit pris d'empêcher la communication de ces deux Princes ; & les Bourguignons avoüerent de bonne foy que ç'avoit eſté par la voye du Connétable de Saint Pol ; ſoit que la haine qu'ils avoient pour luy allât juſqu'à le vouloir perdre, ou qu'ils ne préviſſent point aſſez les conſequences de ce qu'ils diſoient. Une verité ſi ſincere de la part des

Bourguignons, & si surprenante à l'égard des François, allongea l'entretien aux dépens du Connétable. On déclama contre luy : On le fit passer pour le plus perfide de tous les hommes ; & les Députez de France & de Bourgogne demeurerent d'accord entre eux, & avertirent ensuite leurs Maîtres, qu'il avoit formé & entretenu leur mes-intelligence durant dix années.

Loüis de Luxembourg Comte de Saint Pol, Connétable de France, estoit le seul homme pour qui le Roy eût quelque sorte d'amitié. On a déja fait son portrait ; & l'on ajoûte icy que ç'avoit autant esté de bon gré que par contrainte, que l'épée de Connétable luy avoit esté donnée, & que ce fut là la seule conjoncture où Loüis Onze agrea la violence qu'on luy faisoit. Sa Majesté toute ménagere qu'elle estoit de ses graces pour les personnes des Maisons Souveraines, n'avoit pas borné à la premiere dignité du Royaume ses bien-faits à l'égard du Connétable. Elle luy avoit encore donné le commandement par-

ticulier de quatre cent Lances entretenuës ; & elle avoit voulu qu'il priſt luy-meſme ſur les revenus de Picardie le fond neceſſaire pour leur ſubſiſtance. Qu'il les levaſt : Qu'il les payaſt ; & que l'on s'en raportaſt à luy, quand il s'agiroit de ſçavoir ſi le nombre en eſtoit complet. Ce qui luy fourniſſoit l'occaſion de gagner beaucoup avec le Roy : car outre qu'il luy manquoit toûjours un aſſez grand nombre d'hommes d'armes & d'Archers, la ſolde * qu'il donnoit n'eſtoit pas ſi grande que celle qu'il recevoit pour eux. Il tiroit encore du Treſor Royal quarante-cinq mille florins d'appointement : Il exigeoit un écu ſur chaque pipe de vin qui paſſoit de France en Flandres : Il avoit un nombre prodigieux de tres-belles Terres dans le Royaume de France, & dans les Etats de la Maiſon de Bourgogne : Il avoit épouſé la belle-ſœur de Loüis : Le Roy d'Angleterre eſtoit ſon neveu, & le Duc de Bourgogne ſon proche parent. Il s'eſtoit emparé de ſaint Quentin par les intelligences qu'il avoit ménagées dans cette im-

* Dans les Etats Militaires de Loüis Onze.

portante Ville, & le Roy pour récompenſe luy en avoit laiſſé le Gouvernement. Il tenoit encore les Châteaux de Ham & de Bohain; & il poſſedoit en qualité de proprietaire preſque toute la partie des Pays-bas, qui s'étend depuis Calais juſqu'au delà de l'Iſle.

Le Connétable de ſon côté avoit étudié les inclinations du Roi, & reconnu qu'elles eſtoient toutes dominées par la crainte. Ce n'eſt pas que cette paſſion eût dans ſa Majeſté l'effet qu'elle a coûtume de produire dans les autres hommes, en les rendant timides à la guerre & dans les actions dangereuſes : car la Bataille de Montlhery, & pluſieurs autres entrepriſes hardies, avoient juſtifié que perſonne n'affrontoit le peril plus fierement, ni d'un air plus intrepide, que Loüis. Mais c'eſt qu'il eſtoit né, & qu'il avoit eſté nourri dans le mauvais eſtat des affaires du Roy Charles Sept ſon pere, & que les premieres idées ſont celles qui ſe conſervent le plus long-temps. Il avoit vu durant plus de vingt ans chanceler le Trône de ſon Predeceſ-

ſeur ; & s'il avoit aſſez bonne opinion de ſa propre conduite pour croire que le ſien fût mieux affermi, il ne l'avoit pas aſſez de ſon bonheur pour ne pas apprehender de ſe perdre dans une revolution generale. C'eſtoit en ce ſeul cas qu'il avoit de la timidité ; & quelques précautions dont il uſaſt pour cacher ce foible à ſes meilleurs amis, le Conneſtable l'avoit enfin penetré. Il s'eſtoit propoſé de s'élever à la principale direction des affaires ; & de s'y conſerver en perſuadant le Roy qu'il courroit riſque d'eſtre ſupplanté, ſi ſon frere épouſoit l'heritiere de Bourgogne.

C'avoit eſté là la ſource des diviſions & des guerres civiles, dont la France avoit eſté travaillée depuis dix ans, & le Conneſtable y avoit trouvé ſon compte ; parce que s'il n'avoit abſolument gouverné Sa Majeſté, il avoit au moins obtenu tout ce qu'il luy avoit demandé tant pour luy que pour ſes amis. La Mort imprévuë du Duc de Guyenne qui luy avoit ſervi pour intimider ſa Majeſté, l'avoit à la verité ſurpris, mais

il n'eſtoit pas long-temps demeuré dans cet embarras. Il avoit cherché un Prince de qui l'alliance avec l'heritiere de Bourgogne ne fût pas moins ſuſpecte au Roy que l'avoit eſté celle du Duc de Guyenne ; & il l'avoit trouvé en la perſonne du jeune Nicolas d'Anjou fils unique du fameux Duc de Calabre, dont on a ſi ſouvent parlé dans le Tome précedent. Nicolas d'Anjou devoit heriter ſeul de toute la branche royale dont il portoit le nom, & d'ailleurs il eſtoit plus redoutable à Loüis que le Duc de Guyenne ne l'avoit eſté. Car outre qu'il poſſedoit actuellement les Duchez de Lorraine & de Bar, qui confinoient d'un coſté au Comté de Bourgogne, & qui donnoient de l'autre l'entrée dans la Champagne, il eſtoit encore heritier préſomptif des Comtez du Maine & de Provence, du Duché d'Anjou, & du droit ſur les Couronnes de Naples & de Sicile qu'il ſeroit aſſuré de recouvrer avec les forces & les richeſſes des Pays-bas. Mais ſi Loüis eſtoit trop ſenſible aux maux de l'avenir, il eſtoit en re-

recompenſe

compenſe aſſez éclairé pour connoître ce défaut dans toute ſon étenduë. Il eſtoit preſque toûjours en garde contre luy-meſme, pour s'empécher d'être ſurpris par là & quiconque l'entreprendroit, devoit s'attendre aux effets les plus dangereux de ſa haine. Ainſi le Conneſtable joüoit un tres-méchant perſonnage; & de fait le Roy reſolut de le perdre auſſi-toſt qu'il eut appris les particularitez que l'on vient de rapporter, telles que les Députez de Bourgogne en avoient informé les ſiens.

La converſation qui avoit donné lieu à cet éclairciſſement avoit eſté longue, & également ſincere des deux côtez; & ſi les Députez de Bourgogne n'avoient rien diſſimulé de ce qu'ils ſçavoient du Conneſtable au deſavantage de Louis, les Députez de Sa Majeſté n'avoient à leur tour rien oublié de ce qu'il y avoit eu de fâcheux pour le Duc de Bourgogne dans la conduite du Conneſtable. Ils leur revelerent que ce premier Officier de la Couronne n'avoit oſté à leur Maiſtre les Villes de ſaint Quen-

tin & d'Amiens, que pour le contraindre d'achever le mariage de sa fille avec le Duc de Guyenne. Qu'il luy en avoit fait parler par la principale Noblesse des Pays-bas, & offrir * en ce cas de rendre ces deux Villes. Qu'il avoit persuadé les Bourguignons de laisser reduire leur Duc à de telles extremitez, qu'il ne luy fût plus possible de differer cette alliance, & que c'estoit par son conseil que le Duc de Bretagne avoit envoyé dans la derniere guerre cent Lances au Roy contre le Duc de Bourgogne. Qu'enfin le Connestable dans la derniere irruption qu'il avoit faite dans le Hainaut, avoit commandé qu'on mît le feu à un Chasteau nommé Seure; & commencé par là les incendies, qui n'avoient point encore esté en usage dans les derniers temps, non pas mesme durant les guerres civiles.

* Dans les informations contre le Connétable.

Le Duc de Bourgogne en fut d'autant plus irrité, qu'il avoit une jalousie de conserver les biens de ses Sujets, qui n'a jamais paru avec tant de delicatesse en aucun autre Prince que luy. Il n'étoit pas seulement pre-

venu de cette paſſion pour ſes Vaſſaux, il l'eſtoit encore pour luy-même : & comme ſa fille luy tenoit lieu de ce qu'il avoit de plus precieux, c'eſtoit ſeulement pour elle qu'il étoit avare. Il ne pouvoit ſe reſoudre de la donner à qui que ce fût ; & il y a de l'apparence que ſi elle ne luy eût ſurvêcu, elle n'auroit jamais eſté mariée. Il la promettoit à cinq ou ſix Princes en meſme temps ; & il auroit eſté ravi que tous ceux de la Chreſtienté qui eſtoient à marier l'euſſent recherchée, dans le deſſein qu'il avoit d'en tirer des ſervices conſiderables, ou de les empêcher au moins de ſe déclarer contre luy. Il prevoyoit qu'il n'en obligeroit qu'un en la mariant, & qu'il s'attireroit ſur les bras tous les autres en leur ôtant l'eſperance de devenir ſes gendres. Ainſi la contrainte dont le Conneſtable avoit voulu uſer à ſon égard, luy avoit déplu au delà de tout ce que l'on peut s'imaginer ; & s'il en avoit caché le reſſentiment, ce n'avoit eſté que parce qu'il ne l'auroit pû faire éclater avec bien-ſeance.

L'alliance du Duc de Guyenne avec l'heritiere de Bourgogne estoit la plus convenable de toutes : mais lors que l'on avoit mis sur les rangs le Duc de Lorraine plus éloigné de la Couronne que le Duc de Guyenne, & d'ailleurs trop jeune pour cette heritiere, le Duc de Bourgogne avoit reconnu que le Connestable pretendoit luy faire la loy. Il s'en estoit plaint en public : ses Courtisans le sçavoient ; & comme ils estoient presque tous ennemis du Connestable, ils n'avoient pas peu contribué à rendre irreconciliable pour luy la haine de leur Maître.

Ce n'estoit pas neanmoins assez que le Roy & le Duc vouluſſent en toute maniere perdre le Connestable. Il faloit de plus qu'ils s'uniſſent pour en venir à bout, & qu'ils conjuraſſent sa ruïne. Ce Prince estoit devenu si considerable, que l'une des deux Puiſſances les plus redoutables de l'Europe ne suffisoit pas pour l'opprimer sans le consentement, & meſmes sans l'assistance de l'autre. Il estoit ainsi neceſſaire que le Duc de Bourgogne priaſt le Roy de luy aider à punir le

Connestable, & que le Roy fist au Duc la mesme requeste. Le Duc étoit si fier qu'il auroit mieux aimé laisser vivre le Connestable, que de se resoudre à cette demarche. Mais le Roy ne se piquoit ni d'honneur ni de bienseance en matiere d'intrigue secrete, & ne regardoit que l'utilité qu'il en pouvoit tirer. Il fit le premier pas pour se vanger, quoy qu'il ne fust pas le plus offensé : Il sollicita le Duc de Bourgogne : Les Commissaires de France negocierent cette affaire à Bruxelles tant que l'année de la Treve dura ; & toutes leurs négociations n'aboutirent pourtant qu'à une Conference extraordinaire, qui fut tenuë à Bovines prés de Namur. Ce fut là que l'on mit la vie du Connestable en compromis entre quatre personnes de confiance, deux François, & deux Flamans. Le Roy nomma le Seigneur de Curton, & Jean Heberge qui fut depuis Evesque d'Evreux. Le Duc jetta les yeux sur son Chancelier Hugonnet, & sur le Seigneur d'Imbercourt. Les Députez François n'avoient rien de particulier,

contre le Connétable : mais le Chancelier de Bourgogne estoit le meilleur amy d'Imbercourt, & Imbercourt estoit le plus grand ennemy du Connétable. On n'a pas sçu préciſément la premiere cauſe de cette averſion ; & tout ce que l'on en peut dire, eſt que l'antipatie que le Connétable & Imbercourt avoient l'un pour l'autre eſtoit reciproque : qu'elle eſtoit ancienne : qu'elle eſtoit publique : & qu'elle eſtoit depuis peu paſſée juſqu'à l'excez du coſté d'Imbercourt, par le mal-entendu qui ſuit.

La derniere Treve entre les François & les Bourguignons avoit eſté négociée dans la Ville de Roye en Picardie; & le hazard avoit voulu que le Connétable s'y trouvaſt en qualité de principal Député du Roy, & Imbercourt en qualité de principal Député du Duc de Bourgogne. Ainſi l'un & l'autre avoient porté la parole chacun pour ſon parti ; & comme il eſt rare que l'on néglige de vanger ſes querelles particulieres dans les occaſions publiques qui s'en preſentent, l'un & l'autre s'eſtoient échauf-

fez dans les moindres conteſtations * ſurvenuës entre eux, lors qu'il s'étoit agy de déffendre les intereſts de leurs Maîtres. Le Connétable plus violent de ſon naturel qu'Imbercourt, s'étoit moins ménagé que luy dans un ſi beau champ ; & ſoit qu'il ſe ſentiſt trop pouſſé par le même Imbercourt, ou qu'il crût avoir beſoin d'une action d'éclat pour faire ceſſer le bruit qui commençoit à courir qu'il eſtoit plus Bourguignon que François, il s'eſtoit emporté juſqu'à donner un démenti à Imbercourt. Cette injure n'eſtoit pas alors moins ſenſible à un Gentilhomme qu'elle l'eſt maintenant. Cependant elle fut diſſimulée ; & Imbercourt plus tranquille en apparence qu'il ne l'eſtoit dans l'ame, repartit qu'il ne prenoit pas la meilleure part à l'injure qu'il venoit de recevoir ; & qu'elle ne le regardoit pas tant que le Duc de Bourgogne ſon Maiſtre dont il avoit l'honneur de repreſenter la perſonne. Il ne s'en eſtoit pas parlé davantage dans l'Aſſemblée de Roye : mais il y a lieu de croire que le Duc de Bourgogney

* Dans la Conference de Roye.

fit depuis réflexion lors qu'il choisit Imbercourt pour la conference de Bovines, & qu'Imbercourt s'en souvint lors qu'il accepta cette commission. Et de fait les Députez y furent bien-tost d'accord, & convinrent que le Connétable seroit déclaré criminel en France & dans les Pays-bas : Que le Roy & le Duc de Bourgogne agiroient de concert pour le prendre : Que le premier des deux qui s'en saisiroient, le feroit mourir dans les huit jours suivans ; & que le Duc de Bourgogne auroit la meilleure partie de sa dépoüille, qui consistoit dans les Places de Saint Quentin, de Ham & de Bohain ; dans tout l'or, l'argent, les pierreries & les meubles qui s'y trouveroient ; & dans la confiscation de tous les biens du coupable scituez dans les Pays-bas. Mais le Connétable avoit trop d'amis, non seulement dans les Cours de France & de Flandres, mais encore dans l'Assemblée de Bovines, pour ignorer ce qui s'y tramoit à son préjudice. Il avoit jugé dans cette étrange conjoncture, qu'il seroit plus aisé

de

de ramener le Roy que le Duc de Bourgogne ; soit qu'il se fondast sur le genie inflexible du Duc, ou qu'il crût avoit moins offensé le Roy. Il fit remontrer à sa Majesté, que la conference de Bovines estoit le piége le plus délicat qui luy eût esté jamais tendu en matiere de politique ; & que c'estoit là le dernier effort du conseil du Duc de Bourgogne, qui n'ayant pu corrompre le Connestable, tâchoit de le porter par desespoir à abandonner le Roy. Que dans le mesme temps que le Duc de Bourgogne feignoit de negocier avec la France, il le sollicitoit sous main, & il offroit de prendre sa protection contre elle, pourvu qu'il remist Saint Quentin au pouvoir du Duc de Bourgogne. Il n'est pas possible de déterminer si ce que disoit le Connestable estoit tout à fait vray, mais il est constant qu'il l'estoit au moins en partie : car le Duc de Bourgogne estoit possedé d'un desir si violent de recouvrer Saint Quentin, que quelque traité qu'il eût fait avec les François, il auroit esté toûjours prest de le rompre en cas que le Con-

neſtable offriſt de le ſatisfaire en ce point.

Le Roy en eſtoit abſolument perſuadé ; & cette prévention de Sa Majeſté luy aidant à croire le reſte de ce que le Conneſtable diſoit, elle écrivit à ſes Deputez de Bovines de ne rien conclure contre luy, & de prolonger ſeulement la tréve pour ſix mois ou pour une année. Mais le Courier dépêché là-deſſus trouva que les Deputez avoient eſté ſi diligens, que la ruïne du Conneſtable avoit eſté arreſtée & ſignée dés le ſoir précédent. L'embarras où les mit l'ordre qu'ils recevoient du Roy, contraire à celuy qu'il leur avoit donné de ſa propre bouche, fut d'autant plus grand, qu'ils connoiſſoient mieux le genie de Sa Majeſté, incapable de ſe contenter d'une excuſe pour legitime qu'elle fût, & meſme de l'avoüer pour bonne, lorſque l'affaire qu'il s'agiſſoit d'excuſer s'eſtoit paſſée contre ſon gré. Comme ils eſtoient amis des Députez de Bourgogne, autant que les intereſts oppoſez de leurs Maiſtres le pouvoient permettre, ils leur communiquerent leur peine ; &

les Députez de Bourgogne qui les vouloient ſervir, leur rendirent leur ſignature, & reprirent la leur. Il y a lieu de juger qu'ils avertirent auparavant le Duc de Bourgogne, que le Roy s'eſtoit repenti de la ſignature de ſes Députez ; & que ce Duc agrea qu'on la leur rendiſt, ſur ce qu'il eſperoit toûjours que le Conneſtable luy reſtitueroit Saint Quentin. Il eſt encore à croire que le Duc de Bourgogne qui ne connoiſſoit pas moins à fond l'eſprit du Roy, que le Roy connoiſſoit le ſien, prévit qu'il ſeroit inutile de retenir la ſignature dont il eſtoit queſtion, parce que Sa Majeſté ne manqueroit pas d'expediens pour ſe diſpenſer d'executer le Traité ſi elle le vouloit, & qu'il commanda là-deſſus à ſes Députez de le rendre.

Quoy qu'il en ſoit les eſpions du Conneſtable l'avertirent à point nommé de toutes les particularitez que l'on vient de décrire ; & luy donnerent par conſequent lieu de juger qu'il ne pouvoit plus eſtre neutre entre le Roy & le Duc, & qu'il faloit de néceſſité ſe declarer pour l'un ou pour

l'autre. La ſureté eſtoit plus grande à prendre le party du Duc : mais le Conneſtable y ſeroit demeuré oiſif, parce que l'on ne l'auroit plus employé : au lieu que le Roy ſe ſervoit plus volontiers de ſes ennemis réconciliez, que de ſes anciens amis. Ce ne fut pourtant pas là ce qui le toucha le plus ; & ſa conduite ne fit que trop voir, que les grands Perſonnages ne ſont pas plus exempts que les hommes ordinaires d'agir par caprice dans leurs plus importantes réſolutions.

Celuy du Conneſtable eſtoit de ſe rendre, & de demeurer autant qu'il le pourroit également conſiderable aux deux partis ; & il ne l'eſtoit alors à le bien prendre, que par la Ville de Saint Quentin. S'il l'eût renduë, le Roy & le Duc n'auroient plus fait cas de luy. Cependant le Duc la demandoit abſolument, & ne vouloit s'accommoder qu'à cette condition. Le Roy moins intereſſé ou plus adroit, ne s'obſtinoit pas ſi fortement à la ravoir ; & d'ailleurs la crainte qu'il n'aſſiegeaſt le Conneſtable dans Saint

Quentin auſſi-toſt qu'il le verroit abandonné par le Duc de Bourgogne, n'eſtoit pas ſi preſſante. Car il eſtoit alors preſque aſſuré que ce Duc violeroit toutes ſortes de ſermens pour accourir à ſon ſecours, plûtôt que de ſouffrir qu'une telle Place vint au pouvoir du Roy.

Ainſi le parti de Sa Majeſté paroiſſant plus plauſible que celuy du Duc de Bourgogne, dans l'opinion dont le Conneſtable eſtoit prevenu, il le préfera. Mais ce ne fut point en ce choix que conſiſta ſa derniere & ſa principale faute, puiſqu'il en commit immédiatement aprés une plus étrange. Il luy eſtoit permis de ſe défier du Protecteur qu'il prendroit avant que de le choiſir, mais il ne le luy eſtoit plus aprés l'avoir choiſi, & il ne reſtoit pour luy que de mériter par une ſincere & entiere confiance, la protection qu'il auroit une fois acceptée. Il ne faloit que du bon ſens pour croire que ce Protecteur quel qu'il fût, s'eſtimeroit plus offenſé du ſoupçon que le Conneſtable luy témoigneroit à contre-temps, qu'obligé de la con-

fiance que le meſme Conneſtable auroit euë en ſa probité : mais ce premier Officier de la Couronne eſtoit né ſi défiant, qu'il ne pouvoit s'empêcher de le paroiſtre à la premiere occaſion qui s'en preſentoit.

Le Roy luy fit dire qu'il eſtoit néceſſaire qu'ils euſſent enſemble une conference, où ils priſſent des meſures pour réſiſter en commun au Duc de Bourgogne, & il n'en falut pas davantage pour inſpirer au Conneſtable la penſée que l'intention de Sa Majeſté eſtoit de l'arreſter. Il conſentit à une entrevuë : mais ce fut avec les meſmes précautions qu'il auroit pu prendre à l'égard de ſes plus dangereux ennemis, puiſqu'il voulut qu'elle ſe fiſt ſur une riviere entre les villes de Noyon, & de la Fere.

Le Roy qui ne perdit jamais d'occaſion d'executer ſes deſſeins pour s'eſtre arreſté à des formalitez inutiles au fond de ſes affaires, prit au mot le Conneſtable, & luy laiſſa le ſoin d'ajuſter le lieu comme il luy plairoit. On y avoit dreſſé un pont, qu'une forte barriere traverſoit par

le milieu. Le Conneſtable parut d'un coſté la cuiraſſe endoſſée ſous ſa caſaque, ſuivi de trois cent Gentilshommes payez aux dépens du Roy; & Loüis arriva peu de temps apres à l'autre coſté avec ſix cent hommes d'armes, commandez par le Seigneur de Dammartin grand Maiſtre de France. Les actions inſolentes ſont celles dont on prévoit le moins les conſequences, parce que ce qu'elles ont de plus indecent ne frappe d'ordinaire l'imagination qu'au moment qu'elles ſe commettent. Le Connétable n'avoit penſé qu'à ſa ſureté, en propoſant les conditions de l'entrevuë : mais la preſence de Sa Majeſté luy déſilla les yeux, & luy fit reconnoiſtre ſa faute. La honte qu'il en eut le porta à la reparer ſur le champ, autant qu'il luy eſtoit poſſible. Il la rejetta ſur la crainte qu'il diſoit avoir euë de Dammartin ſon irreconciliable ennemi. Il fit ouvrir la barriere : Il paſſa du coſté du Roy: Il convint avec Sa Majeſté de tous les points qu'elle luy propoſa : Il l'accompagna juſqu'à Noyon, & elle

luy permit de retourner le lendemain à Saint Quentin.

Le Duc de Bourgogne n'avoit pu traverſer, ny la negociation, ny l'entrevuë dont on vient de parler; parce qu'il eſtoit occupé à recuëillir une ſucceſſion de plus grande importance, que n'eſtoit la dépoüille du Conneſtable. Le Duc de Gueldres avoit un fils unique qui s'appelloit Adolphe, brave comme l'avoient eſté ſans exception tous ceux de ſa Maiſon, mais brutal s'il en fut jamais. Il eſtoit d'une humeur ſi farouche que l'éducation qui luy avoit eſté donnée n'ayant pu l'aprivoiſer, on avoit eu recours au dernier remede qui conſiſtoit à luy faire épouſer la Princeſſe la plus douce, la plus civile, la plus enjoüée, & la plus agreable de ſon ſiécle. C'étoit Marie de Bourbon Princeſſe du Sang Royal de France, qui avoit eſté nourrie dans la Cour de Bourgogne la plus galante qui fuſt alors dans l'Europe. Sa mere ſœur de Philippe le Bon s'eſtoit retirée auprez de luy apres ſon veuvage, &

l'y avoit menée. Plusieurs Princes l'avoient recherchée : mais comme dans le quatorziéme siecle Blanche de Bourbon avoit esté femme de Pierre le Cruel Roy de Castille le pire des maris, dans le quinziéme Marie de Bourbon estoit destinée pour épouser le plus dénaturé des hommes. En vain elle tâcha de luy plaire ; & tout ce qu'elle obtint de luy par ses caresses, fut de n'en estre pas maltraitée.

Adolphe ne trouvant rien à reprendre en elle, s'en prit au Duc de Gueldres son propre pere. Il l'accusa de vivre trop long-temps, & de luy retenir un heritage qu'il devoit avoir laissé vacant. Il luy corrompit presque tous ses Sujets ; & lorsqu'il sentit sa brigue assez forte pour le dépoüiller impunément, il entra dans sa chambre sur le point que le bon Vieillard s'alloit mettre au lit. Il l'entira par force : * Il le contraignit de faire cinq grandes lieuës d'Alemagne à pied sans chausses, au milieu de l'hyver par un temps extraordinairement froid : Il le mit au fonds d'une tour, où il n'y avoit point d'autre

* Emmius dãs l'Histoire de Gueldres.

lumiere que celle qui venoit par une tres-petite lucarne, & il l'y tint six mois entiers.

Le Duc de Gueldres avoit épousé en secondes noces la sœur du Duc de Cleves son voisin ; & cette vertueuse Princesse qui aimoit beaucoup son mary, quoy qu'il eust prés de cinquante ans plus qu'elle, & qu'elle n'en eust point d'enfans, n'oublia rien de ce qui servoit à le délivrer. Le Prince de Gueldres l'avoit laissée en liberté, parce qu'il ne l'avoit pas assez estimée pour l'arrester : cependant ce fut elle qui traversa le plus son dessein. Elle se retira chez son frere : Elle l'attendrit par ses larmes : Elle luy fit comprendre que l'interest ne l'obligeroit pas moins que la raison à tirer des fers le Duc de Gueldres son beau-frere, & elle rompit enfin l'ancienne liaison * qu'il y avoit eu jusques là entre les Peuples de Gueldres & de Cleves. La guerre s'alluma entre eux avec une violence, qui donna lieu de craindre au Saint Siege, qu'elle ne troublast le repos de la Chrestienté ; & à l'Alemagne, que cet embraze-

* Elle étoit fondée sur leur interest cõmun d'empescher que les Ducs de Bourgo-

ment ne passast de la superficie au centre de l'Empire.

gne ne les operprimassent.

Le Pape & l'Empereur commanderent aux deux Ducs de poser les armes; & leurs ordres ayant esté negligez dans le tumulte de la guerre, ils s'adresserent au Duc de Bourgogne. Ce Prince ne pensa pas d'abord à ses interests; & s'attacha seulement à la gloire qu'il y auroit pour luy de paroître plus puissant que l'Empereur, sur deux Ducs qui relevoient de l'Empire. Il écrivit au Prince de Gueldres de le venir trouver, & de luy amener son pere. Le Prince reçut la lettre du Duc de Bourgogne avec tout le chagrin imaginable, mais il n'estoit pas en estat de se dispenser d'obeïr. Le Duc de Bourgogne qui n'avoit signé avec Loüis Onze qu'une suspension d'armes pour un an, n'avoit pas congedié ses Troupes. Elles pouvoient entrer dans la Gueldre; & s'en saisir en peu de jours avec d'autant moins de difficulté, que ce Pays avoit déja beaucoup de peine à se garantir de l'armée de Cleves.

Ainsi ne s'agissant que de mettre en

liberté le vieux Duc de Gueldres, & non pas de luy reſtituer ſon Etat, le Prince de Gueldres le délivra, & ſe preſenta avec luy à la Cour de Bourgogne. Ils y débatirent leurs droits, mais la partie n'eſtoit pas égale. La juſtice eſtoit pour le pere, & la faveur pour le fils. Le Prince de Gueldres n'eſtoit pas aimable : mais le Duc de Bourgogne avoit beaucoup de tendreſſe pour la Princeſſe de Gueldres ſa couſine germaine, & n'eut pas volontiers ſouffert qu'elle eût encore une fois eſté reduite à la vie privée. Il ſe porta par cette conſideration à contribuer du ſien, pour la reconciliation du pere & du fils. Il offrit au Duc de Gueldres de luy donner pendant ſa vie le gouvernement des deux Bourgognes ; & à dire le vray c'eſtoit là l'établiſſement le plus commode qu'il auroit pu deſirer dans un pays plus doux ſans comparaiſon, & plus abondant que le ſien.

Le Duc de Gueldres touché de cette generoſité, conſentit plus volontiers aux autres propoſitions que luy fit enſuite le Duc de Bourgogne, tou-

res rigoureuſes qu'elles eſtoient. Il demeura d'accord de renoncer en faveur de ſon fils à la proprieté de tout le Duché de Gueldres, excepté la petite ville de Grave & ſon Territoire, juſquà la concurrence de trois mille florins de revenu ; & de ne ſe reſerver que la qualité de Duc, & une penſion viagere de trois autres mille florins. Il y avoit apparence que le Prince de Gueldres prendroit au mot ſon Pere ; puiſque d'un coſté il ſe délivreroit de la preſence du Duc de Gueldres, capable de ſolliciter de temps en temps ſes anciens Sujets à la revolte ; & d'un autre coſté pour une petite Place qui n'eſtoit d'aucune conſideration, & pour ſix mille florins, il obtiendroit la Paix, & conſerveroit la poſſeſſion du Duché de Gueldres. Cependant la rage prévalut à la raiſon, & l'aveuglement à l'intereſt. Le Prince de Gueldres ne voulut rien relâcher de ce qu'il avoit uſurpé ; & proteſta au Duc de Bourgogne qu'il aimeroit mieux jetter ſon Pere dans un Puits la teſte devant, & s'y jetter enſuite dans la même poſture, que

d'accepter l'accommodement qui luy estoit offert. Que son pere avoit esté quarante-quatre ans maître de la Gueldre, & qu'il vouloit l'estre à son tour. Qu'il ne pouvoit luy donner qu'une pension viagere de trois mille florins, encore entendoit-il que ce fust à condition qu'il ne revinst jamais dans le Pays. Le Duc de Gueldres plus irrité d'un discours si ridicule, que des injures qu'il avoit reçuës de son fils, l'appella en duel, & jetta son gand * en forme de gage : mais les assistans empêcherent son fils de le ramasser.

* C'étoit alors la forme d'appeller en duel.

Il estoit permis au Prince de Gueldres de s'en retourner en toute seureté, puisqu'il estoit venu sur la foy publique : mais c'est un effet particulier des crimes les plus énormes, que d'inspirer de la terreur pour les objets les moins capables d'en donner. Le Prince de Gueldres apprehenda d'estre arrêté ; & il se travestit afin de passer plus secretement par un chemin, pendant que son train iroit par l'autre. Il arriva de cette sorte jusqu'auprés de Namur, où il prétendoit passer la Meuse, & il la traversa en effet. Mais

un florin qu'il donna au batelier, c'eſt à dire quarante fois plus qu'il ne faloit, ſans demander ſon reſte, l'ayant fait regarder attentivement, il fut reconnu. Son déguiſement le rendit ſuſpect : On le conduiſit à Namur ; & on l'enferma dans le Château de cette Place, juſqu'à ce que le Duc de Bourgogne eût écrit ce qu'il deſiroit que l'on en fiſt. Le Duc de Bourgogne regarda pour lors la querelle entre le Duc & le Prince de Gueldres du coſté qu'elle ſembloit favoriſer la jonction de leur Etat aux Pays-bas, & il manda que le Prince de Gueldres fût reſſerré. Il rétablit le Duc de Gueldres dans ſon Duché : Il le combla d'honneurs & de careſſes ; & il menagea avec tant d'adreſſe cét eſprit aigri, qu'il luy perſuada * de l'inſtituer ſon heritier, aprés qu'il luy eut fait desheriter le Prince de Gueldres à cauſe de ſon horrible ingratitude.

* Dans la réünió du Duché de Gueldres aux Païs-ba. Elle eſt dans les Archives de la Gouvernance de l'Iſle.

Le Prince de Gueldres demeura dans le Chaſteau de Namur durant la vie du Duc de Bourgogne, & la Princeſſe Marie de Bourbon ſa femme

mourut durant ſa priſon. Il ſe trouva donc veuf lorſque ce Duc fut tué ; & cette conjoncture l'auroit élevé à la fortune la plus haute dont il eſtoit capable, ſi la Juſtice divine eût pu ſouffrir un ſi méchant homme plus long-temps ſur la terre.

Les Gantois n'ayant plus de Maître, s'imaginerent que ſi le Prince de Gueldres n'eſtoit le parti le plus avantageux pour l'heritiere de Bourgogne, il eſtoit au moins le plus convenable; puiſque la Gueldre demeureroit par là unie avec la Flandre, ſans que perſonne eût droit ou prétexte de s'en plaindre. Ils l'allerent trouver là deſſus : Ils luy promirent leur Souveraine : Ils le mirent en liberté ; & le menerent à Tournay, où les noces euſſent apparemment eſté faites, ſi le Prince de Gueldres n'euſt manqué à ſon propre bon-heur, en ſe faiſant tuer peu de jours auparavant, dans une occaſion où il ne ſembloit pas qu'il y eût aucun danger pour luy.

Mais ſans anticiper les matieres, il ſuffit de remarquer icy que la dépoüille

poüille du Prince de Gueldres, qui ſuivit immediatement ſa priſon, acheva de perdre le Duc de Bourgogne, en ce qu'elle luy inſpira le deſſein de s'agrandir du coſté de l'Alemagne. Il n'y avoit plus rien à faire pour luy en France ; & il venoit de gagner plus en un jour & ſans peine dans l'Empire, que ny luy ny ſes trois Predeceſſeurs n'avoient fait durant cent ans dans leurs guerres contre les Roys de France.

L'Empereur Frederic Trois eſtoit le moins propre des hommes pour exercer les fonctions de la dignité dont il ſe trouvoit reveſtu, & il eſt eſtonnant qu'il la garda plus de cinquante ans ſans aucune conteſtation. Il n'avoit ny eſprit ny courage ; & ce qui faiſoit peut-eſtre que l'on ſupportoit en luy ſes manquemens, c'eſt qu'il en eſtoit le premier perſuadé. Il diſſimuloit les injures, & enduroit les reproches qu'on luy faiſoit. Il ne ſe mêloit de rien de conſiderable, & remettoit à la déciſion des Dietes de l'Empire toutes les affaires importantes. Son unique application

estoit à l'avarice ; non pas veritablement à celle qui tend à s'enrichir du bien d'autruy, mais à celle qui se contente d'épargner le sien par des voyes que la bienseance n'approuve pas. La marque la plus signalée qu'il en donna, fut à l'égard de Philippe le Bon, Pere du Duc de Bourgogne.

On a déja remarqué que ce Prince avoit esté le plus illustre de son siecle ; & l'on s'estoit reservé d'ajoûter icy que le plus grand honneur qu'il reçut jamais, fut que la Cour de Rome pour reconnoistre les obligations qu'elle luy avoit de l'avoir protegée dans des temps tres-difficiles, & d'avoir donné un azile aux Souverains Pontifes, s'estoit proposée de luy procurer la dignité Royale. Elle s'adressa à l'Empereur Frederic Trois, qui n'estoit pas moins obligé qu'elle à Philippe le Bon, puisqu'il luy avoit sauvé la vie en faisant lever le siege de la Ville de Lintz en Autriche, où ses propres Sujets l'avoient assiegé.

Comme ce bienfait estoit rejalli sur tout le corps de l'Empire maltraité

en la perſonne de l'Empereur, les Alemans n'en furent point ingrats; & lors qu'on leur propoſa en pleine Diette de rétablir l'ancien Royaume de Bourgogne en faveur du Duc Philippe le Bon, ils y conſentirent ſans peine. Il ne s'agiſſoit plus que de l'execution & de la ceremonie, & la Ville de Ratisbonne fut choiſie pour l'une & pour l'autre. Le Duc de Bourgogne ajouta beaucoup à ſa magnificence ordinaire dans une conjoncture où il eſtoit queſtion de recevoir une Couronne, & ce fut-là ce qui rendit ſon voyage inutile.

Il partit de Bruxelles avec un train ſuperbe; & tous les Princes de l'Empire ſur les Terres deſquels il paſſa pour aller trouver l'Empereur, ſe piquerent de le régaler à l'envi l'un de l'autre. La bienſeance vouloit que ſa Majeſté Imperiale rencherît ſur eux, mais toutes les conſiderations humaines n'eſtoient pas capables de le diſpoſer à une telle dépenſe. L'expedient qu'elle inventa pour s'en garentir, fut de ſuppoſer une maladie; & d'envoyer dire au Duc de Bourgo-

gne qu'elle le prioit de remettre la partie à six mois de là, & qu'il recevroit alors d'elle toute sorte de satisfaction.

Le Duc prit cette excuse pour un refus, & s'en retourna avec une resolution inébranlable de ne plus penser à la Royauté.* Mais son fils moins ferme ou plus ambitieux que luy, ne profita pas de son exemple. Il se proposa de porter une Couronne à quelque prix que ce fust; & comme le Saint Siége, & les Princes d'Alemagne n'avoient pas pour luy les mêmes égards qu'ils avoient eus pour son Pere, il y suppléa par le plus fort de ses attraits, qui estoient sa fille. Il la proposa à l'Empereur, pour le Prince Maximilien son fils unique; & pour montrer que c'estoit tout de bon, quoy que ce ne le fust pas, il demanda une entrevuë pour conclure le mariage. Il prevint encore l'écueil où son Pere avoit échoüé, en se chargeant des frais de l'entrevuë, & il attira de cette sorte l'Empereur & les plus considerables Princes de l'Empire dans la Ville de Treves. Il les y

* Meyer dans l'Histoire de ce Duc.

alla trouver à deſſein d'obtenir d'eux tout ce qu'il pourroit, en leur faiſant eſperer ſa fille ſans la donner en effet.

Mais l'Empereur ſe trouva par malheur dans une réſolution tout-à-fait oppoſée à celle-là. Il eſtoit défiant, comme le ſont ordinairement les eſprits foibles; & il ſçavoit que le Duc de Bourgogne leurroit tout le monde de ce qu'il ne prétendoit accorder à perſonne. Il ſuppoſoit que s'il eût eu à choiſir un gendre, ç'auroit été le frere de Loüis Onze; & il n'y avoit plus lieu de revoquer en doute la politique de ce Duc, puiſqu'il venoit de ſe mocquer de Frederic d'Arragon fils puiſné du Roy de Naples, aprés l'avoir demandé pour ſon gendre, & envoyé pour cela ſur les coſtes de la Poüille une flote commandée par le Bâtard de Bourgogne.

L'intention de l'Empereur eſtoit donc de promettre tout à ſon tour, afin d'obtenir l'heritiere de Bourgogne pour ſon fils unique : mais de ne commencer à executer ce qu'il auroit promis, que lors que le mariage de

cette heritiere avec son fils auroit été consommé. Ainsi l'on ne se fut pas plûtost mis à parler d'affaires dans l'assemblée de Treves, que le Duc de Bourgogne proposa ou pour mieux renouvela ses prétentions à la Couronne. On répondit qu'elle luy seroit donnée pour present de nôces, & il répliqua que l'éxecution n'en estoit plus si facile qu'elle l'avoit esté, parce que ceux qui possedoient des Provinces qui avoient autrefois esté de l'ancienne Monarchie de Bourgogne s'y opposeroient infalliblement, & sur tout le Roy Loüis Onze qui étoit en guerre avec le Duc de Bourgogne. Au lieu que tous ces Princes, & principalement le Roy Charles Sept Prédecesseur de Loüis, avoient eu une consideration pour Philippe le Bon, qui les auroit empêchés de s'opposer à son élevation sur le Trône. La conclusion du Duc de Bourgogne fut, qu'il valoit mieux presentement ériger en Royaume les Provinces des Pays-bas sous le nom de la Gaule Belgique; & l'Empereur en demeura d'accord, esperant de se garen-

tir par-là des reproches qu'on luy feroit d'avoir disposé de la Souveraineté de la Flandre & des autres Etats qui ne luy appartenoient pas, par cette clause qu'il inserroit dans l'érection, *sans préjudice de ceux qui y avoient interest.*

Le Duc de Bourgogne animé par la condescendance dont on usoit à son égard, insista que pour arondir sa Couronne, & pour la rendre plus auguste, l'Empire renonçast en sa faveur à la mouvence directe de l'Archêché de Bezançon, & des Evêchez de Mets, de Thoul, & de Verdun; & l'Empereur y consentit pour ce qui le touchoit, sur l'opinion que la resistance des peuples & le refus du corps Germanique de ratifier un article si préjudiciable à l'Empire, en éluderoit l'effet. Enfin le Duc de Bourgogne prétendit d'estre créé Lieutenant & Vicaire General de l'Empire par toute la basse Alemagne, & l'on travailla à en expedier les patentes. Le Duc de Bourgogne qui n'avoit alors plus rien à proposer, accorda sa fille au Prince Maxi-

milien, & le Contrat en fut signé. Les Princes d'Alemagne qui estoient à la suite de l'Empereur, desirerent que l'hommage fust rendu à l'Empire tant pour le Duché de Gueldres que pour les autres Terres des Pays-bas qui relevoient du corps Germanique; & le Duc s'en acquita à sa mode, c'est à dire d'une maniere qui ne pouvoit estre plus magnifique, puisque l'on ne sçavoit ce que l'on devoit plus admirer de la politesse ou de la profusion dans le festin qu'il fit à la Cour Imperiale.

Le jour fut pris pour la ceremonie du Mariage & du Couronnement; & le Duc fit faire la Couronne, le sceptre, les ornemens Royaux, & le reste de l'appareil. La grande Eglise de Tréves fut parée: On y éleva un superbe trône: Les sieges y furent dressez dans l'ordre qu'ils devoient estre remplis; & le Duc de Bourgogne se voyoit déja à la veille d'être Roy, lorsque le desir de differer un mariage qu'il n'avoit jamais sincerement voulu conclure, ou la persuasion que sa fille estoit un bijou

bijou qui ne pouvoit estre acheté trop cher, luy fit demander une quatriéme grace plus importante * sans comparaison que les trois précedentes. Il dit que l'Empereur estoit trop vieux, & le Prince Maximilien son fils trop jeune pour luy succeder. Il prétendit sur ces deux principes être déclaré Roy des Romains, afin que la Couronne Imperiale passast sur sa teste avant que d'aller sur celle de son gendre.

* Dans les causes de cette rupture.

Ce discours ouvrit les yeux à l'Empereur, & le convainquit que l'on agissoit de mauvause foy à son égard. Le Duc de Bourgogne n'estoit encore âgé que de quarante-deux ans; & surpassoit en santé & en vigueur de temperament le Duc Philippe le Bon son Pere, qui en avoit vêcu soixante dix-sept. Il y avoit apparence qu'il vivroit pour le moins autant que luy; & il y en avoit encore que la Ducheſſe sa seconde femme sœur du Roy d'Angleterre, Princesse toûjours infirme & si foible qu'elle n'avoit pu porter d'enfans à terme, ne dureroit pas long-temps. Le Duc

de Bourgogne, n'auroit pas alors manqué de paſſer à de troiſiémes nôces : Les enfans mâles qui en fuſſent ſortis auroient privé de ſa ſucceſſion leur ſœur du premier lit, & par conſequent le Prince Maximilien ſon mary ; & le Duc de Bourgogne n'auroit penſé qu'à faire paſſer la Couronne Imperiale ſur leur teſte, au lieu de ſe ſouvenir qu'il n'en eſtoit que le dépoſitaire, & qu'il ne l'avoit reçuë qu'à condition de la laiſſer à ſon gendre. Ainſi la Maiſon d'Autriche bien loin de profiter de la plus riche ſucceſſion de la Chreſtienté, & de faire par là une eſpece de contrepoids à la Maiſon de France, retourneroit à ſon premier eſtat ; & ſe feroit elle-meſme privée de l'Empire, pour le tranſporter dans la Maiſon de France.

Ce raiſonnement dont les eſprits foibles n'eſtoient pas moins capables que les forts, rebuta l'Empereur de ſorte qu'il aſſembla les Alemans auſſi-toſt que le Duc de Bourgogne l'eût quitté, & leur déclara que ce Prince abuſoit de leur facilité, en pré-

tendant que la Couronne Imperiale fuſt le prix dont on achéteroit ſa fille. Les Alemans irritez opinerent que pour le punir il faloit non ſeulement ne le pas courronner, mais encore le ſurprendre en partant ſans luy dire adieu. L'Empereur y conſentit ; & comme il n'y avoit pas de temps à perdre, tous les Alemans qui l'avoient accompagné dans Treves s'allerent préparer pour en ſortir avec luy le lendemain au point du jour. Le pretexte qu'ils prirent pour un départ ſi précipité, fut la ſedition qui ſurvint à propos dans la Ville de Cologne ſur le Rhin, aſſez proche de celle de Treves ; & capable d'allumer la guerre par tout l'Empire, ſi elle n'eſtoit promptement appaiſée.

Le ſecond Electorat Eccleſiaſtique d'Alemagne attaché à l'Archevêché de Cologne eſtoit venu à vaquer, & le Chapitre ſelon ſa couſtume s'étoit aſſemblé pour le remplir. Il luy eſtoit arrivé ce qui n'eſt que trop ordinaire en de ſemblables rencontres où les brigues ſont à peu prez

égales, puis qu'il y avoit eu une double élection. Une partie des Chanoines avoit donné son suffrage au Prince Rupert de Baviere cadet de la branche Palatine, & l'autre partie avoit choisi le Prince Herman de Turinge frere puisné du Langrave de Hesse. L'on en vint aux mains, & les deux partis témoignerent une ardeur égale à maintenir par la force ce qu'ils avoient fait. Les Magistrats de Cologne dépêcherent un Courrier, qui en porta la nouvelle à l'Empereur; & Sa Majesté y accourut avec d'autant plus de haste, qu'elle ne cherchoit plus qu'à se délivrer des importunitez du Duc de Bourgogne. Mais elle trouva que la sedition avoit déja degeneré en une guerre toute formée; & que comme la bourgeoisie de Cologne s'estoit déclarée pour le Prince de Hesse en attendant que le Langrave son frere l'appuyast, l'Electeur Palatin qui estoit aux écoutes pour apprendre le succez de l'élection, avoit pris les armes pour deffendre le droit du Prince Rupert.

La conduite de l'Empereur en de ſemblables rencontres avoit toûjours eſté d'examiner autant qu'il pouvoit la force & la foibleſſe des deux partis, & de favoriſer enſuite celuy qui paroiſſoit devoit l'emporter ſur l'autre. Il n'y manqua pas lors qu'il fut entré dans Cologne ; & comme il tenoit les Maiſons de Baviere & de Turinge preſque auſſi puiſſantes l'une que l'autre, il crut que la bourgeoiſie de Cologne feroit pencher la balance pour la Maiſon de Turinge contre celle de Baviere, & il ſe déclara pour le Prince Herman.

Le Duc de Bourgogne ne fut pas d'abord informé de toutes ces particularitez ; & quand il l'auroit eſté, le chagrin & le dépit de ſe voir abandonné, & mocqué par ceux qui le devoient couronner, l'euſſent empêché d'y faire toute la réflexion qu'elles méritoient. Il ne penſa d'abord qu'à ſe vanger de l'Empereur, & il ne ſe détermina dans ce moment qu'à prendre le party du Prince Rupert : mais depuis ſon projet devint toûjours plus ambitieux, à propor-

tion que ſa colere diminua. Il ſe propoſa de former une puiſſante Monarchie entre celles de France & d'Alemagne ; & le plan * qu'il en dreſſa comprenoit tous les pays qui s'eſtendent entre le Rhin, la Mer Oceanne, la riviere de Somme, & celles de la Saonne & de la Seine. Il tenoit déja par engagement de Sigiſmond d'Autriche frere de l'Empereur, le Comté de Ferette vers l'une des extremitez du Rhin, & la Holande vers l'autre. La conqueſte des Pays qui ſervoient de milieu entre ces deux Comtez, paroiſſoit facile à une armée de Bourguignons, qui s'en aprocheroit ſous pretexte d'aſſiſter le Prince Rupert à prendre poſſeſſion de l'Electorat de Cologne ; parce que ce Prince luy donneroit infailliblement la commiſſion d'aſſiéger Bone, Nuitz, & les autres Places ſcituées ſur le Rhin au deſſous & au deſſus de Cologne. Aprés qu'elles auroient eſté priſes, le Duc de Bourgogne les auroit retenuës juſqu'à ce qu'il eût eſté rembourſé des frais de la guerre ; & il auroit fait

* Dans le projet de ce Duc.

monter ces frais si haut, que le Prince Rupert n'eût jamais esté en estat de les payer. Cependant les garnisons Bourguignonnes de ces Places auroient tellement resserré Cologne, qu'elle se fust renduë sans siege, & le Duc de Bourgogne n'auroit eu plus rien à faire vers le Rhin. Il possedoit déja les rivieres de la Seine & de la Saone par le moyen des deux Bourgognes, & des Comtez d'Auxerre, de Macon, & de Bar; & il auroit tourné ses armes du côté de la Somme, & pris facilement les villes d'Amiens & de Saint Quentin avec l'assistance des Anglois, toûjours prests de porter la guerre en France au premier signe qu'il leur en feroit.

Si les Anglois n'eussent pas réüssi, le Duc de Bourgogne avoit un autre expedient pour recouvrer ces Villes, qui estoit celuy d'abandonner le Connestable de France au Roy Loüis Onze. Il ne restoit dans le milieu du plan que l'on vient de dresser, que la Lorraine possedée par le Duc René d'Anjou jeune Prince & sans apuy qui n'avoit aucune autre Place capable de dé-

ſenſe que la Ville de Nancy. Il y faloit à la verité mettre un ſiege regulier: mais le Duc de Bourgogne eſtoit preſque aſſuré de la prendre, parce qu'elle ne pouvoit eſtre ſecouruë. Ainſi la Monarchie prétenduë de ce Duc auroit eſté formée ; & de plus ce Prince y auroit trouvé la qualité de Roy, ſans avoir beſoin de l'Empereur ny de l'Empire.

Le vieux René d'Anjou Roy des deux Siciles & de Jeruſalem, avoit eu le malheur de voir mourir ſon fils & ſon petit fils ſans laiſſer de poſterité. Le Duc de Lorraine fils de ſa fille étoit ſon heritier naturel : mais il n'y avoit pas d'apparence qu'il le fuſt par Teſtament, à cauſe que Ferry de Lorraine Comte de Vaudemont pere de ce Prince avoit fait priſonnier le même Roy René, & l'avoit contraint de luy donner ſa fille en mariage. Il eſtoit encore moins vray-ſemblable que le Roy Loüis Onze fils de la ſœur de René, recueilliſt cette ſucceſſion : car outre que René ſe plaignoit de ce que Sa Majeſté ne luy avoit par fourni aſſez de Troupes pour recouvrer

les Royaumes de Naples & de Sicile, tout le monde sçavoit qu'elle ne le menageoit pas autant qu'il auroit esté necessaire pour obtenir de luy qu'il la preferast à ses autres parens. Il ne restoit donc que le Duc de Bourgogne ; qui se mettant plus en peine de ce que la Maison d'Anjou possedoit encore des Couronnes qu'elle avoit perduës, & qu'elle prétendoit recouvrer, gagna les domestiques du Roy René ; & entra par-là si avant dans ses bonnes graces, que ce vieux Prince luy promit de l'adopter.

Le plan de la Monarchie Belgique ainsi dressé, n'avoit besoin que d'une armée capable de l'executer ; & le Duc de Bourgogne en mit une sur pied si puissante, qu'il ne s'en estoit point vu d'aprochante dans l'Europe depuis celle des Princes Confederez sous le pretexte du bien public. Elle estoit composée de presque tous ses Sujets agguerris, accourus volontairement sous ses Enseignes, de mille Lances Italiennes, de trois mille Archers Anglois les meilleurs de cette

Nation, & d'un grand nombre de Canons.

Mais la tréve d'un an que le Duc de Bourgogne avoit concluë avec la France eſtoit ſur le point d'expirer, & c'eſtoit là le ſeul obſtacle qu'il prévoyoit capable de ſuſpendre l'execution de ſon deſſein. Il vouloit bien la prolonger, mais il ne le vouloit que pour ſix mois; parce que d'un côté il croyoit avoir dans ce temps-là établi le Prince Rupert en poſſeſſion de l'Electorat de Cologne, & de l'autre il avoit pris des meſures avec Edoüard Quatre Roy d'Angleterre pour attaquer au bout de ſix mois Loüis Onze, & pour le dépoüiller à communs frais. Mais ce traité n'avoit pas eſté ſi ſecret, que Loüis qui entretenoit de ſecrets Penſionnaires dans les Conſeils de Bruxelles & de Londres, n'en eût eſté informé; & lorſque le Duc de Bourgogne envoya vers luy des Députez pour negocier une ſi courte prolongation, le Conſeil de France fut d'avis de la rejetter abſolument: de porter la guerre dans l'Artois: d'y tenir occupée une partie des forces

du Duc de Bourgogne ; & d'empêcher ainſi l'autre partie d'opprimer le Prince Herman de Heſſe, en attendant que ſes Parens & ſes Alliez fuſſent en eſtat de le ſecourir.

Mais le Roy vit plus clair dans cette conjoncture que ſes Miniſtres enſemble, & fut d'un avis contraire au leur. Il les informa de toutes les particularitez du projet du Duc de Bourgogne que l'on vient de repreſenter ; & il ajouſta que bien loin de le traverſer par une diverſion, il étoit de l'intereſt de la France de luy témoigner qu'elle recevoit avec joye la propoſition de prolonger la tréve ; parce que l'Alemagne eſtoit un écueil où l'on ne devoit pas douter qu'il n'échoüaſt, pourvu que l'on ne l'en détournaſt pas. Que les affaires embaraſſées accabloient plûtoſt ſon genie, qu'elles ne l'exerçoient ; & qu'il eſtoit plus propre à les mettre dans une extrême confuſion, qu'à les démêler. Que celle de l'Archeveſché de Cologne eſtoit de cette nature ; & que les plus grands ennemis du Duc de Bourgogne ne luy en pouvoient

ſouhaiter de plus ruïneuſe, puiſqu'ils le connoiſſoient d'humeur à perdre ce qu'il poſſedoit juſtement pour entreprendre des conqueſtes illegitimes; & d'une obſtination ſi prodigieuſe, qu'elle reſſembloit à celle des torrens, plus capables d'entraîner leurs digues, que leurs digues ne ſont capables de les arreſter. Ainſi la ſuſpenſion d'armes fut continuée pour ſix mois; & le Roy ſe contenta d'encourager par des Agens ſecrets le Prince Herman à une vigoureuſe défenſe, en luy promettant du ſecours.

Le Duc de Bourgogne mena ſon armée devant Nuitz, & trouva cette Ville mieux pourvuë qu'il ne s'eſtoit imaginé. Le Langrave de Heſſe frere aîné du Prince Herman s'y eſtoit enfermé avec les plus braves de ſes Sujets & de ſes Amis au nombre de dix-huit cens chevaux, & d'autant de Fantaſſins que les murailles en avoient pu contenir. La bourgeoiſie en étoit preſque entierement ſortie. Les magazins s'y trouvoient ſi pleins de toutes ſortes de munitions, que l'on n'y retrancha rien de l'ordinaire des Soldats

pendant un an que dura le siege ; & la police y fut si exactement observée, qu'il n'y survint aucune dangereuse querelle. Les Assiégeans aprirent dés les premiers jours par les vigoureuses sorties de la garnison de Nuits, qu'il seroit impossible de la forcer, & se réduisirent à la prendre par famine, sur le peu d'apparence qu'il y avoit que les Assiegez eussent des vivres pour plus de trois ou quatre mois. Le siege fut ainsi changé en blocus, & le Duc de Bourgogne qui s'estoit proposé de ménager par là ses troupes, trouva dans la suite qu'elles estoient presque aussi delabrées que si elles eussent attaqué la Ville. Car outre que les Assiegez par de frequentes sorties les tenoient continuellement à l'erte, ceux de Cologne les empêchoient de recevoir d'autres munitions de guerre & de bouche que celles qui leur arrivoient du Duché de Gueldres par convois.

Le Roy d'Angleterre avoit cependant tenu parole au Duc de Bourgogne ; & mis sur pied une armée plus puissante, qu'aucun de ses Predeces-

seurs n'en avoit conduit en France. Toute la principale Noblesse du pays s'y estoit enrollée, outre quinze cens lances, quinze mille Archers à cheval, & de l'infanterie à proportion. Il y avoit encore trois mille Anglois destinez pour aller renforcer l'armée, que le Duc de Bretagne devoit envoyer en mesme temps dans l'Anjou & dans le Maine, & c'estoit par là que la Monarchie Françoise avoit le plus à craindre. Car la Maison d'Anjou à qui ces deux Provinces appartenoient, estoit si mécontente de Loüis Onze pour les raisons que l'on a déja representées, que si elle ne se fust déclarée pour le Duc de Bretagne, elle luy auroit au moins donné passage, & eût facilité sa jonction devant Paris avec le Roy d'Angleterre & le Duc de Bourgogne.

Il faut avoüer de bonne foy que la Monarchie Françoise n'a jamais couru plus de risque qu'en cette occasion; & si les trois armées dont on vient de parler l'eussent attaquée en même temps, il auroit esté besoin pour la sauver d'un évenement plus extraor-

dinaire que n'avoit eſté celuy de la Pucelle d'Orleans. Mais l'heure de ſa révolution n'eſtoit pas venuë ; & Dieu permit que le meſme Duc de Bourgogne qui avoit formé l'orage qu'elle ne pouvoit éviter, fut pourtant le ſeul qui le rendit inutile lors qu'il eſtoit preſt de fondre ſur elle. Ce Duc avoit plus de vingt fois preſſé le Roy d'Angleterre ſon beaufrere d'entreprendre contre la France, & n'en avoit juſques-là rien obtenu. Le Roy d'Angleterre, s'en étoit excuſé, ſur la crainte que durant ſon abſence la Maiſon de Lancaſtre ne renouvellaſt la guerre civile : mais la verité étoit que ce Prince volupteux ne ſe vouloit pas éloigner des divertiſſemens qu'il trouvoit en Angleterre.

Cet obſtacle qui avoit eſté ſi longtemps inſurmontable, venoit de ceſſer ; ſoit que le Roy d'Angleterre ſe fuſt laſſé de ſa propre molleſſe, ou que l'infidelité de ſes Maiſtreſſes l'eût rebuté. Il avoit ſollicité à ſon tour le Duc de Bourgogne d'entrer en France ; & s'eſtoit preparé pour deſcendre à Calais, aprés que ce Duc luy

avoit promis de tout quitter pour le venir joindre auſſi-toſt qu'il ſeroit preſt. Mais lorſque Sa Majeſté Angloiſe fut en eſtat de s'embarquer, & qu'elle envoya dire au Duc de Bourgogne qu'il levaſt le blocus de Nuitz, ce Duc crut que ſa reputation ſeroit perduë s'il ſe retireroit de devant cette Place ſans l'avoir priſe; & fit ſi bien par argent & par offices, qu'il obligea le Roy d'Angleterre à differer juſqu'à l'année ſuivante de venir à Calais.

Loüis ne comprit dans toute ſon étenduë le danger que la France couroit, que par deux lettres, qu'il acheta ſoixante marcs d'argent d'un Secretaire d'Edoüard Quatre Roy d'Angleterre. Urfé Miniſtre du Duc de Bretagne les avoit écrites; l'une à Edoüard, & l'autre à Haſtingue grand Chambellan d'Angleterre. La ſubſtance de ces deux lettres eſtoit que les Bretons feroient plus en un mois par les intelligences qu'ils avoient en France, que les Anglois & les Bourguignons avec toutes leurs forces ne feroient en ſix. * Le ſens de ces paroles eſtoit que la plûpart des François, &

* Dans les lettres du Seigneur d'Urfé.

ſur

ſur tout les grands Seigneurs, étoient mécontens ; & qu'ils courroient à l'envi ſous les Enſeignes du Duc de Bretagne, auſſi-tôt qu'ils les verroient. Loüis en demeura ſi perſuadé, qu'il reſolut d'enfermer dans les Villes ce qu'il avoit de gens de guerre, & d'abandonner la campagne. Il agit enſuite ſelon ſon genie, qui eſtoit d'acheter les gens qu'il craignoit auſſi cher qu'ils vouloient ſe vendre ; & il attira Urfé à la Cour de France, en luy donnant la Charge de grand Eſcuyer. Mais la meilleure précaution de Sa Majeſté fut d'engager le Duc de Bourgogne en de nouvelles affaires, par les moyens que l'on va décrire.

Il y avoit déja ſept mois que la Ville de Nuits eſtoit aſſiégée, lorſque celle de Cologne & les amis du Prince Herman aſſemblerent ſeize mille Fantaſſins, qui camperent vis-à-vis de l'armée du Duc de Bourgogne, le Rhin entre deux ; & coulerent à fond preſque tous les baſtimens, qui luy portoient des vivres par eau du Duché de Gueldres. L'Empereur parut

peu de temps aprés à une demie lieuë de cette armée avec un prodigieux nombre de ſoldats ; à cauſe qu'il n'y avoit ny Prince, ny Eſtat d'Alemagne, qui n'en eût levé autant qu'il avoit eu d'argent ou de credit ; & le ſeul Eveſque de Munſter y avoit mené quatorze cent Cavaliers, ſix mille hommes de pied tous veſtus de verd, & douze cent chariots. L'Empereur qui ne s'eſtoit jamais vu dans une telle affaire, ne ſe tint point en ſureté, quoy qu'il eût au moins ſix fois autant de Troupes qu'il y en avoit dans le camp du Duc de Bourgogne. Il envoya à la Cour de France un Docteur le plus celebre qu'il y eût alors dans tout le Septentrion, nommé par quelques Auteurs Huſebute, & par d'autres Huſevare.

L'inſtruction que Sa Majeſté Imperiale donna à Huſebute, qui fut depuis Cardinal à ſa recommandation, conſiſtoit en deux articles. L'un eſtoit de demander que la France ſe déclaraſt contre le Duc de Bourgogne, & qu'elle envoyaſt au moins vingt mille hommes pour ayder à faire

lever le siege de Nuits. L'autre de menacer Loüis au cas qu'il y manquaſt, que les Alemans s'accorderoient avec les Bourguignons.

Loüis promit les vingt mille hommes, mais il n'avoit garde de les donner; à cauſe qu'il ſe ſeroit par-là mis hors d'eſtat de faire la paix, ou de prolonger au moins la tréve avec le Duc de Bourgogne : à quoy Sa Majeſté butoit principalement depuis qu'elle avoit lu les lettres d'Urfé, & qu'elle avoit appris les preparatifs des Anglois. Elle renvoya donc Huſebute avec un preſent de quatre cent écus ; & le fit accompagner par Tiercelin de la Broſſe, à qui elle donna pour amuſer l'Empereur un pouvoir ſecret de partager avec luy la dépoüille du Duc de Bourgogne. L'Empereur qui ne craignoit rien tant que de s'attirer de nouvelles affaires, & qui n'eſtoit armé que pour empêcher les Etrangers de ſe mêler de celles de l'Empire, éluda la propoſition de la Broſſe par un Apologue * inventé, pour montrer qu'il ne faloit pas partager la peau de l'ours.

* Cet Apologue eſt fort au long dãs Comines.

avant que de l'avoir en sa puissance.

Le Roy jugea par l'Apologue de l'Empereur, que les Alemans se retireroient aussi-tost qu'ils auroient secouru Nuits; & comme il y auroit alors à craindre que le Duc de Bourgogne ne ramenast ses Troupes en France pour les joindre à celles d'Angleterre & de Bretagne, Sa Majesté afin de le tenir continuellement en haleine, luy suscita trois nouveaux ennemis. Le premier fut le Duc de Lorraine jeune Prince, qui estoit alors mal instruit de ses veritables interests; mais qui depuis les connut & les suivit exactement, aprés que l'experience eut rafiné son raisonnement. On a déja vu la veritable cause qui luy avoit osté les bonnes grace du Roy de Sicile son ayeul maternel, & l'on ajoûte icy qu'il n'avoit pas lieu d'en esperer la succession. Il estoit persuadé du bruit qui couroit que le Duc de Bourgogne la recueilliroit, & sur ce faux principe il ne pouvoit s'empêcher de luy porter envie. Il voyoit de plus que le Roy Loüis Onze parent le plus proche aprés

luy du Roy de Sicile, ne ſeroit pas moins dés-herité que luy, & ce fut-là la ſource de la premiere intelligence formée entre ces deux Princes. Le Roy l'augmenta par cet artifice juſqu'au point de faire entrer le Duc de Lorraine à main armée dans le Duché de Luxembourg ſans aucun traité de Ligue conclu avec la France, contre un Ennemy ſi formidable.

Un domeſtique du Seigneur de Craon montra à ce Duc le plan de la Monarchie prétenduë du Duc de Bourgogne, & luy fit obſerver que la Lorraine y eſtoit compriſe. Il ajoûta que l'unique moyen d'éviter ce mal, eſtoit de le prévenir par une prompte irruption dans les Pays bas; & que ſi les Lorrains avoient le courage d'entreprendre ſur le Luxembourg, on renforceroit ſecretement leurs Troupes de la plûpart de celles que la France licencieroit exprés dans la Champagne. Le Duc de Lorraine accepta cét offre : Se mit en campagne : Envoya défier le Duc de Bourgogne devant Nuitz : Ravagea ſes

Terres : Prit la place de Pierreforte, qui n'eſtoit qu'à deux lieux de Nancy Capitale de Lorraine, & la raſa juſqu'aux fondemens.

Ce ſecond Ennemy fût Sigiſmond d'Auſtriche frere de l'Empereur, que la France acheta d'autant plus cher, qu'il fourniſſoit un pretexte plus plauſible pour affoiblir les Bourguignons du coſté du Rhin. Ce Prince avoit engagé au Duc de Bourgogne le Comté de Ferrette pour cent mille florins, & il y avoit peu d'apparence qu'il le dégageaſt pour deux raiſons. L'une qu'il n'avoit point d'enfans. L'autre que par une prodigieuſe antipathie qui ſe trouvoit alors entre les deux Chefs de la Maiſon d'Autriche, il eſtoit l'homme le plus prodigue ; & par conſequent le plus grand diſſipateur de ſon ſiecle, comme l'Empereur ſon frere eſtoit le plus menager. Cependant le Traité d'engagement portoit en termes exprés que ſi Sigiſmond d'Autriche ne rachetoit entierement le Comté de Ferrette, il demeureroit en propre à la Maiſon de Bourgogne.

Cette clauſe avoit paru ſi conſiderable au Duc de Bourgogne, qu'il avoit eſtimé le Traité d'engagement où elle eſtoit compriſe, plus avantageux que n'auroit eſté une acquiſition pure & ſimple. Car outre que d'un coſté il n'eſtoit pas ſujet comme elle à la léſion de plus de la moitié du juſte prix, on eſtoit aſſuré de l'autre que l'Empereur qui ſeul avoit intereſt dans l'affaire, aimoit trop ſon argent pour l'employer à dégager le Comté de Ferrette : vu principalement que ce Comté n'auroit pas plûtoſt eſté retiré des mains du Duc de Bourgogne, que Sigiſmond d'Autriche qui ne vivoit pas en bonne intelligence avec Sa Majeſté Imperiale, l'auroit engagé à quelque autre. Mais on avoit fait par mégarde dans l'acte d'engagement une omiſſion, dont Loüis Onze ſçut tirer un grand avantage.

Ces anciennes conſtitutions de l'Empire avoient ordonné qu'aucun Prince ne pût aliener * un Fief du corps Germanique ſans le conſentement de l'Empereur ; & le Duc de

* Dans le Contrat d'engagemẽt.

Il eſt dãs les Archives de l'Iſle.

Bourgogne avoit negligé d'obtenir ce conſentement, qui luy euſt infailliblement eſté donné pour de l'argent. On le fit remarquer à Sigiſmond ; & on l'attira d'autant plus aiſément dans la Ligue que l'on formoit contre le Duc de Bourgogne, que l'on ne luy demandoit que ſon nom pour le reſtablir dans le Comté de Ferrette.

Les Suiſſes & les Villes Imperiales ſur le Rhin, furent le troiſiéme ennemi que Loüis Onze ſuſcita au Duc de Bourgogne. Il y avoit long-temps que Sa Majeſté penſoit à ſe ſervir des Cantons * ; & elle ne le pouvoit durant qu'ils ſeroient en guerre contre les Villes de Baſle, de Strasbourg, & quelques autres Imperiales leurs alliées. Elle ſe mêla de les accommoder, & elle en vint à bout. Pour mieux entendre cette intrigue qui tira les Suiſſes d'un des Pays les plus ſteriles de l'Europe, où la nature les avoit confinez pour les aguerir aux dépens des autres Nations ; & pour les mettre dans un eſtat ſi floriſſant, qu'ils ſe vanterent depuis

* Il n'y en avoit alors que huit.

cinq cent quinze de donner la loy au reſte de la Chreſtienté, il faut préſuppoſer que les Suiſſes n'eſtoient autrefois ny tout à fait libres, ny tout à fait ſujets. Ils relevoient à la verité de l'Empire qui leur envoyoit de temps en temps des Avoüez, ou pour mieux dire des Prefets Souverains pour juger les cauſes criminelles ; & pour exiger de legeres redevances au nom des Empereurs : mais à cela prés les Suiſſes vivoient dans une entiere indépendance. Ils faiſoient eux-mêmes leurs loix : Ils créoient leurs Magiſtrats : Il n'y avoit point d'appel de leurs Sentences civiles ; & perſonne ne trouvoit à redire qu'ils déclaraſſent la guerre, ou qu'ils concluſſent la paix ou la tréve de leur propre autorité. Ils demeurerent en cet eſtat juſqu'à ce que les differends entre les Papes & les Empereurs donnerent lieu à ceux qui ſe trouvoient les plus puiſſans dans la Suiſſe, d'en uſurper la Souveraineté, ſous pretexte de ſecourir le party de la Cour de Rome ou de l'Imperiale, pour lequel ils s'eſtoient déclarez.

La Nobleſſe de Suiſſe dont les Maiſons eſtoient ſi anciennes que l'on ignoroit l'origine de la plûpart d'entre elles, ſe propoſa de ſuivre l'exemple qu'elle voyoit réüſſir dans l'Italie & dans l'Alemagne, & voulut aſſujetir ſes Compatriotes. Elle commença d'executer ce deſſein en s'appropriant les droits de l'Empire qu'elle trouvoit à ſa bien-ſeance, & le continua en donnant chaque jour atteinte aux privileges du Peuple. Mais il n'eſt rien de plus generalement vray, ny de plus difficile à concevoir tout enſemble, que cette maxime, que moins les hommes ſont à leur aiſe, plus il y a de peine à les dompter.

Les Payſans Suiſſes qui paroiſſoient entierement occupez aux ſoins du labourage & de leurs troupeaux, n'eurent pas plûtoſt aperçu qu'on en vouloit à leur liberté, qu'ils travaillerent à la conſerver avec autant d'adreſſe que s'ils euſſent eu tout le rafinement d'eſprit que l'on attribuë aux Florentins. Ils prévirent que s'ils s'ingeroient de reſiſter à la Nobleſſe, ils

ſeroient infailliblement accablez ; parce que les Gentils-hommes du voiſinage qui s'eſtoient érigez en petits Souverains viendroient à ſon ſecours, quand ce ne ſeroit que pour recevoir d'elle la pareille, ſuppoſé que ceux qu'ils venoient de dompter ſe revoltaſſent.

Il faloit donc jetter les yeux ſur un Chef de guerre qui poſſedaſt les deux qualitez dont les Suiſſes avoient beſoin ; c'eſt à dire qu'il eût aſſez de valeur pour inſpirer de la crainte à la Nobleſſe, & aſſez de credit pour engager dans ſes intereſts autant de ſoldats eſtrangers qu'elle en pourroit enrôler ſous ſes enſeignes, & par bonheur ou par hazard cet homme ſe trouva pour lors dans le Pays. Rodolphe Comte de Hazbourg avoit eſté domeſtique d'Ottocare Roy de Boheme, & Souverain des deux Autriches. Il avoit accompagné ce Prince dans toutes ſes expeditions de guerre contre les Roys de Hongrie, & il y avoit acquis beaucoup de reputation. La tréve que l'on venoit de conclure entre la Hongrie & la Bohême

luy avoit excité le desir de revoir sa Maison, & il demeuroit alors dans le Chasteau qu'il possedoit sur le lac de Lucerne.

Les Agens secrets des Suisses l'y allerent trouver, & luy demanderent sa protection. Il l'accorda par la seule raison qu'il s'ennuyoit de demeurer oisif, & il reduisit en peu de temps la Noblesse à se contenter de ce qu'elle avoit esté avant la discorde des Papes avec les Empereurs. Mais sa protection ne dura pas assez pour le besoin qu'en avoient les Suisses. Il fut élu Empereur; & la guerre qu'il eut immediatement aprés contre Ottocare, l'attacha de sorte dans l'Autriche & dans la Bohême, qu'il ne put vaquer à d'autres affaires. La Noblesse de Suisse ne perdit pas une occasion aussi favorable que celle-là pour reprendre son dessein. Elle assembla toutes les forces de ses amis, & se mit en campagne.

Les Suisses abandonnez à eux-mêmes ne perdirent pas courage. Ils se défendirent avec tant de vigueur, que les amis de la Noblesse qui ne l'a-

voient secondée que parce qu'elle leur avoit fait accroire que ses Ennemis seroient vaincus en trois ou quatre jours, se voyant fort éloignez de leur compte retournerent dans leur Pays. Cette défertion donna gain de cause aux Suisses, qui userent d'une moderation dont il y a peu d'exemples. Ils pouvoient exterminer la Noblesse ; ou du moins la dépoüiller de ses biens, qui leur auroient servi pour supporter les Charges de l'Etat : cependant ils se contenterent de luy ôter ses Privileges, & de l'exclure tout à fait des Magistratures. Ils la laisserent à cela près vivre entre-eux ; & présupposerent qu'elle s'aviliroit d'elle-mesme dans la suite du temps, quand elle seroit privée de toutes les fonctions publiques. L'évenement a justifié qu'ils avoient en cela bien pris leurs mesures ; & l'Empereur Rodolfe estant devenu paisible, les remit dans l'estat qu'il les avoit laissez. Il ne les obligea point à restablir la Noblesse dans ses Privileges, & il ne fit aucune mention d'elle dans le mandement qu'il

leur envoya. Il ne parla pas non plus de la penſion qu'ils luy donnoient en qualité de leur Avoüé ; & pour empêcher qu'ils ne le cruſſent capable d'attenter à leur liberté, il déclara que ce ſeroit déſormais l'Empire, & non pas les Empereurs, qui leur donneroit des Gouverneurs.

Adolfe de Naſſau ſucceſſeur de Rodolfe l'imita dans ſa moderation, mais Albert d'Autriche fils de Rodolfe n'en uſa pas de meſmes. Il avoit de l'ambition au dela de ce que les Princes d'Alemagne en eſtoient alors capables ; & il commençoit déja à former le deſſein que ſes Deſcendans ont depuis executé, de rendre l'Empire comme hereditaire dans la Maiſon d'Autriche. Il luy fâchoit qu'Adolfe de Naſſau eût eſté élu Empereur à ſon excluſion ; & il s'eſtimoit trop puiſſant pour ſouffrir, & meſmes pour diſſimuler cette injure. Son Pere luy avoit laiſſé les Duchez d'Autriche & de Suabe, & l'avoit ainſi mis en eſtat de s'aggrandir par ſes propres forces. Il ſçavoit que ceux qui avoient poſſedé l'Autriche avant

Rodolphe, n'avoient obeï aux Empereurs qu'autant qu'il leur avoit plu, & s'eſtoient ſoûlevez contre-eux à toutes les occaſions qui s'en eſtoient offertes. Il eſtoit encore informé que les Ducs du Suabe s'étoient élevez ſur le Trône des deux Siciles, & il n'eſtoit pas moins prévenu qu'eux de ſa bonne fortune.

Ainſi aprés qu'il eut ſupplanté Adolfe de Naſſau, ſa premiere entrepriſe fut d'aſſujettir les Suiſſes, afin de ſe ſervir de leur Pays & de leurs perſonnes pour tranſporter la guerre dans l'Italie avec plus de ſuccez que n'avoient fait les Empereurs précedens. Mais ce n'eſtoit point alors la coûtume d'uſurper les Etats voiſins ſans en avoir au moins des cauſes apparentes, & Albert d'Autriche en manquoit à l'égard des Suiſſes. Ils avoient toûjours rendu exactement à l'Empire ce qu'ils luy devoient; & ils n'avoient rien à démêler ny avec l'Autriche ny avec la Suabe. Il falut donc qu'Albert d'Autriche cherchaſt des pretextes * pour executer ſon deſſein; & le plus plauſible qu'il

* Joſias Simler vers le

commencement de la République des Suisses.

trouva, fut d'acheter les Terres que les Monasteres, les Chapitres, & les autres Eglises possedoient aux environs de la Suisse, & de la tenir comme investie par cet artifice.

Les Communautez Ecclesiastiques qui estoient assez hardies pour luy vendre leurs Terres, quoy qu'elles n'en eussent pas le pouvoir, recevoient de luy de l'argent comptant; & il ne s'embarassoit pas beaucoup de ce qui en pouvoit arriver, parce qu'il présuppossoit que luy & ses descendans seroient assez puissans en quelque temps que ce fût, pour obliger de gré ou de force ces Communautez d'executer les conventions qu'elles auroient faites avec luy. S'il se trouvoit des Chapitres ou des Monasteres qui fissent scrupule d'aliener leurs biens, il usoit d'un autre expedient pour s'en rendre le maistre. Il faisoit soliciter avec tant d'adresse les Chanoines & les Moines, qu'ils le nommoient pour leur Avoüé ou Administrateur perpetuel; & dés qu'il l'avoit obtenu, il envoyoit sur leurs Terres des gens, qui sous couleur

de prendre soin que les revenus des Chapitres & des Monasteres fussent payez avec plus d'exactitude, empêchoient le commerce des Suisses qui se devoit faire en passant sur les mêmes Terres.

Il reduisit par-là ces Peuples tout farouches qu'ils estoient à de telles extremitez, qu'ils furent contraints de luy demander des Gouverneurs & des Capitaines, non plus en qualité d'Empereur, mais comme Duc de Suabe. C'estoit-là la premiere démarche qu'il souhaitoit d'eux, & il leur envoya des gens bien instruits de ses intentions; qui sous couleur de mettre la Suisse en plus grande asseurance qu'elle n'avoit esté jusques-là, y bastirent des Forts. Cette nouveauté tout odieuse qu'elle estoit, n'auroit pas neanmoins eu de fâcheuses suites si les Gouverneurs en eussent demeuré là: mais ils prétendirent ensuite que pour accoustumer peu à peu les Suisses à la sujetion, il faloit donner tous les jours quelque atteinte à leurs Privileges. On n'osa pas à la verité faire sur eux des impositions: mais à

cela prés on voulut qu'ils demandaſſent la permiſſion d'executer la plûpart des choſes qui dépendoient auparavant de leur volonté.

L'on raconte à ce ſujet qu'un de ces Gouverneurs ayant ſçu qu'il y avoit dans le Canton de Suiz un Archer ſi adroit qu'il ne manquoit jamais de donner au but, le fit venir, & luy commanda d'abbatre d'un ſeul coup de fléche une pomme ſur la tête de ſon propre fils. L'Archer s'excuſa d'abord, mais il luy falut obeïr; & il fut ſi heureux, qu'il perça la pomme ſans toucher à ſon fils. Le Gouverneur en s'en réjoüiſſant avec luy, s'apperçut qu'il avoit mis deux fléches dans ſon carquois, au lieu de la ſeule qui luy avoit eſté ordonnée, & luy en demanda la cauſe. L'Archer plus choqué de la neceſſité où il avoit eſté reduit, que ravi du bonheur qu'il avoit eu, repartit hardiment qu'il l'avoit fait pour tuer le Gouverneur de la ſeconde fléche, s'il eût bleſſé ſon fils de la premiere. Il s'enfuït en achevant ces mots; & ſes Compatriotes dans les maiſons deſ-

quels il se refugia le cacherent si bien, qu'il ne fut pas possible au Gouverneur de le trouver.

Il ne discontinua pas pour cela, non plus que les autres Gouverneurs, de maltraiter les Suisses: mais ce que la bonne politique défend avec plus de soin, est de reduire au desespoir les vaillans hommes qui n'ont rien, ou peu de chose à perdre. Les Suisses dont toutes les richesses consistoient dans leur bestail, s'ennuyerent bientost de l'esclavage dont ils estoient menacez; & trente-deux d'entre-eux dont estoient Chefs Stouffaxer, Walter Furst, & Arnould de Melchtal, commencerent une sedition qui devint generale en moins d'un mois. Ceux des Gouverneurs qui ne se sauverent pas assez promptement dans le Duché de Suabe furent massacrez; & l'on rasa jusqu'aux fondemens les Forts qu'ils avoient construits.

La Maison d'Autriche se consola d'autant moins de cette perte, qu'elle apprehendoit que les Alemans ne l'en mépriſassent assez pour ne vouloir plus l'élever à l'Empire. Les

Gentils-hommes Suiſſes qui s'étoient ſauvez du maſſacre, la ſollicitoient à tous momens de les reſtablir dans leur Pays ; & d'ailleurs comme elle ne tenoit l'Autriche & la Suabe que par droit de conqueſte, elle prévoyoit que les Peuples de ces deux Cercles ſe revolteroient infailliblement contre elle, s'ils apprenoient que les Suiſſes l'euſſent fait ſans en avoir eſté punis. Ainſi elle dépenſa tout l'argent qu'elle avoit : Elle en emprunta autant qu'elle en put trouver ſur ſon credit, & ſur celuy de ſes amis : Elle fit battre le tambour dans tous les Cercles de l'Empire : Elle leva huit mille Fantaſſins aguerris & deux mille chevaux, & mit à leur tête Leopold fils d'Albert.

Les Suiſſes avertis de l'orage qui les alloit accabler, ſe prevalurent du ſeul party qu'il y avoit à prendre pour eux dans une ſi fâcheuſe conjoncture. Ils mirent les armes à la main de tous leurs Compatriotes capables de les porter : Ils les diviſerent en autant de Troupes, qu'il y avoit de défilez pour entrer dans la Suiſſe :

ils obligerent chaque Troupe à garder le ſien ; & ils ne firent point de corps de reſerve, parce qu'ils eſtoient perſuadez que ſi Leopold pénetroit dans le centre de leur Pays par quelque endroit que ce fût, les ſoldats qu'ils auroient retenus ne les empêcheroient pas de ſuccomber.

Leopold avant que de s'engager dans ſon entrepriſe, s'eſtoit fait inſtruire par les Gentils-hommes refugiez dans la Suabe de l'eſtat des Défilez de la Suiſſe, & on l'avoit aſſuré que celuy de Morgart eſtoit le plus facile à forcer. Il y conduſit ſon armée aprés avoir feint d'en attaquer quelques autres les plus éloignez de celuy-là, pour diſpoſer ceux qui le gardoient à les ſecourir. Ils n'eſtoient que quatre cent hommes en tout, & l'on trouve encore des rélations de ce temps-là qui n'en mettent que trois cent. Leopold les attaqua dans toutes les regles que l'art de la guerre preſcrit en de ſemblables tentatives. On ne ſçait ny le jour ny le mois, mais les Hiſtoriens conviennent que ce fut en mil trois cent quinze.

Les Suiſſes ne s'épouventerent ny du nombre, ny de la valeur de leurs ennemis ; & les repouſſerent avec autant de fermeté, & avec plus de bonheur que les trois cens Lacedemoniens n'en avoient eu au paſſage des Termopiles. Leopold perdit une partie de ſes gens de guerre dans le défilé de Morgart, à cauſe qu'il s'obſtina un jour entier à vouloir l'emporter ; & lors que les Suiſſes crurent avoir ſuffiſamment rebuté leur ennemi par tant de mauvais ſuccez qu'il avoit eus, & tant de pertes qu'il avoit faites, ils furent aſſez hardis pour l'attaquer en pleine campagne. Leur deſſein eſtoit temeraire, & pourtant il ne laiſſa pas de réüſſir. Ils trouverent les Autrichiens ſi las & dans un tel deſordre, qu'ils les rompirent en un demy quart d'heure de combat. Ils n'en tuerent que ceux qui les attendoient de pied ferme, parce qu'ils eſtoient trop fatiguez pour ſe mettre aux trouſſes des Fuyards. Cependant les Autrichiens ſe diſſiperent ſi generalement, qu'il n'auroit plus eſté poſſible de les raſ-

ſembler quand on eût voulu. Leopold n'en ramaſſa que vingt-cinq ou trente avec leſquels il ſe ſauva ; & la Maiſon d'Autriche n'ayant plus de ſoldats, ny de quoy lever une nouvelle armée, fut contrainte par une pure impuiſſance de laiſſer les Suiſſes en paix.

Il n'y avoit alors que trois Cantons, qui eſtoient ceux d'Uris, de Suitz, d'Underwald, & tout le monde eſtoit perſuadé qu'il n'y avoit point dans l'Europe de nation plus groſſiere que celle-là. Cependant elle profita de ſon avantage avec autant de jugement, que ſi elle eût eſté la plus rafinée. Elle ne s'amuſa point à pourſuivre la victoire qu'elle venoit de remporter, quoy qu'il luy fuſt aiſé de conquerir, ou du moins de ravager les Etats que la Maiſon d'Autriche tenoit dans la Suabe. Elle prévit ſagement que les Alemans ne ſouffriroient jamais qu'elle s'eſtabliſt dans un de leurs Cercles, & qu'ils l'en chaſſeroient plus viſte qu'elle n'y ſeroit entrée. Elle s'arreſta dans ſon Pays : Elle ne s'occupa les années ſui-

vantes qu'à ſe mettre en pleine liberté, & elle prit pour y parvenir trois admirables expediens.

L'Empire s'eſtoit juſques-là conſervé le droit d'y envoyer des Gouverneurs & des Magiſtrats, & elle abolit entierement ces Gouverneurs. Pour les Magiſtrats, elle ordonna qu'il n'y en auroit plus d'étrangers, & qu'on choiſiroit tour à tour les plus prudens du Pays pour adminiſtrer la Juſtice. Ceux de la Maiſon d'Autriche l'avoient aſſujetie, en s'accommodant des Avoüeries, des Chapitres & des Monaſteres; & lorſqu'elle leur reſtitua ces Avoüeries, elle déclara que s'il leur arrivoit à l'avenir de s'en défaire pour quelque cauſe ou ſous quelque pretexte que ce fuſt, elle les en priveroit ſans leur laiſſer aucune eſperance d'y rentrer. Enfin elle diviſa la Nobleſſe du Pays en deux parties fort inégales. Ceux qui n'étoient point ſortis du Pays pour renforcer les Troupes de Leopold d'Autriche, ſoit qu'ils n'en euſſent pas eu le moyen, ou qu'ils ſe fuſſent contentez du Gouvernement populaire, conſerverent

conſerverent leurs biens, à condition de renoncer aux Charges de la République ; & les biens des autres qui ſe trouvoient beaucoup plus riches, & en plus grand nombre, furent reſervez pour fournir aux dépenſes publiques.

Toutes les ordonnances * que l'on vient d'abreger, ſe firent en mil trois cent vingt-deux ; & en mil trois cent trente-neuf la Ville de Lucerne demeurée juſques-là ſous la domination de la Maiſon d'Autriche, ſecoüa le joug. Elle s'unit au Suiſſes à deux conditions. L'une qu'elle feroit un quatriéme de leurs Cantons. L'autre que comme elle accepteroit leurs loix, elle joüiroit auſſi de leurs Privileges. Ce qui l'obligea le plus à ce changement, fut que la Maiſon d'Autriche prétendoit avoir encore plus de droit ſur la Ville de Lucerne que ſur les trois Cantons ; & que par conſequent il eſtoit à craindre qu'elle n'y voulût eſtablir ſa Place d'armes, toutes les fois qui luy prendroit envie de les recouvrer : ce qui la reduiroit à l'extreſme in-

* Dans les premiers Réglemens des Suiſſes. Ils ſont entre les Manuſcrits de Mr de Bethune.

digence. Elle avoit autrefois appartenu à un College de Chanoines, fondé auſſi-bien que celuy de Zuric par Guichard frere de Rupert General des armées du grand Clovis, & ce Chapitre dans la ſuite du temps avoit eſté joint à l'Abbaye de Murmar. Albert d'Autriche avoit preſſé cette Abbaye de luy vendre les biens de ce Chapitre & la Ville de Lucerne, & elle y avoit conſenti.

Deux Abbayes, l'une d'hommes, & l'autre de filles, avoient poſſedé durant pluſieurs ſiecles preſque toute la Ville de Zuric, & ſon Territoire qui eſtoit d'auſſi grande étenduë qu'il l'eſt preſentement; & neanmoins cette Ville eſtoit demeurée Imperiale, par un ſecret de politique que les Hiſtoriens Alemans n'ont point aſſez dévelopé. Mais il eſt conſtant que les Peuples ſupportent avec plus d'impatience la domination des Eccleſiaſtiques que celle des Seculiers. Ce n'eſt point icy le lieu d'en examiner la cauſe; & l'on doit ſeulement remarquer que ceux de Zuric trouverent durant les guerres des Empereurs

avec les Papes l'occaſion de ne plus dépendre des Monaſteres, qui avoient accouſtumé de leur donner des Loix & des Magiſtrats ; & d'exiger d'eux des redevances à proportion de leur beſoin, & qu'ils ne la laiſſerent point échaper.

Les deux Abbayes dont ils dépendoient avoient cru devoir demeurer attachées au Saint Siege, & s'étoient par conſequenr rangées du côté des Guelphes. Il ne falut que cela pour obliger ceux de Zuric à ſe déclarer Gibelins ; & comme ils furent ſi heureux que le parti de l'Empereur prévalut alors à celuy du Pape, ils ſe mirent dans une liberté que leurs Superieurs n'eurent plus la force de leur ôter. Il reſtoit pourtant la dépendance à l'égard de l'Empire ; & ils s'en exemptrerent en mil trois cent cinquante-un, dans une rencontre qui ſembloit devoir l'affermir.

Les principaux Bourgeois de cette Ville entreprirent de l'aſſujettir à la Maiſon d'Autriche ; & formerent dans cette vuë une conſpiration, qui n'auroit pas manqué de réüſſir ſi elle

n'eût eſté découverte deux ou trois jours avant celuy qui avoit eſté pris pour l'executer. On ne ſçait par quelle avanture elle vint à la connoiſſance des Magiſtrats & des autres Bourgeois qui n'eſtoient point du complot. Mais il eſt certain que ceux-cy ſe contenterent de prendre les armes pour en détourner l'effet ; & de bannir pour toûjours de leur Ville toutes les perſonnes de l'un & l'autre ſexe, qui furent convaincuës en juſtice d'en eſtre complices. Mais cette moderation augmenta le deſordre au lieu de l'appaiſer.

Les Bourgéois bannis ſe retirerent dans le Duché de Suabe ; & preſſerent la Maiſon d'Autriche de les rétablir dans leur Patrie, dont ils avoient eſté chaſſez à ſa conſideration. La Maiſon d'Autriche ſe mit en devoir de le faire ; & leva une ſi puiſſante armée ſous les ordres du plus experimenté de ſes Officiers de guerre qui ſe nommoit Conradin, que ceux de Zuric incapables de luy reſiſter, eurent recours à l'unique moyen qui leur reſtoit de ſauver leurs biens.

& leurs vies. Ils prierent les Suiſſes de les recevoir dans leur union ; & ils furent ſi favorablement écoutez, que l'on ne ſe prévalut point à leur égard de la neceſſité qui les y contraignoit. Car non ſeulement on les accepta pour cinquiéme Canton : mais de plus comme leur Territoire égaloit preſque en étenduë les autres quatre, & les ſurpaſſoit de beaucoup en richeſſes & en fertilité, on convint qu'ils auroient le premier rang dans les Diettes & dans les Ambaſſades vers les Princes eſtrangers.

La Maiſon d'Autriche ne laiſſa pas de pourſuivre ſon deſſein ; & d'envoyer dans le Territoire de Zuric des Troupes qui en furent repouſſées avec tant de déſavantage, que les préparatifs qu'elle avoit faits pour le ſiege de cette Ville furent inutiles. Son armée n'en put approcher que de deux lieuës ; & ſes Ennemis que leur accroiſſement rendoit plus hardis, oſerent à leur tour entreprendre ſur elle. La Vallée & le Bourg de Glaris eſtoient tout à fait à leur bien-ſéance ; & pouvoient en

cas de ſuccez fournir des vivres aux Troupes de la Maiſon d'Autriche, & leur ſervir de retraite en cas de diſgrace.

Les Suiſſes y entrerent immediatement aprés avoir défendu Zuric; & les conquirent ſi aiſément, qu'il ne leur en coûta que cinq ou ſix ſoldats. Ils tinrent les deux ou trois années ſuivantes les habitans de Glaris en qualité de Sujets : mais à la quatriéme ils eurent la condeſcendance pour eux d'en faire leurs Compagnons, & de les aſſocier à leur Ligue en qualité de ſixiéme Canton. Le Pays de Tug ne leur eſtoit pas moins commode que celuy de Glaris; & pouvoit meſmes leur apporter plus de préjudice à cauſe de ſa ſituation, s'il euſt demeuré plus longtemps à la Maiſon d'Autriche. Il ſe trouvoit juſtement entre le Canton de Suiſſe & celuy de Glaris; & il dépendroit abſolument des Troupes qui s'en ſaiſiroient, d'empêcher toute ſorte de communication entre l'un & l'autre. Les Suiſſes s'en apperçurent; & reſolurent de s'en emparer

au premier avis qu'ils eurent, que la Maiſon d'Autriche y envoyoit une nouvelle armée pour ſe le conſerver. Ils en firent ſolliciter les principaux Habitans de ſe joindre à eux; & il n'en falut pas davantage pour exciter dans le pays de Tug une revolte, qui ne ceſſa que par la mort ou l'exil des perſonnes demeurées fidelles à la Maiſon d'Autriche. Les Suiſſes obſerverent exactement ce qu'ils avoient promis; & Tug paſſa pour ſeptiéme Canton, quoy qu'il ne fuſt comparable ny à Zuric, ny à Glaris.

Les affaires de la Suiſſe en eſtoient là, lorſque Loüis Onze pour ſuſciter au Duc de Bourgogne un Ennemy plus formidable qu'il ne penſoit, rechercha leur alliance. Les Hiſtoriens ne s'accordent point ſur le principal motif qu'il en eut & le plus vray-ſemblable eſt que le Maréchal * de Bourgogne avoit levé ſix à ſept cent Suiſſes durant la guerre du Bien Public; & qu'encore qu'ils ne fuſſent arrivez devant Paris qu'aprez que la paix eut eſté ſignée, on les

* Il étoit de la Maiſon de Hocberg.

trouva ſi bien-faits que le reſte de l'Infanterie Françoiſe ne paroiſſoit preſque rien auprés d'eux.

Quoy qu'il en ſoit la difficulté de cette alliance ne conſiſtoit pas à la faire accepter par les Suiſſes ; puiſqu'ils n'eſtoient que trop convaincus que le plus grand honneur qui leur pouvoit arriver, eſtoit que le Roy de France voulût bien traiter avec eux. Et de fait ils déclarerent au premier Miniſtre que Loüis leur envoya, qu'ils n'auroient point oſé prétendre à ſon amitié, ſi luy même ne la leur euſt offerte. Cette difficulté ſe reduiſoit toute entiere, à mettre les ſept Cantons en eſtat de traverſer directement les deſſeins du Duc de Bourgogne ; & il s'y rencontroit deux ſi grands obſtacles, qu'aucun autre Prince que Loüis ne les auroit ſurmontez. Le premier étoit qu'il y avoit guerre entre les Suiſſes & Sigiſmond d'Autriche Langrave d'Alſac, & que Sigiſmond y avoit eu du pire. Il en imputoit la faute à l'Empereur Frederic Trois ſon frere aiſné, qui l'avoit laiſſé manquer

quer d'argent, quoy qu'il n'eût point d'enfans, & que Maximilien fils unique de Sa Majesté Imperiale dust heriter de luy aussi bien que d'elle.

Il estoit arrivé de là que les Suisses avoient enlevé à Sigismond les Villes de Rapersvil, de Diessenhow, de Frawensfeld, & la contrée de Turgow; & ils estoient si fortement prévenus de l'opinion qu'ils acheveroient en peu de temps de le dépoüiller, qu'ils ne se fussent pas accommodez avec luy quand il leur auroit voulu ceder les trois quarts de ses Etats. Sigismond de son côté avoit pour les Suisses une aversion qui paroissoit irreconciliable. Il les regardoit comme des Sujets rebeles de sa Maison, qui l'avoient empêchée de se rendre la plus puissante de l'Europe; & de faire de leur Pays une Place d'armes, à la faveur de laquelle elle auroit estendu aussi loin qu'elle auroit voulu ses conquêtes dans l'Alemagne & dans l'Italie. Le Second obstacle estoit le different survenu entre les Suisses, & les

trois Villes Imperiales de Baſle, de Strasbourg, & de Colmar. On en ignore la veritable cauſe ; & tout ce que l'on en ſçait, eſt que ces Villes empêchoient alors l'entiere ruïne de Sigiſmond d'Autriche. Il n'eſtoit donc pas vray-ſemblable qu'il s'accordaſt ſans elles ; & Loüis en fut ſi convaincu, qu'il ſe chargea de negocier en meſme temps ces deux importantes affaires.

Il eſt ſurprenant que l'on ne ſçache rien de ce qui s'y paſſa, & les Hiſtoriens ne ſont pas excuſables de n'en avoir fait aucune mention. Les artifices de Loüis pour terminer ce different furent peut-eſtre ſi ſubtiles, que ceux à l'égard deſquels il en uſoit ne s'en aperçurent pas ; ou s'ils les découvrirent, il exigea peut-eſtre d'eux qu'ils les tinſſent ſecrets, & ils eurent la complaiſance de luy obeïr en ce point. Mais il eſt certain qu'il vint à bout de ces deux affaires de ſon temps qui paroiſſoient le moins faiſables ; & qu'il reconcilia ſi parfaitement les Suiſſes avec Sigiſmond, & avec les trois Villes Imperiales, qu'il n'y eut

plus de mes-intelligence entre-eux.

Sa Majesté conclut ensuite avec les Suisses en mil quatre cent soixante quinze une alliance, dont ils luy laisserent le soin de dresser les articles; * & les signerent tels qu'on les leur presenta de sa part, sans y rien ajoûter, diminuer, ny changer. Les trois principaux de ces articles consistoient en ce que l'alliance dont il s'agissoit ne dureroit que dix ans, à moins que les Parties ne jugeassent à propos de la prolonger. Que Loüis donneroit à chacun des sept Cantons six mil écus de pension par an; & que moyennant cela, les Suisses luy fourniroient pour une certaine somme autant de gens de guerre qu'il en auroit besoin: bien entendu qu'il ne les pourroit employer contre les Etats avec lesquels les Suisses avoient contracté de précedentes alliances, & qu'il ne les occuperoit point aux siéges des Villes ny des Forteresses.

* Dans le premier volume des Traitez entre la France & les Suisses, inseré dans le recueil de Mr. de Lomenie.

Aprés la ratification de ce Traité, Loüis proposa aux Suisses de restablir Sigismond d'Autriche dans le Comté de Ferrette. Il y alloit de leur

intereſt de n'avoir pas un voiſin ſi formidable vers le Rhin, qu'eſtoit le Duc de Bourgogne. Cependant ils demanderent que pour les dédommager de leurs frais, Sigiſmond leur accordaſt pour toûjours un droit de paſſer forts ou foibles quand il leur plairoit dans quatre Villes du Comté de Ferrete, aprés qu'ils l'auroient recouvré. Cette ſujetion eſtoit dure, & Sigiſmond eut de la peine à s'y reſoudre. Il promit neanmoins de s'en raporter à Loüis Onze, & ſa Majeſté le reduiſit par ſon adreſſe ordinaire à ceder aux Suiſſes le paſſage qu'ils demandoient.

Le recouvrement du Comté de Ferrette ne coûta que le travail d'une nuit. Les Suiſſes y entrerent lors qu'on les y attendoit le moins ; & dans une conjoncture ſi heureuſe pour eux, que le Duc de Bourgogne n'y avoit laiſſé ſous le Gouverneur Aggambas que huit cent hommes qu'ils prirent tous priſonniers. Les ſoldats Bourguignons furent renvoyez ſans rançon : mais Aggambas fut convaincu de concuſſion, & conduit à

Bâle où il eut la teſte tranchée. Les Suiſſes deſcendirent de-là dans le Comté de Bourgogne, où ils forcerent les Villes de Blamont & d'Hericour : défirent les milices du Pays, & le ravagerent.

La ſuſpenſion d'armes entre Loüis & le Duc de Bourgogne expira en meſme temps : & ſa Majeſté qui tenoit preſtes deux puiſſantes armées, l'une ſous la conduite du Duc de Bourbon, & l'autre ſous les ordres du Bâtard de meſme nom * fit entrer la premiere en Bourgogne où elle défit en bataille rangée auprés de Gray le Comte de Rouſſi Gouverneur de Bourgogne fils du Comte de Saint Pol Conneſtable de France, & le fit priſonnier. La ſeconde prit les Villes de Tronquoy, de Mondidier, de Roye, & de Corbye ; & s'eſtant avancée juſqu'aux portes d'Arras, dreſſa une embuche à la Garniſon de cette Ville. Le Bâtard de Bourbon détacha quinze ou vingt Cavaliers pour l'y attirer, & il réüſſit dans ſa tentative. Quinze cent chevaux commandez par le Gouverneur de cette

* Il ſe nommoit Loüis, & avoit épouſé une fille naturelle du Roy.

Ville Jacques de Luxembourg frere du Conneſtable de France, ſortirent d'Arras, & leur impetuoſité les porta trop loin. Un corps détaché de l'armée Françoiſe les amuſa par de legeres eſcarmouches, juſqu'à ce que toute la Cavalerie du Baſtard de Bourbon les ayant envelopez, les contraignit de ſe rendre priſonniers de guerre.

Ces deux pertes eſtoient d'autant plus ſenſibles au Conneſtable, qu'elles furent immediatement aprés ſuivies de celle de ſa femme. On a déja remarque que cette Princeſſe étoit ſœur de la Reyne, mais ce n'eſtoit pas-là ce qui la rendoit plus chere à ſon mary. Elle avoit encore à la Cour de France des intrigues, qui avoient juſques-là déconcerté tous les efforts des Ennemis du Conneſtable; & les plus éclairez dans les affaires d'Etat eſtoient prévenus de la penſée que tant qu'elle eût vécu elle auroit empêché que l'on en vinſt contre luy aux derniers extremitez.

Le Conneſtable abbatu par trois pertes ſi conſiderables ſurvenuës l'u-

ne ſur l'autre, demeura dans Saint Quentin juſqu'à ce que le Roy luy envoya ſes ordres * pour aller mettre le ſiege devant la Ville d'Avennes au Comté de Hainaut. Cette entrepriſe eſtoit dans les regles, & il y avoit aſſez de Troupes aux environs de Saint Quentin pour l'executer. Le Conneſtable les prit, & les mena devant Avennes : mais il les en ramena peu de jours aprés, & dit pour ſon excuſe qu'il avoit trouvé dans ſon camp deux hommes ſubornez pour l'aſſaſſiner. Il en donna tant d'indices, que l'on ne douta preſque point à la Cour que l'un des deux Aſſaſſins ne luy eût revelé le ſecret ; & il n'en falut pas davantage pour achever de convaincre le Conneſtable, qu'il ne ſe pouvoit ſauver qu'en ſe jettant abſolument entre les bras du Duc de Bourgogne. Il ſe mit trois fois de ſuite en devoir de luy reſtituer Saint Quentin, & il en fut autant de fois détourné par la bizarerie de ſon eſprit. Ce Duc attendoit avec impatience la défection du Conneſtable, à cauſe qu'elle auroit contribué

* Dans les lettres du Roy au Connétable.

au reſtabliſſement de ſes affaires en la maniere la plus avantageuſe qu'il eût pu deſirer.

Les Anglois avoient juſques-là differé à ſa priere de paſſer la mer, & ne vouloient plus retarder. Le jour eſtoit pris pour leur embarquement; & il n'y avoit pas lieu de douter que s'ils apprenoient en débarquant à Calais que le Duc de Bourgogne fuſt encore au ſiege de Nuitz, ils s'en retourneroient dans leur Iſle au premier vent favorable, où ils traiteroient par dépit avec la France ſans la participation de ce Duc. Ils avoient eu la précaution de l'en avertir, & de le convaincre en meſme temps de la neceſſité qu'il y avoit pour luy de quitter tout pour les venir joindre.

Cependant les raiſons qu'il avoit de demeurer devant Nuitz, eſtoient à peu prés auſſi preſſantes que celles d'en lever le ſiege; & ce n'eſtoit pas tout à fait en vain qu'il s'imaginoit que la fortune n'avoit juſques-là differé de le favoriſer, qu'afin de le rendre le plus heureux Prince de ſon ſiecle. Il s'eſtoit ſi bien retranché devant

Nuits, que l'Empereur & les Princes d'Alemagne aprés avoir reconnu son camp, n'avoient pas cru le pouvoir forcer ; demeuroient oisifs dans le leur, en attendant que les seize mille hommes du Prince Herman de Hesse eussent osté les vivres aux Assiegeans, ce qui leur avoit esté jusques-là impossible. Car encore qu'ils eussent coulé à fond un tres-grand nombre de Vaisseaux chargez de vivres, la Holande & la Gueldre en avoient toûjours fourni de nouveaux ; & si les Assiegeans n'avoient pas eu les choses superfluës, ils n'avoient pas manqué de celles qui leur estoient necessaires. Ainsi les provisions des Assiegez qui n'avoient esté faites que pour un an estant consumées, ils auroient esté contraints peu de jours aprés de se rendre à discretion ; & toutes les forces de l'Empire tant en general qu'en particulier, & tous les Chefs du corps Germanique, ne seroient venus devant Nuits que pour assister à sa prise, & pour honorer de leur presence le triomphe du Duc de Bourgogne.

mois avant leur descente, une armée Flamande ravageroit la Picardie à dessein d'empescher les François de ravitailler les Places qu'ils y tenoient & que le Duc de Bourgogne en personne avec une autre armée où il y auroit au moins deux mille cinq cent lances, outre la Cavalerie legere & l'Infanterie à proportion, se joindroit devant Calais à celle des Anglois. Cependant il ne paroissoit que vingt ou trente Bourguignons, encore n'étoient-ils qu'en équipage de Couriers. Le Duc de Bourgogne, quoy que la faute fût de son costé, ne put souffrir qu'on luy fist mauvais visage sans en témoigner du dépit. Mais comme le Roy d'Angleterre s'estoit trop avancé pour s'en retourner mécontent du Duc de Bourgogne qui l'avoit appellé, sans avoir lieu de le perdre de reputation, ce Duc mit un usage la dissimulation qui luy estoit si necessaire dans cette premiere entrevuë, quoy que ses emportemens l'en eussent rendu jusques-là incapable. Il se fit * une extrême violence, dans la seule vuë de paroistre content des Anglois. Il

* Dans la relation de l'entrevuë.

les conduisit à Bologne & à Perouse; & n'oublia rien de ce qui servoit pour effacer de leur memoire, qu'il leur avoit manqué de parole. Mais il ne se contraignit pas de mesmes à l'égard de Loüis Onze; soit que l'aversion qu'il avoit pour luy eût passé dans un tel excez, qu'il ne luy estoit plus possible de la déguiser; ou que luy imputant la levée du siege de Nuitz, il crût qu'une telle injure ne pouvoit estre suffisamment reparée que par l'entiere ruïne de la France.

Les Serviteurs du Duc de Guienne avoient aprés l'empoisonnement de leur Maistre pris divers partis, suivant qu'ils avoient esté touchez par le ressentiment de sa perte, ou par la consideration de leurs propres interests. L'un d'entre-eux qui se nommoit Icier passa dans les Pays-bas, où il s'addonna à la marchandise; & comme ses principales correspondances estoient à Paris. Il y acheta une maison, & entretint un Facteur. Celuy dont il se servoit en cette qualité en l'année mil quatre cent soixante quatorze s'appelloit Jean Hardit,

& ſembloit eſtre né pour quelque choſe de plus élevé que le commerce. Son genie s'eſtendoit au dela de ſa profeſſion : Il avoit de l'habilité pour les grandes affaires : Il negligeoit les petits gains, & aimoit en faire de grands par de mauvaiſes voyes. Il y a de l'apparence que les inclinations de ſon maiſtre eſtoient à peu prés ſemblables, puiſque le Duc de Bourgogne jetta les yeux ſur Icier pour ſervir d'inſtrument à un parricide, dont la ſeule idée inſpire de l'horreur. Il rappella dans la memoire d'Icier l'empoiſonnement du Duc de Guyenne : Il luy fit obſerver que le déteſtable Abbé de Saint Jean d'Angeli, n'auroit oſé le commettre ſans le conſentement ou du moins ſans la participation du Roy : Il luy perſuada que la mort de ſon ancien Maiſtre ne ſeroit aſſez vangée que par l'empoiſonnement de Sa Majeſté, & il luy offrit cinquante mille écus pour la recompenſe de cét abominable crime.

Icier n'aquieſça pas d'abord aux ſollicitations du Duc de Bourgogne, mais enfin il ceda aux importunitez

de ce Prince. Il écrivit à ſon Facteur de le venir trouver dans les Pays-bas, & l'éblouit en luy promettant un tiers des cinquante mille écus. Il luy repreſenta la facilité qu'il auroit aprés avoir commis le parricide, à ſe ſauver dans les Terres du Duc de Bourgogne, & le renvoya reſolu de l'entreprendre. Le Facteur ne le pouvoit par luy meſme : mais il connoiſſoit un vieux Officier de cuiſine du Roy, qui ſembloit d'autant plus propre à l'attentat dont il s'agiſſoit, qu'il étoit pauvre ; & que non ſeulement il n'avoit reçu aucun bienfait de Loüis, mais de plus il y avoit peu d'apparence qu'il en reçût à l'avenir. Sa Majeſté eſtoit alors chargée d'une effroyable dépenſe ; & d'ailleurs elle avoit accoûtumé de ne donner qu'à ceux de ſes Domeſtiques dont elle ſe défioit, ou dont elle attendoit de ſignalez ſervices. Mais il eſt ſans exemple dans la Monarchie Françoiſe qu'aucun Officier principal ou ſubalterne de la cuiſine du Roy ait eſté corrompu, quoy que la plûpart des perſonnes qui y ont eſté employés

fussent de bas lieu.

Celuy à qui le Facteur s'addressa, se nommoit Colinet. Il n'estoit pas tout à fait au dessus de l'interest, mais il avoit assez d'honnesteté pour ne se laisser tenter que par un gain legitime. Il ne témoigna, ny l'horreur, ny les autres violens mouvemens dont il fut saisi au moment qu'on le sollicitoit d'empoisonner le Roy, de crainte d'éfaroucher le Facteur ; mais il ne le satisfit point aussi par une promesse positive, de peur de se perdre luy-mesme. Il se contenta de le laisser dans le doute ; & le Facteur crut avoir assez gagné pour la premiere fois, de n'avoir point été rebuté avec indignation. Il se prepara pour revenir une autre fois à la charge. Mais Colinet assez informé de l'humeur défiante du Roy ; & persuadé qu'il n'y auroit point de grace pour luy auprés de sa Majesté s'il estoit coupable, ou s'il se rendoit délateur sans avoir de quoy prouver dans les formes ce qu'il avanceroit, prit deux mesures. L'une d'avertir le Roy de ce qui se passoit. L'autre

d'obſerver exactement les ordres que ſa Majeſté luy donna, pour les réponſes qu'il feroit au Facteur; & pour la maniere dont il l'obligeroit à s'expliquer aſſez haut, pour eſtre entendu par des Témoins qui luy ſeroient immediatement aprés confrontez.

Ainſi le Facteur eut une ſeconde conference avec Colinet. Il luy expoſa le projet du parricide dans toute ſon étenduë : Il en nomma l'Auteur * & les Complices ; & fournit de cette ſorte luy-meſme, plus qu'il ne faloit pour ſa propre condamnation. Il fut arreſté à la ſortie du lieu où il avoit conferé avec Colinet. On le mit entre les mains de la Juſtice, & ſon procez luy fut fait. Il ſe tut d'abord, mais il ne garda le ſilence que juſqu'à la confrontation. Il avoüa tout à la preſence de Colinet ; & il découvrit des faits * cachez que le reſpect du aux Souverains, lors mêmes qu'ils s'en rendent indignes, empêchent de raporter icy. Il fut tiré à quatre chevaux : On porta ſa teſte par Paris au bout d'une lance, & on la laiſſa enſuite au gibet de Montfaucon.

* Le Duc de Bourgogne.

* Dans le procez de Hardit.

Montfaucon. On exposa les quatre quartiers de son corps en autant d'extremitez du Royaume avec des Inscriptions diffamantes, dans lesquelles l'Auteur & les Complices du crime n'estoient pas plus épargnez que la memoire de celuy qui le devoit executer. On rasa la maison où il avoit demeuré, & son délateur Colinet fut ennobli.

Les Ecrivains Flamans se sont inutilement ingerez de déguiser un fait si execrable; puisqu'il est fondé sur la plus grande des certitudes humaines, qui est un procez instruit dans toutes les formes: outre qu'il ne paroist point que le Duc de Bourgogne se soit jamais mis en devoir de se justifier d'un si grand crime, quoy qu'il ne fût alors occupé qu'à fournir à l'armée Angloise des rafraischissemens aux environs de Peronne. Il estoit entré dans cette Ville avec le Roy Edoüard Quatre son beau-frere, lorsque le Seigneur de Creville y vint complimenter l'un & l'autre de la part du Connestable. Il leur dit au nom de ce premier Officier de la Cou-

ronne de France, qu'il les avoit mieux ſervis en ne recevant pas dans Saint Quentin leurs Troupes venuës par trois diverſes fois pour y entrer, que s'il les y eût introduites; parce qu'en ſe déſaiſiſſant de cette Place, il ſe ſeroit déclaré à contre temps; & les intelligences qu'il avoit en France, euſſent trop toſt éclaté. Que cet inconvenient venoit de ceſſer par l'arrivée de l'armée Angloiſe, & qu'il offroit par conſequent de faire tout ce que l'on deſireroit de luy. Creville preſenta enſuite au Duc de Bourgogne en particulier un paquet du Conneſtable, où il y avoit trois papiers enfermez. Le premier eſtoit une Lettre à ce Duc; à qui le Conneſtable eſſayoit de perſuader qu'on le laiſſaſt dans ſon apparente neutralité, ſur ce qu'il nuiroit plus à Loüis Onze en cet eſtat qu'en tout autre. Il ajoûtoit neanmoins que ſi le Duc de Bourgogne jugeoit le contraire plus avantageux à ſon party, il ne feroit aucune difficulté de s'y ſoûmettre. Le ſecond eſtoit une lettre du meſme Conneſtable au Roy d'Angleterre, toute rem-

plie de civilitez, excepté qu'elle contenoit une entiere créance pour le Duc de Bourgogne ; & qu'elle prioit sa Majesté d'ajoûter autant de foy à tout ce que le Duc de Bourgogne luy diroit ou luy promettroit pour le Connestable, que si le Connestable l'avoit dit ou promis de sa propre bouche. Enfin le troisiéme estoit un engagement par écrit de la propre main du Connestable, & scellé de son Sceau, à servir pour & contre tous sans aucune exception ou reserve, le Roy d'Angleterre, les Ducs de Bourgogne & de Bretagne, & leurs Confederez.

Mais il n'est rien de si dangereux en matiere de negociations d'extreme importance, que de les confier à une personne indépendante qui a trop d'interest qu'elles réüssissent, parce qu'il arrive presque toûjours que cette personne excede son pouvoir. Celuy que le Connestable avoit envoyé au Duc de Bourgogne, estoit à la verité general pour le fond de l'affaire qui regardoit la restitution de Saint Quentin : mais il ne l'estoit, ny pour

le temps ny pour les autres circonſtances de cette reſtitution, qui reſtoient à ajuſter avec le Conneſtable avant que l'on ſe preſentaſt devant S. Quentin pour en recevoir les clefs. Cependant le Duc de Bourgogne s'imagina que dans la conjoncture dont il s'agiſſoit, qui promettoit le plus, promettoit auſſi le moins ; & que puiſque le Connétable ne s'eſtoit diſpoſé à s'engager par écrit qu'aprés que les François n'avoient point réüſſi dans leur tentative pour le faire aſſaſſiner lorſqu'il aſſiegeoit Avennes, il executeroit de bonne foy le contenu de cet écrit à quelque heure qu'on l'en ſollicitaſt. Cette conſequence eſtoit vray-ſemblable ; & le Duc de Bourgogne la jugea tellement infaillible, qu'il offrit au Roy d'Angleterre de l'introduire inceſſamment dans Saint Quentin, s'il y vouloit mener ſes Troupes.

Le Roy d'Angleterre le prit au mot, dans la joye qu'il eut de s'emparer ſi promptement d'une Place, d'où il luy auroit eſté facile de piller la Campagne juſqu'à Paris. Il monta à cheval, & fit en diligence avec le Duc de

Bourgogne le chemin qu'il y a de Peronne à Saint Quentin. Mais soit que le Connestable n'eût pas esté plus sincere dans sa derniere dépêche à ce Duc que dans les précedentes ; ou qu'il se piquast de ce que l'on sembloit se défier de luy en le pressant trop promptement d'executer sa promesse, on tira le canon de Saint Quentin sur les premiers soldats Anglois qui s'avançerent jusqu'à sa portée, & la Garnison de la Place sortit sur eux. Il n'y en eut neanmoins que quatre ou cinq de tuez, parce qu'il survint une grosse pluye qui termina le combat. Elle fut si longue, qu'elle contraignit les Anglois d'aller chercher du couvert aux lieux d'où ils venoient, & si embaraſſante qu'une partie de leurs chariots demeurerent embourbez. Le dépit de ne pas trouver leurs habits qui estoient dessus au moment qu'ils avoient besoin d'en changer, augmenta leur chagrin d'avoir esté trompez pour s'estre fiez au Duc de Bourgogne. Ils le voulurent rendre responsable de l'infidelité du Connestable, & peu s'en falut qu'ils ne l'accu-

ſaſſent d'en eſtre complice. Ils ne reçurent en bonne part ny excuſes, ny ſatisfaction ; & leur défiance s'augmenta, lorſque le Duc de Bourgogne ſe mit en devoir de leur repreſenter que le Conneſtable ne devoit eſtre condamné qu'aprés avoir eſté oüy. Le Roy Edoüard entra dans leurs ſentimens contre ſon Beau frere, & ſe rebuta à la premiere difficulté qu'il avoit trouvée de-ça la mer.

Le Duc de Bourgogne révant à ſon ordinaire ſur ce qui venoit d'arriver, le prit par l'endroit qui luy eſtoit favorable. Il ſuppoſa que le Conneſtable n'avoit manqué de parole par aucune eſperance qu'il eût de ſe rajuſter avec Loüis Onze, puiſque le ſiege d'Avennes avoit achevé de le convaincre du contraire ; & il conclut de-là que le meſme Conneſtable avoit agi par un reſte d'inclination pour ſa patrie, qui l'avoit empêché de livrer Saint Quentin qui eſtoit la clef du Royaume de France, aux Anglois ſes plus anciens & ſes plus dangereux ennemis : au lieu qu'il n'en auroit point fait de difficulté, ſi le Duc de

Bourgogne se fût presenté devant cette importante Place avec une armée capable de la conserver.

Il n'est point de préventions plus inévitables que celles qui flatent les desirs : Car outre que l'ame n'est presque jamais en garde de ce côté-là, c'est elle qui travaille alors le plus à se surprendre elle-mesme. La Ville de Saint Quentin estoit une tentation si insurmontable pour le Duc de Bourgogne, que la seule esperance de recouvrer cette Place toute fausse qu'elle estoit, luy fit commettre une faute irreparable en se privant du fruit qu'il estoit prest de récüeillir des neuf années de negociation qu'il avoit employées pour rapeller les Anglois en France.

Il alla dés le lendemain au point du jour pour voir le Roy d'Angleterre. Il luy dit, qu'il partoit pour la Lorraine. Il promit d'en ramener ses Troupes avec une extrême diligence, & s'en retourna aussi peu accompagné qu'il estoit venu. Il ne falut que cette fausse démarche, pour persuader les Anglois que le dessein du Duc de

Bourgogne estoit de les abandonner. Leur Roy se l'imagina comme eux, & Loüis Onze en fut informé par ses Espions. Edoüard Quatre avant que de sortir de son Isle, luy avoit envoyé déclarer la guerre par un Herault nommé la Jartiere. Loüis qui pensoit à s'assurer d'un Anglois pour traiter separément avec Edoüard quand il en trouveroit l'occasion, caressa fort le Herault : L'entretint en particulier : Luy donna trois cent écus d'or, & le chargea d'autres presens. Le Herault par reconnoissance, ou peut-estre encore par un excés de sincerité, découvrit à Loüis que le Roy d'Angleterre son maistre n'avoit pas passé la mer de son mouvement, mais à la sollicitation des Ducs de Bourgogne & de Bretagne, & du Connestable de France. Loüis répondit que la saïson étoit déja si avancée, qu'elle ne donnoit plus lieu à de grandes entrepriſes. Que l'armée des Bourguignons avoit esté tellement affoiblie par une année entiere de siege devant Nuitz, qu'elle n'estoit plus en estat d'agir. Que le Connestable n'estoit pas assez puissant

pour

pour attirer à la France une nouvelle guerre ; & que cependant il ne se déclaroit, ny pour les François, ny pour les Anglois, ny pour les Bourguignons, ny pour les Bretons. Qu'il favorisoit tantost les uns, tantost les autres ; & qu'il n'avoit point d'autre dessein, que de les tous épuiser en s'enrichissant à leurs dépens.

Le Herault échauffé par la bonne chere qui luy avoit esté faite, & animé par les presens qu'il avoit reçus, repartit à Sa Majesté qu'il ne tiendroit pas à luy que la paix ne se fist entre l'Angleterre & la France : mais il ajoûta que le temps d'en faire la proposition n'estoit point encore venu, & qu'il falloit attendre que la flote Angloise eût achevé de débarquer à Calais les troupes dont elle estoit chargée. Que les Anglois estoient trop fiers pour s'accommoder immediatement aprés leur arrivée à Calais : mais que pour peu de jours qu'ils demeurassent dans le Comté de Guines, ils s'adouciroient ; & qu'alors si sa Majesté jugeoit à propos de leur envoyer un Herault pour traiter, elle luy donnast

un ordre exprés de ne pas s'adreſſer d'abord au Roy d'Angleterre, mais aux Seigneurs de Havard & de Strinlay ; qui pour eſtre Favoris de ſa Majeſté Angloiſe, ne laiſſoient pas d'avoir une ſecrete inclination pour la France. Le Herault n'avoit rien dit qui ne fût veritable. Cependant Loüis qui ne s'y fioit que de bonne ſorte, & qui ne vouloit pas s'expoſer à recevoir un affront en cas que le Herault l'eût trompé, n'eut pas plûtoſt appris que les Anglois eſtoient preſque également irritez contre le Duc de Bourgogne, à cauſe de ſon prompt départ qui paſſoit dans leur idée pour une lâche déſertion; & contre le Conneſtable parce qu'il avoit refuſé de les recevoir dans Saint Quentin, que ſa Majeſté envoya dans le camp d'Edoüard un valet vétu, ou pour mieux dire déguiſé en Herault. Elle avoit remarqué qu'il avoit beaucoup de vivacité d'eſprit, & ſe donna la peine de l'inſtruire en ſecret.

Le Herault traveſti s'adreſſa aux deux Favoris Havard & Strinlay, qui le préſenterent au Roy d'Angleterre.

On ne luy avoit rien donné par écrit ; & ce fut ſeulement de memoire qu'il recita que Loüis Onze n'avoit depuis ſon avenement à la Couronne oublié rien de ce qui ſervoit à eſtablir une paix ſolide & perpetuelle entre les deux Monarchies de France & d'Angleterre, ſans avoir pu juſques-là en venir à bout. Qu'il ne ſe relâchoit point encore d'une tentative ſi chrêtienne. Qu'il n'avoit point offenſé le Roy Edoüard Quatre ; & que s'il avoit preſté autrefois de l'argent au Comte de Warvic, ce n'avoit eſté que pour empêcher de perir ce Milord ; d'autant plus affectionné à la France, qu'il avoit une extrême averſion pour le Duc de Bourgogne. Que ce Duc n'avoit appellé les Anglois en France que pour obtenir de Loüis une paix plus avantageuſe, & que le Duc de Bretagne & le Conneſtable n'étoient pas mieux diſpoſez que luy à l'égard des Anglois. Qu'Edoüard en protegeant les mauvais François, inviteroit le Roy Tres-Chreſtien à proteger à ſon tour les Anglois rebelles de la faction de Lancaſtre ; & qu'alors l'An-

gleterre ne seroit pas moins embaraſſée, que l'estoit présentement la France. Que sa Majesté Angloise avoit déja beaucoup dépensé, & que cependant aucun de ses Alliez n'estoit en estat de la rembourser. Qu'elle estoit assez éclairée pour juger des suites de la guerre où elle s'estoit engagée, par le mauvais estat où elle avoit trouvé en débarquant à Calais ceux qui l'avoient obligée à passer la mer. Que les Ducs de Bourgogne & de Bretagne luy avoient d'abord manqué de parole, aprés l'avoir si longtemps & si fortement sollicitée de venir en France, & qu'elle ne devoit pas esperer qu'ils luy fussent à l'avenir plus fideles. Que si ces considerations luy paroissoient raisonnables, elle trouveroit Loüis disposé à faire la moitié des avances pour l'accommodement, & à convenir du lieu où les Plenipotentiaires des deux Nations s'assembleroient.

Le Conseil d'Angleterre jugea qu'il n'y avoit rien que de raisonnable dans les propositions du Herault; & fut d'avis d'en renvoyer un qui portast au

Roy de France un sauf-conduit en bonne forme, & en rapportast un semblable du Roy de France au Roy d'Angleterre. Le bâtard de Bourbon Amiral de France & Heberge Evesque d'Evreux furent députez du costé de Loüis, & Havard Chalangier, & Morton du costé d'Edoüard. On choisit pour les Conferences la Ville d'Amiens comme la plus proche du Camp des Anglois; & leurs Deputez demanderent d'abord la Couronne de France, ou du moins la Guyenne & la Normandie. Ceux de Loüis les reduisirent neanmoins dans la suite à se contenter de soixante douze mille écus pour les frais de la guerre, à condition que le Dauphin de France épouseroit une fille du Roy d'Angleterre qui n'avoit que trois ans; & que durant les neuf années qui s'écouleroient jusqu'à la consommation de ce mariage, la Princesse auroit pour doüaire anticipé tout le revenu de la Guyenne, si le Roy Tres-Chrestien n'aimoit mieux luy faire payer dans la tour de Londres cinquante mille écus par chaque année. Qu'au jour de ce ma-

riage les Epoux ſeroient mis en poſſeſſion de la Guyenne ; & qu'il y auroit entre les deux Couronnes pour neuf ans une alliance dans laquelle les Ducs de Bretagne & de Bourgogne, & tels autres François qu'il plairoit à l'Angleterre de nommer avant la concluſion du Traité, ſeroient compris.

Les Anglois ajoûterent que le Roy leur Maiſtre pour montrer avec quelle ſincerité il prétendoit entrer dans l'alliance, & par conſequent dans les intereſts des François, reveleroit au Roy Tres-Chreſtien ceux qui le trahiſſoient, & luy en mettroit en main des preuves indubitables. C'étoit là toucher Loüis par l'endroit le plus ſenſible ; & il ne s'en expliqua que trop, lorſque ceux de ſon Conſeil luy repreſenterent que le dernier offre des Anglois faiſoit voir qu'ils le trompoient, & qu'ils ne feignoient de ſe relâcher que pour le mieux ſurprendre. Car il répondit que les Anglois agiſſoient de bonne foy ; & que ſi on ne les en croyoit, il s'en falloit rapporter à la ſaiſon trop avancée,

au manquement des Villes deça la mer qui leur fourniſſent des quartiers d'hyver, à leur juſte défiance de Bourgogne & du Conneſtable, & à l'humeur voluptueuſe du Roy d'Angleterre. Louïs ajouſta qu'il eſtoit reſolu de renvoyer l'armée Angloiſe de-là la mer à quelque prix que ce fuſt, puis qu'il ne tenoit qu'à de l'argent ; & comme il n'en avoit pas aſſez de comptant au lieu où il ſe trouvoit pour la ſomme dont il eſtoit convenu avec le Roy d'Angleterre, & pour les gratifications qu'il prétendoit faire aux Courtiſans de ce Prince, il en emprunta des ſiens.

Le Conneſtable ſurpris d'un ſi prompt accommodement ; & deſeſperant de le rompre du coſté des Anglois, à cauſe qu'ils étoient trop irritez de l'injure qu'il leur avoit fait recevoir devant Saint Quentin, pratiqua pour en empêcher la ratification, ſa derniere ruſe à l'égard de Louïs. Il luy envoya ſon Secretaire Richer, & le meſme Seigneur de Creville dont on a déja parlé. Le Roy qui ne jugeoit pas à propos d'entendre ces

deux Députez s'ils n'avoient rien de bon à luy dire, voulut que Bouchage & Comines les entretinſſent auparavant ; & quand il eut ſçu qu'ils avoient à parler à Sa Majeſté contre le Duc de Bourgogne il en tira l'avantage que l'on va rapporter.

Il n'y avoit pas long-temps que ce Duc avoit envoyé à la Cour de France le Seigneur de Contay ennemy du Conneſtable. Le Roy fit cacher Contay dans ſon cabinet derriere un paravent, & manda Creville & Richer pour leur donner audience. Creville qui portoit la parole, dit à Sa Majeſté qu'il revenoit des Pays-bas où le Conneſtable l'avoit envoyé pour détacher le Duc de Bourgogne de l'alliance des Anglois ; & qu'il y avoit ſi bien réuſſi, que non ſeulement il les avoit brouillez enſemble, mais encore il s'en eſtoit peu fallu qu'il n'euſt porté ce Prince irrité contre-eux à joindre ſes Trouppes avec celles de France, afin de tailler en pieces l'armée d'Angleterre. Creville pour faire ajoûter plus de

foy à ce qu'il disoit, contrefit admirablement le Duc de Bourgogne dans ses emportemens. Il frappa souvent la terre, tantôt d'un pied, tantôt de l'autre : Il jura par saint Georges : Il appella le Roy d'Angleterre Blancborgne ; & il soûtint qu'il n'estoit point de la Maison Royale d'Yorc, & qu'il estoit sorti de l'adultere de sa mere avec un simple soldat Anglois.

Louïs pour obliger Creville à repeter * tout ce qu'il venoit de dire, & mesmes à le repeter plus haut, l'en pria de bonne grace, sous pretexte qu'il commençoit à devenir sourd : mais ce n'estoit qu'afin que Contay l'entendist mieux ; ou que s'il avoit esté distrait la premiere fois, il y fist plus de reflexion la seconde. Creville ne se fit pas beaucoup prier pour repeter ce qu'il venoit de dire ; & ajousta que si Sa Majesté n'estoit pas d'avis de joindre ses forces à celles du Duc de Bourgogne pour exterminer les Anglois, le Connestable luy conseilloit de faire une treve avec eux ; & se chargeoit de la nego-

* Dans le recit. de cette audiance.

cier & de la conclure, pourvu qu'elle leur vouluſt accorder pour hiverner la moindre des Villes ſcituées ſur la frontiere de ſon Royaume, comme pouvoit eſtre celle d'Eu, ou celle de Saint Vallery.

Il n'eſt point aiſé d'en faire accroire aux Maiſtres les plus habiles en l'art de diſſimuler. Loüis ſçavoit que les Anglois conſentoient à s'en retourner ſans qu'on leur accordaſt en France un pied de terre. Il ne pouvoit douter que le Conneſtable ne demandaſt une Place pour leur ſervir de quartier d'hyver, dans l'une de ces trois vuës. La premiere pour ſe faire de feſte. La ſeconde pour ſe racommoder avec le Roy Edoüard Quatre; & la derniere pour ſe rendre plus neceſſaire, en embarraſſant de nouveau la France par le logement qu'elle accorderoit à ſes ennemis durant les ſix mois du quartier d'hyver prochain.

Ces motifs qui n'eſtoient que trop vray-ſemblables, mirent Loüis en ſi mauvaiſe humeur, que tout ce qu'il put obtenir ſur ſoy fut de ne point

éclater ; & de congedier doucement Creville, en luy disant pour toute réponse, qu'il envoyeroit bien-tostun Gentilhomme au Connestable qui luy porteroit les ordres de Sa Majesté.

On ne sçait pas si le Connestable avant que de dépêcher Creville à la Cour de France, avoit agi par la voye de quelque Ministre secret en celle d'Angleterre pour rompre l'accommodement entre les François & les Anglois. Mais il est constant que le Roy d'Angleterre ne voulut plus depuis entendre parler de la paix, mais seulement d'une treve de neuf ans selon quelques Auteurs, ou de sept selon d'autres. Il prétendit encore que la France accordast pour cette tréve les mesmes articles dont elle estoit convenuë pour la paix, & Louïs par un rafinement d'esprit qui ne sçauroit estre assez admiré, prévit qu'il tireroit à peu prés les mêmes avantages de l'une que de l'autre. Il se contenta de la treve qui fut signée; & le jour fut pris au vingtiéme d'Aoust mil quatre cent soixante onze pour une entrevuë entre les deux

Roys, qui la ratifieroient en meſme temps.

Le Duc de Bourgogne en reçut la nouvelle dans la ville de Luxembourg; & comme on ne ſe fait preſque jamais aſſez de juſtice pour s'imputer de bonne foy les fautes des autres quand on en eſt la cauſe, il crut que le Roy d'Angleterre ſon beau-frere le maltraitoit aſſez pour avoir lieu de luy en aller faire des reproches de vive voix. Il partit à ce deſſein, & parut devant ſa Majeſté Angloiſe au moment qu'il eſtoit le moins attendu. Le Roy d'Angleterre devina ce qui le menoit, & ne laiſſa pas neanmoins de luy en demander le ſujet. Le Duc repliqua que c'eſtoit pour luy parler, & le Roy d'Angleterre s'enquit de luy s'il vouloit que ce fût en particulier. Le Duc au lieu de repartir directement, demanda à ſon tour au Roy d'Angleterre s'il n'eſtoit pas vray qu'il fuſt d'accord avec le Roy de France. Le Roy d'Angleterre avoüa qu'il avoit conclu une tréve avec Louïs Onze, mais il ajouſta qu'il ne tiendroit qu'au Duc de Bourgogne

d'y estre compris. Ce Duc au lieu de le remercier, repartit fierement qu'il ne l'avoit pas tant appellé en France pour aucun besoin qu'il eust de son assistance, que pour luy faire recouvrer ce que ses Prédecesseurs y avoient perdu; & que pour le convaincre de cette verité, il renonçoit à la faculté qu'il luy avoit laissée d'entrer dans l'accommodement des Anglois; & ne vouloit traiter avec la France ny paix ny tréve jusqu'à ce qu'ils eussent repassé la mer, & que le temps fust expiré qu'ils avoient pris pour comprendre leurs Alliez dans l'accommodement. Le Duc de Bourgogne en achevant ces paroles s'en retourna avec la mesme précipitation qu'il étoit venu, & laissa ceux qui l'avoient entendu dans des sentimens tout à fait contraires à son égard.

Le Roy d'Angleterre & la plûpart de ses Courtisans qui estoient déja tourmentez de la maladie de s'en retourner, prirent pour une insulte ce que le Duc venoit de dire & de faire. Les autres qui estoient ennemis irreconciliables de la France; & fâchez

que leur Roy perdiſt l'occaſion de s'y reſtablir, publierent qu'il ny avoit rien de plus heroïque que le procedé du Duc de Bourgogne : mais ils ſe trouverent en plus petit nombre que les pacifiques, & furent ainſi contraints de ceder au plus grand.

L'armée Angloiſe s'approcha pour l'entrevuë des deux Roys juſqu'à une demie lieuë d'Amiens ; & cette importante Ville fut durant trois jours expoſée à leur bonne foy, ou abandonnée à leur diſcretion. Ils y entrerent en armes & par Troupes juſqu'au nombre de dix mille en un jour, & lorſque l'on s'ingera d'en repreſenter les conſequences à Loüis, il le trouva ſi mauvais qu'il s'en mit en colere. Son deſſein * eſtoit de ſe vanger en toute maniere du Conneſtable : De ranger à leur devoir les Ducs de Bourgogne & de Bretagne, & de menager juſques-là avec une application extraordinaire l'amitié des Anglois. Ainſi il avoit fait dreſſer devant la porte qui regardoit leur camp deux tables toûjours chargées de viandes qui excitoient à boire. On y voyoit

* Dans les motifs de la paix de Pequigny.

assis des hommes de qualité dans la posture que l'on represente les bons Buveurs, qui invitoient à boire à la santé du Roy Tres-Chrestien les Anglois à mesure qu'ils approchoient; & qui les envoyoient ensuite dans les Hôtelleries de la Ville, où ils étoient magnifiquement traitez sans qu'il leur en coutast rien. Ils s'y enyvrerent presque tous: Les ruës & les chemins jusqu'à leur camp estoient jonchez de gens qui cuvoient leur vin; & si on les eust attaquez en cét estat, il ne s'en seroit sauvé aucun.

Mais cette maniere d'agir estoit si contraire aux inclinations de Loüis, que le Connestable en conclut que la violence que sa Majesté se faisoit, étoit pour le perdre. Il tâcha de la prévenir en envoyant au Roy d'Angleterre un Gentilhomme de confiance, pour luy remontrer que le Roy de France ne tendoit qu'à renvoyer les Anglois delà la mer; & qu'il ne les auroit pas plûtôt vus rembarquer, qu'il oublieroit les promesses qu'il leur avoit faites. Qu'il n'y avoit point d'autre voye pour contraindre ce Prince d'estre fi-

Rois eurent une conference particuliere. Celuy de France comme le plus adroit des deux prétendit en tirer de l'avantage, & la maniere dont il s'y prit ne pouvoit estre plus rafinée.

Les Lettres d'Urfé qu'il avoit achetées du Secretaire du Roy d'Angleterre, luy avoient appris que ce n'étoit pas tant les Anglois & les Bourguignons qu'il avoit à craindre que le Duc de Bretagne : d'où il avoit conclu que le plus pressant de ses interêts estoit de mettre ce Duc hors d'estat de luy nuire. L'occasion en estoit favorable ; parce que les Bourguignons qui ne l'auroient pas souffert, étoient occupez à la Guerre contre les Lorrains & contre les Suisses ; & la seule précaution qu'il avoit à garder pour opprimer impunément le Duc de Bretagne, estoit de sonder si sa conservation seroit assez chere aux Anglois pour les obliger à repasser encore une fois la mer. Si Loüis s'en fût enquis d'abord & directement, il auroit renouvelé la défiance du Roy d'Angleterre ; & si sa Majesté Tres-Chrestienne le vouloit faire sans rien hazarder,

il faloit que ce fuſt immediatement aprés avoir propoſé au Roy d'Angleterre une queſtion, dont il ne puſt ſoupçonner qu'il y avoit du myſtere à s'en éclaircir. Ainſi Loüis en s'entretenant avec le Roy d'Angleterre, prit occaſion de luy demander ce qu'il y auroit à faire, en cas que le Duc de Bourgogne ne voulût pas eſtre compris dans leur Traité. Sa Majeſté Angloiſe répondit qu'elle l'en ſommeroit encore une fois ; & que s'il refuſoit de le faire, elle ne ſe mêleroit plus à l'avenir des differends qu'il pourroit avoir avec la France. Loüis ravi de cét éclairciſſement, s'imagina qu'il en recevroit un ſemblable ſur le ſujet du Duc de Bretagne ; & s'enquit en ſecond lieu comment il en faudroit uſer ſi ce Duc qui eſtoit frere d'armes du Duc de Bourgogne, & qui avoit toûjours vécu avec luy dans une tres-eſtroite liaiſon, ne jugeoit pas à propos d'entrer dans un accommodement qui luy fuſt déſagreable. Mais le Roy d'Angleterre repartit d'un ton qui faiſoit aſſez voir que la derniere propoſition de Loüis luy avoit déplu.

Que le Duc de Bretagne estoit son ancien Allié, & ne luy avoit jamais manqué de parole comme avoit fait le Duc de Bourgogne ; & que par consequent toutes les fois que la Bretagne seroit attaquée, Sa Majesté Angloise iroit en personne la secourir contre qui que ce fut.

Loüis qui s'estoit attiré une déclaration si generale, qu'il y estoit luy-mesme compris, changea de discours; non pas tant pour ne plus rien entendre de choquant, que de peur d'achever de mettre le Roy d'Angleterre en méchante humeur. Mais sa Majesté Tres-Chrestienne ne se désistoit pas si facilement de ce qu'elle avoit le plus à cœur. Elle supposa que le Roy d'Angleterre avoit esté honteux de luy promettre de vive voix de consentir à une lâcheté : mais que si elle l'en sollicitoit par une personne interposée, & qu'elle luy offrist beaucoup d'argent comptant, elle pourroit l'ébranler. Elle luy envoya sur ce principe Bastarnay * Gentilhomme de créance & d'intrigue, qui luy parla avec plus de sincerité que sa Majesté

* Dans la negociation de Bâtarnay.

Angloiſe n'en attendoit d'un Envoyé de France. Il luy dit que le Roy ſon Maiſtre avoit un ſi violent deſir de chaſtier le Duc de Bretagne, qu'il acheteroit à quelque prix que ce fuſt la liberté de ſe ſatisfaire.

Le Roy d'Angleterre eſtoit naturellement enclin à la prodigalité. Il n'aimoit pas moins l'argent que s'il eût eſté avare, quoy qu'il ne l'aimaſt que pour le dépenſer. Il ne pouvoit ny le garder quand il en avoit, ny s'en paſſer quand il n'en avoit pas; & c'eſtoit luy ſuſciter une tentation preſque inſurmontable, que de luy en preſenter, ſoit qu'il en euſt, ou qu'il n'en eût pas.

Mais le Duc de Bretagne avoit dans ſes Etats un garand infaillible de la protection du Roy d'Angletterre. Le hazard, ou quelque autre cauſe qu'il n'eſt point icy neceſſaire d'examiner, luy avoit mis en main Henry Comte de Richemont chef de la Maiſon de Lancaſtre. Il n'avoit qu'à le renvoyer en Angleterre pour y raluмer la guerre civile; & pour donner à la Maiſon d'York qui y regnoit

alors, plus d'exercice qu'il ne luy en faloit.

Ainsi le Roy d'Angleterre avoit à ménager le Duc de Bretagne, s'il prétendoit regner paisiblement ; & ce fut là l'écueil, où la negociation de Bastarnay échoüa. Sa proposition fut rebutée ; & on luy fit entendre que les Anglois reviendroient en France plus forts qu'ils n'en partoient, si le Duc de Bretagne les en prioit. Il ne se parla donc plus d'une affaire si delicate ; & Loüis ne pensa qu'à reparer une faute, qu'il avoit commise pour trop parler. Il s'estoit entretenu avec le Roy d'Angleterre des singularitez de Paris ; & comme il connoissoit l'attachement de ce Prince pour les Dames, il luy avoit exageré la beauté des Parisiennes. Le Roy d'Angleterre avoit témoigné de la curiosité pour les voir ; & il estoit échapé à Loüis de luy repartir, qu'il ne tiendroit qu'à sa Majesté Angloise de juger par ses propres yeux si elles l'emportoient sur celles de Londres. On en estoit demeuré là, parce que le Roy d'Angleterre avoit parlé d'autre

choſe : mais lorſqu'il avoit fait à ſes Courtiſans le raport de la converſation qu'il avoit euë avec Louïs, il n'avoit pas oublié de leur dire que Sa Majeſté Tres-Chreſtienne l'avoit invité d'aller à Paris, & qu'il s'en eſtoit peu falu qu'il ne l'eût priſe au mot. Ses Favoris qui ne deſiroient pas moins que luy de voir Paris, luy en augmenterent la curioſité ; & le reduiſirent enfin à leur prometre, que ſi le Roy de France luy en parloit encore une fois, il y conſentiroit.

Cette parole n'eut pas plûtôt eſté donnée, que Havard le plus conſiderable d'entre-eux alla trouver Louïs. Il eſtoit l'heure du ſouper, & ſa Majeſté ſe mettoit à table. Elle le fit aſſeoir auprés d'elle ; & il prit ſon temps pour luy dire tout-bas, qu'elle auroit bien-tôt contentement ſi elle ſouhaitoit de mener le Roy d'Angleterre ſon Maiſtre, non ſeulement dans Amiens, mais encore juſques dans Paris. Louïs reconnut à ce moment qu'il avoit trop parlé à l'entrevuë de Pequigny. Il prévit ſagement que la

ſituation, la grandeur, les richeſſes, & ſur tout les delices de Paris, auroient des charmes inévitables pour la Cour d'Angleterre. Que les Villes d'Amiens, de Soiſſons, & de Beauvais, par où elle paſſeroit, luy ſembleroient beaucoup mieux bâties que celles d'Oxford, d'Yorк, & de Cambrige, & la Picardie plus agreable & plus fertile qu'aucune des Provinces d'Angleterre. Que cét atrait ſeroit plus que ſuffiſant, non ſeulement pour la retenir en France plus long-temps qu'il ne faudroit lorſqu'elle y ſeroit une fois entrée, mais encore pour l'exciter à y revenir. Il s'agiſſoit donc de rompre civilement la partie, en la remettant à une autre fois; & Louïs qui s'eſtoit fait une habitude de diſſimuler, repartit à Havard que ce luy ſeroit beaucoup d'honneur de recevoir la Cour d'Angleterre dans Paris; & changea ſi promptement de diſcours, que ce Favory n'eût pas le temps de repartir. Il voulut pourtant aprés le ſouper reparler du voyage de la Cour d'Angleterre à Paris: mais Louïs luy fit entendre que le Duc de

de France, pour l'executer avec plus de sureté. Havard étoit alors avec Loüis, & Contay y arriva en même temps de la part du Duc de Bourgogne. Sa Majesté dicta en presence de l'un & de l'autre une réponse par écrit au Connétable, dont le sens étoit, qu'elle avoit juré avec le Roy d'Angleterre une tréve qu'il n'y avoit pas d'apparence de violer si-tôt. Qu'elle luy en diroit les raisons à leur premiere vuë; & que cependant elle luy donnoit avis qu'elle avoit un extrême besoin d'une tête comme la sienne, pour démêler la multitude des grandes affaires dont elle étoit alors accablée. L'équivoque étoit si fine, que Havard & Contay ne l'apperçurent qu'aprez que sa Majesté leur eut expliqué en confidence, que le besoin qu'elle avoit de la tête du Connétable, étoit pour la faire couper; & que le cou de ce Prince étoit le nœud qu'il faloit trancher, pour démêler les querelles qu'il avoit formées durant dix ans entre les François & les Bourguignons. Cette réponse fut communiquée & donnée ouverte à Rapine, qui la trouva tres-avantageuse

pour le Connétable ſon maître ; & Havard & Contay étant retournez, le premier auprez du Roy d'Angleterre, & le ſecond vers le Duc de Bourgogne ; & leur ayant rapporté ce qu'ils avoient entendu, les confirmerent dans la reſolution d'agir de concert pour la ruïne du même Connétable.

Le Roy d'Angleterre fournit pour travailler à ſon procez, les lettres qu'il luy avoit écrites ; & le Duc * de Bourbon en envoya d'autres, qui contenoient un avis ſalutaire que le Connétable luy donnoit de s'accommoder promptement avec le Roy d'Angleterre & avec le Duc de Bourgogne, s'il vouloit ſauver ſes biens, parce que les Anglois & les Bourguignons alloient infailliblement conquerir la France. Il y en avoit là plus qu'il ne faloit pour convaincre de trahiſon, & pour condamner à la mort un Prince, qui pour être ſorti de la Maiſon Imperiale de Luxembourg, ne laiſſoit pas d'avoir le malheur d'être né Sujet, & le Connétable aprés le départ des Anglois n'eut plus que trois partis à prendre. Le premier étoit d'acheter

* Dans les lettres de ce Duc.

des Terres en Alemagne où ſes Ancêtres avoient ſi long-temps regné, & de s'y retirer. Le ſecond de s'enfermer dans le Château de Ham, muni de toutes les choſes neceſſaires pour ſoûtenir un tres-long ſiége, & le troiſiéme de ſe jetter entre les bras du Duc de Bourgogne. Le premier de ces expediens étoit le meilleur en toute maniere; & il n'y avoit aucune apparence de le rejetter, à moins que d'avoir perdu le bon ſens.

Le Connétable quoique habitué en France, étoit reconnu pour Prince d'Alemagne. Il n'y avoit point de Maiſon Souveraine dans l'Empire, qui ne luy fût parente ou alliée. Les Villes libres l'y euſſent reçu avec d'autant plus de joye, qu'elles étoient redevables à ſes ayeuls de la pluſpart de leurs privileges. Il y auroit joüi de la liberté Germanique à couvert des attaques de ſes ennemis, & ſe ſeroit reſervé pour une meilleure conjoncture. Le ſecond party n'étoit pas à la verité ſi certain, mais il y avoit neanmoins beaucoup plus d'apparence d'un bon ſuccés que d'un mauvais. Le Conné-

table avoit fortifié ſon Chaſteau de Ham autant qu'il pouvoit l'être dans l'ignorance des fortifications où l'on étoit alors. Il l'avoit muni de toutes les choſes neceſſaires pour un long ſiege; & cette Place étant petite, pouvoit être gardée par les ſeules perſonnes engagées à ſuivre la fortune du Connétable. Au lieu qu'en demeurant dans Saint Quentin, il luy auroit fallu retenir des gens, qui dépendant du Roy de France ou du Duc de Bourgogne, euſſent pu cabaler pour un de ces deux Princes. D'un autre côté il ſe ſeroit écoulé beaucoup de temps, avant que les ennemis du Connétable euſſent pris entre eux les meſures neceſſaires pour l'aſſieger dans Ham à communes armes & à moitié de frais; & quand il ne leur auroit fallu que peu de jours, la ſaiſon étoit deſormais ſi avancée, qu'ils euſſent été contraints de continuer le ſiege durant tout l'hiver. Leurs troupes ſe ſeroient en ce cas ruïnées; & quand les maladies & les autres incommoditez ne les euſſent pas obligées à la retraite, elles s'y fuſſent portées d'elles-

mêmes, par la jalousie ou par la défiance que la diversité de leurs interêts auroit excité entre elles.

Enfin le troisiéme expedient n'étoit ny certain ny sans hazard. Cependant il pouvoit devenir aussi assuré que le premier, & beaucoup plus que le second, pourveu, que le Connétable prît une précaution, laquelle à dire le vray n'étoit pas sans difficulté, mais en recompense elle étoit infaillible. Il y avoit pour luy auprés du Duc de Bourgogne, quoi-qu'il fût extraordinairement irrité, un azile, supposé qu'il luy rendît Saint Quentin; & tous les Traitez faits entre ce Duc & le Roy Loüis Onze pour perdre le même Connétable, auroient en ce cas été inutiles. Il auroit par là sauvé sa personne, & les biens immenses qu'il avoit dans les Pays-bas; & il n'auroit hazardé que pour peu de jours le revenu des Terres qu'il possedoit en France, parce que le Roy & le Duc de Bourgogne étoient sur le point de convenir d'une paix ou d'une treve; & si le Connétable eût rendu Saint Quentin, il n'auroit pas manqué d'ê-

tre compris dans celle des deux qui auroit été concluë, & par conſequent d'obtenir main levée des ſaiſies faites ſur luy.

Il ne s'agiſſoit donc que de reſtituer Saint Quentin au Duc de Bourgogne à deux conditions. L'une d'être protegé contre qui que ce fût, ſans exception & ſans reſerve. L'autre d'être compris dans tous les accommodemens qui ſe feroient à l'avenir entre Loüis Onze & les Pays-bas. Mais lorſque Dieu ordonne des punitions publiques pour les crimes publics, il offuſque de tant de tenebres l'entendement des méchans, qu'encore que leur lumiere naturelle ne ſe ſoit point éteinte, elle ne leur eſt plus d'aucun uſage. Ils voyent comme s'ils ne voyoient pas : Ils ne diſcernent plus leur interêt d'avec leur dommage : Ils prennent l'un pour l'autre, & ſe jettent les yeux ouverts dans le précipice qui les attend.

Le Connétable étoit la principale cauſe des guerres arrivées depuis huit ou dix ans en France, & en Flandres. Il avoit animé le Roy Loüis Onze &

le Duc de Bourgogne l'un contre l'autre. Il leur avoit toûjours ſuſcité de nouveaux differends, afin d'en eſtre l'Arbitre. Il avoit fait dégenerer l'antipathie de leur temperamment en une haine irreconciliable ; & comme il avoit par-là augmenté ſes richeſſes & ſa puiſſance, il perdit auſſi par-là non ſeulement tout le pouvoir & tout le bien qu'il avoit acquis, mais encore les belles Terres que ſes Ancêtres luy avoient laiſſées.

Les deux Princes qu'il avoit diviſez, s'accorderent pour partager ſa dépoüille, & s'en défirent par une mort honteuſe. Il paſſoit pour le meilleur Officier de guerre, & pour le ſoldat le plus déterminé de ſon ſiecle. Perſonne n'avoit été juſques-là ſi prudent que luy à prevoir les dangers, ny ſi adroit à les éviter. Ses ennemis ne machinoient rien contre luy * qui ne luy fût auſſi-tôt revelé ; & il n'avoit à chercher, ny retraite pendant l'orage, ny moyens pour y ſubſiſter commodément juſqu'au retour du beau temps. Cependant il choiſit ; & prit le pire de tous les partis, en s'allant

* Dans ſon interrogatoire.

mettre ſans aucune condition entre les mains du Duc de Bourgogne. Il ne put ſe reſoudre de luy rendre Saint Quentin, & ce fut par cet unique principe qu'il negligea de traiter auparavant avec luy. L'opinion trop avantageuſe qu'il avoit de luy-même, luy donna lieu de s'imaginer que s'il ne diſpoſoit plus du Duc à ſa fantaiſie, c'étoit à cauſe qu'il ne negocioit avec luy que par des perſonnes interpoſées : mais que s'ils ſe rencontroient tête à tête, ce Duc ſeroit comme autrefois tellement perſuadé de ſes raiſons, qu'il le prendroit en ſa protection, ſans retirer de luy Saint Quentin. Enfin le Connétable n'avoit point de meilleur amy que le Seigneur d'Emeries Bailly du Hainaut, & Gouverneur particulier de la ville de Mons Capitale de ce Comté ; & cette conſideration acheva de le perſuader d'aller en Flandres, dans la penſée que ce Seigneur luy procureroit une prompte audience du Duc de Bourgogne. Il fit demander un ſauf conduit à ce Duc pour entrer dans ſes Etats, & pour y demeurer en ſeureté juſqu'à ce qu'il eût l'hon-

neur de s'entretenir avec luy ; & le Duc de Bourgogne l'accorda avec d'autant plus de joye, qu'il étoit ravi de voir la proye venir d'elle même se jetter dans ses filets. Ses Députez étoient demeurez d'accord avec ceux du Roy à l'assemblée de Vervins, que ces deux Princes agiroient de concert pour l'entiere ruine du Connétable. Que le premier des deux qui l'auroit en son pouvoir, seroit obligé dans les huit jours suivans de le faire mourir, ou de le livrer à l'autre. Que le Duc auroit de sa dépoüille, Saint Quentin, Ham, Bohain, & tout ce qui se trouveroit luy appartenir, tant dans ces trois Places, que dans les Pays-bas ; & que le Roy ne profiteroit, que de ce que le Connétable possedoit en France.

Cette convention ne pouvoit être plus avantageuse au Duc de Bourgogne ; car encore que le Connétable eût en France la plus belle charge de l'Etat, & de plus grands appointemens qu'aucun autre ; ses plus belles Terres étoient dans la Flandre & dans l'Artois, ses meubles dans Bo-

hain, & ſon treſor dans le Château de Ham. Ainſi le Roy ne partageoit avec le Duc de Bourgogne que le plaiſir de la vengeance, & luy en laiſſoit tout le profit. Cependant le Duc de Bourgogne n'avoit ni conclu ni ratifié ſincerement le Traité de Vervins. Il n'avoit pû croire que le Roy pour la ſeule ſatisfaction de ſe défaire du Connétable, luy en abandonnât preſque toute la dépoüille ; & il avoit mieux aimé s'imaginer que le deſſein de ſa Majeſté n'étoit que de s'emparer de Saint Quentin par l'aſſiſtance des Bourguignons ; & que quand elle l'auroit fait, non ſeulement elle ne ſe mettroit plus en peine de leur ſacrifier le Connétable, mais encore elle le protegeroit contre eux. C'étoit ſur cette fauſſe ſuppoſition que le Duc de Bourgogne avoit fondé une infidelité, qui ne ſçauroit être excuſée. Il avoit ſigné le Traité de Vervins ſans aucune intention de l'executer : mais dans la ſeule vuë que ſi le Connétable tomboit entre ſes mains, il l'obligeroit à luy reſtituer Saint Quentin pour recouvrer ſa liberté ; & qu'enſuite il ſe

donneroit bien de garde de livrer aux François l'homme le plus propre qu'il y eût au monde, pour allumer, & pour entretenir entre eux la guerre civile. Et de fait les premiers ordres que le Duc envoya à Emeries, lorsqu'il sçut que le Connétable s'étoit retiré à Mons, ne furent pas de l'arrêter, mais seulement de ne le pas laisser ennuyer.

Le Roy n'avoit pas meilleure opinion de la bonne foy du Duc de Bourgogne, que le Duc de Bourgogne avoit de la bonne foy du Roy; & le premier avis de la retraite du Connétable dans le Haynaut n'embaraſſa pas moins sa Majesté, qu'elle l'auroit été s'il se fût declaré contre elle. Il luy vint en pensée que ce Prince n'étoit pas allé trouver le Duc de Bourgogne, sans être resolu de luy restituer Saint Quentin; & que s'il n'en avoit le dessein, le Duc de Bourgogne l'y contraindroit. Qu'en l'un & l'autre de ces cas le Traité de Vervins pour la ruine du Connétable seroit également rompu, & que ce Prince tourneroit contre sa Majesté les intelligences qu'il

avoit dans toutes les Provinces du Royaume.

Il n'y avoit point d'autres voyes pour l'en empêcher, que de luy ôter Saint Quentin ; car par la même raiſon qu'il étoit aſſeuré d'obtenir du Duc de Bourgogne tout ce qu'il luy demanderoit moyennant qu'il luy rendît cette place, il étoit encore aſſeuré de ne rien obtenir de luy s'il ne la rendoit pas. Loüis avoit depuis longtemps un party formé dans cette Ville : mais il s'en faloit beaucoup qu'il pût la diſpoſer à ſe déclarer pour luy, ſi les Amis du Connétable qui y étoient au moins quatre contre un ſerviteur du Roy, travailloient de toutes leurs forces à la maintenir dans l'état qu'elle étoit. Mais une telle conquête valoit bien la peine que l'on éprouvât juſqu'à quel point la bonne fortune du Roy pouvoit aller ; & il faloit bien que ſon averſion pour le Connétable eût paſſé dans le dernier excez, puiſqu'elle le porta à faire, pour avoir Saint Quentin ; ce qu'il n'avoit voulu entreprendre, ni pour chaſſer les Anglois, ni pour dompter les Bourgui-

gnons, c'eſt-à-dire à hazarder ſa perſonne & ſon Etat par le ſeul motif de ſurprendre Saint Quentin, & de le donner aux Bourguignons, aprés qu'il auroit empêché le Connétable de s'en accommoder avec luy au préjudice de la France.

Sa Majeſté ſe mit à la tête de ſept ou huit cens Lances; & parut avec tant de ſecret & de diligence aux portes de Saint Quentin, que les amis & les ennemis qu'elle y avoit en furent également ſurpris. * Ses amis prirent courage, & ſe ſouleverent en ſa faveur. Ses ennemis n'étoient pas encore revenus de la conſternation où le prompt départ du Connétable les avoit jettez; & les plus experimentez d'entre eux le prenoient pour un deſeſpoir, & les autres pour une deſertion. Ils n'étoient pas encore convenus du remede qu'ils y devoient apporter, lorſque les menaces du Roy d'un côté, & l'argent que ſa Majeſté leur offroit de l'autre, leur perſuaderent qu'il n'y avoit point d'infidelité à trahir le Connétable, puiſque le Connétable les avoit le premier abandonnez. Il ou-

* Dans la Relation de cette ſurpriſe.

vrirent les portes au Roy ; & sa Majesté s'étant ainsi saisie d'une Ville qui rompoit toutes les mesures que le Duc de Bourgogne & le Connétable pouvoient prendre contre elle, se contenta d'en tirer l'avantage que sa passion luy proposoit, au lieu de suivre ses veritables interêts. Elle s'expliqua pour lors nettement au Duc de Bourgogne par un Gentilhomme qu'elle luy envoyoit exprez : Elle l'avertit de la facilité qu'elle avoit trouvée à s'emparer de Saint Quentin : Elle luy ôta tout-à-fait l'esperance de recouvrer cette Place par le moyen du Connétable, afin qu'il ne s'amusât plus à l'écouter ; & elle luy déclara sincerement qu'elle ne la luy rendroit, qu'au moment que le Connétable luy seroit rendu vif ou mort.

Le Duc de Bourgogne n'apprit la nouvelle de la révolution arrivée dans Saint Quentin, que par le Gentilhomme qui venoit de luy faire de la part du Roy les propositions dont on a parlé. Il en fut d'autant plus fâché, qu'il avoit fait son compte de ravoir cette Place aussi facilement qu'il l'avoit per-

duë, quand il avoit vu le Connétable se refugier dans ses Etats ; & que d'ailleurs il auroit incomparablement mieux aimé la retirer des mains du Connétable, que de celles du Roy. Mais comme ce Duc y vouloit rentrer en toute maniere, & qu'il ne le pouvoit plus que par une lâche infidelité, il la commit dans toute son étenduë par les degrez qui suivent.

Il resolut à la verité de faire arrêter le Connétable : mais il ne resolut, ni de s'en défaire, ni de le donner au Roy dans huit jours comme il l'avoit promis. Cette action luy parut alors trop noire, & il s'imagina par l'aversion qu'il avoit encore pour les crimes qui n'étoient pas absolument necessaires, qu'il acheveroit dans peu de jours la conquête de la Lorraine en prenant Nancy capitale de ce Duché, & qu'il meneroit immediatement aprez ses troupes victorieuses devant Saint Quentin. Que le Connétable qui n'avoit plus rien à ménager du côté du Roy, prendroit sincerement le party des Bourguignons pour recouvrer sa liberté. Qu'il fourniroit à leur ar-

mée pour le siége de Saint Quentin les vivres dont il avoit fait de prodigieux magazins dans Ham & dans Bohain. Qu'il leur ouvriroit ses tresors, sur l'esperance de demeurer proprietaire des belles Terres en Flandres, qui luy seroient engagées avec droit de les retenir, en cas qu'elles ne fussent pas retirées dans le terme préfix; & que ce premier Officier de la Monarchie Françoise y exciteroit en même temps une revolte generale par les intelligences qu'il entretenoit avec la principale Noblesse de chaque Province.

Fin du sixiéme Livre.

ARGUMENT

ARGUMENT
DU
SEPTIE'ME LIVRE.

LE Duc de Bourgogne pressé par Bouchage de livrer le Connétable, promet de le faire le lendemain du jour qu'il croyoit entrer dans Nancy, & n'a pourtant pas dessein de tenir parole. Mais il est trahi par Campobache, qui offre à Loüis de le mettre vif entre ses mains, ou de le tuer. Loüis a horreur de cette perfidie, & en informe le Duc de Bourgogne. Mais ce Prince persuadé qu'il y avoit du mistere là dessous ; non seulement ne se défie pas de Campobache, mais augmente de plus la confiance qu'il avoit en luy. Campobache l'empêche de prendre Nancy dans le temps qu'il s'étoit promis ; & il dépêche un Courrier à Peronne pour défendre de livrer le Connétable, mais le Courrier arrive trois heures

trop tard. Le Connétable est décolé. Le Duc de Bourgogne refuse de s'accommoder avec la France. Il forme le nouveau projet d'une Monarchie semblable à celle de Lothaire Premier; qui s'étendit depuis le Royaume de Naples jusqu'au Comté de Frise, & tint le milieu entre la France & l'Alemagne. Il promet sa fille au Duc de Savoye. Il engage dans ses interêts le Duc de Milan; & profite du dépit de René d'Anjou contre Loüis, pour le disposer à luy ceder la Provence, & ses droits sur Naples. Mais il s'engage mal à propos contre les Suisses. Il assiege Gransons, & le prend par capitulation. Mais il ne l'execute pas; & la cruauté dont il use, porte les Alemans à donner du secours aux Suisses. Il attaque ceux-cy mal à propos dans un défilé, & son armée est défaite. Il apprehende que Loüis ne profite de son malheur, & envoye vers luy Contay en posture de suppliant: mais Loüis au lieu de rompre la Treve, la confirme. Le Duc de Milan qui venoit de traiter avec le Duc de Bourgogne s'en repent, & cherche l'alliance de Loüis;

qui reçoit plus favorablement ſes Ambaſſadeurs, qu'ils ne s'attendoient de l'être. Le Duc de Bourgogne craint de ne pas obtenir la ſucceſſion de René d'Anjou ; & veut s'en emparer par force. Louis le découvre, & en informe René, qui par la ſage conduite de Coſſa, réünit ſes Etats à la France. La Ducheſſe de Savoye ſœur de Loüis quitte le party de Bourgogne. Elle & ſon frere tâchent de ſe dupper, & demeurent à deux de jeu dans leurs intrigues. Les Flamands refuſent d'aſſiſter le Duc de Bourgogne, qui ne laiſſe pas de lever ſans eux une armée de cinquante mille hommes. Il aſſiege Morat, & Loüis donne aux Suiſſes le Duc de Lorraine pour leur General. Ils attaquent le camp du Duc de Bourgogne, qui ne commet aucune faute en ſe défendant, & pert toutefois une ſeconde Bataille. Il fait enlever la Ducheſſe de Savoye, de crainte qu'elle ne ſe reconciliât avec Louis : mais ſa Majeſté la tire de ſes mains par adreſſe, & rend generalement à cette Princeſſe ſes enfans & leurs Places. Le Duc de Bourgogne perd Nancy, & y remet

le ſiege. Campobache le trahit, & luy fait perdre une troiſiéme Bataille. Il y eſt tué ; & ſa mort qui dans toutes les apparences devoit être avantageuſe à Loüis, luy devient deſavantageuſe.

HISTOIRE DE LOUIS ONZE

LIVRE SEPTIE'ME.

Où l'on voit les dernieres causes de la ruine du Duc de Bourgogne, & ce qui est arrivé de plus remarquable en France durant le reste de l'année 1475. & l'année 1476.

LEs raisons que l'on vient de representer empêcherent Charles Duc de Bourgogne de donner une réponse décisive à Bouchage, qui l'étoit allé sommer de la part du Roy Loüis Onze d'executer le Traité de Vervins;

dont le principal article obligeoit le premier de ces deux Princes qui auroit en sa puissance le Connétable de Saint Pol, à le faire mourir dans huit jours, ou à le mettre entre les mains de l'autre. Un refus absolu auroit été trop rude à digerer ; & l'expedient que le Duc de Bourgogne inventa, fut de répartir à Bouchage qu'il executeroit le Traité ; & d'ordonner que le Connétable seroit incessamment transferé de Mons, où il avoit été arrêté, à Peronne, afin que le Roy crût que l'on étoit resolu de le rendre maître du Connétable, puisqu'on le menoit sur la frontiere de France.

Ce Duc s'imaginoit que Bouchage s'en retourneroit aussi-tôt à la Cour de France ; & le laisseroit en liberté d'agir à sa mode. Mais Bouchage pour le détromper, luy montra l'ordre * qu'il avoit de ne partir de la Cour de Bourgogne qu'aprez que le Duc auroit entierement executé la convention de Vervins, ou qu'il se seroit nettement expliqué de ne pas vouloir l'accomplir.

* Dans la negociation de Bouchage.

Le Roy & le Duc se connoissoient si parfaitement, qu'il étoit impossible à

l'un des deux de faire une démarche tant soit peu irreguliere à l'égard de l'autre, sans que celuy-cy la découvrît aussi-tôt. Sa Majesté ne fut pas plûtôt avertie que les huit jours s'étoient écoulez sans que le Connétable eût été condamné ou livré, qu'elle supposa qu'il faloit quelque chose de plus fort que les Traitez & les sermens du Duc pour l'obliger à tenir parole. Elle écrivit à Bouchage de presser en toutes manieres l'execution du Traité; & elle fit en même temps avancer les troupes qu'elle tenoit en Champagne, si prez de Nancy, que rien ne pouvoit l'empêcher de jetter quand il luy plairoit du secours ou des rafraîchissemens dans cette Place. Le Duc de Bourgogne pressentit à son tour l'intention de Loüis; & pour ne luy pas ceder en finesse, il s'avisa de rendre inutile la marche des Troupes Françoises par une contre-ruse. Il prit des mesures qui luy sembloient si justes, que Nancy à son compte ne pouvoit éviter de se rendre le vingt de Novembre mil quatre cent soixante quinze, & il promit à Bouchage de mettre le Con-

nétable entre les mains du Roy le lendemain vingt-uniéme du même mois. Il en expedia l'ordre devant Bouchage, & il dépêcha le Courier qui le portoit au Chancelier Hugonet & au Seigneur d'Imbercourt. Mais son dessein n'étoit pas si sincere qu'il le paroissoit : car il prétendoit revoquer cet ordre aussi-tôt qu'il se verroit dans Nancy, & suspendre cependant l'action des Troupes Françoises. Et de fait il seroit arrivé à ces deux fins, si Dieu qui le vouloit punir à l'occasion du Connétable, comme il vouloit punir le Connétable par son ministere, n'eût permis qu'il survint deux obstacles que la prudence du Duc n'avoit pas prévus.

Pour entendre le premier, il faut remarquer que les Prédecesseurs du Duc de Bourgogne avoient accoutumé de vivre avec leurs Sujets plûtôt en bons peres de famille qu'en maîtres jaloux de ne rien relâcher de leurs droits. Ils n'entreprenoient rien de considerable sans la participation de leur principale Noblesse : Ils la consultoient dans les occasions de la paix

& de la guerre ; & s'ils ne s'assujettissoient pas toûjours à suivre ses sentimens, ils avoient au moins cette déference pour elle, de ne pas executer ce qu'elle avoit universellement desaprouvé.

Charles dernier Duc de Bourgogne n'avoit point eu d'égard à cette coûtume ; soit que son humeur fût plus reservée que n'avoit été celle de ses Ancêtres, ou qu'il fût persuadé que quelque temperament que l'on apportât à la familiarité des Grands avec leurs Sujets, elle diminuoit au moins le respect que ceux cy devoient avoir pour eux, si elle ne l'ôtoit tout-à-fait. Il s'étoit proposé d'imiter en cette seule circonstance le plus grand de ses Ennemis le Roy Loüis Onze, qui luy déplaisoit en toute autre chose. Il se vantoit comme luy, que son cheval portoit tout son conseil : Il prenoit plaisir à suivre des avis contraires à ceux que l'on s'ingeroit de luy donner, & il affectoit de la bizarrerie dans sa conduite, par le seul motif d'en faire perdre la piste à ceux qui s'appliquoient à deviner ce qu'il avoit dans l'ame.

Mais les Flamans, les autres Vaſſaux ; & les Sujets de la Maiſon de Bourgogne, n'aimoient pas tant en matiere de liberté le ſolide que les apparences. Ils faiſoient avec joye tout ce que leur Prince exigeoit d'eux, pourvû qu'il ne parût pas qu'il l'exigeât à titre de redevance. Ils le ſervoient mieux ſans comparaiſon lorſqu'il leur repreſentoit ſimplement ce qu'il y avoit à executer ; que lorſqu'il y ajoûtoit le commandement ; & l'affection ſincere qu'ils avoient pour luy, ſuppléoit à la crainte que les autres Peuples avoient de leurs Maîtres. Et de fait lors que le Duc de Bourgogne commença de ne ſe plus familiariſer, les Seigneurs de ſes Etats prirent cette retenuë pour une défiance qu'il avoit d'eux, & pour un deſſein formé de les mépriſer. Ces deux opinions toutes fauſſes qu'elles étoient, eurent le même effet que ſi elles euſſent été bien fondées ; puiſqu'elles alienerent tellement toutes les perſonnes de qualité qui ſe trouvoient dans ſes Provinces, ſans en excepter celles qui luy étoient les plus proches de Sang, qu'elles renoncerent à leur patrie dans

la seule vuë de changer de Maître.

Le Prince d'Orange de qui la richesse passoit en proverbe*, se retira le premier; & son exemple fut suivi par le Duc de Nevers cousin issu de germain du Duc de Bourgogne, & seul Prince legitime qui restoit de sa branche, & par Baudoüin de Bourgogne frere naturel de ce Duc. Loüis ne manquoit pas d'offrir à ces mécontens des partis si avantageux, qu'il les attiroit infailliblement à son service, parce qu'il n'y avoit rien de si certain que ce qu'il promettoit en de telles occasions. Le Duc de Bourgogne quoyque extraordinairement surpris par des abandonnemens si considerables, ne remedia pourtant pas aux suites qu'ils pouvoient avoir. Il ne changea ny d'humeur ny de methode; & comme il s'imagina que les Etrangers auroient moins de repugnance à luy obeïr aveuglément que ses propres Sujets, il en reçut à sa Cour & mêmes dans sa confidence, au lieu de ceux qui étoient passez à la Cour & dans la confidence du Roy. Les deux principaux Italiens qui s'établirent alors dans les

* Riche Chalon.

Pays-bas, furent Galiot & Campobache. Ils étoient tous deux du Royaume de Naples, & tous deux de noble & d'ancienne Maiſon : mais le premier des deux n'avoit que les vertus de ſon Pays, comme le ſecond n'en avoit que les vices.

Galiot avoit mieux aimé ſe bannir de Naples, que d'y vivre ſous la domination du Roy Ferdinand d'Arragon, dont il n'avoit pû ſupporter les quatres imperfections, qui étoient celles d'Ennemi, de Bâtard, d'Etranger, de Défiant & d'irreconciliable. Il avoit choiſi pour retraite la Cour de Bourgogne, parce qu'elle luy avoit ſemblé la plus commode qu'il y eût dans l'Europe, & il y paſſa le reſte de ſes jours en Cavalier ſans reproche. Campobache au contraire n'étoit ſorti du Royaume de Naples, qu'à cauſe qu'il y avoit été contraint par le ſort des armes. Il étoit fils d'un vieux Officier de guerre ; qui pour avoir ſervi la faction d'Arragon, en avoit eu pour récompenſe le Comté de Campobache ſcitué dans les montagnes de la Poüille : mais le fils avoit dédaigné de conſerver ce

Fief par les mêmes voyes que son pere l'avoit acquis. L'inconstance l'avoit tourmenté à contre-temps ; & il s'étoit imaginé qu'en servant la faction d'Arragon il n'en deviendroit pas plus riche, à cause qu'elle imputeroit les services qu'il luy rendroit à la reconnoissance du don qu'elle avoit fait à son pere. Au lieu qu'en servant la faction d'Anjou, la recompense en seroit d'autant plus grande ; qu'outre qu'il n'en auroit rien reçu, il auroit hazardé pour elle un Comté. Il s'étoit engagé sur ce principe dans un party malheureux; & il avoit perdu ce qu'il avoit de bien solide, en courant apres un bien imaginaire.

La faction d'Anjou avoit succombé, & Campobache en avoit mené les restes en Provence pour s'y refugier. Il y avoit passé trente ou quarante ans, dans l'esperance que le Roy René, que Jean Duc de Calabre fils, & Nicolas Duc de Lorraine petit-fils de ce Prince, le rétabliroient dans son Comté en recouvrant le Royaume de Naples, & il s'étoit trompé dans sa conjecture. Il avoit vieilli dans cete at-

rente : mais il y étoit resté assez de vigueur pour chercher d'autres Maîtres, & pour les servir dans la profession des Armes. Il s'étoit donné au Duc de Bourgogne, & il avoit reçu de luy quarante mille écus, pour aller en Italie lever quatre cens lances. Ceux qui n'ont pû croire qu'il eût formé la trahison que l'on va rapporter sans y avoir été disposé par une injure insupportable à un homme de sa qualité, ou qui l'ont pretendu excuser ; ont écrit que s'étant un jour opposé aux sentimens du Duc, il en avoit reçu un soufflet.

Quoy qu'il en soit Campobache en passant par Lyon pour aller en Italie, rencontra un homme de sa connoissance, & Italien comme luy. Il étoit Medecin de profession : Il se nommoit Simon : Il avoit tiré son surnom de la ville de Pavie où il étoit né, & il se méloit de toute autre chose que de son métier. Il servoit au Roy d'Emissaire, pour observer les mouvemens de la Ducheſſe Tutrice de Savoye, que l'on soupçonnoit trop attachée au Duc de Bourgogne, & sa qualité d'Espion étoit

cachée ſous celle d'Agent de Loüis Onze à la Cour de Milan. Campobache qui ne le connoiſſoit que par ce dernier caractere, ne laiſſa pas de prendre en peu d'heures aſſez de confiance en luy ; pour luy dire que ſi le Roy luy vouloit donner vingt mille écus d'argent comptant, un Comté en France de même valeur que celuy qu'il avoit perdu en Italie, & les mêmes appointemens qu'il tiroit du Duc de Bourgogne pour l'entretien de quatre cens lances, il prendroit ce Duc priſonnier ; & le mettroit entre les mains de ſa Majeſté, ou le tuëroit.

L'offre de Campobache n'étoit ni ſi difficile ni ſi dangereux que l'on auroit pû croire ; que parce qu'il avoit obſervé que le Duc de Bourgogne faiſoit toutes les nuits la ronde de ſon camp ſouvent ſeul, & toûjours mal accompagné. Que s'il changeoit de méthode, Campobache promettoit en ſecond lieu de ſe tourner avec ſes quatre cens lances Italiennes contre luy à la premiere Bataille qu'il donneroit, & de la luy faire ainſi perdre avec la vie. Simon de Pavie ſe chargea d'en parler au Roy : mais il

differa si long-temps de faire sçavoir à Campobache la réponse de sa Majesté, que Campobache persuadé qu'on l'avoit négligé s'adressa à du Pray Envoyé de Loüis à Genes. Du Pray ne fut pas plus diligent qu'avoit été Simon de Pavie, & Campobache leva cependant ses quatre cens lances. Il les conduisit dans les Pays-bas, & on luy donna pour quartier d'hyver le Comté de Marle.

Il dépêcha de là vers le Roy une personne affidée, pour renouveller directement les propositions que Simon de Pavie & du Pray avoient faites. Mais le Roi qui jusques-là s'étoit défié que ce qu'en faisoit Campobache n'étoit que pour le sonder, & pour avoir ensuite occasion de le décrier, voyant que c'étoit tout de bon, eut horreur de la perfidie de cet Etranger; quoy qu'elle tendît à luy procurer la plus grande des satisfactions qu'il étoit capable de recevoir. Sa Majesté se piqua d'imiter l'ancienne vertu Romaine dans les deux conjonctures les plus délicates & les plus difficiles; qui étoient celles de Camille, qui avoit renvoyé aux Falisques leur Maître d'Ecole foüeté par la jeu-

neſſe de leur Ville, qu'il avoit voulu livrer; & celle de Fabrice, qui avoit averti le Roy Pyrrhus que ſon Medecin offroit de l'empoiſonner. Loüis fit informer le Duc de Bourgogne de tout ce que Campobache machinoit contre luy: mais il ne fut pas ſi heureux que l'avoient eſté Camille & Fabrice, & le Duc de Bourgogne ne profita pas de l'avis de ſa Majeſté. Il eſtoit perſuadé qu'elle le haïſſoit encore plus qu'il ne la haiſſoit; & comme il ne le jugeoit pas aſſez charitable pour luy donner gratuitement un avis de telle importance, il crut, ou que le billet qu'elle venoit de lui faire écrire étoit faux, ou que l'avantage qu'elle en vouloit tirer étoit ſans comparaiſon plus grand que le bon office qu'elle lui rendoit.

Il chercha long-temps quelle pouvoit être cet avantage; & n'en trouvãt point, il revint à ſa premiere penſée, que ce qu'il y avoit dans le billet étoit faut. Il s'y confirma par l'opinion qu'il eut enſuite, que le deſſein du Roi en feignant de lui vouloir ſauver la vie étoit de lui rendre un mauvais office, en tâchant de le mettre mal avec le meilleur Chef de guerre

qu'il eût, apres que sa Majesté lui avoit débauché les principaux de sa Noblesse; & non seulement il ne crut pas lui en avoir obligation, mais il en aima davantage Campobache, & s'y fia plus qu'auparavant. Campobache plus aise de l'aveuglement de ce Prince que touché de sa franchise, s'adressa pour le perdre au Duc de Lorraine, apres avoir esté reburé par le Roy de France. Le Duc de Lorraine qui estoit alors en guerre avec le Duc de Bourgogne, accepta l'offre: mais il ne convint pas sitost des conditions, parce qu'il êtoit épuisé d'argent, & qu'il n'entendoit donner qu'à bonnes enseignes la somme qu'on luy demandoit. Le marché n'étoit pas encore conclu entre luy & Campobache, lorsque le jour où le Connétable devoit être mis entre les mains des François approcha. Campobache qui avoit sous le Duc de Bourgogne la principale direction du Siege de Nancy, ne vouloit pas que cette Ville fût prise jusqu'à ce que son Traité eût été conclu, parce qu'il desespetoit de trouver ailleurs une occasion aussi favorable pour l'executer. Il pro-

longea donc la reddition de la Place ; & le Duc de Bourgogne prevoyant qu'il n'y entreroit pas le jour qu'il s'étoit promis, depêcha à Peronne un Courrier, qui portoit une revocation préciſe de l'ordre donné pour livrer le Connétable. Mais ce Courrier arriva trop tard, & ce fut là le ſecond obſtacle * qui traverſa le deſſein qu'avoit le Duc de Bourgogne de ſauver ce premier Officier de la Couronne de France.

* Dans les plaintes des Gantois contre Hugonnet.

On a déja remarqué que le Duc de Bourgogne l'avoit donné en garde à deux de ſes Ennemis capitaux, le Chancellier Hugonnet, & le Seigneur d'Imbercourt, & que ces deux Favoris le devoient mettre au jour préfix entre les mains des François. Le deſir que l'un & l'autre avoient d'executer leur commiſſion, leur faiſoit compter les momens qui s'écouloient cependant ; & comme ils avoient eſté extraordinairement fâchez de ce que leur Maître ne l'avoit, ni puni de mort, ni rendu aux François le huitiéme jour apres ſa priſe, quoy qu'il s'y fût engagé par le Traité de Vervins, ils

craignoient que ſon inconſtance ne le reprît ; & qu'il ne tint pas mieux parole la ſeconde fois, qu'il l'avoit tenu la premiere. Ainſi le point du jour préfix n'eut pas plutôt commencé à paroître, qu'ils mirent le Connétable entre les mains de Loüis Bâtard de Bourbon Amiral de France, qui n'avoit pas manqué de ſe trouver avec de la cavalerie aux portes de Peronne pour le recevoir.

La précaution d'Imbercourt & de Hugonnet ne fut pas inutile, puiſque le Courrier qui leur portoit le contre-ordre arriva trois heures apres. Mais l'on verra dans la ſuite de cette Hiſtoire, que Dieu qui ne permet pas mêmes aux particuliers de vanger leurs propres querelles dans les occaſions où il s'agit d'obéïr à leurs Maîtres, fit naître la conjoncture d'une ſédition, où Imbercourt & Hugonnet furent déchirez par le peuple d'une maniere qui ne pouvoit être plus étrange. Le Connétable fut conduit à Paris, où il perdit la vie à l'âge de ſoixante-trois ans ſur un échafaut le dix de Decembre mil quatre cent ſoixante quinze,

aprés que le procés lui avoit été fait en trois ſemaines par des Conſeillers du Parlement de Paris, auquel preſidoit le Chancelier de France.

On blâma ſes Juges de s'être trop hâtez ; & l'on ne prit pas garde que les Miniſtres du Duc de Bourgogne en livrant le Connétable, avoient mis entre les mains de ceux qui l'avoient reçu toutes les Lettres qu'il avoit écrites à ce Duc & à ſes Officiers contre Loüis, & qu'ainſi ſes Juges avoient dix fois plus de preuves qu'il n'en faloit pour le condamner. On ſoupçonna avec plus de fondement ; que comme ſa Majeſté changeoit ſouvent de Favoris, & qu'elle les diſgracioit pour la moindre faute qu'ils euſſent commiſe, ceux qui étoient alors en credit auprés d'elle, & qui s'attendoient à profiter de la dépoüille du coupable, preſſerent ſon execution avec d'autant plus d'importunitez à l'égard des Juges, qu'ils apprehendoient qu'elle ne leur échapât pour peu que l'on differât le ſupplice du criminel. Mais ſes principales Terres étoient dans les Etats du Duc de Bourgogne ; & Loüis ne donna que le

Comté de Ligny en Barrois, & le Comté de Brienne. Georges de la Trimoüille Seigneur de Craon, eut le premier; & Charles d'Amboiſe Seigneur de Chaumont, obtint le ſecond.

Le Connétable ne fut point regreté, parce que tout le monde avoit horreur de la perfidie qu'il avoit continuée dix ans entiers. Mais il ſeroit difficile de trouver dans les Hiſtoires des derniers ſiecles un exemple plus remarquable que celui-ci, d'une déteſtable vie couronnée par une fin apparemment heureuſe. Dés que le Connêtable eut été mis entre les mains de l'Amiral de France, il fut touché de Dieu ſi puiſſamment, qu'il ne penſa plus qu'à demander la grace d'un veritable repentir. Il ne voulut voir que des gens de pieté: Il répandit de continuelles larmes, tant qu'il fut en priſon: Il détourna ſes Amis de ſolliciter que ſon execution ne fût pas publique: Il ne s'amuſa point à chicanner ſa vie, quoy qu'il le pût aiſément, & qu'il en eût un grand nombre de moyens. Enfin s'il eſt permis en matiere de Religion de juger par

les apparences, il mourut en ſincere penitent.

Loüis eut une extrême joye de ſa mort: mais à dire le vrai la reputation de ſa Majeſté en reçût une conſiderable flétriſſure. On trouva à redire, tant on eſt accoûtumé de ne rien pardonner aux Grands, qu'un Roi de France n'eût pas cru pouvoir par ſes ſeules forces punir un de ſes Sujets, & qu'il eût eu recours pour en venir à bout à ſon capital ennemy. Mais tous les gens de bien eurent principalement horreur de l'action du Duc de Bourgogne, qui avoit été aſſez lâche pour livrer un Prince que le malheur avoit reduit à ſe jetter entre ſes bras; & pour fournir à celui des hommes qu'il haïſſoit le plus, le moyen de ſe vanger, dans la ſeule vuë d'en partager avec lui la dépoüille. Et de fait l'on remarqua que depuis cette fauſſe démarche du Duc de Bourgogne, il n'en fit plus aucune qui ne le conduisît directement au precipice. Il perdit le jugement, le courage, les forces, & la protection divine. Ses Amis l'abandonnerent dans toutes les diſgraces qui lui ſurvinrent;

& ſes Domeſtiques le vendirent pour de l'argent à ſes ennemis, dans le même lieu où il étoit convenu avec Loüis de lui remettre le Connétable, à condition que ſa Majeſté le laiſſeroit profiter du treſor que ce premier Officier de la Couronne avoit amaſſé dans le Château de Ham. Tout le monde étoit perſuadé qu'il y avoit des millions en argent monnoyé. Cependant il ne s'y trouva que ſoixante mille écus; & l'on fut confirmé par cette nouvelle experience, dans le ſentiment que ceux qui forment de grands deſſeins, quelque menagers qu'ils ſoient d'ailleurs, dépenſent toûjours d'un côté beaucoup plus qu'ils n'épargnent de l'autre.

Le Duc de Bourgogne ſe conſola de tout ce que l'on vient de dire, par le recouvrement de Saint Quentin que le Roi lui rendit de bonne foi : par la poſſeſſion de Ham & de Bohaim, où il entra ſans que la France s'y oppoſât; & par le treſor qu'il trouva dans Ham & dont il profita ſeul. Mais il ſe contenta de prolonger la ſuſpenſion d'armes avec Loüis, & il ne put ſe reſoudre de la changer en une Paix ſolide.

Il

Il prétendoit abſolument que la France renonçât à la ſouveraineté qu'elle avoit ſur ſes Etats, & il étoit perſuadé que ſa qualité de Feudataire mettoit le plus grand obſtable à ſon agrandiſſement. La diſgrace qu'il avoit reçuë devant Nuis lui avoit relevé le courage au lieu de l'humilier, parce qu'il ne l'avoit regardée que par l'endroit par où elle avoit dequoi flater ſa vanité. Il y avoit vû toute l'Allemagne, tant en general qu'en particulier, armée contre lui ſans l'oſer attaquer, & il n'en avoit pas falu davantage pour lui faire accroire qu'il étoit invincible. L'experience des guerres paſſées lui avoit appris qu'il n'étoit pas encore aſſez fort pour conquerir la France & l'Allemagne: mais la commodité de la Lorraine qu'il avoit preſque entierement conquiſe, lui avoit ſuggeré un deſſein à peu prés auſſi vaſte, & pourtant plus facile à executer que le precedent.

Il avoit lû dans l'Hiſtoire que l'Empereur Loüis le Debonnaire en partageant ſes Etats entre ſes trois fils, avoit donné à ſes deux cadets Loüis le Germanique & Charles le Chauve, l'Al-

lemagne & la France qui en étoient comme les deux extremitez ; & à Lothaire qui étoit l'aîné, le milieu qui consistoit dans l'Italie, dans les Païs-bas, & dans les Provinces qui leur étoient voisines. L'avantage de cette portion, étoit que celui à qui elle appartenoit, pouvoit quand il lui plairoit entreprendre sur les deux autres, sans que les deux autres pussent concerter aucune entrepriſe sur lui ; & ce fut principalement dans cette vuë, que le Duc de Bourgogne forma le projet de renouveller en sa personne la Monarchie de Lothaire.

Les moyens qu'il jugea propres pour l'acheminement de son dessein, furent en premier lieu d'engager dans ses interêts la Maison de Savoye par l'artifice qui lui étoit le plus ordinaire, c'est-à-dire en promettant sa fille. Le Duc de Savoye étoit encore enfant, & vivoit sous la Tutelle * de sa mere. C'étoit Yolande de France sœur du Roi Loüis Onze. Princesse belle, spirituelle, entreprenante, & vertueuse : mais sujete au défaut de presque toutes les filles de France, qui au sortir de leur

* Dans l'Histoire de Savoye.

païs ont perdu l'inclination qu'elles avoient pour lui. On ne ſçait ſi elle n'avoit pas été contente de l'échange fait en ſa perſonne, lorſqu'on l'avoit donnée en mariage à Amedée Neuviéme du nom, & troiſiéme Duc de Savoye, pour avoir Charlotte ſœur du même Amedée en qualité de femme de Loüis Onze; ou ſi l'amour qu'elle avoit pour ſon fils, avoit éteint dans ſon ame toutes les autres tendreſſes: mais il eſt certain que le Duc de Bourgogne ne l'eut pas plûtôt leurrée de ſon alliance, qu'elle ne ſe contenta pas de le favoriſer au prejudice de ſon propre frere. Elle entra de plus dans le projet chimerique que l'on vint de repreſenter; & elle contribua autant qu'elle put à l'executer, en levant cinq mille Soldats entre les Sujets les plus agguerris & les plus robuſtes de ſon fils, & en les joignant à l'armée du Duc de Bourgogne.

Ce Prince auroit ainſi formé une ſuite continuë d'Etats d'une prodigieuſe étenduë, puiſqu'elle auroit été depuis l'extremité de la Friſe juſques au Duché de Milan, & ce Duché étoit le ſecond objet de l'ambition du Duc de

Bourgogne. Celui qui le poſſedoit alors, n'en avoit aucun autre titre que celui de l'uſurpation de ſon pere, & c'en étoit aſſez pour le dépoüiller à quiconque en auroit les moyens. Il ſe nommoit Galeas Sforce, & il étoit fils du fameux Bâtard François Sforce; qui de General qu'il avoit été des Venitiens dans le Duché de Milan, s'en étoit emparé. Il avoit pu acheter l'inveſtiture de ſon Duché, parce que l'Empereur avoit offert de la lui vendre; mais il avoit cru qu'il ſeroit honteux à ſa memoire d'aſſurer ſa ſucceſſion à ſon fils par une telle voye. Et de fait Galeas n'avoit pas laiſſé de s'y maintenir: mais pour avoüer la verité, ç'avoit plûtôt été par la reputation de ſon Pere & parce que perſonne n'avoit encore oſé l'attaquer que par ſa propre valeur, car il étoit d'ailleurs le Souverain de la Chrétienté qui donnoit le plus de priſe ſur lui. Il exerçoit ouvertement la tirannie dans une domination nouvelle, & ſon impudicité étoit la plus ſcandaleuſe que l'on eût vuë depuis que l'Italie étoit partagée en pluſieurs Souverainetez. Les Dames de qualité &

les plus vertueuſes étoient celles qui le touchoient davantage; & pour en abuſer avec plus de facilité, il leur faiſoit accroire, & l'on avoit établi pour principe de Morale * à la Cour de Milan, qu'une Dame pour s'être abandonnée à ſon Souverain, n'en étoit pas moins honnête.

Les Milanois accoûtumez à la domination moderée de François Sforce, regardoient ſon fils Galeas comme un monſtre qu'il faloit exterminer en toute maniere; & la conſpiration dans laquelle il fut depuis maſſacré, étoit déja preſque formée. S'il n'avoit aſſez de lumieres pour la découvrir, il en avoit aſſez pour s'en douter; & comme le ſeul bruit de l'alliance de l'heritiere de Bourgogne avec le Duc de Savoye lui avoit donné lieu de craindre qu'elle n'eût été concluë pour le punir de ce qu'il avoit autrefois conduit quatre cent lances au ſecours de Loüis Onze durant la guerre du Bien Public, il crut devoir aller au devant de cet orage pretendu pour le conjurer. Il envoya au Duc de Bourgogne un de ſes principaux Miniſtres qui lui demanda

* Dans les Eloges de Paul Jove. *Nullam fœminam contubernio Principis infamari.*

René : mais sa Majesté par des mouvemens dont le ressort étoit inconnu, au lieu de ménager son oncle, sembloit au contraire n'avoir rien oublié de ce qu'il faloit pour l'exciter à disposer de sa succession en faveur d'un parent plus éloigné qu'elle. Car non seulement elle n'avoit jamais voulu lui fournir des troupes suffisantes pour recouvrer le Royaume de Naples : mais encore elle s'étoit depuis peu emparée des Châteaux d'Angers & de Bar, où le Roi René avoit garnison ; de crainte qu'il ne lui prît envie pour se vanger, de les remettre aux Ennemis de la Monarchie Françoise.

René plus irrité de cette derniere injure que des refus precedens, étoit sur le point de chercher un heritier étranger, lorsqu'il en fut détourné par l'adresse sage & heureuse de Jean Cossa son principal confident & grand Sénéchal de Provence. René découvrit son dessein à Cossa aprés l'avoir entretenu de ses déplaisirs ; & Cossa ne jugea pas à propos de l'en dissuader sitôt ; soit qu'il ne crût pas y reüssir, ou qu'il jugeât que le ressentiment de son

Maître reſſembloit à ces torrens, qui font du ravage à proportion des obſtacles qu'on leur oppoſe. Il ne ſe contenta pas d'approuver en apparence que la France fût fruſtrée de la Provence & du droit aux Couronnes des deux Siciles; & ſa complaiſance alla juſqu'à conſeiller à René de jetter les yeux ſur le Duc de Bourgogne, afin de mieux punir l'ingratitude prétenduë de Loüis Onze ſon neveu.

René reçut avec joye une propoſition qui flattoit ſon dépit, mais Coſſa n'étoit pas ſi mal intentionné pour la France qu'il le paroiſſoit. Il connoiſſoit Loüis extraordinairement ſenſible du côté de l'interêt, lorſqu'il n'étoit pas prevenu par une haine inveterée; & comme ſa Majeſté n'étoit pas encore en cet état à l'égard du Roi de Sicile, le but de Coſſa étoit de la ramener, en lui montrant de plus prés le tort qu'elle ſe faiſoit; & en ajoûtant à la menace que le Roi de Sicile s'étoit juſques-là contenté de faire, une feinte de l'executer. Ainſi Coſſa negocia avec le Duc de Bourgogne les clauſes de la donation de la Provence

vence & des autres droits de la Maiſon d'Anjou; & ce Duc ſe voyant ſollicité d'accepter un bien qu'il n'eût oſé pretendre, ne douta plus de poſſeder bien-tôt la Monarchie de Lothaire.

Il fut confirmé dans ſa penſée, parce que le Roi de Naples étant informé de l'intention du Roi René ſon competiteur, ſe tint pour perdu; & envoya le Prince Frederic ſon fils à la Cour de Bourgogne, ſous pretexte d'en rechercher l'heritiere, mais en effet pour ſonder s'il n'y auroit point de remede à la ruine dont le Roi ſon Pere étoit menacé. Il ne reſtoit pour achever le projet du Duc de Bourgogne, que de joindre en quatriéme & dernier lieu le Royaume de Naples au Duché de Milan, en conquerant les Etats entre deux qui étoient de trois ſortes, comme ils le ſont encore aujourd'hui. La premiere étoit l'Etat Eccleſiaſtique. La ſeconde étoit compoſée de divers petits Souverains, qui s'étoient établis à l'occaſion des longues guerres entre le ſaint Siege & les Empereurs; & la derniere étoit les Republi-

ques qui avoient eu le bonheur de conſerver une liberté entiere, ou qui avoient trouvé des conjonctures favorables pour la recouvrer par la voye des armes, ou pour l'acheter à prix d'argent.

Le Duc de Bourgogne pretendoit à la verité ne pas toucher à l'Etat Eccleſiaſtique à qui la Religion ſervoit de rempart: mais il ſuppoſoit auſſi que l'approche de ſes Troupes ſuffiroit pour aſſujetir les petits Souverains, comme la ſeule montre de ſes richeſſes attireroit les Republiques à ſe mettre à l'envi ſous ſa domination. Ce fut dans cette vuë qu'il prit ſoin de rendre ſes Troupes les plus belles & les mieux équipées qu'il put: Qu'il pourvut ſon armée d'un ſi grand nombre d'artillerie qu'il y en a qui le font monter juſques à cinq cent pieces groſſes ou petites: Qu'il mit ſur des chariots toute la vaiſſelle d'or & d'argent, & tous les rares emmeublemens de la Maiſon de Bourgogne; & qu'il n'oublia, ni les trois eſcarboucles d'une prodigieuſe groſſeur que l'on appelloit les trois freres, ni le diamant le plus grand & le plus beau de l'Europe, ni

deux autres eſcarboucles qui ne cedoient en rien au diamant, ni une multitude de pierreries que l'on faiſoit monter à la valeur de deux millions.

Mais il s'en faloit beaucoup que ſon armée fût auſſi bonne qu'elle étoit belle. Une partie de ſes vieux Soldats étoient demeurez devant Nuis ou devant Nancy; & preſque toute l'autre partie irritée * de ce qu'il ſembloit preferer les Etrangers à ſes Sujets, avoit renoncé à la guerre, & s'étoit retirée chacun dans ſa maiſon. Le Duc de Bourgogne ne laiſſa pas neanmoins d'entrer dans la Suiſſe, par où il pretendoit penetrer dans le Duché de Milan. Le ſujet qu'il en avoit étoit plauſible, puiſque c'étoient les Suiſſes qui l'avoient chaſſé du Comté de Ferrette: cependant il prit un ſi leger pretexte, qu'il approchoit de ridicule.

* Dans l'Hiſtoire de Meyer.

Un Marchand Suiſſe faiſoit paſſer par le païs de Vaux une charrette chargée de peaux de mouton. On ne ſçait s'il refuſa de payer le peage ordinaire, ou ſi on lui en demanda un extraordinaire: mais il eſt certain que ſes peaux furent arrêtées, & qu'il s'en plaignit.

Les Suiſſes demanderent réparation & dédommagement aux Seigneurs des lieux, qui étoient Jacques Comte de Romont Prince de la Maiſon de Savoye, & le Seigneur de Château-Guyon frere du Prince d'Orange; & ſur le refus de l'un & de l'autre entrerent en armes dans les Baillages de Vaux, où ils s'emparerent de quelques Châteaux. Ils les garderent pour nantiſſement; & comme ils ne pouſſerent pas plus loin leurs actes d'hoſtilité, il n'étoit pas bien difficile d'accommoder l'affaire.

Les Suiſſes propoſoient des conditions ſi avantageuſes au Duc de Bourgogne, qu'il n'y avoit aucune apparence qu'on les rebutât. Ils offroient de demander en poſture de Suplians la paix & l'alliance de ce Duc; & de renoncer à toutes les autres alliances étrangeres, ſans en excepter celle des François: De donner toute la ſatisfaction à Romont & à Château-Guyon que le Duc jugeroit raiſonnable: De fournir ſix mille hommes agguerris au même Duc pour la plus petite ſolde que l'on donnât alors à de ſimples fantaſſins; & comme leurs Députez

apperçurent que toutes leurs avances ne suffisoient pas pour fléchir le Duc, ils ajoûterent par un aveu d'autant plus pressant qu'il étoit moins recherché, que tout leur païs ne valoit pas l'or dont les éperons & les mords de bride de la Cavalerie des Bourguignons étoient enrichis. Mais les considerations humaines les plus fortes ne suffisent pas pour arrêter ceux qui courent à leur dernier malheur.

Le Duc de Bourgogne congedia dédaigneusement les Députez des Suisses, sans s'être expliqué avec eux autrement que par des menaces. Son armée entra dans leur païs: prix Lausanne; & mit le douze de Fevrier mil quatre cent soixante-seize le siege devant Granson petite Ville du Comté de Romont, où il y avoit garnison Suisse. L'artillerie des Assiegeans reduisit en peu de jours la Ville en poudre; & la garnison n'y trouvant plus de couvert, se refugia dans le Château Elle s'y défendit jusqu'à l'extremité, & demanda ensuite une capitulation honorable qui lui fut accordée. Mais le Duc la viola dans tous

ſes articles, quoi qu'il l'eût lui-même ſignée. Il retint les aſſiegez: Il en fit pendre un tiers: L'autre fut noyé par ſes ordres dans un Lac voiſin, & le dernier fut mis aux fers.

Les Villes Imperiales de deça le Rhin informées de cette cruauté, reſolurent de rétablir le Duc de Lorraine, & envoyerent aux Suiſſes un ſecours conſiderable dont ils n'eurent pas beſoin. Ce peuple groſſier qui ne connoiſſoit pas encore ſes forces, s'étoit tumultuairement aſſemblé au premier bruit du ſiege de Granſon. Il n'y avoit pas plus de cinq mille combatans, à cauſe que le reſte gardoit alors les Troupeaux, qui étoient l'unique richeſſe du païs, & n'avoit pu ſi promptement trouver des gens à mettre en ſa place. Ceux qui commandoient cette petite armée ne ſont pas connus: mais il eſt à croire qu'ils avoient de l'experience, puiſqu'ils arrêterent leurs Soldats entre les montagnes; & les empêcherent de deſcendre dans la plaine, où ils euſſent infailliblement été foulez aux pieds de la Cavalerie de Bourgogne.

Tout le plat païs demeuroit par-là abandonné, & le Duc de Bourgogne pouvoit faire ſubſiſter commodement ſon armée, en attendant qu'une ſaiſon plus douce rendît plus acceſſibles les rochers qui ſervoient de rempart à ſes Ennemis. Mais il s'imagina que ſa reputation recevroit quelque flétriſſure, s'il ne tâchoit de forcer la nature. Il avoit lui-même compté dans ſon armée * cinquante mille Soldats; & il lui ſembla que puiſqu'ils étoient dix contre un, leur nombre devoit ſuppléer à l'avantage du lieu où les Ennemis étoient campez.

* Dans la Relation de la Bataille.

Il s'obſtina à les y combatre, quoy que ſon Conſeil de guerre lui remontrât que les Suiſſes ne s'étoient avancez juſques-là que dans l'eſperance de ſecourir Granſon; & qu'ils ſeroient fort embaraſſez de leur contenance, lorſqu'ils apprendroient que cette Place avoit été priſe. Qu'ils n'avoient point apporté de vivres avec eux; & que non ſeulement il n'y en avoit point dans le poſte qu'ils occupoient, mais qu'il n'étoit pas mêmes poſſible d'y en conduire par charrois

& par bêtes de ſomme. Que les Ennemis ſeroient ainſi contraints de retourner dans leurs maiſons en abandonnant l'accez de leurs montagnes, ce qui rendroit facile la conquête de leur Païs, ou de deſcendre dans la plaine, où l'armée de Bourgogne étoit aſſurée de les battre. Car ſi elle prenoit la reſolution d'aller au devant d'eux, elle les tailleroit en pieces au premier choc, avec d'autant moins de peine qu'ils n'avoient point de Cavalerie; & ſi elle aimoit mieux les attendre dans ſes retranchemens, il leur ſeroit d'autant moins poſſible de l'y forcer, qu'elle y étoit à couvert d'un côté par le lac Leman, & des autres côtez par des foſſez à fond de cuve.

Le Duc de Bourgogne ne manquoit ni d'eſprit ni d'experience. Il ne pouvoit douter de la verité de ce qu'on lui diſoit. Il étoit d'ailleurs perſuadé de la fidelité de ceux qui parloient, & de leur zele à ſon ſervice; mais il étoit tombé à l'égard de ſes Ennemis dans le deffaut le plus ordinaire, & neanmoins le plus prejudi-

ciable aux grands Capitaines. Il mépriſoit trop les Suiſſes, quoy qu'il ſçût que quatre cent d'entre eux avoient cent ans auparavant défait à la Maiſon d'Autriche une armée de dix mille hommes; & il étoit prevenu de la penſée, qu'il lui ſeroit honteux de ſe ſervir de tous ſes avantages contre eux. Ainſi par un caprice qui n'excita pas moins d'étonnement qu'il attira de larmes, le Duc de Bourgogne courut à ſon malheur de ſang froid, & ſans que la paſſion eût offuſqué tant ſoit peu les lumieres de ſa raiſon. Il tira de ſon camp toutes ſes troupes, & il en fit trois corps. Il commanda le dixiéme de Mars mil quatre cent ſoixante-ſeize, à ſon avant-garde, de forcer l'entrée des montagnes: Il la ſuivit de prés avec le corps de Bataille, & l'arriere-garde marcha dans une diſtance proportionnée.

Les Suiſſes ne furent pas tellement ſurpris de voir que l'on venoit les attaquer dans leur fort, qu'ils ne priſſent au même moment toutes les meſures neceſſaires pour en profiter. Ils

diſpoſerent leurs Arquebuſiers & leurs Arbalêtriers dans les irregularitez des rochers; où d'un côté ils avoient preſque tout le corps à couvert, & de l'autre ils pouvoient tirer aſſurément de haut en bas, & ils diviſerent en deux gros leurs autres Soldats. L'un attendit de pied ferme les Ennemis dans l'enfoncement du chemin, avec cette precaution qu'il avoit laiſſé devant lui un eſpace ſuffiſant pour contenir preſque toute l'avant-garde de Bourgogne qu'il pretendoit laiſſer entrer. L'autre occupoit à droit & à gauche la premiere avenuë de la montagne, à deſſein de fermer le paſſage lorſqu'il y auroit aſſez de Bourguignons entrez, & de les attaquer par derriere.

L'execution fut conforme à ce projet, & une partie de l'avant garde de Bourgogne entra dans les montagnes plus aiſément qu'elle ne penſoit. Les premiers Soldats dont elle étoit compoſée coururent avec precipitation contre le gros des Suiſſes qui les attendoit * de pied ferme, parce qu'ils ne voyoient point d'autres Ennemis. La

*Dans la Relation de la Bataille.

foule de ceux qui les ſuivoient fut ſi grande, que le vuide laiſſé par les Suiſſes à deſſein, fut en un inſtant rempli. On donna pour lors le ſignal; & les Suiſſes diſpoſez à droit & à gauche ſur l'avenuë, s'en ſaiſirent. Ils repouſſerent le reſte de l'avant-garde de Bourgogne, autant de fois qu'il ſe preſenta pour la recouvrer. Ceux de la même avant-garde qui ſe trouverent ainſi coupez, furent dignes de compaſſion. Ils ne pouvoient, ni avancer à cauſe du gros des Suiſſes qui leur preſentoit les pointes des piques, ni reculer à cauſe de l'autre gros qui venoit de les enfermer par derriere.

Ils étoient ſi preſſez qu'ils n'avoient pas mêmes la liberté de ſe remuer: bien loin d'avoir l'eſpace neceſſaire pour agir avec toute leur vigueur, ou avec toute leur adreſſe contre l'Ennemy, & une ſituation ſi incommode donnoit lieu à deux grands inconveniens. Le premier qu'ils ne pouvoient ſe ſecourir l'un l'autre, & le ſecond qu'aucune balle ou fleche des Suiſſes ne tomboit en vain. Les Bourguignons ſe ſentoient percer ſans voir d'où ve-

occasion tout ce que l'on eût pû attendre de leur valeur. Les Soldats de l'Avant-garde de Bourgogne qui n'étoient point entrez dans le défilé, tomberent si brusquement sur leur corps de Bataille qu'ils le renverserent; & ce mal ne fut pas le seul ni le plus grand qu'ils luy firent, puisqu'ils luy communiquerent leur crainte, & qu'ils la porterent en le perçant jusqu'à l'arriere-garde.

Le Duc de Bourgogne mit inutilement en usage tout ce que l'intrepidité & l'experience auroient pû suggerer aux plus grands Capitaines dans une telle conjoncture. Il alla au devant des fuyards : Il leur parla : Il les menaça : Il les frapa; mais tout ce que l'on gagne à se mêler à contre-temps d'arrêter les torrens, c'est d'être emporté par eux. Toute l'armée du Duc de Bourgogne se dissipa d'elle-même ; & ce Prince apres avoir évité une infinité de dangers tant du côté des siens que du côté des Ennemis, se sauva le dernier. Il ne perdit que sept Cavaliers, parce qu'il n'y en eut pas davantage qui firent leur devoir : mais toute son

infanterie, tous ſes canons, tout ſon bagage, tout ſon argent, & toutes ſes pierreries, demeurerent en proye aux Vainqueurs.

Il y a des Relations de bonne main qui racontent d'une autre maniere la Bataille de Granſon; & l'on croit être obligé de la rapporter icy; afin de mettre le Public en liberté de juger laquelle des deux eſt la meilleure. Le Camp du Duc de Bourgogne ſelon elles, eſtoit ſi avantageuſement retranché entre le lac de Neufchâtel, ſon Artillerie, & ſon charroy, qu'il n'étoit pas poſſible de le forcer à combattre malgré luy; & dans deux ou trois jours au plûtard l'entrée de la Suiſſe luy auroit été ouverte, à cauſe que ceux qui la gardoient n'avoient pas de vivres pour y demeurer plus long-temps. Tous les Officiers generaux étoient d'avis que l'on profitât de cet avantage: mais le Duc crut qu'il y auroit du deshonneur pour luy de laiſſer tout faire à la famine. Il alla chercher ſes Ennemis au défilé qu'ils occupoient; & fit auparavant avancer cent Archers, pour garder un paſſage capable de faciliter

ſa retraite en cas de beſoin. Mais les Suiſſes apres avoir vû l'armée de Bourgogne enfermée entre ce paſſage & le poſte qu'ils tenoient, furent preſque aſſurez de la battre avec peu de perte.

Ils délogerent les cent Archers du lieu dont ils s'étoient ſaiſis, avant qu'ils euſſent eu le loiſir de s'y fortifier; & deſcendirent enſuite de leurs montagnes avec tant de hâte, qu'ils ſurprirent l'Avant-garde du Duc de Bourgogne, qui ne penſoit pas les avoir ſitôt ſur les bras. Elle marchoit avec tant de negligence, que les premiers rangs étoient trop éloignez des derniers pour en être ſoûtenus; & ce fut pour remedier à ce deffaut qu'au moment qu'ils apperçurent l'Ennemy, ils tournerent viſage pour les rejoindre. Mais en de ſemblables rencontres la moindre démarche qui n'a point été prévûë, cauſe infailliblement la perte des batailles. Ceux des derniers rangs voyans venir leurs Compagnons avec plus de precipitation qu'il n'en faloit pour une marche de gens de guerre, s'imaginerent qu'ils fuioient, & fuirent eux-mêmes. Ce deſordre paſſa de

rang en rang de l'Avant-garde au corps de Bataille, & du corps de Bataille à l'Arriere-garde, & l'armée de Bourgogne rentra toute effrayée dans ſon Camp. Les ſimples Soldats des Suiſſes n'étoient preſque point experimentez, mais ils étoient conduits par des Officiers qui avoient appris la guerre dans l'Alemagne; & ce furent ces Officiers qui les menerent aux trouſſes des Fuyards avec toute la diligence qui leur fut poſſible, ſans perdre leurs rangs. Ils entrerent avec eux dans le Camp du Duc de Bourgogne; & s'en ſaiſirent d'abord, parce que perſonne ne s'arrêta pour leur reſiſter.

La cavalerie de Bourgogne n'avoit perdu que ſept hommes, & les Suiſſes ne s'aviſerent pas de la pourſuivre: mais l'infanterie abandonnée à leur diſcretion, ne reçut quartier d'eux qu'apres qu'ils ſe furent laſſez de tuer. Le Duc de Bourgogne ſe ſauva des derniers à Joigné, Place éloignée de ſix lieuës de Granſon. On obſerva qu'il tournoit tête de temps en temps; & qu'il regardoit le lieu du Combat avec des yeux étincelans de colere, & moüillez de larmes.

larmes. Il se consola pourtant au bout de six semaines, sur ce que la Bataille qu'il venoit de perdre n'étoit à proprement parler qu'une déroute. Que sa cavalerie n'y avoit point combattu : Que son infanterie ne s'étoit défenduë que par necessité, & que les Victorieux n'avoient pas poursuivi les Vaincus hors de leur Camp.

Quoy qu'il en soit le Duc de Bourgne ne fut pas si sensible aux pertes dont on vient de parler, toutes irreparables qu'elles étoient, qu'il le fut à celle de l'honneur ; & comme il n'y avoit pas d'homme si vain que luy, il n'y en avoit point aussi qui supportât avec tant d'impatience d'avoir esté vaincu dans une conjoncture si plaine de honte pour luy. Il avoit plus d'une fois mis la Monarchie Françoise au danger prochain de sa ruine. Il venoit d'opposer ses forces devant Nuis à celles de toute l'Alemagne ; & de les arrêter durant pres de six mois devant les siennes, avec une espece d'égalité qui ne pouvoit assez être admirée. Il les avoit plus fatiguées qu'elles ne l'avoient fatigué ; & ils les avoit ren-

voyées dans leurs Cercles à des conditions, qui ſembloient plûtôt leur donner la Loy que la recevoir d'elles. Cependant il fut vaincu par un petit nombre de gens inconnus, qui étoient juſques-là demeurez dans leurs montagnes & qui n'avoient la reputation ni d'être vaillans ni d'être adroits.

Ils étoient ſi groſſiers qu'ils couperent le plus riche pavillon qu'il y eût au monde en autant de pieces qu'il y avoit de figures, dans l'opinion qu'ils les vendroient plus en détail qu'en gros. Ils prirent pour vaiſſelle d'étain la vaiſſelle d'argent, & ils en donnerent les plats pour deux ſols la piece. Le Suiſſe qui pilla le gros diamant du Duc de Bourgogne s'y connoiſſoit ſi peu, qu'apres l'avoir conſiderée il le remit dans ſon étuy, & le jetta ſous un chariot. Il revint pourtant le prendre : mais ce ne fut que pour le vendre un florin du Rhin à un Prêtre, qui le revendit trois francs. Mais le plus grand préjudice que le Duc de Bourgogne reçut à Granſon, fut qu'il y perdit la ſanté du corps & la tranquillité de l'eſprit.

Pour mieux comprendre ce qui ſuit

il faut icy repreſenter que ce Prince étoit d'un temperament ſi vigoureux, qu'encore qu'il agît toûjours, & qu'il travaillât beaucoup plus qu'aucun autre ne fit jamais, il n'avoit pas encore eſté malade juſqu'à la quarante-quatriéme année de ſon âge qu'il couroit alors. Cependant il s'échauffa ſi fort en parlant à des fuyards qui ne l'écoutoient point, qu'il luy fut long-temps impoſſible de ſe rafraîchir. Tous les ſecrets de la medecine y furent inutilement employez, & il falut qu'il s'abſtint de boire du vin, & qu'à cela pres il laiſſât la maladie prendre ſon cours. Elle ne ceſſa que pour faire place à une incommodité; qui pour être directement contraire à la precedente, n'en étoit pas moins affligeante. Un excez de bile noire ſucceda à l'excez de bile jaune, & le Duc de Bourgogne eut autant de froid qu'il avoit reſſenti de chaud. Le meilleur vin ne fut pas capable de le réchauffer; & il y fallut employer juſqu'à la Theriaque au dedans, & à l'eſprit de vin au dehors.

Un paſſage ſi violent & ſans milieu d'une extremité à l'autre, ne ſe fit pas

ſans que les organes du corps qui ſervoient aux fonctions de l'eſprit n'en fuſſent beaucoup alterez. Le chagrin entretint la mauvaiſe humeur du Duc de Bourgogne, & ſa mauvaiſe humeur degenera en melancolie hipocondriaque, Il ne donna plus aucun ordre qui fût dans les regles, & tout alla par emportement dans ſa conduite. Ses ſecondes reſolutions furent directement contraires aux premieres, & le Duc de Bourgogne ne fut depuis conſtant, que dans celle de ſe vanger des Suiſſes.

Loüis Onze qui l'avoit obſervé avec une attention jalouſe, ſe tenoit dans Lyon à deux fins. L'une d'être auſſi pres de luy qu'il le pouvoit, ſans luy donner de ſoupçon. L'autre de prendre de plus promptes meſures ſur le ſuccez d'une guerre, dont le contre-coup bon ou mauvais ne manqueroit pas de porter ſur la France. Ce que ſa Majeſté avoit principalement à craindre, eſtoit que les Suiſſes ne fuſſent conquis, ou du moins contraints de ſe mettre ſous la protection du Duc de Bourgogne. Car en ce cas l'égalité des forces entre ce Duc & le Roy eût eſté ôtée ; & la

balance qui jusques-là avoit été dans l'équilibre, auroit panché du côté du premier, à la ruine inévitable du second. Sa Majesté envoyoit souvent des Agens secrets aux Cantons, & aux Villes sur le Rhin entrées dans leur alliance, mais avec peu de fruit; parce que les uns & les autres pretendoient que le Roy se declarât ouvertement contre le Duc de Bourgogne leur Ennemy commun, & rompît la Treve qu'il avoit prolongée avec luy. A quoy sa Majesté étoit d'autant moins disposée, que connoissant le Duc de Bourgogne jusqu'au fond de l'ame, elle ne doutoit pas qu'au premier mouvement qu'elle feroit contre luy, il ne laissât en paix les Suisses & les Alemans pour tourner ses armes contre elle.

La deroute de Granson n'avoit ni oté ni diminué cette crainte; parce que l'armée de Bourgogne qui n'étoit que dissipée pouvoit se rassembler, & les cinq mille Suisses qui l'avoient batuë y eussent tenu lieu des Soldats qu'elle avoit perdus entre les montagnes. Ainsi le Roy n'auroit pas esté moins embaraſſé apres la Bataille de Granson,

qu'il l'avoit été devant; si le Duc n'eût sans y penser contribué à le déterminer, en envoyant son fidele Contay à Lyon.

L'Ambassade de Contay n'étoit plus conforme à l'humeur de celuy de la part de qui elle venoit. Elle étoit ajustée à sa fortune; & Contay * au lieu de tonner & de menacer de la part de son Maître; se mit en posture de suppliant. Il descendit aux tres-humbles prieres: Il ne dissimula pas la peur qu'avoit le Duc de Bourgogne, que la France ne voulût tirer avantage du malheur qui lui étoit arrivé; & il representa au Roy les divers motifs de generosité, qui devoient le porter à ne pas rompre la Treve. Il excusa le Duc de Bourgogne, de ce qu'il n'avoit point accepté l'entrevuë que Loüis lui avoit offerte à Auxerre. Il promit en son nom, qu'il s'y trouveroit précisément au jour qu'il plairoit à sa Majesté de marquer; & il ajoûta pour comble de civilité, que si la Ville d'Auxerre n'étoit pas commode au Roy, le Duc l'iroit trouver en quelque autre endroit de ses Etats où il voudroit aller.

* Dans cette negotiatiõ.

Loüis n'avoit garde, ni de rompre

la Treve pour les raisons que l'on vient de representer, ni de détourner par une entrevuë le Duc de Bourgogne du precipice où il s'alloit jetter. Ainsi sa Majesté fit le même accueil à Contay, qu'il avoit accoûtumé de recevoir d'elle au fort des prosperitez de son Maître; & elle le renvoya avec toutes les assurances qu'il demandoit, que la suspension d'armes seroit religieusement observée. Elle remit l'entrevuë au temps que le Duc se seroit débarrassé des Suisses, & elle témoigna de n'avoir alors de pensée que pour le repos.

Elle répondit avec aussi peu d'émotion aux Ambassadeurs de Galeas Sforce Duc de Milan, qui vinrent à Lyon immediatement apres que Contay en fut parti. Il n'y avoit que vingt-un jours que leur Maître avoit conclu avec le Duc de Bourgogne une Ligue offensive & deffensive envers & contre tous, sans en excepter la France; & il s'en repentoit déja par un pur motif d'inconstance, ou parce que la Bataille de Granson luy avoit donné lieu d'apprehender que le malheur de son Confederé ne rejallît sur luy. Il avoit d'autant plus

irrité le Roy, qu'il avoit publiquement & sans sujet renoncé à son amitié, apres avoir esté le meilleur & le plus zelé de ses Amis. Il avoit sans en être sollicité, conduit à sa Majesté un secours de quatre cent Lances durant la guerre du Bien Public; & pour s'unir avec elle par le plus étroit de tous les liens, il avoit épousé une sœur de la Reine de France.

Cependant soit qu'il crût que Loüis n'avoit jamais esté si proche de sa ruine, ou qu'il ne le jugeât plus capable de le proteger, il s'étoit adressé au Duc de Bourgogne. Il luy avoit envoyé une Ambassade solemnelle : Il avoit acheté l'amitié de ce Duc au prix qu'il l'avoit mise, puisqu'il s'étoit soûmis à toutes les conditions qui luy avoient été imposées; & l'affront qu'il venoit de faire à la France étoit si recent, que les Ambassadeurs que Sforce avoit envoyez au Duc de Bourgogne n'étoient pas encore retournez à Milan, lorsque ceux du même Sforce au Roy étoient arrivez à Lyon. Loüis étoit en état de s'en vanger hautement; & le Duc de Bourgogne bien loin de l'en empêcher se trouvoit

trouvoit réduit à le prier de le laiſſer en paix. Le pretexte ne manquoit pas à ſa Majeſté, puiſque le Duc d'Orleans avoit déja quatorze ans paſſez.

Il étoit de ſi belle eſperance, que le Roi lui deſtinoit ſa fille; & toutes les conſiderations d'Etat & d'honnêteté obligeoient ſa Majeſté de lui aider à recouvrer le Duché de Milan, que le pere de Sforce avoit uſurpé ſur ſon Ayeule. La France avoit plus de Troupes qu'il n'en faloit pour une telle expedition; & il n'y avoit apparemment pas d'autre expedient pour détourner l'orage, que celuy de le conjurer à force de ſoumiſſions. Le Duc de Milan s'y reſolut: mais avec ſi peu d'eſperance de réüſſir, qu'il n'oſa commettre à des perſonnes de qualité une négociation ſi delicate. Il apprehenda qu'elles ne fuſſent pas aſſez bien reçuës à la Cour de France, & il ſe voulut reſerver le pouvoir de deſavoüer en ce cas celuy qui auroit agi en ſon nom.

Il jetta les yeux ſur un homme inconnu, ſimple Bourgeois de Milan; qui ne s'étoit pas diſtingué du menu peuple par

ſon eſprit, quoi qu'il en eût beaucoup; & qui retourna ſi abſolument apres l'action dont on va parler dans l'obſcurité où il étoit né, que l'on n'a pas ſçu quel il étoit. On ne luy donna point d'autre instruction * que de vive voix, & ſa Lettre de creance fut conçuë en des termes extraordinairement generaux. Il ne laiſſa pas neanmoins de s'acquiter aſſez bien de ſa commiſſion; & de s'inſinuer dans l'eſprit du Roy par la voye la plus infaillible & la plus courte, qui étoit d'avoüer ingenument à ſa Majeſté que le Duc de Milan ſon Maître avoit fait une faute en politique de dangereuſe conſequence, & qu'il s'en repentoit. Il offrit enſuite de la part de ce Duc qu'il la repareroit, en renonçant à l'alliance du Duc de Bourgogne d'une maniere auſſi publique qu'il l'avoit recherchée: Qu'il confirmeroit celle de France: Qu'il y ajoûteroit de nouvelles conditions telles qu'il plairoit au Roy; & qu'il payeroit à ſa Majeſté cent mille ducats comtans, en cas qu'elle voulût profiter du mauvais état des affaires de ce Duc.

* Dans la derniere negotiation de Galeas.

Le Roy ne fut pas tant ſurpris de la conduite du Duc de Milan, que touché

de la baſſeſſe d'ame qui pareſſoit en luy. Sa Majeſté ne jugea neanmoins à propos; ni de le rebuter entierement, afin de ne pas perdre l'occaſion qui ſe preſentoit d'ôter un Allié au Duc de Bourgogne; ni de lui accorder auſſi tout ce qu'il demandoit, de peur que cette impunité ne le diſpoſât à offenſer une autre fois un Roy ſi élevé au deſſus de lui. Ainſi ſa Majeſté répondit au Milanois traveſti en Ambaſſadeur, qu'elle n'avoit que faire de l'argent de ſon Maître, & qu'elle en avoit plus que luy. Mais que puiſqu'il ſe repentoit de s'être déraché de ſon alliance, elle conſentoit de la renouveller dans les propres termes qu'elle avoit été conçuë, ſans y rien ajoûter, diminuer, ni changer. Le Milanois trop heureux de l'accepter en cet état, parce qu'elle contenoit un article qui lioit les mains de ſa Majeſté pour le ſecours du Duc d'Orleans, ne partit de la Cour de France qu'apres que le nouveau Traité eut été ratifié des deux côtez, & publié à Paris.

L'inconſtance du Duc de Milan ne fut pourtant pas ſi ſenſible au Duc

de Bourgogne; que l'esperance qu'il perdit par cette occasion de s'emparer de la Provence. Loüis s'étoit saisi des Châteaux d'Angers & de Bar, sans aucun autre droit que celuy de la bienseance, apres que le Duc de Calabre fils unique de René d'Anjou Roy de Sicile, & le Duc Nicolas fils unique du Duc de Calabre, étoient morts sans laisser de posterité. Le Roy de Sicile âgé de pres de quatre-vingts-ans, avoit été si touché de ce que Loüis qui étoit son neveu, au lieu de le consoler de ce qu'il avoit perdu son fils, & son petit fils, le traitoit d'Ennemy, qu'il avoit travaillé à le frustrer du reste de sa succession, & à la faire passer au Duc de Bourgogne.

Ce projet n'avoit pû demeurer si secret, que les Espions de sa Majesté à la Cour de Provence ne le découvrissent. Ils l'en avoient informée; & comme elle avoit accoûtumé d'user d'une extreme diligence en de semblables rencontres, & de couvrir ses démarches de plus d'un pretexte, afin que si l'un devenoit inutile, l'autre ne le fût pas, elle feignit d'avoir voüé divers Peleri-

rages à des Saints, dont les Reliques se trouvoient dans les lieux par où elle devoit passer. Elle donna dans cette vuë le rendez-vous à ses Troupes en Bourbonnois, & en Auvergne. Elle les assembla, & les mena vers la Provence. Elle avoit publié dés le commencement de cette marche, qu'elle alloit se saisir du Comté d'Avignon; & qu'il étoit de sa dignité de ne plus souffrir les attentats des Legats du Pape Sixte Quatre; qui formoient tous les jours de nouvelles entrepriſes contre les libertez de l'Egliſe de France. Et de fait il étoit alors ſurvenu une grande querelle entre Charles de Bourbon Archevêque de Lyon, & Julien Della-Rovére Cardinal de ſaint Pierre-aux-liens, qui fut depuis Pape ſous le nom de Jules Second.

Ce differend étoit allé ſi loin, que le Roi avoit ordonné qu'il ſe tiendroit un Concile à Lyon ſuivant les Decrets des Conciles de Conſtance & de Bâle, qui commandoient que l'on en tînt tous les cinq ans, & pluſieurs Evêques de France étoient déja arrivez dans Lyon. Mais comme l'inten-

tion de Loüis n'étoit que de cacher le veritable sujet de sa marche, il ne fut pas plûtôt arrivé sur la frontiere de Provence qu'il renvoya les Evêques chacun dans son Dioceſe ; sous pretexte qu'il venoit de recevoir des assurances du Pape, que sa Sainteté luy donneroit satisfaction. Mais le Duc de Bourgogne ne penſoit pas moins que Loüis à la ſucceſſion du Roy de Sicile.

On ne ſçait ſi ce Duc avoit commencé à découvrir que Coſſa le trompoit, ou s'il apprehendoit ſeulement que le vieux René d'Anjou Roy de Sicile ne changeât de volonté à ſon égard. Mais il eſt conſtant qu'il avoit avant la bataille de Granſon envoyé Chateauguyon en Piémont pour y lever des Troupes, & pour les mener en Provence prendre poſſeſſion de cet Etat. Chateauguyon étoit à peine arrivé à Verceil, Ville deſtinée pour ſon lieu d'aſſemblée, lorſque les nouvelles y vinrent de la bataille de Granſon.

Philippe Comte de Breſſe cadet de la Maiſon de Savoye, & Allié des Suiſſes à cauſe qu'une partie de ſon ap-

pennage leur étoit voisine, prétendit avoir part à leur victoire ; & crut que l'on se moqueroit de luy, s'il laissoit échaper la proye qui étoit presque sous sa main. Il étoit informé du dessein de Chateauguyon, & de la somme qu'il avoit apportée, & il prit de si justes mesures, qu'il s'empara de tout cet argent. Chateauguyon eut de la peine à sauver sa personne : Ses domestiques furent arrêtez : On se saisit de ses papiers, & l'on y trouva le projet du Duc de Bourgogne sur la Provence. Le Comte de Bresse qui n'ignoroit pas le plaisir qu'il feroit à Loüis en lui envoyant cette piece, dépêcha un Gentilhomme qui la porta à sa Majesté.

Le Roi apres l'avoir examinée ; & reconnu l'utilité qu'il en pouvoit tirer, voulut qu'elle fût montrée au Roi de Sicile son Oncle. Ce vieux Prince n'eut pas plûtôt jetté les yeux dessus, qu'il éprouva que rien ne donne tant d'indignation que de voir une personne resoluë d'arracher de force les biens qu'on lui vouloit faire volontairement. Il traita d'ingrat le Duc de Bourgogne. Il le jugea indigne de sa succes-

sion : il s'applaudit à lui-même de ne s'être pas hâté de le déclarer son heritier ; & par une réflexion toute differente, il se plaignit aussi de n'avoir plus personne à qui donner les biens dont il pouvoit disposer.

Cossa ne perdit pas un moment si favorable sans representer au Roi son Maître que le Duc de Bourgogne étoit le plus inflexible des hommes, & ne démordoit jamais de ce qu'il avoit une fois entrepris. Que puisqu'il étoit résolu d'avoir la Provence de gré ou de force, il y porteroit bien-tôt ses armes, quand mêmes il devroit s'accorder pour cela avec ses autres Ennemis. Que le Roy de France le laisseroit faire, quand ce ne seroit que pour goûter le plaisir de voir porter à son Oncle la peine de l'avoir desherité, * & qu'ainsi le Roy de Sicile seroit dépoüillé avant que de mourir. Que pour éviter cet inconvenient, il valoit mieux s'accommoder avec le Roi de France ; parce que l'on étoit certain d'un côté que ce Prince ne toucheroit point à la Provence durant la vie de son Oncle, & de l'autre la Provence n'au-

*Dans la negotiation de Cossa.

roit plus rien à craindre du Duc de Bourgogne.

Plus le Roi de Sicile vieilliſſoit, plus il eſtoit ſuſceptible des terreurs paniques. Celle que Coſſa luy ſuggeroit le toucha ſi ſenſiblement, qu'il lui donna pouvoir de menager ſa reconciliation avec le Roi ſon neveu. Coſſa parvenu par tant de détours à la fin qu'il s'étoit propoſée, écrivit à Loüis qu'il n'y avoit plus de temps à perdre; & que s'il ne vouloit que la Provence lui échapât, il rendit promptement à ſon Oncle les châteaux de Bar & d'Angers. Loüis répondit qu'il y conſentoit: mais que pour témoigner qu'il ne le faiſoit pas par force, il deſiroit que ce fût dans une entrevuë de leurs Majeſtez.

Il ne fut pas difficile à Coſſa de perſuader le Roi de Sicile d'acheter un repos aſſuré pour le reſte de ſa vie, en allant à Lyon. Il y fut reçu avec des marques d'affection qui le charmerent; & ce fut là que Coſſa prit la liberté d'expliquer devant les deux Roys ſa conduite, telle qu'on vient de la décrire. Il en reçut de l'un & de

l'autre les recompenſes qu'elle meritoit : Toutes les perſonnes deſintereſſées le loüerent d'avoir avec tant d'adreſſe ſervi ſon Maître : Loüis avoüa qu'il luy étoit redevable de l'eſperance de reünir la Provence à ſa Couronne ; & le Roy de Sicile plus content qu'il ne pouvoit dire, s'en retourna diſpoſer ſes Peuples à n'avoir plus apres lui de Maître particulier.

Tout autre que ce Prince n'auroit pas aiſément reüſſi dans une affaire ſi delicate, mais ſa bonté naturelle, & ſa longue familiarité avec ſes Sujets, avoient acquis un tel aſcendant ſur l'humeur fiere & indociſe des Provençaux, qu'ils n'étoient pas capables de luy rien refuſer Et de fait ils acquieſcerent promptement à ce qu'il leur propoſa, moyennant des conditions dont la principale fut : Que le Roi de France payeroit au Roi d'Angleterre cinquante mille écus pour la rançon de Marguerite d'Anjou fille du Roi de Sicile, priſe en bataille avec le Roi Henry Six ſon mary, ce qui fut executé ; & Loüis pour une plus grande ſureté de ſa nouvelle ac-

quisition, menagea depuis avec tant d'adresse l'esprit de cette Princesse, qu'il tira d'elle non seulement la confirmation de ce que le Roi de Sicile son pere avoit fait en faveur de la France, mais encore une cession en bonne forme de tous les autres droits & de toutes les pretentions de la Maison d'Anjou. * Cet Acte est d'autant plus considerable, que Marguerite d'Anjou étoit l'unique personne vivante de sa Maison dont elle donnoit les biens & droits; & que le Successeur de Loüis travailla durant tout son Regne, à se mettre en possession des biens compris dans ce Titre.

* Il se trouve dans le recueil de Lomenie au dernier volume des Titres de Provence.

Il ne restoit plus d'autres Alliez du Duc de Bourgogne que le Roy de Naples, & la Duchesse de Savoye. Mais si l'un & l'autre ne l'oserent abandonner apres sa premiere disgrace, ils prirent au moins des mesures pour n'être pas envelopez dans la seconde, en cas qu'elle luy arrivât. Le Roy de Naples rappella le Prince Frederic son fils, qu'il avoit envoyé à la Cour de Bourgogne par les motifs que l'on a déja representez; & la Duchesse de Savoye crai-

gnit de hazarder mal à propos les Etats de son fils, par trop de desir de luy procurer un tres-grand party.

On a vû combien elle avoit esté attachée au Duc de Bourgogne; & il faut maintenant ajouter, que ce n'étoit pas par la seule esperance du mariage projetté entre la fille de ce Duc & le fils de cette Ducheſſe. Il y en avoit une autre raison secrete plus forte sans comparaison, quoy qu'elle semblât être de moindre importance. Elle consistoit en ce que le Roy & la Ducheſſe pour être enfans d'un même Pere & d'une même Mere, n'en avoient jamais esté mieux intentionnez l'un pour l'autre. Ce n'est pas qu'ils n'eussent l'esprit à peu pres tourné de même; & que l'on ne remarquât tant de ressemblance dans leur exterieur & dans leurs inclinations, que ceux qui les auroient vus sans les connoître d'ailleurs, ne les eussent facilement pris pour le Frere & la Sœur : mais c'est qu'une antipathie universelle avoit entierement corrompu * ce que la nature avoit mis en eux pour former & pour entretenir l'union.

*Dans la negociation de Montigni.

Ils avoient le même goût, & pourtant rien de ce que l'un faisoit ne plaisoit à l'autre. Ils évitoient reciproquement leur presence; & chacun d'eux blâmoit dans l'autre non seulement ce qu'il y trouvoit à redire, mais encore ce qu'il auroit approuvé dans des personnes indifferentes. On ne sçait si ce fut la faute du Gouverneur & de la Gouvernante de leur enfance, qui ne s'opposerent pas d'abord à cette alienation, ou si elle fut superieure aux remedes qu'on y voulut apporter: mais il est constant qu'elle dégenera enfin en une haine, qui trouva dans la suite plus d'occasions qu'il n'en faloit pour se fomenter, & mêmes pour s'accroître. Le Roi étoit persuadé que la passion dominante de la Duchesse devoit être pour la Maison dont elle étoit sortie, c'est-à-dire pour l'agrandissement de la Monarchie Françoise; & la Duchesse à proprement parler, n'aimoit que son fils. Elle auroit voulu, si elle l'eût pu, l'élever sur le Trône de la France au préjudice de tout ce qu'elle avoit de parens; & c'étoit dans l'esperance qu'il y monteroit un jour,

qu'elle s'étoit intriguée pour lui faire épouſer l'heritiere de Bourgogne. Elle ne doutoit pas que ſon Frere n'oublieroit rien de ce qu'il jugeroit capable de traverſer cette alliance; parce que le plus grand interêt que la France avoit alors, étoit d'empêcher que la Maiſon de Bourgogne qui égaloit preſque la puiſſance de ſes Rois, ne l'accablât par la jonction de ſes Etats avec ceux de la Maiſon de Savoye. Ainſi la haine d'un côté & l'utilité de l'autre avoient formé entre le frere & la ſœur une inimitié qui paroiſſoit irreconciliable, lorſque l'un & l'autre montrerent par un celebre exemple, que les paſſions auſſi bien que les vertus reçoivent entre elles la loi de la plus forte.

La bataille de Granſon ouvrit les yeux à la Ducheſſe de Savoye; & lui fit craindre de perdre les Etats de ſon fils, en penſant y ajoûter les Païs-bas. Il n'en falut pas davantage pour ſoumettre dans ſon eſprit la haine à la neceſſité de ſes affaires, ny pour l'obliger à dépêcher vers ſon Frere Moutigni Gentilhomme de merite, en qualité d'Agent ſecret pour le rétabliſſe-

ment de l'ancienne intelligence entre la France & la Savoye. Mais comme le Duc de Bourgogne étoit trop puissant pour succomber par une seule bataille : & que de l'humeur qu'il étoit il n'y avoit aucune apparence qu'il se retirât sur sa perte, l'ordre verbal que Montigni reçut de la Ducheſſe de Savoye, fut de ne rien conclure jusqu à ce que l'on eût vu le succez des nouvelles Troupes que levoit le Duc de Bourgogne. Cette commission étoit difficile à executer, puisqu'il s'agissoit d'amuser le Roi le plus habile de son temps ; & Montigni ne l'accepta, que parce qu'il ne lui étoit pas libre de la refuser. Il y fit tout ce qui se pouvoit, mais le Roi n'avoit qu'à se consulter lui même; & qu'à voir ce qu'il feroit s'il étoit dans la place de la Ducheſſe, pour deviner ce que la Ducheſſe faisoit à son égard. Il ne rebuta pas Montigni ; & ce fut là tout, car au reste il ne se laissa ni sonder ni amuser. Il attendit aussi bien que sa sœur ce qui arriveroit du Duc de Bourgogne, & il apprit avec joye que ce Prince n'avoit pas réüssi dans le secours extraordinaire d'ar-

gent qu'il avoit demandé aux Flamans.

Le Chancelier Hugonnet les avoit preſſez d'accorder à leur Duc la ſixiéme partie de leurs biens, & la ſixiéme de leurs hommes capables de porter les armes; & les Flamans effarouchez par une propoſition ſi peu attenduë, avoient répondu que la Providence divine les avoit ſoûmis au Duc de Bourgogne; & que s'il étoit pris ou environné de ſes Ennemis, ils lui offriroient non ſeulement une ſixiéme partie, mais encore tous leurs corps & tous leurs biens, ſans exception & ſans reſerve.

* Dans le reſultat de leur aſſemblée.

* Mais que la charité qu'ils devoient avoir pour eux-mêmes & pour leurs familles, ne leur permettoit pas de prodiguer leurs facultez pour continuer une guerre en Païs éloigné dont le ſuccez étoit fort incertain. Que leur Duc ne l'avoit entrepriſe que pour quelques peaux de mouton. Qu'elle lui ſeroit beaucoup plus ruineuſe qu'aux Suiſſes. Que s'il la continuoit, bien loin d'y avoir à eſperer, il y avoit tout à craindre pour lui. Que l'on venoit d'avoir à Granſon des marques ſi certaines que Dieu ne l'approuvoit pas, qu'il n'étoit

pas

pas poſſible d'en douter. Qu'ils le conjuroient de ne plus s'expoſer à l'inconſtance de la fortune : De ne point irriter Dieu par un deſir trop violent de ſe vanger ; & de ne pas attirer le dernier malheur ſur lui & ſur les ſiens, par une obſtination à contre-temps. Mais un Souverain n'eſt jamais moins diſpoſé à ſuivre le conſeil de ſes Sujets, que lorſque l'avis qu'ils lui donnent eſt intereſſé, & que d'ailleurs, ils lui refuſent en même temps ce qu'il leur demande.

Le Duc de Bourgogne prit la remontrance des Flamans pour une inſulte qu'ils lui faiſoient dans ſon adverſité, & pour une déſobeïſſance formelle. Il ſuppoſa qu'il n'y alloit pas moins de ſa reputation de témoigner de la déference pour leur ſentiment, que de ne ſe pas vanger des Suiſſes ; & par un ſecret admirable que les Hiſtoriens de ſon temps euſſent beaucoup mieux fait d'approfondir lorſque la choſe étoit poſſible, & peut-être facile, que de s'amuſer à cent autres particularitez peu importantes, il aſſembla en moins de trois mois une armée auſſi belle qu'avoit été la premiere,

quoy qu'il ne lui eût resté ni argent, ni meubles, & qu'il n'eût engagé aucune de ses Terres. Il la conduisit en personne devant la petite ville de Morat Place assez proche de Berne, & dépendante du Comté de Romont.

Les Suisses s'en étoient emparez aprés la Bataille de Granson, & l'avoient pourvuë de toutes les choses necessaires pour soûtenir un long siege. Elle fut investie le neuf de Juin mil quatre cent soixante seize, & pressée durant treize jours avec toute la violence imaginable. Les Suisses n'avoient rien oublié pour se mettre sur la défensive; & tous les hommes d'entre eux propres à porter les armes, les avoient prises par l'esperance, ou pour mieux dire par l'avidité du gain immense que leurs compagnons avoient fait à la bataille de Granson. Ils avoient ainsi assez d'Infanterie, mais la Cavalerie leur manquoit; & le préjudice qu'ils en avoient reçu à Granson où ce seul défaut les avoit empêché de poursuivre les fuyards, leur avoit appris à solliciter les Villes Imperiales leurs Alliées d'y pourvoir en toute maniere. Ces

Villes intereſſées dans la querelle des Cantons par les motifs que l'on a déja repreſentez, avoient levé quatre mille Cavaliers agguerris, & les avoient envoyez aux Suiſſes. Il ne s'agiſſoit plus que de trouver un General, & c'étoit là la difficulté qui embaraſſoit le plus les Ennemis du Duc de Bourgogne. Les Suiſſes ne vouloient point de General Alemand; & les Alemans n'en vouloient point de Suiſſes. Les uns & les autres ne convenoient pas mieux ſur le choix d'un Etranger, & ce ſeul obſtacle auroit arrêté le ſecours des Aſſiegez dans Morat, ſi le Roi Loüis Onze n'y eût pourvu.

Ce Prince qui ne perdoit aucune occaſion indirecte de nuire au Duc de Bourgogne, avoit prevu que René Second Duc de Lorraine étoit le Chef qu'il faloit aux Suiſſes & aux Alemans aſſemblez, car outre qu'il étoit de ſi bonne Maiſon, que ni les uns ni les autres ne dédaigneroient pas de lui obeïr, il avoit trop d'interêt dans l'affaire pour donner du ſoupçon qu'il voulût trahir ſes Alliez.

Ce jeune Prince avoit été ſi diffe-

rent de ce qu'il étoit alors, qu'il n'y a jamais eu d'exemple d'un auſſi grand changement qu'étoit celui que l'experience & la mavvaiſe fortune avoient faite en lui. Il avoit été le plus étourdi de ceux de ſon âge, & l'on avoit remarqué autant de fautes dans ſa conduite, qu'il avoit fait de démarches. Il s'étoit intrigué mal à propos dans les affaires de Sigiſmond d'Autriche, des Villes Imperiales, de l'Electorat de Cologne, & des Suiſſes, & il en avoit perdu ſes Etats. Il n'eſperoit preſque plus de les recouvrer; & il avoit cherché un azile en France, où il poſſédoit quelques Terres qui avoient été données en dot à ſa premiere femme. Le mépris que les Lorrains avoient pour lui, leur en avoit preſque ôté le ſouvenir; & Loüis qui l'avoit engagé par des reſſorts indirects dans toutes ces mauvaiſes affaires, ne travailloit point à le rétablir. Sa Majeſté croyoit même ne le devoir pas faire en bonne politique; de crainte que ſi ce Duc ſe voyoit paiſible, il ne penſât à recouvrer la ſucceſſion de René d'Anjou ſon grand-pere maternel,

qu'il prétendoit que la France lui eût enlevée. Loüis ne lui payoit qu'une fort petite penſion, encore ne la touchoit-il pas toûjours à point nommé. Il vivoit en homme privé dans une de ſes Terres en Champagne où il s'étoit retiré, lorſque Loüis lui fit inſpirer le deſſein de s'aller mettre à la tête de l'armée Confederée contre les Bourguignons. Il s'en excuſa d'abord ſur le défaut d'une eſcorte ſuffiſante pour le garentir de tomber entre les mains de ſes Ennemis, en paſſant par des lieux qu'ils occupoient. Mais on lui donna un grand corps de Cavalerie Françoiſe, qui le mena par toute la longueur de la Lorraine; & le rendit ſeurement dans l'Alſace, d'où il alla ſans danger s'offrir aux Confederez. Les Alemans qui le regardoient comme un Prince de leur nation, le creérent leur Chef; & les Suiſſes l'accepterent auſſi pour le leur avec d'autant plus de joye, qu'ils le prenoient pour un Ange que Dieu leur avoit envoyé, lorſqu'ils faiſoient reflexion ſur le temps, & ſur les autres circonſtances de ſon arrivée.

L'armée des Confederez marcha sous sa conduite contre le Duc de Bourgogne, & parut à la vuë de Morat le dixiéme jour du siege. Elle trouva les Assiegeans qui l'attendoient de pied ferme, & elle employa trois jours entiers à reconnoître la situation de leur camp. Ils n'assiegeoient la Place que d'un côté, quoi qu'ils fussent en plus grand nombre qu'il ne faloit pour une entiere circonvallation; & ils étoient aussi avantageusement retranchez, que le lieu & le peu de lumieres que l'on avoit alors de l'art des fortifications le pouvoient permettre. * L'avant-garde de Bourgogne au nombre de huit mille hommes, occupoit l'espace qu'il y avoit entre la ville de Morat & le Lac, & l'éminence qui la couvroient. Le Duc de Bourgogne étoit sur l'éminence avec un corps de bataille, dont on ignore le nombre & la qualité des soldats; & l'arriere-garde où il y avoit plus à craindre, parce qu'elle étoit exposée à la premiere impetuosité des Suisses & des Alemans, étoit composée de trente mille hommes tant en Cavalerie qu'en Infanterie,

* Ces particularitez sont tirées de Champier, de Vasslembourg & Rosieres.

& s'étendoit en pleine campagne depuis le bas de cette éminence juſqu'à de larges foſſez qu'elle avoit creuſez devant elle.

Le Duc de Lorraine n'avoit que trente-cinq mille hommes, qu'il rangea par l'avis de ſes Officiers Generaux en un ſeul corps, afin de le rendre capable d'un plus grand effort. Il étoit compoſé des quatre mille Cavaliers des Villes Imperiales, & de l'Infanterie Suiſſe diviſée en dix mille Arquebuſiers, onze mille Piquiers, & dix mille Hallebardiers. Le Duc de Lorraine les mêla; & jetta la Cavalerie ſur les aîles, afin de n'être pas enveloppé par les Bourguignons en cas qu'ils ſortiſſent de leurs lignes. Cette precaution lui fut neanmoins inutile: car encore qu'il uſât de pluſieurs ruſes pour attirer le Duc de Bourgogne en raſe campagne, elles ne ſervirent qu'à l'obliger de ſe mieux tenir ſur ſes gardes. Il ſe ſouvenoit d'avoir perdu la bataille de Granſon pour n'avoir pas profité de l'avantage du lieu, & il ne vouloit pas qu'on lui reprochât d'avoir deux fois échoüé contre un même

écueil. Et de fait le Duc de Lorraine aprés avoir tâté les Bourguignons en divers endroits par de frequentes escarmouches depuis le dix-neuf de Juin jusqu'au vingt-deux, les attaqua enfin en cet ordre. Il convint avec la garnison de Morat du signal qui lui seroit donné pour faire une sortie generale sur les huit mille hommes de l'Avant-garde ennemie, commandez ce jour là par Antoine frere naturel du Duc de Bourgogne, & il mena toute son armée contre l'arriere garde du même Party. La garnison de Morat sortit à point nommé, & les Bourguignons furent en un moment attaquez par devant & par derriere avec toute la vigueur imaginable. Plusieurs heures se passerent sans que l'on emportât leurs retranchemens : mais enfin l'effort des Suisses fut si grand, qu'ils entrerent dans le quartier du Comte de Romont. Ils n'y furent pas plûtôt entrez, quoi qu'en petit nombre, par l'ouverture qu'ils s'étoient faite, que les Bourguignons au lieu de les tailler en pieces à mesure qu'ils passoient, furent encore une fois

saisis

saisis d'une terreur panique. Leur avant-garde fut universellement défaite; & le Comte de Romont aprés avoir inutilement tâché de la retenir & de la rallier, se vit contraint pour éviter d'être étoufé dans la presse, de se retirer au corps de bataille. Il n'y fut pas long-temps en sureté; parce que la crainte qui l'y avoit precedé augmenta de sorte par sa presence, qu'elle y produisit le même effet qu'à l'avant-garde. Ils abandonnerent leur poste avec tant de précipitation, que le Duc de Bourgogne & le Comte de Romont furent reduits à les suivre, ou à se laisser prendre en demeurant sur l'éminence où ils se trouvoient.

Ils ne venoient que d'en partir, lorsque les Suisses y arriverent; & ne trouvant personne, ils attaquerent par derriere les huit mille hommes du Bâtard de Bourgogne, pendant que la garnison de Morat continuoit de les presser vigoureusement par devant. Le Bâtard de Bourgogne ne perdit ni le jûgement, ni le courage; & fut plus heureux à retenir les siens, que n'avoient été le Duc de Bourgogne

& le Comte de Romont : mais ſa valeur & celle qu'il ſçut inſpirer aux Troupes qu'il commandoit, ne ſervit qu'à les faire ſuccomber avec plus de gloire, puiſqu'elles furent taillées en pieces. Les fuyards n'eurent pas le même ſuccez qu'à Granſon, où leur agilité avoit laiſſé bien loin derriere les Suiſſes fatiguez & peſamment armez qui les pourſuivoient : car la Cavalerie des villes Imperiales n'étant que ſur les aîles de l'Armée des Confederez, s'en détacha facilement, & ſe mit aux trouſſes des Bourguignons. Elle les pourſuivit juſqu'à ce qu'elle ſe laſſa de tuer, & de faire des priſonniers ; & le nombre des morts qui furent trouvez des deux côtez ſur le champ de bataille & aux environs, fut fort inégal. Il n'y étoit demeuré que cinquante Suiſſes ou Alemans ; & l'on y compta juſqu'à dix-huit mille Bourguignons ſelon quelques Hiſtoriens, ou vingt-deux ſelon d'autres.

Le Comte de Romont acheva de perdre ſon Etat aprés cette bataille ; & le Duc de Bourgogne craignant

pour ſon Comté de Bourgogne qui étoit le premier expoſé à l'invaſion des vainqueurs, s'y retira. Il n'y ſouffrit qu'une irruption legere de l'Evêque de Bâle, qui s'en retourna aprés avoir pillé quelques villages; & la victoire de Morat n'auroit point eu de ſuite plus fâcheuſe que celle-là à l'égard du Duc de Bourgogne, s'il eût voulu demeurer ſur ſa perte. Le Duc de Lorraine fut celui des vainqueurs qui gagna le plus à la bataille de Morat, quoiqu'il n'y eût contribué que de ſa perſonne. Les Alemans & les Suiſſes s'accorderent à lui donner la moitié du butin. Ils conclurent avec lui une Alliance pour dix ans; & le rétablirent dans ſes Etats, ſans qu'il lui en coûtât rien.

La negociation de Montigny avec Loüis Onze pour la Ducheſſe de Savoye * n'avoit pas été ſi ſecrete, quelque ſoin que l'on eût pris de part & d'autre de la cacher, que le Duc de Bourgogne n'en eût été informé; & ſi le dépit qu'il en avoit conçu n'avoit pas encore éclaté, c'étoit parce que connoiſſant la Ducheſſe il avoit

* Dans la negociation de Rivenol.

prévu que quelques mesures qu'elle eût prises avec les François, elle rompoit avec eux pour retourner dans son Party s'il gagnoit la seconde bataille contre les Suisses. Mais se voyant battu à Morat, il ne douta plus que cette Princesse ne l'abandonnât; & il crut le devoir d'autant moins souffrir, qu'il ne s'étoit embaraſſé dans le labyrinthe où il se trouvoit, que pour vanger la querelle de la Maison de Savoye contre les Suisses.

Il n'y avoit pas d'autre moyen de prévenir l'inconstance de la Ducheſſe de Savoye, que de l'enlever. Cette action étoit audacieuse, violente, sans exemple dans les derniers siecles, & de tres perilleuse consequence. Mais le Duc de Bourgogne étoit persuadé qu'il n'y avoit plus rien à menager pour lui hors de ses Etats, & que tout lui étoit presque également contraire. Il envoya en Savoye des Cavaliers separez par de petites Troupes; qui s'étant joints à point nommé, & presentez devant la ville de Chambery où étoit la Cour de Savoye, y entrerent; & se saisirent de la

Ducheſſe, de ſon ſecond fils, & de ſes deux filles. Ils auroient auſſi enlevé les deux autres fils, qui étoient le Duc, & le troiſiéme, s'ils euſſent eu plus de hardieſſe ou de diligence. Mais ils donnerent le loiſir à quelques domeſtiques de ſauver ces deux jeunes Princes ; & de les conduire chez un de leurs Oncles paternels, qui étoit Evêque de Genêve. La Ducheſſe & ſes trois autres enfans furent menez dans le Château de Rouvres au Duché de Bourgogne, où l'on tâcha de leur donner tous les divertiſſemens capables d'adoucir le reſſentiment de la perte de leur liberté. On leur permit d'avoir les plus neceſſaires de leurs domeſtiques ; & de les envoyer en divers lieux, ſans que l'on ſe nût autrement en peine des commiſſions qu'ils leur donnoient.

Le Roi ne fut pas touché de l'injure faite à ſa Sœur, parce qu'il ſuppoſoit qu'elle n'avoit que trop merité la peine qu'elle ſouffroit : mais il le fut beaucoup du contre-coup qui en rejailliſſoit ſur lui, & plus encore de la crainte que le Duc de Bourgogne ne

s'emparât des Etats de Savoye. L'occasion en étoit favorable; & le Duc de Bourgogne n'avoit pour achever l'execution de son projet, qu'à employer les Troupes qui lui étoient restées de la défaite de Morat, à se saisir des deux petits Princes de Savoye qui lui étoient échapez. L'Evêque de Genêve n'étoit pas assez fort pour les garder; & les autres Princes de la Maison de Savoye étoient si divisez entre eux, qu'on les auroit opprimez l'un aprés l'autre avant qu'ils se fussent reconciliez.

Ainsi Loüis comprit que pour garentir les Etats de Savoye, il faloit qu'il en eût le Duc entre ses mains. Mais il n'y avoit pas lieu d'user de la force; & d'ailleurs sa Majesté ne vouloit donner aucun pretexte plausible au Duc de Bourgogne de laisser en repos les Suisses, pour tourner les armes contre elle.

L'Evêque de Genêve étoit un Prince né pour le plaisir, & ennemi de toutes sortes d'affaires. Sa principale application étoit d'éviter les extraordinaires; & pour les ordinaires il s'en dé-

chargeoit absolument sur un Commandeur de Rhodes, qu'il avoit auprés de lui pour cet unique sujet. Loüis gagna ce Commandeur à force de presens & de promesses; & se servit ensuite de lui pour representer à l'Evêque de Genêve, qu'il avoit bien fait de donner au Duc de Savoye un azile contre les Bourguignons: mais qu'en continuant ce charitable office, il s'alloit rendre malheureux pour toute sa vie. Que le Duc de Bourgogne le viendroit bientôt dépoüiller: Lui enlever son neveu: En disposer à sa fantaisie; & l'enfermer lui-même dans une prison, comme il avoit fait sa Belle-sœur. Que l'unique moyen de prévenir ces inconveniens, étoit de mettre le jeune Duc de Savoye en dépôt entre les mains du Roi de France son oncle jusqu'à ce que le danger fût passé, ou que la Ducheſſe de Savoye eût été délivrée, & qu'en ce cas l'Evêque de Genêve étoit assuré d'obtenir tout ce qu'il desireroit par avance de sa Majesté. On n'a pas sçu combien ce Prelat reçut d'argent pour faire conduire sous bonne escorte le Duc de Savoye à Lyon, mais il est

constant qu'il l'y envoya ; & que pour se débaraſſer entierement, il y ajoûta l'autre petit Prince, c'eſt-à-dire le troiſiéme fils de la Ducheſſe.

Le Roi fit élever l'un & l'autre auprés de ſon Daufin ; & laiſſa le gouvernement de la Savoye à l'Evêque de Genêve, & celui de Piémont au Comte de Breſſe Princes de la Maiſon de Savoye. Sa Majeſté prétendoit par-là témoigner que ſon intention étoit ſeulement de pourvoir aux perſonnes & aux biens de ſes neveux ; & engager plus fortement leurs Oncles paternels à conſerver les Etats de Savoye, en leur en abandonnant l'adminiſtration.

Cependant la Ducheſſe de Savoye en conçut de la jalouſie. Elle apprehenda que ſes Beaux-freres n'euſſent de la peine à lui rendre la tutelle, ſi on les en mettoit en poſſeſſion ; & ſur cette défiance elle envoya promptement au Roi ſon frere, Riverol * Gentilhomme de Piémont ſon Maître-d'hôtel, pour conjurer ſa Majeſté de la tirer de priſon. Le Roi répondit que la nature ne lui permettoit pas de manquer à la Ducheſſe dans un ſi preſſant beſoin, &

* Dans la negociation de Riverol.

renvoya le même Riverol pour concerter avec elle les moyens de la délivrer avec le moins de violence qu'il seroit possible.

On permettoit à la Duchesse, à son second fils, & à ses deux filles, de se promener quand il leur plaisoit dans le parc de Rouvres; & lorsqu'ils y étoient on se mettoit d'autant moins en peine de les observer, qu'il n'y avoit aucune apparence qu'on les en tirât sans le consentement de leurs Gardes, car c'étoit là le centre de la Bourgogne L'on pouvoit aller en grosses Troupes, sans être découvert; & si l'on y alloit en petit nombre, on se mettroit au hazard de ne pas executer cette entreprise, ou de se voir ôter par les chemins les personnes que l'on auroit délivrées. On convint neanmoins aprés de longues reflexions sur toutes ces circonstances, que le Roi envoyeroit en Bourgogne un grand party de Cavalerie sous la conduite de Charles d'Amboise Seigneur de Chaumont homme de tête & de main, & sur tout parfaitement instruit des avenuës de la Bourgogne. Que les Cavaliers iroient un à un, &

par divers sentiers écartez, & se trouveroient au jour & à l'heure déterminée à l'endroit du parc de Rouvres le plus éloigné du Château. Que la Duchesse de Savoye s'y trouveroit aussi avec ses enfans, & ceux de ses domestiques qu'elle voudroit sauver avec elle. Qu'elle donneroit un certain signal; & qu'aussi-tôt Chaumont & les siens, feroient tomber un pan de muraille du parc, qui auroit été sapé. Qu'ils donneroient la main aux Personnes prisonnieres : Qu'ils les mettroient à cheval, & les escorteroient jusqu'à ce qu'elles fussent en sureté.

Rien ne traversa l'execution d'un projet si hazardeux, & si le bruit que la muraille fit en tombant allarma ce qu'il y avoit de Bourguignons dans Rouvres, ce ne fut qu'à leur confusion. Ils n'arriverent dans le parc, que pour être spectateurs de l'enlevement; & ceux qui s'y voulurent opposer, furent battus. Chaumont usa de tant d'adresse & de diligence, qu'il arriva sur les Terres de France avant que les Bourguignons lui eussent opposé un Escadron capable de l'arrêter.

Le Roi n'eut pas plûtôt appris la liberté de sa Sœur, qu'il partit de Lyon pour aller à sa rencontre. Leur entrevuë se fit à Tours; & quoy que Loüis eût resolu de ne rien dire à la Ducheſſe qui la fâchât, il ne put s'empêcher de l'appeller Madame de Bourgogne en la saluant. La Ducheſſe de son côté auroit eu de la peine à ne pas repartir directement à cette piquante raillerie, si elle n'eût reconnu au visage & au ton de voix de son Frere, qu'il ne parloit pas tout de bon; & ce fut sur cette préſuppoſition qu'elle se contenta de lui répondre, qu'elle étoit bonne Françoiſe, & prête d'obeïr aux commandemens de sa Majeſté. L'accueil qu'elle reçut au reſte ne pouvoit être meilleur dans le fond; puiſque le Roy ne se contenta pas de lui rendre ses enfans, ny de diſpoſer le Comte de Breſſe & l'Evêque de Geneve à conſentir qu'elle reprît la Regence de Savoye, mais encore il la remit gratuitement en poſſeſſion des Châteaux de Montmelian & de Chambery où étoit tout ce qu'elle avoit de precieux; quoy que sa Majeſté les eût achetez bien cher de ceux

qui les gardoient, de crainte qu'ils ne les livraſſent au Duc de Bourgogne. Cette haute generoſité qui n'a pas été loüée autant qu'elle le meritoit, fut accompagnée de deux mouvemens également bizarres de celui qui la faiſoit, & de celle qui la recevoit.

Loüis en comblant pour ainſi dire ſa Sœur de civilitez & de bienfaits, ne laiſſoit pas de deſirer avec paſſion qu'elle s'en allât au plus vîte; & la Ducheſſe de Savoye ſembloit être ſur des épines à Cour de France, & preſſoit ſon départ avec une ardeur qui n'étoit pas imaginable. Ainſi l'un & l'autre aprés avoir paſſé ſept ou huit jours au Pleſſis-les-Tours; & convenu de la maniere * dont ils vivroient enſemble à l'avenir qui fut miſe par écrit, ſe ſeparerent. Ils ne ſe revirent plus depuis, & neanmoins ils obſerverent tres-exactement la parole qu'ils s'étoient reciproquement donnée: comme s'ils euſſent voulu montrer par un exemple éclatant, que l'amitié entre les Grands ſe conſerve mieux de loin que de prés.

* Dans cette convention.

Le Duc de Bourgogne n'eut pas diſſimulé comme il fit l'attentat de Chau-

mont, si une affaire plus pressée ne l'eût contraint de tourner ailleurs ce qui lui restoit de forces. Le Duc de Lorraine avoit employé le butin qu'il avoit fait devant Morat à lever des Troupes Allemandes, qu'il avoit conduites dans son Païs, pour tâcher de le recouvrer. Elles n'étoient pas en assez grand nombre pour former plusieurs siéges à la fois; & d'ailleurs il y avoit apparence que si elles pouvoient reprendre la Ville de Nancy dont les Bourguignons n'avoient pas eu le loisir de reparer les murailles, le reste du Duchéde Lorraine suivroit bien-tôt l'exemple de sa Ville Capitale. Ainsi le siége fut remis devant Nancy : mais les commencemens n'en furent pas si heureux que le Duc de Lorraine s'étoit promis, parce qu'il y avoit dans la Place le Seigneur de Bure de Croy qui commandoit à douze cent braves soldats, dont il y avoit trois cent Anglois sous un Capitaine de même nation nommé Clopin par quelques Auteurs, & Cochin par les autres. La défense de Nancy ne fut pas moins vigoureuse que l'attaque, & les Assiégeans n'avancerent pas beaucoup leurs

travaux en quarante jours de siége. Ils ne laissoient pas neanmoins de presser le Duc de Bourgogne qu'il vint les dégager : mais ce Prince estoit alors si possedé de la mélancolie dont on a déja parlé, qu'il s'étoit remis sur Campobasso du soin de rétablir son armée, & de dégager Nancy. Il luy donnoit pour cela cent mille écus d'appointement, & il lui déferoit plus qu'à tous ses autres Officiers de guerre. Mais Campobasso au lieu de rendre la pareille à un Prince qui n'avoit plus d'égards que pour lui, l'en haït davantage, & chercha de nouvelles occasions de le perdre.

Il sollicita encore une fois Loüis par l'entremise du Seigneur de Craon, qui commandoit un camp volant pour la France dans le Barrois ; & sa Majesté persistant à ne pas écouter ce traître, il promit au Duc de Lorraine d'empêcher le secours de Nancy. Il fit entendre au Duc de Bourgogne que les Assiégez n'étoient pas si pressez qu'ils le mandoient, & qu'il ne faloit pas si-tôt oppoſer à l'ennemy une armée batuë deux fois de suite. Il amusa de sorte

le Duc de Bourgogne par ces deux mauvaises raisons, qu'il étoit encore avec son armée à quatre lieuës de Nancy, lors que la Place se perdit par cet accident.

Le vaillant Cochin y fut tué d'un coup de canon ; & ses Anglois qui n'avoient de déference que pour luy, ne voulurent plus obeïr à qui que ce fût, non pas mêmes au Seigneur de Bure leur Gouverneur. Ils se plaignirent que le Duc de Bourgogne les mépriſoit, parce qu'ils avoient passé plus de six semaines sans apprendre de ses nouvelles, & leur mécontentement dégenera en moins d'une heure en une sedition ouverte. Ils dresserent eux-mêmes les articles d'une capitulation avec le Duc de Lorraine, qui leur permettoit de sortir de Nancy, & d'en apporter tout ce qui leur appartenoit. Ils contraignirent Bure de la signer, apres avoir soûlevé contre luy la meilleure partie de sa garnison ;* & l'on ne vit jamais dans une rencontre plus importante la necessité qu'il y a de mettre dans les Places menacées de siége des Gouverneurs non seule-

* Dans la relation de ce siége.

ment habiles, mais encore accreditez.

Le Duc de Bourgogne arriva le lendemain devant Nancy & reconnut par experience, que s'il se fût hâté d'un jour il auroit infailliblement sauvé cette Ville; parce que le Duc de Lorraine étoit si peu resolu d'attendre de pied ferme l'armée de Bourgogne durant que Nancy tenoit encore, qu'apres mêmes qu'il en fut le maître il n'osa demeurer, ni dedans, ni sous l'Artillerie de ses ramparts. Il se contenta d'y jetter des Troupes suffisantes pour la garder; & comme il n'y avoit ny vivres, ny argent pour en acheter, il se retira sans y en avoir mis, dés que les Avancoureurs de l'avant-garde ennemie parurent Le Duc de Bourgogne en fut préciſément informé, & délibera s'il entreroit dans les retranchemens d'où le Duc de Lorraine venoit de sortir: S'il formeroit un second siége regulier devant Nancy, ou s'il se contenteroit de la bloquer.

Tous ses Officiers de guerre, excepté Campobasso, furent de l'avis du blocus; sur ce que la Place étant mal pourvuë de vivres, on étoit assuré de

la

la prendre pourveu que l'on empêchât qu'il n'y en entrât aucuns, & par conſequent ſans rien hazarder. Car encore que les petites places d'Eſpinal & de Vaudemont euſſent oſé ſe ſoulever contre le Duc de Bourgogne, elles n'ouvroient pas au Duc de Lorraine un paſſage ſuffiſant pour ravitailler Nancy; & le Duc de Bourgogne étoit aſſure de les reduire ſans ſiége, & d'empêcher en attendant que rien n'entrât par-là dans Nancy, pendant qu'il demeureroit le maître du reſte de la Lorraine comme il l'étoit. De plus l'armée de Bourgogne ſubſiſteroit commodément au Pont-à-mouſſon & aux environs de Nancy: Elle y recevroit du Luxembourg & de la Franche-Comté toutes les proviſions qui ſervoient à la neceſſité, & à l'abondance: Elle s'y rétabliroit des fatigues ſouffertes à Granſon & à Morat: Elle y recevroit les renforts forts conſidérables des recruës qui ſe faiſoient pour elle dans toutes les Provinces des Pays-bas: Elle reprendroit Nancy au fort de l'hyver en ſe rafraîchiſſant; & elle ſeroit enſuite au commencement du printemps en

état d'être employée contre les Suisses, ou à quelque autre entrepriſe que formeroit le Duc de Bourgogne.

Cet expedient étoit non ſeulement le meilleur, mais encore l'unique qu'il y avoit á prendre dans l'état où ſe trouvoit alors les affaires du Duc de Bourgogne : mais il ne s'accordoit pas avec les deſſeins de Campobaſſo. Ce traître avoit pris avec le Duc de Lorraine les derniers meſures pour la ruïne de ſon bien-faiteur & de ſon Maître. Il avoit eu avec Cifron Gentilhomme Provençal, domeſtique du Duc de Lorraine diverſes conferences, dont le reſultat avoit été un engagement de tuer le Duc de Bourgogne, ou de procurer la priſe de ce Prince, & l'entiere défaite de ſon armée.

Il n'y auroit eu moyen d'executer ny l'un ny l'autre de ces projets, ſi Nancy eût eſté ſeulement bloquée ; parce que l'armée des Bourguignons ne ſe ſeroit point aſſemblée, & le Duc de Bourgogne ne ſe fut trouvé en aucun lieu où Campobaſſo eût eſté le plus fort. Il faloit donc un ſiége regulier devant Nancy, qui expoſât l'armée du

Duc de Bourgogne à être entierement défaite, & qui attirât ce Duc peu accompagné au quartier de Campobasso pour le visiter ; & ce fut dans cette double vuë, que le perfide Campobasso s'obstina seul à soûtenir contre le sentiment commun, qu'il y alloit de la reputation du Duc de Bourgogne d'assiéger regulierement Nancy ; quand ce ne seroit que pour montrer que deux batailles perduës de suite ne l'avoient pas tellement affoibli qu'il n'osât tenir la campagne, & pour empêcher ses Ennemis de se vanter de la lui avoir fait quitter.

Le Duc de Bourgogne pour être chagrin, n'en étoit pas moins presomptueux ; & c'étoit bien autant par vanité que par vangeance qu'il faisoit la guerre en Lorraine. Campobasso le toucha directement par un endroit si sensible, & le détermina par cet ascendant inévitable à suivre son avis. Ce n'est pas que le Duc de Bourgogne fût assez aveugle, pour ne pas voir que l'avis qu'il rejettoit estoit le meilleur & le plus salutaire : mais c'est qu'il crut rétablir sa gloire au point où elle

avoit eſté avant ſes deux pertes ; s'il emportoit Nancy par un ſiége regulier à la vuë des Alemans & des Suiſſes. Ainſi l'armée de Bourgogne entra dans le retranchemens des Lorrains; & Nancy fut tellement preſſée, que le Duc de Lorraine en attendant le renfort que ſes Alliez luy preparoient fut contraint de hazarder un grand convoy, ſur l'aſſurance que Campobaſſo luy donna de le laiſſer paſſer aux Aſſiégez. Le convoy paſſa à la verité : mais ce ne fut pas ſans que Cifron qui le conduiſoit, fût pris. * Campobaſſo ne le vit pas plûtôt arrêté, qu'il eut peur d'être reconnu pour ce qu'il étoit. Il chercha les expediens propres à cacher ſon double jeu ; & il n'en trouva point d'autre que de ſe défaire de Cifron, avant que Cifron eût le loiſir de le découvrir. Il alla à la tente du Duc de Bourgogne ; & il luy remontra que la conjoncture étoit venuë de faire repentir ſes Ennemis de la cruauté dont ils uſoient à l'égard des Bourguignons, que le hazard ou la force des armes mettoient entre leurs mains, & que l'on venoit de prendre le conducteur du

* Dans le recit de cet avantu, e.

convoy entré dans Nancy. Que les loix militaires pratiquées en France depuis trois cens ans, ſembloient avoir eſté inventées pour entretenir la guerre, & non pas pour la terminer; puiſqu'elles ne traitoient que de priſonniers de guerre rachetable pour une certaine ſomme d'argent ceux qui eſtoient pris, en s'ingerant d'entrer dans les Places aſſiegées apres que le Canon avoit commencé à tirer. Que la feinte humanité dont cette clemence étoit revêtuë, dégeneroit en une confiance de la part des foibles, qui leur inſpiroit du mépris pour les plus puiſſans juſqu'à ce qu'ils en fuſſent entierement accablez; & que les diverſes nations dont l Italie & l'Eſpagne eſtoient peuplées l'entendoient beaucoup mieux, puiſqu'elles puniſſoient de la corde ceux qui avoient le malheur de tomber entre les mains des Aſſiégeans dans les occaſions ſemblables à celle dont il s'agiſſoit. Que le Duc de Bourgogne avoit pû traiter doucement les François, en conſideration de ce qu'il eſtoit Prince de la Maiſon Royale de France: mais que pour les Suiſſes, les Lorrains & les

leur dire. Ils y trouverent Campobasso; qui n'avoit garde d'en sortir avant que Cifron eût esté pendu, parce qu'il apprehendoit trop qu'il ne découvrît ce qu'il sçavoit. Ils firent leur rapport; & Campobasso qui seul entendoit ce qu'il y avoit de caché sous les termes generaux de Cifron qu'ils rapportoient, n'attendit pas pour parler qu'on luy demandât son avis. Il soûtint qu'il ne faloit pas écouter un miserable, qui feignoit d'avoir un secret à reveler par le seul motif d'allonger sa vie de quelques momens; & que Nancy ne seroit jamais prise, si l'on n'intimidoit par l'exemple Cifron ceux qui s'ingeroient d'y jetter du secours. Le Duc de Bourgogne tout convaincu qu'il estoit que Campobasso avoit raison, fit pourtant un peu de reflexion sur l'affaire dont il s'agissoit, & ne voulut pas aller aussi vîte qu'on le poussoit. Il ordonna à ses domestiques de retourner à Cifron; & luy dire qu'il leur revelât ce qu'il avoit de secret, ou qu'il se preparât à la mort.

Cifron craignit à son tour que s'il s'expliquoit par autruy sans ajoûter les

circonſtances qui rendoient la choſe vray-ſemblable, & ſans répondre aux objections que l'on ne manqueroit pas de luy faire, il ne paſſât pour impoſteur, & ne fût envoyé au ſupplice ſans que l'on daignât, ny le voir ny l'entendre. Il repartit ſur cette préſuppoſition que ſon ſecret étoit de telle importance qu'il ne pouvoit être confié qu'aux oreilles du Duc ſeulement: mais qu'en récompenſe qu'il eſtoit auſſi de telle nature, que ce Duc ne voudroit pas pour la meilleure de ſes Provinces ne le pas ſçavoir. Les domeſtiques retournerent à la tente de leur Maître: mais ils trouverent à la porte Campobaſſo, qui leur dit que le Duc avoit défendu que l'on n'y laiſſât entrer perſonne de deux ou trois heures, & qui envoya en leur preſence ordre précis au bourreau d'executer Cifron ſur le champ. *

* Dans les cauſes de cette mort.

Campobaſſo ſe garentit ainſi par un crime, du ſupplice qu'il n'auroit pas autrement évité, & travailla depuis ſans embarras à executer ſa perfidie. Il perſuada au Duc de Lorraine de s'adreſſer à Loüis Onze, dont il pouvoit

voit tirer une assistance plus certaine & plus presente que des Suisses & des Alemans ; & Loüis prevenu de la pensée que la France ne demeureroit en paix qu'autant que le Duc de Bourgogne seroit occupé ailleurs, convint de secourir indirectement le Duc de Lorraine par les voyes suivantes.

Sa Majesté écrivit en premier lieu au Seigneur de Craon qui commandoit ses Troupes dans le Barrois, de les approcher de Nancy le plus pres qu'il seroit possible, sans mettre pourtant le pied sur les Terres de Lorraine que les Bourguignons occupoient : D'assembler un grand convoy : De le faire avancer ; & de n'oublier aucune autre des démarches qui servoient à persuader les Assiégeans que l'on prétendoit en soulager les Assiégez, afin que le Duc de Bourgogne détachât une partie de ses forces pour observer celles de France. Sa Majesté licentia en second lieu diverses Troupes de Cavalerie, à dessein qu'elles prissent party avec le Duc de Lorraine. Elle fit entendre en troisiéme lieu à la Noblesse de Champagne & de Picardie, l'in-

terêt qu'elle avoit de ne pas laiſſer accroître les Bourguignons, qui ne l'incommodoient déja que trop; & les Gentilshommes de ces deux Provinces entendant à demi-mot ce qu'on leur vouloit dire, obligerent les plus jeunes d'entre eux à partir en ſecret, & ſeparément de leurs maiſons pour aller ſervir le Duc de Lorraine en qualité de Volontaires: mais les Suiſſes & les Alemans avoient épuiſé pour ainſi dire leur liberalité à l'égard de ce Duc, en l'aſſiſtant durant le ſiege qu'il avoit mis devant Nancy. Ils aimoient à la verité ce Prince, mais ils s'aimoient encore mieux; & quelque averſion qu'ils euſſent pour le Duc de Bourgogne, ils refuſerent abſolument de marcher pour luy faire lever le ſiege de Nancy, s'ils n'étoient payez.

Le Duc de Lorraine n'avoit point d'argent: mais Loüis Onze prenoit trop de part dans ſon affaire pour l'abandonner au beſoin. Sa Majeſté luy fit toucher vingt-trois mille écus d'or, & cette ſomme ſuffit pour lever dix mille cinq cent Suiſſes, & cinq cent Alemans. Le Duc de Lorraine joignit

ces Troupes à celles qu'il avoit déja; & il marcha avec tant de diligence, qu'il prévint les Bourguignons en ſe ſaiſiſſant du Pont de Saint Nicolas, avant qu'ils y euſſent envoyé aſſez de gens de guerre pour le garder.

Campobaſſo avertit les Aſſiégez de ſon arrivée; & leur fit ainſi changer le deſſein que le manquement de toutes choſes leur avoit inſpiré de ſe rendre à diſcretion, en celuy de ſe preparer à une ſortie generale au premier ſignal qui leur en ſeroit donné. Les Bourguignons qu'ils avoient eux-mêmes informez de leur diſpoſition, furent étonnez de leur changement, & commencerent à dire qu'il faloit qu'il y eût des traîtres entre-eux. Le Duc de Bourgogne plus embaraſſé qu'à l'ordinaire nonobſtant ſa fierté, aſſembla un Conſeil de guerre où tous les Officiers de ſon armée furent mandez. Ceux qui lui eſtoient demeurez fideles, ſoûtinrent hardiment qu'il n'y avoit aucune apparence d'attendre l'Ennemi qui eſtoit deux fois pour le moins plus fort qu'eux en nombre, & qui de plus n'avoit point encore fatigué: au lieu

que l'armée de Bourgogne n'avoit jamais esté si lasse qu'elle estoit alors. Que les mêmes Ennemis l'avoient deux fois vaincuë, quoy qu'elle n'eût point encore pati, & que maintenant elle étoit presque ruïnée par un hiver extraordinairement rigoureux. Que les chevaux de ses hommes d'armes étoient trop haraſſez pour attendre le choc de la Cavalerie Alemande; & qu'il faloit laisser passer le Duc de Lorraine, par le même traït de prudence qui conseilloit de ceder pour quelques jours aux torrens. Que ce Prince n'ayant pas dequoy donner une seconde montre à ses Soldats, ils se dissiperoient en peu de jours sans esperance d'être rassemblez; & que toutes les munitions de guerre & de bouche qu'ils avoient à jetter dans Nancy, ne suffiroient pas pour ravitailler la Place durant le reste de l'hyver. Que l'armée de Bourgogne n'avoit qu'à se retirer sous le canon du Pont-à-mousson; & qu'à s'y retrancher si elle vouloit non seulement vaincre, mais encore achever la guerre; puisqu'en montrant aux Alemands du Duc de Lorraine les quatre cent cin-

quante mille écus qu'elle avoit dans la ville du Luxembourg, elle étoit assurée de les attirer sous ses Enseignes; & les Suisses du même party s'en étant retournez dans leurs Cantons faute de solde, il n'y auroit qu'à rassiéger ou bloquer Nancy pour la prendre. Mais Campobasso suivi de quelques autres Capitaines qu'il avoit corrompus, éluda la force de toutes les raisons que l'on vient de rapporter par celle-cy, dont il fit une maxime de l'art de la guerre: Qu'un General d'armée n'avoit jamais évité de passer pour lâche, lors qu'il avoit de peur de combattre levé le piquet de devant une Place presque prise, où l'Ememy fort ou foible se presentoit pour entrer.

Le Duc de Bourgogne hazarda là-dessus une troisiéme Bataille; & pour éviter l'inconvenient qui luy étoit arrivé à Morat, où les Assiégez sortis à propos avoient emporté ses Lignes, & battu son Arriere-garde pendant que son Avant-garde étoit aux mains avec les Confederez, il tira ses Troupes de ses retranchemens, & les conduisit au devant du secours jusqu'à la Maladrie.

de Magni. Ce poſte étoit avantageux, en ce qu'il y avoit un défilé par où il ſembloit que les Ennemis fuſſent obligez à paſſer pour attaquer les Bourguignons ; & les autres meſures pour combattre étoient aſſez judicieuſement priſes, ſi Campobaſſo ne les eût déconcertées en ajoutant la déſertion à la perfidie. Dés qu'il vit les Bourguignons en un lieu où ils ne pouvoient éviter d'être défaits en combattant, ou d'être tuez en fuyant, il ſe ſepara d'eux ſous pretexte d'aller reconnoître le Duc de Lorraine ; & il mena à ce Duc tous les hommes d'armes qu'il commandoit, excepté treize ou quatorze Cavaliers affidez, dont il laiſſa quelques uns dans l'Avant-garde du Duc de Bourgogne pour commencer à fuïr auſſi-tôt qu'elle ſeroit attaquée, & pour l'intimider par leur exemple ; & il mit les autres dans l'Eſcadron du Duc de Bourgogne pour avoir les yeux ſur luy, & pour le tuer en fuïant.

Mais les Alemans & les Suiſſes ſe perſuaderent que Dieu ne beniroit pas leurs armes, s'ils recèvoient ce traître en leur compagnie. Ils déclarerent

ſitivement qu'ils ne combattroient point avec lui, que le Duc de Lorraine fut contraint de le renvoyer. Il eſt vray qu'il n'alla pas loin; & qu'il s'arrêta à Condé, par où il prévoyoit que les Bourguignons fuïroient. Il en embarraſſa le chemin par des charettes, & par des arbres coupez: Il diſpoſa ſes gens ſur les avenuës, & il n'oublia rien de ce qui pouvoit lui procurer la meilleure part du butin. Son infame déſertion reduiſit l'armée de Bourgogne à quatre mille ſoldats ſeulement, dont il n'y avoit que douze cent qui fuſſent en état de combattre. Il eſt à croire que les Hiſtoriens qui conviennent de ce nombre, écrivent à la mode de leur temps, où l'on ne comptoit préciſément ny les Archers ny les gens de pied dans les armées dont la plus grande force conſiſtoit en Cavalerie: car autrement il y auroit eu de la folie dans le Duc de Bourgogne & dans ſes gens, à s'expoſer à une mort certaine dans une ſi grande inégalité. Le fidele Galiot eut la conduite de l'avant-garde de ce Duc, & s'en acquita en homme d'honneur. Le Duc de Bour-

gogne se mit à la tête du corps de bataille, & donna l'arriere-garde à Lallain Gouverneur de Flandres. Mais les Bourguignons étoient sujets à deux étranges inconveniens; dont le premier leur étoit commun avec les Ennemis, & le second les regardoit en particulier. La rigueur du froid étoit alors si grande, que les soldats de part & d'autre en étoient transis, & le vent portoit la neige qui tomboit en abondance dans les yeux des Bourguignons; & les ébloüissoit de sorte qu'ils ne voyoient assez ny pour adresser surement leurs coups, ni pour éviter ceux que les Lorrains leur porteroient.

Tous les Auteurs imprimez & manuscrits disent que le Duc de Lorraine n'avoit qu'une avant-garde & un corps de bataille: cependant il écrit lui-même * qu'il avoit une arriere-garde, & qu'elle n'étoit que de huit cent Arquebusiers. Il avoit eu la précaution de mêler dans les trois corps les diverses nations qui combattoient pour lui, afin d'éviter entre elles la jalousie de la preseance; & il s'étoit mis à la tête de l'avant-garde, monté sur le

* Sa relation est dans la Bibliotheque du Roy.

même cheval, & avec les mêmes armes & la même devise qui lui avoient servi à Morat. Il reconnut de ses propres yeux l'ordonnance des Bourguignons; & les voyant à couvert de tous côtez par le défilé, par un ruisseau, par une forte haye, par des colines, & par un bois, il douta d'abord de ce qu'il avoit à faire; Mais il y avoit un chemin entre les colines du côté par où elles aboutissoient au bois. Les seuls Originaires du Pays en avoient connoissance, & ce furent eux qui le montrerent au Duc de Lorraine. Ce Prince évita par-là d'essuyer l'Artillerie des Bourguignons disposée * devant leur avant garde, & tomba lors qu'ils s'y attendoient le moins du haut en bas sur le flanc gauche de leur corps de bataille. Leur Cavalerie où le Duc de Bourgogne combattoit en personne, le soûtint vigoureusement: mais leur Infanterie lâcha le pied, & se refugia dans le bois où les Payſans firent main basse sur elle. Les hommes d'armes Bourguignons se défendirent jusqu'à l'extremité, & furent tous tuez, ou prisonniers. L'avant-garde & l'ar-

* Le Duc René en a fait une relation.

riere-garde du même party voyant tailler en pieces leur corps de bataille où elles avoient mis leur principale confiance, n'écouterent plus leurs Chefs qui les exhortoient d'attendre le choc. Elles fuirent de concert vers Condé sur la Moselle, où Campobasso les attendoit; & elles y demanderent inutilement le quartier, qu'elles eussent obtenu sur le champ de bataille. Tout ce qui s'y presenta de vaincus fut arrêté, separé, massacré, & dépoüillé; & il y en mourut un plus grand nombre, qu'il n'en demeura sur le champ de bataille.

Le Duc de Bourgogne eut la tête fenduë jusqu'aux dents d'un coup de hache, au milieu d'un Escadron où il avoit pénetré; & reçut ensuite tant d'autres coups, que l'on eut de la peine à le reconnoître. On le trouva le lendemain cinquiéme de Janvier 1476. à la maniere de compter d'alors, tout couvert de glace, & les curieux observerent que ce n'étoit qu'à cent pas de la chambre où il avoit écrit, que l'on livrât aux François le Connétable de Saint Pol.

Les fauteurs de l'Astrologie judiciaire triomphent icy sur la foy de Philippe de Comines, qui raconte, que le fameux Angelo Catto avoit pris party avec le Duc de Bourgogne ; soit qu'il eût d'abord préferé ce Prince au Roy de France, ou qu'il eût seulement suivi l'exemple des autres Sçavans de son siécle, qui avoient accoûtumé d'aller chercher leur fortune dans les Pays-bas, par la seule raison qu'ils l'y faisoient avec plus de facilité qu'ailleurs. Il demeura domestique de ce Duc, jusqu'à ce qu'ayant exactement dressé son horoscope, il prévit qu'il mourroit en combattant dans une bataille rangée. Il chercha dés-lors l'occasion de le quitter avec le plus de bien seance qu'il lui seroit possible ; & l'ayant trouvée apres la bataille de Morat, il s'en prévalut en homme d'esprit. Il fit par avance son Traité avec Loüis Onze; qui ne se contenta pas de l'honorer de sa confidence, mais de plus sa Majesté luy donna l'Archevêché de Vienne, & le retint pourtant à sa Cour. Il disoit la Messe devant elle dans l'Eglise de Saint Martin de Tours dans

le temps que l'on combattoit à Nancy; & lors qu'il luy presenta la Patene à baiser, il luy dit : *Sire, Dieu vous donne la paix, & il ne tiendra désormais qu'à vostre Majesté d'en profiter.* Il ajoûta pour s'expliquer plus nettement ces mots de l'Evangile *Consummatum est*, l'armée du Duc de Bourgogne vient presentement d'être défaite, & luy-même d'être tué. Loüis écouta le discours de l'Archevêque avec un transport mêlé de surprise & de joye; & il y a de l'apparence que sa Majesté étoit déja prévenuë aussi-bien que Comines & la plûpart des autres Courtisans, que ce Prélat étoit un veritable Prophete, puisqu'elle voüa dés-lors de changer en argent le treillis de fer qui environnoit le Tombeau de Saint Martin.

Loüis qui pensoit avoir le plus gagné à la mort du Duc de Bourgogne, y perdit beaucoup plus sans comparaison qu'aucun autre; & il ne se verifia jamais mieux que ce que les grands esprits desirent avec le plus de passion, n'est pas toûjours ce qui leur est propre. Il en étoit de mêmes à proportion entre

ſa Majeſté & le Duc de Bourgogne, comme il en avoit autrefois été entre les Republiques de Rome & de Carthage. Il ſembloit que leur vertu fût attachée à leur oppoſition reciproque; & que comme elle n'avoit paru qu'aux dépens d'autruy, il faloit qu'elle ceſſât au moment qu'elle manqueroit d'épreuve.

On a déja vu qu'il s'étoit fait un changement ſi prodigieux en la perſonne du Duc de Bourgogne aprés la bataille de Montlehery, qu'il étoit devenu du Prince le plus accompli de ſon temps, le moins ſupportable des hommes. Sa mine s'étoit boufie: Son ton de voix élevé: Sa parole abregée: Son geſte contraint, & ſa démarche déreglée. Il n'avoit plus eu que de violens deſirs; & il n'en avoit eu que pour les choſes qu'il ne pouvoit, ni obtenir, ni executer. Il n'avoit plus donné de relâche à ſon corps ni à ſon eſprit. Il s'étoit couché le dernier, & levé le premier de ſa maiſon. Il avoit conçu de la défiance pour ſes Sujets, quoy qu'ils lui fuſſent tres-fideles, & il n'avoit pas voulu d'autre Secretaire que

lui-même. Il avoit seul expedié toutes les Ambassades, & examiné toutes les Requestes. Il avoit donné aux exercices militaires tout le temps qu'il n'employoit pas aux affaires d'Etat; & il ne s'étoit pas reservé un moment pour la recreation, ni pour les autres divertissemens honnêtes. Il s'étoit attribué les heureux succez. Il n'avoit reconnu les tenir de Dieu, ni par ses discours, ni par ses actions. Il n'avoit déferé au sentiment de qui que ce fût. Rien n'avoit été capable de vaincre son obstination. Tout ce qui le choquoit avoit ressenti sa cruauté; & il s'étoit contenté du droit, ou pour mieux dire du pretexte de bienséance, pour usuper le bien d'autruy..

Le changement qui étoit arrivé en la personne du Duc de Bourgogne, ne fut pas moindre en celle de Loüis Onze aprés la mort de ce Duc, & l'on n'a pour en être persuadé, qu'à confronter ce que l'on a dit jusques ici de sa Majesté avec ce que l'on en va dire. Il est vrai qu'il ne parut dans son exterieur ni dans son temperament aucune alteration: cependant la difference de ses

actions fut telle, qu'à les examiner de prés il ne sembloit pas qu'elles fussent du même homme. Ce qu'il y avoit eu en elle d'artificieux & de caché, resta; mais il ne resta que pour être mis en usage à contre-temps. Son habileté s'évanoüit presque toute entiere, & son bel esprit dégenera en une humeur sombre. Son intelligence qui pénetroit si avant dans l'avenir, demeura aveugle dans ses propres interêts; & ne cessa de les trahir qu'aprés avoir commis une faute irreparable, en manquant de reünir les Païs-bas à la Monarchie Françoise.

Le Duc de Bourgogne n'avoit pas été tellement occupé à former le siege de Nancy, & à le continuer, qu'il n'eût employé quelques heures chaque jour à negocier avec Loüis, soit qu'il eût une sincere intention de se reconcilier avec lui, ou qu'il crût devoir amuser les François tant qu'il seroit incertain du succez de son entrepriſe, Alphonſe Cinq Roi de Portugal lui en avoit fourni l'occasion, & il la menagea avec assez d'adresse.

C'étoit la coûtume des Rois de

Castille de se marier alternativement dans les Maisons Royales de Navarre & de Portugal lorsqu'ils suivoient exactement leurs veritables interêts, & qu'ils ne se laissoient prévenir ni par l'amour ni par la haine. Henry Quatre Roi de Castille en avoit usé de même, & s'étoit allié en premieres nôces avec l'Infante de Navarre : mais cette Princesse ne lui donnant point d'enfans, il l'avoit repudiée pour se marier avec l'Infante de Portugal. Celle-ci avoit accouché d'une fille : mais Isabelle de Castille sœur de Henry avoit prétendu que cette fille fût illegitime, & avoit excité là-dessus une guerre civile. Les deux Partis s'étoient d'abord trouvez presque égaux en forces : mais Isabelle pour accroître le sien s'étoit dans la suite avisée d'épouser le Prince d'Arragon, à l'aide duquel elle avoit vaincu son Ennemie. La fille de Henry s'étoit refugiée dans le Portugal auprés du Roi Alphonse Cinq, frere de sa mere. Alphonse ne se trouvant point assez fort pour rétablir sa niéce dans la Castille, demanda du secours à Loüis Onze ; & l'obtint avec d'autant plus de facilité,

facilité que la France étoit alors en guerre avec Jean Roi d'Arragon.

On a vu dans le second Livre de cette Histoire, que les Catalans s'étoient revoltez contre ce Prince ; & que les moyens lui manquant de les assujetir à cause que les Arragonois n'avoient rien voulu contribuer pour cela, il avoit été contraint de recourir à Loüis, & de luy engager pour quatre cent mille écus d'or les Comtez de Roussillon & de Cerdagne ; à condition que si sa Majesté Tres Chrétienne n'étoit remboursée de son principal & des interêts dans un terme prefix, les deux Comtez demeureroient unis à la Monarchie Françoise.

Loüis avoit executé de sa part ce Traité avec une extrême exactitude ; & le Roi d'Arragon n'ayant point rendu les quatre cent mille écus dans le temps qu'il falloit, les deux Comtez étoient devenus François. Mais depuis le Roi d'Arragon avoit trouvé le secret de ramener les Catalans à son obeïssance par une autre voye que celle des armes, & avoit aussi-tôt pensé à recouvrer les deux Comtez. Il avoit excité la Bour-

geoiſie de Perpignan par les intelligences qu'il avoit conſervées dans cette Ville, à ſe ſoûlever contre les François; & il avoit pris de ſi juſtes meſures pour y parvenir, que le Bâtard de Bourbon qui en étoit Gouverneur avoit été chaſſé, & forcé de ſe retirer dans le Château.

Loüis irrité de ce qu'un petit Roi comme celui d'Arragon, qui ne l'égaloit ni en richeſſes ni en forces, eût oſé commettre à ſon égard une infidelité de cette nature, avoit envoyé tant de Troupes dans le Rouſſillon, qu'elles avoient recouvré Perpignan aprés un long ſiege.

L'affaire des deux Comtez en étoit-là, lorſque le Roi de Portugal traita la premiere fois avec Loüis, & obtint le renfort d'hommes & d'argent qu'il demandoit: mais il ſurvint bientôt aprés un obſtable qui ne put être ſurmonté. Ferdinand fils unique du Roi d'Arragon épouſa Iſabelle de Caſtille, & eut par cette alliance les deux Monarchies que l'on vient de nommer. Il arriva de-là que ſi le même Ferdinand ne fu aſſez puiſſant pour ôter à Loüis le

Comtez de Rouſſillon & de Cerdagne; il le fut au moins aſſez pour empêcher que les François ne fiſſent aucunes conquêtes ſur lui dans la Catalogne ni dans la Biſcaye. Ils ne laiſſerent pas neanmoins de s'avancer juſques devant Fontarabie, mais ils y furent battus; & comme Loüis ne ſe commettoit jamais deux fois dans une même guerre avec la fortune quand elle lui avoit tourné le dos la premiere fois, il abandonna tout-à-fait le deſſein de s'agrandir du côté de l'Eſpagne. Il ne fut pas malaiſé à Ferdinand & à Iſabelle de vaincre le Roi de Portugal qui leur étoit inferieur en toutes choſes, aprés que la France eut ceſſé de faire diverſion en ſa faveur; & lorſqu'il eut perdu toutes les Places que ſa niece avoit conſervées dans la Caſtille, il crut que ſa preſence engageroit Loüis à changer de reſolution. Il alla par mer en France dans cette unique vuë; & Loüis qui prenoit ſoin de bien traiter ceux qui le recherchoient, à proportion qu'il avoit moins d'envie d'accorder ce qu'ils venoient lui demander afin de diminuer d'autant le chagrin qu'il leur cauſeroit,

reçut magnifiquement le Roi de Portugal. Il ordonna qu'on lui fît de superbes entrées dans les bonnes Villes de France par lesquelles il passeroit, & la bonne chere ne fut point épargnée : mais pour le secours contre Ferdinand & Isabelle, Loüis ne l'accorda ni ne le refusa. Il se contenta de le promettre, & de le differer sous divers pretextes.

Le Roi de Portugal qui n'avoit, ni le rafinement d'esprit, ni l'experience de Loüis, jugea qu'il lui parloit sincerement ; & que la seule difficulté qui le détournoit d'entrer dans la querelle des Espagnols, consistoit en ce que la treve qu'il avoit avec le Duc de Bourgogne devoit finir dans quelques mois, & qu'alors la France auroit besoin de toutes ses forces pour les opposer à celles de ce Duc. L'unique remede à cet inconvenient, étoit de changer cette tréve en une paix solide ; & le Roi de Portugal crut y réüssir, en se chargeant de negocier le mariage du Daufin de France avec l'heritiere de Bourgogne. Il s'imagina que ceux qui l'avoient entrepris avant lui ne l'avoient

pu conclure, parce qu'ils n'avoient point assez d'autorité, ou qu'ils ne trouvoient pas leur compte dans cette alliance : mais que lui qui étoit exempt de l'un & l'autre de ces défauts, seroit favorablement écouté des deux Partis. Il y travailla avec toute l'ardeur imaginable : Il fit plusieurs voyages de la Cour de France à celle de Bourgogne, & de la Cour de Bourgogne à celle de France ; & il n'étoit pas encore désabusé de l'opinion qu'il avoit conçuë d'un heureux succez, lorsque sa negociation échoüa par la mort du Duc de Bourgogne. Le chagrin qu'il en eut, lui inspira une des plus bizarres pensées qui pouvoient tomber dans son imagination. Il sçavoit que Loüis Onze ne pardonnoit pas volontiers, sur tout aux Grands qui l'avoient offensé ; & qu'il étoit cousin germain du Duc de Bourgogne, à cause que la sœur de son Pere étoit mere de ce Duc. Il s'imagina là-dessus que Loüis croiroit qu'il avoit plus favorisé ce Duc que lui dans la negociation qu'il avoit entreprise ; & qu'il l'en puniroit avec d'autant plus de severité, qu'il le pouvoit faire impu-

nément. Il se travestit pour sortir de la France, mais il fut reconnu ; & Loüis bien loin de l'en maltraiter, eut pitié de sa terreur panique. Il lui donna des vaisseaux pour le porter en Portugal, & lui fournit un train digne de sa qualité.

Gaillard de Durfort Seigneur de Duras avoit jusques-là suivi le parti des Anglois avec une obstination que ses parens & ses amis n'avoient pu surmonter. Il ne s'aperçut de sa faute qu'immediatement aprés la mort du Duc de Bourgogne; parce qu'il comprit seulement alors que les Anglois ayant perdu le plus considerable de leurs Confederez de ça la mer, n'espereroient plus de recouvrer les Provinces qu'ils avoient possedées en France. Il fit pressentir Loüis s'il seroit d'humeur à lui pardonner, & à le rétablir dans ses Terres, & sa Majesté accorda l'un & l'autre de bonne grace.

On a vu qu'Antoine de Bourgogne frere naturel du Duc, l'avoit toûjours servi avec beaucoup de zele & de fidelité; & qu'il avoit été fait prisonnier devant Nancy, à la tête de l'arriere-garde de Bourgogne qu'il commandoit. Il

couroit risque de ne recouvrer jamais sa liberté; parce que le Duc de Lorraine qui l'avoit enfermé dans une tour du Château de Nancy, le craignoit trop pour l'élargir. Mais Loüis pensa d'abord à priver l'heritiere de Bourgogne d'un Oncle, dont il prévoyoit qu'elle auroit un extrême besoin. Il le demanda au Duc de Lorraine avec tant d'instance, que ce Prince ne l'osa refuser à sa Majesté Elle le combla de tant de biens, qu'il n'eut point occasion de se repentir d'avoir changé de Maître. Il est vrai que le Duc de Lorraine qui mena lui-même Antoine de Bourgogne à la Cour de France, n'y fut pas si bien reçu que son prisonnier. Mais ceux qui connoissoient parfaitement Loüis, ne s'en étonnerent pas beaucoup; à cause qu'ils sçavoient que c'étoit sa coûtume de ne caresser les Princes étrangers, qu'à proportion du besoin qu'il croyoit avoir d'eux.

Il s'appliquoit alors principalement à gagner les Seigneurs des deux Bourgognes, à cause qu'il prévoyoit que leur Princesse n'auroit point de Sujets qui lui fussent plus dévoüez que ceux-

là; & il commença par les Maisons de Neuchatel, de Vergi, de Vienne, & de Chalon. Il en engagea la plûpart dans ses interêts; & lorsqu'il se crut assez fort pour obtenir ce qu'il prétendoit à la pluralité des suffrages, il convoqua les Etats du Duché de Bourgogne pour la fin de Janvier mil quatre cent soixante-dix sept. On y representa de sa part qu'il avoit trois titres à l'égard de Marie de Bourgogne, qui ne lui étoient communs avec aucun autre Prince de la Chrétienté. Le premier qu'il étoit Seigneur Suzerain de cette Princesse à cause du Duché de Bourgogne, des Comtez de Flandres, d'Artois, de Charolois, & de plusieurs autres Terres enfermées dans les Païs-bas, qui relevoient de lui. Le second qu'il étoit son plus proche parent, & que par consequent il avoit plus d'interêt de prendre garde que ses biens ne passassent en des mains étrangeres, & le dernier qu'il étoit son Parrain. Qu'il se fondoit là-dessus pour demander aux Etats que le Duché de Bourgogne lui fût remis, pour le garder à leur Princesse jusqu'à ce qu'elle eût achevé de recueillir

recueillir la succeſſion de ſon Pere; & qu'il leur donnoit ſa parole Royale, qu'il le rendroit alors de bonne foi.

La plûpart des Etats y conſentirent; & Loüis fut ainſi mis en poſſeſſion de tout le Duché de Bourgogne, excepté quelques Villes dont les Députez lui avoient été contraires. Mais il ne reüſſit pas ſi bien à l'égard du Comté de Bourgogne, quoi qu'il eût pris d'auſſi fines meſures pour s'en accommoder. Les Peuples de cette Province avoient une haine pour la domination Françoiſe, qui n'eſt que trop exprimée par les termes ſatiriques qu'ils employerent dans la Requête * qu'ils preſenterent peu de temps aprés à Marie de Bourgogne. Ils ne ſe contenterent pas de rejetter abſolument les propoſitions de Loüis: mais de plus quelques Seigneurs de la Franche-Comté qui avoient des biens conſiderables dans le Duché aimerent mieux les donner en partage à leurs cadets, que de les poſſeder eux-mêmes à condition de relever de la France.

* Elle eſt dans le Recüeil de Lomenie.

Fin du Septiéme Livre.

ARGUMENT
DU HUITIE'ME LIVRE.

LOUIS prend quelques Places de Picardie & d'Artois avec une facilité qui lui gâte l'esprit, en lui persuadant qu'il en sera de même du reste des Pais-bas. Il forme là-dessus le dessein chimerique de dépoüiller l'heritiere de Bourgogne sans la marier avec son fils, & il dissimule admirablement à l'égard des Ambassadeurs que cette Princesse lui envoye. Ces Ambassadeurs demandent que le Daufin l'épouse dés à present : bien entendu que le mariage ne se consommera que lorsque l'Epoux sera en état, & l'on élude leur proposition. Ils se reduisent à prétendre qu'on lui donne au moins pour mari le Comte d'Angoulême ; & Loüis ne pouvant plus dissimuler, les refuse tout net. Crevecœur lui livre la Cité d'Arras: mais Vergi empêche les François d'entrer dans la Ville. Crevecœur la livre pourtant, & Lude la conserve avec beaucoup de valeur. Les Gantois usurpent l'autorité de Marie de Bourgogne ; & Loüis s'imagine qu'en achevant de les mettre mal avec

cette Princeſſe, il les attirera dans les interêts de la France. Ils députent vers lui; & ſa Majeſté communique à leurs Envoyez une lettre, que Marie de Bourgogne lui avoit écrite à la ſollicitation de Hugonet & d'Imbercourt. Les Gantois en ſont ſi touchez, qu'ils font mourir ces deux Seigneurs malgré les prieres & les larmes de Marie de Bourgogne: mais ils ne deviennent pas François. Olivier le Daim ne reüſſit à perſuader ni elle ni eux, mais en recompenſe il s'empare de Tournay. Les Gantois promettent à Adolphe de Gueldres que s'il peut recouvrer cette Ville, ils forceront Marie de Bourgogne de l'épouſer. Il y va, & ſe fait tuer. Le Prince d'Orange ramene les deux Bourgognes ſous la domination de Loüis. Saint-Omer demeure fidele; & Loüis manque de recouvrer la Province de Hainaut par ſa faute, & par celle de Lude. Sa Majeſté ſe ſaiſit de Cambray. Le Daufin, le Prince de Cleves, & le Comte de Riviere, briguent pour épouſer Marie de Bourgogne. Le Daufin eſt rebuté par le meurtre de l'Evêque de Liege: le Prince de Cleves à cauſe que Marie le connoiſſoit trop, & le Comte de Riviere pour n'être pas Prince.

Maximilien d'Autriche leur eſt preferé; & Louïs ne ſe repent de ſa faute, que lorſqu'il n'eſt plus temps de la reparer. Il propoſe au Roi d'Angleterre de lui aider à conquerir la Flandre & le Brabant, & ce Roi le refuſe. Le chagrin qu'il en a, ne l'empêche pas de refuſer une autre fois l'occaſion qui ſe preſentoit d'ajoûter la Monarchie de Caſtille à celle de France. Henry Quatre laiſſe une fille. L'Infante Iſabelle pour l'exclure de la Couronne, prétend qu'elle eſt illegitime, & épouſe le Prince d'Arragon. Le Roi de Portugal oncle de cette fille ne la pouvant ſoûtenir par ſes ſeules forces, fait un voyage en France pour obliger Louïs à la donner pour femme au Daufin. Louïs s'en excuſe d'abord ſur la guerre qu'il a avec le Duc de Bourgogne, & le Roi de Portugal travaille à reconcilier ces deux Princes. Mais le Duc de Bourgogne meurt; & Louïs retient encore le Roi de Portugal plus d'une année, durant laquelle l'Infante de Caſtille eſt dépoüillée. Le chagrin qu'en a le Roi de Portugal, le reduit à ſe traveſtir pour faire un pelerinage en Ieruſalem. Il eſt découvert; & Louïs le fait conduire en Portugal, où ſon fils lui rend ſa Couronne.

HISTOIRE DE LOUIS ONZE.

LIVRE HUITIE'ME.

Où l'on voit ce qui eſt arrivé de plus remarquable ſous ſon Regne durant l'année mil quatre cent ſoixante dix-ſept.

LE Roi Loüis Onze ne penſa d'abord en apprenant la triſte fin de Charles le Guerrier dernier Duc de Bourgogne, qu'à s'emparer des Etats de ce Prince qui relevoient de la Couronne de France. Le pretexte en étoit plauſible;

car encore que ce Duc ne fût pas mort les armes à la main contre ſon Seigneur Suzerain, & que la tréve ſi ſouvent concluë & prolongée depuis neuf ans entre les François & les Bourguignons ne fût point expirée, il étoit neanmoins conſtant en la maniere que les Juriſconſultes d'alors expliquoient le droit des gens, qu'une ſimple ſuſpenſion d'armes ne purgeoit pas tout-à-fait le crime de felonie, mais en retardoit ſeulement la punition. Ainſi le Duc de Bourgogne n'ayant point reparé la faute qu'il avoit faite en ſe revoltant contre le Roi de France, les Fiefs qu'il tenoit de la Monarchie Françoiſe avoient été déslors confiſquez par les Loix des Lombards reçuës preſque par toute l'Europe, & ſur tout dans les Provinces dont il s'agiſſoit; & Marie heritiere de Bourgogne ſembloit n'avoir pas ſujet de ſe plaindre, qu'on lui ôtât des biens qui n'avoient pas dû faire une partie de la riche ſucceſſion de ſon pere. Sa Majeſté ne chercha point d'autre motif que celuilà, pour envoyer le Bâtard de Bourbon & Philippe de Comines avec de

belles troupes en Picardie, à deſſein de mettre ſous ſa main royale les Villes ſituées ſur la Somme, & les Provinces de la Flandre & d'Artois.

Les articles de l'inſtruction qui leur fut donnée, ne regardoient que les prieres, les gratifications, les promeſſes, & les menaces dont ils uſeroient pour obliger les peuples à changer de maître ſans attendre qu'on les y contraignît. Bourbon & Comines trouverent que Torcy Gentilhomme de merite, Penſionnaire ſecret du Roi en Picardie, avoit déja engagé dans les interêts de la France le Gouverneur d'Abbeville. On n'a pas ſçû quelles furent les conditions de ce Traité, parce que le Roi prenoit un ſoin tout particulier de cacher cette ſorte de conventions; & tout ce qu'il y a dans l'Hiſtoire à ce propos, eſt que le Gouverneur d'Abbeville chaſſa quatre cent Lances Bourguignonnes qu'il y avoit dans la Place; & prit le parti du Roi, en changeant l'écharpe rouge qu'il portoit en une écharpe blanche.

La ville d'Arras qui fut ſommée

enſuite, ne ſe trouva pas de ſi facile compoſition. Le Duc de Bourgogne y avoit laiſſé Raveſtin frere du Duc de Cleves, qui avoit épouſé une de ſes ſœurs naturelles, & le Seigneur de Creve-cœur. L'un & l'autre avoient de l'honneur & de la ſageſſe; & comme ils ne ſçavoient pas encore ſi les Païs-bas ne ſe réüniroient point avec la France par un mariage, ils ne vouloient rien innover juſqu'à la concluſion de cette pretenduë alliance. Ils ſe contenterent donc de répondre le plus civilement qu'il leur fut poſſible, que le Comté d'Artois étoit un Fief feminin porté par Marie de Flandres dans la Maiſon de Bourgogne. Que Marie de Bourgogne étoit ſeule heritiere de cette Maiſon; & que puiſque la tréve concluë entre ſes Etats & la France duroit encore, il étoit de l'honnéteté & de la bienſeance de donner à une orpheline le loiſir de pleurer en paix la mort de ſon pere, qu'elle venoit de perdre dans des circonſtances tout-à fait affligeantes.

Guillaume Biſche Gouverneur de

Saint Quentin, de Ham, de Bohaim & de Peronne, eut moins de prudence ou de fidelité que Raveſtein & Creve-cœur. Il rendit ces quatre importantes Places; & le Roi qui juſques-là s'étoit propoſé de faire le mariage de l'heritiere de Bourgogne avec le Daufin, quoi que la haine irreconciliable qu'il avoit euë pour le pere de cette Princeſſe eût paſſé juſqu'à elle, parce qu'il n'avoit pas cru qu'il fût poſſible de la dépoüiller, commença malheureuſement à s'imaginer qu'il s'étoit trompé. Il jugea par la facilité qu'il avoit euë à gagner les Gouverneurs d'Abbeville, de S. Quentin, de Ham, de Bohaim & de Peronne, que tous les autres Gouverneurs ſeroient dans la même diſpoſition qu'eux; & ſa Majeſté ne prévit pas qu'ils pourroient auſſi tôt imiter les deux Gouverneurs d'Arras que les Gouverneurs des cinq Places qui venoient de lui être renduës. Elle accourut à Peronne ſur cette vaine confiance; & elle y reconnut bientôt par experience, que la conſternation étoit encore plus grande en Flandres qu'il ne ſe l'étoit figurée. On y ſçavoit ſi peu ce qu'il y avoit à

faire, que toutes les personnes de qualité restées auprés de Marie de Bourgogne pour lui servir de conseil se firent députer vers le Roi de France, sans considerer que s'il les faisoit arrêter Marie de Bourgogne demeureroit privée de ses principaux défenseurs. Mais ils étoient tellement prevenus de l'esperance du mariage de leur Princesse avec le Daufin, qu'ils se hâtoient d'aller à la Cour de France pour avoir l'honneur de le negocier, & la recompense de l'avoir conclu.

Les Seigneurs d'Imbercourt, de Crevecœur, de la Vere, de Gruter, & le Chancelier Hugonnet, étoient de ce nombre; & ce fut avec ces cinq Seigneurs que le Roi confera plusieurs fois à part, dans la vuë que s'il pouvoit les détacher des interêts de Marie de Bourgogne, il lui raviroit plus aisément les Etats que le Duc son pere lui avoit laissez. Mais il en trouva quatre inflexibles; & ce qui l'étonna davantage, fut qu'entre ces quatre il y en avoit deux, sçavoir Hugonnet * & Imbercourt qui avoient presque tout leur bien sur la Somme, ou dans le Duché de Bourgogne, & qui ne

* Dans la derniere negociation de Hugonnet.

pouvoient par conſequent éviter de devenir Sujets Immediats de la Monarchie Françoiſe. Leur fidelité fut tentée par toutes les voyes imaginables; & ils perſiſterent toûjours à vouloir que leur negociation commençât par le mariage de Marie de Bourgogne avec le Dauſin, & à n'écouter aucune propoſition pour avantageuſe qu'elle fût à cette Princeſſe, juſqu'à ce que ſon contrat de mariage eût été ſigné.

Crevecœur fut le ſeul que Loüis engagea dans ſes interêts; & parce que l'affection de ſa Majeſté pour ce Seigneur fut plus conſtante que pour aucun autre de ſes Generaux d'armée, il eſt important de remarquer ici qu'il étoit cadet de ſa Maiſon. Qu'il s'appelloit Philippe; & qu'il avoit pris le ſurnom de la Terre des Cordes ou de Querdes, comme portent quelques Manuſcrits, qui lui avoit été donnée en partage. Sa mere avoit été choiſie pour nourrir Marie de Bourgogne; & c'étoit de-là que Philippe le Bon Charles le Guerrier avoient pris occaſion de combler de bienfaits la Maiſon de Crevecœur en general, & des-Cordes en

particulier. Ils l'avoient établi Senechal de Ponthieu, Capitaine de Courtray, de Boulogne, & de Hedin, & Gouverneur de Peronne, de Mondidier, de Roye, & des autres Places de Picardie que la France leur avoit abandonnées par la paix du Bien public.

Des-Cordes étoit demeuré fidele durant la vie de l'un & de l'autre, mais il devint inconstant aprés la mort de Charles par un excez de prévoyance à l'égard de l'avenir. Il s'imagina que Loüis feroit le mariage du Daufin son fils unique avec l'heritiere de Bourgogne; ou que s'il ne le faisoit, ce seroit à cause que sa Majesté avoit pris d'infaillibles mesures pour dépoüiller cette Princesse sans l'introduire dans sa Maison. En l'un & l'autre de ces cas les Seigneurs Flamans qui auroient attendu à se déclarer pour la France qu'elle fût maîtresse des Païs-bas, auroient risqué de perdre leurs Terres; & comme Des-Cordes en avoit un grand nombre, & de tres-belles scituées sur la riviere de Somme, il fut le premier à negocier son accommodement avec Loüis.

Ce Prince n'avoit jamais mieux dissimulé qu'il le faisoit alors, quoy que ce fût à son dommage. Il feignoit un empressement étrange que Marie de Bourgogne fût sa bru; & bien loin qu'il lui échapât aucun signe de l'aversion épouventable qu'il avoit pour elle, il protestoit qu'il auroit desiré que sa propre vie fût abregée d'autant d'années qu'il en faloit pour le Dauphin pour être marié, pourvû qu'il plust à Dieu de les ajoûter par anticipation à la vie de ce Prince. Toutes ses excuses consistoient en ce que son fils n'avoit pas encore neuf ans accomplis : Qu'il estoit extraordinairement petit pour son âge : Que sa complexion ne pouvoit être ny plus foible ny plus delicate qu'elle l'étoit alors : Que la grosseur démesurée de ses épaules gâtoit sa taille, & qu'il n'y avoit rien de si dangereux à un homme incommode en ces quatre manieres, qu'un mariage avancé.

Les Flamans repliquoient que les affaires de leur Princesse ne luy permettoient pas de differer son mariage : mais que quand il seroit accompli avec

le Dauphin, il y auroit assez de moyens pour en retarder l'usage, tant qu'il seroit nuisible à l'un des deux Epoux. Que Marie de Bourgogne s'étoit expliquée, qu'elle attendroit volontiers autant qu'on le jugeroit à propos : mais que ses Sujets avoient presentement besoin d'un Maître. Le Roy repliqua que les moyens dont ils parloient n'étoient point infaillibles ; & que cependant la santé de son fils unique lui étoit si precieuse, qu'il ne pouvoit l'exposer à un danger aussi grand pour ce jeune Prince, qu'étoit un mariage present avec une fille qui n'étoit que trop en état de le consommer.

Les Flamans essayerent inutilement de convaincre Loüis que sa terreur étoit vaine ; & n'en pouvant venir à bout, ils luy firent une seconde proposition qui ne fut pas mieux reçuë que la premiere. Ils luy déclarerent que Marie de Bourgogne étoit fille d'un pere & d'une mere de la Maison Royale de France ; & qu'ayant ainsi l'honneur d'en sortir des deux côtez, elle ne pouvoit se resoudre de méler son sang avec celuy de quelque autre Maison. Que

puiſque ſa Majeſté ne jugeoit pas à propos de lui donner le Dauphin parce qu'il eſtoit trop jeune ; & que le Duc d'Orleans premier Prince du Sang Royal n'étoit pas encore aſſez âgé, elle ſe contentoit du ſecond qui étoit Charles Comte d'Angouleſme, Prince pauvre à la verité, mais de même âge qu'elle. Que les Flamans le demandoient inſtamment pour elle à ſa Majeſté ; & qu'ils le recevroient comme un effet de la bonté de leur Seigneur Suzerain, qui leur accorderoit ce qu'ils avoient le plus à cœur en ne permettant pas qu'ils paſſaſſent ſous une domination étrangere.

Le Roi fut tellement ſurpris de ce diſcours, quoi qu'il eût lieu de s'y attendre, qu'il quitta, ou pour mieux dire ſuſpendit ſa diſſimulation. Il repartit bruſquement qu'une experience de neuf ans ne lui avoit que trop appris le malheur que c'étoit pour lui, d'avoir pour voiſin un Prince de ſon Sang maître des Provinces des Pays-bas. Que Dieu l'en ayant délivré, il n'avoit garde d'expoſer ſa vieilleſſe à des fatigues de corps & d'eſprit ſem-

blables à celles qui avoient plus d'une fois été sur le point de l'accabler dans un âge plus floriſſant ; & qu'enfin il lui étoit moins préjudiciable que Marie de Bourgogne épouſât un Prince de quelque autre Maiſon Souveraine qu'elle choisît entre les Chrêtiens que de celle de France, ſi elle & ſes Sujets n'aimoient mieux attendre que le Dauphin fût en état de ſe marier.

Ces dernieres paroles prononcées d'un ton plus ferme, & d'une maniere plus intelligible que le Roi n'avoit accoûtumé, acheverent de déconcerter les Flamans, & de les reduire à ne ſçavoir que faire. Ils tenoient Loüis pour le plus habile des hommes en matiere de negociation ; & ils avoient ſouvent éprouvé que perſonne ne connoiſſoit mieux ſes veritables interêts, & ne les recherchoit avec plus de paſſion que lui. Ils tirerent de ces deux principes autant de conſequences qui leur pareſſoient évidentes. L'une que ſa Majeſté parloit au plus loin de ſa penſée lors qu'elle témoignoit de l'indifference pour le mariage de leur Princeſſe dans quelque autre Maiſon que celle

de

France. L'autre que sa Majesté leur cachoit la veritable raison qui la faisoit agir, lors qu'elle fondoit le délay du mariage de cette Princesse avec le Dauphin sur le bas-âge & sur la foiblesse de ce Prince, & qu'il faloit de necessité absoluë qu'il y en eût une autre.

Ils chercherent long-temps cette misterieuse raison; & enfin pour leur malheur, ils crurent l'avoir trouvée. Ils s'imaginerent que Loüis exact en toutes choses, & sur tout en celles qui regardoient les droits de sa Couronne, se piquoit d'honneur de retirer par avance les Villes & les Provinces de la Maison de Bourgogne qu'il pretendoit devoir être reünies à la Monarchie Françoise, en cas qu'il n'y eût plus de mâle dans cette Maison, comme le Duché de Bourgogne, les Comtez d'Artois, de Charolois, de Macon, d'Auxerre, & de Bar sur Seine, les Villes sur la rivere de Somme, & celles de l'Isle de Doüay, & d'Orchies, Que sa Majesté ne vouloit pas que l'on parlât du mariage de son fils avec Marie de Bourgogne avant qu'elle eût mis sous sa main Royale tous les lieux dont

on vient de faire le dénombrement ; afin que l'on ne pût un jour prétendre qu'ils eussent été rendus en consideration des nôces de Marie de Bourgogne & du Dauphin, & non pas precisément à cause que c'étoit des Fiefs reversibles à la Couronne de France au défaut d'hoirs mâles.

Les Flamans crurent sur cette supposition imaginaire, qu'il n'y avoit rien de plus aisé que de terminer heureusement leur negotiation ; parce que d'un côté ils ne voyoient pas que Marie de Bourgogne pût conserver aucune des choses dont il s'agissoit, excepté l'Artois, & les Villes de l'Isle, de Doüay, & d'Orchies ; & d'un autre côté cette Princesse leur avoit ordonné en leur accordant un pouvoir sans limites, de n'épargner rien pour la faire Dauphine.

Ainsi Des-Cordes & les autres Députez Flamans attendirent que sa Majesté s'expliquât plus nettement là dessus, & sur ce qu'elle leur demandoit Arras par avance, ils lui déclarerent qu'ils n'étoient Maîtres, ny de cette Ville, ny des autres Places que sa Majesté prétendoit, parce que n'y ayant

point de garniſon, il en faloit auparavant diſpoſer les Bourgeois à devenir François. Mais ils ajoûterent qu'ils s'en retournoient aupres de Marie de Bourgogne : Qu'ils lui feroient établir un Conſeil de perſonnes affectionnées à la France ; & que ce qui ſeroit le premier arrêté dans ce Conſeil ſeroit la reſtitution des Terres qui devoient retourner à la Couronne de France. Ils allerent mêmes plus loin : car afin de mieux convaincre Loüis, qu'ils ne parloient pas ſans en être bien avoüez, ils lui donnerent une Lettre écrite en partie de la main de Marie de Bourgogne, en partie de celle de Marie d'Angleterre ſa belle-mere, & en partie de celle de Raveſtein ſon beau-frere. Cette précaution avoit eſté obſervée, afin que le Roi y ajoûtât plus de foi, quoi que la Lettre ne fût ſignée que de Marie de Bourgogne. Elle contenoit en ſubſtance que pour montrer avec quelle liaiſon cette Princeſſe vouloit vivre à l'avenir avec la France, elle ne compoſeroit ſon Conſeil que de quatre perſonnes qu'elle connoiſſoit pour tres-affectionnées à cette Couronne, ſçavoir la Du-

cheſſe de Bourgogne ſa belle-mere ; Raveſtein ſon oncle, Hugonnet ſon Chancelier, & le Seigneur d'Imbercourt : mais les Flamans ne ſçavoient pas le veritable motif qui les empêchoit d'obtenir de la Cour de France la ſatisfaction qu'ils deſiroient.

Loüis voyoit que la Maiſon de Bourgogne avoit perdu en trois Batailles toutes ſes forces, ſes richeſſes, & ſes alliances, qui lui avoient acquis tant de reputation par toute l'Europe. La Princeſſe qui en étoit heritiere ſe trouvoit orpheline, & abandonnée de tout ſecours ; & ſa Majeſté croyoit la dépoüiller avec d'autant plus de facilité, qu'elle n'y prévoyoit aucune oppoſition de la part des Flamans. Et de fait elle n'avoit ny appuy ny conſeil : La plûpart de ſes ſerviteurs ne ſçavoient quel party prendre : Ses Sujets n'étoient pas encore revenus de la conſternation où la perte qu'ils avoient faite devant Nancy les avoit jettez, & il n'y avoit pas de ſuffiſantes garniſons dans ſes Villes. Ainſi Loüis eſperoit en peu de temps s'emparer ſur elle de tous les Etats qui étoient à ſa bien-ſéance, & de diſtri-

buer les autres à ceux qui lui auroient aidé à dépoüiller leur Princeſſe.

La haine de Loüis pour le Duc de Bourgogne avoit été extrême & bizarre dans ſon extremité. Elle ne s'étoit point arrêtée à ſa Perſonne; & elle étoit paſſée à ſa fille, par la ſeule raiſon que ce Duc en étoit le Pere. Cette Fille, n'avoit jamais fait aucun mal à Loüis; & pourtant Loüis étoit ſi peu équitable à ſon égard, qu'il aimoit mieux que les Etats dont elle venoit d'heriter fuſſent poſſedez par des Etrangers que de ſe les aſſurer par une voye legitime comme étoit celle du mariage. Il ſe flatoit de l'opiniõ que des Juriſconſultes intereſſez lui avoient inſpirée, qu'il avoit plus de droit qu'il ne lui en faloit ſur ces Etats. Il étoit perſuadé en premier lieu que les treves ſuſpendoient bien les mouvemens de la guerre, mais qu'elles n'en changeoient pas la cauſe; & que par conſequent le Duc de Bourgogne étant mort dans un temps qu'il n'y avoit qu'une ſuſpenſion d'armes entre les François & lui, les François pouvoient profiter de ſon malheur par le droit des gens; & dépoüiller ſon heritiere avec autant de juſtice qu'ils

auroient pû le dépoüiller luy-même, s'il eût survécu à la bataille de Nancy. En second lieu la felonie de ce Duc qui avoit été presque continuelle depuis dix ans, avoit obligé le Procureur General de Loüis d'en demander justice au Parlement de Paris, qui avoit déclaré les Provinces que ce Prince retenoit de la Monarchie Françoise bien & duëment confisquées, & il ne s'agissoit plus que d'executer cet Arrêt. En troisiéme lieu Loüis devoit être considéré à l'égard de Marie de Bourgogne, non seulement comme son Souverain, mais encore comme son plus proche parent; & ces deux differentes qualitez qui lui donnoient droit de tutelle, vouloient avant toutes choses qu'on le mît ou qu'il se mît lui-même en pleine possession de tous les biens de sa Pupile. De plus le Duché de Bourgogne selon Loüis étoit un Fief masculin, qui devoit retourner à la Couronne par le défaut des mâles; & comme sa Majesté ne pouvoit nier que quelques-uns de ses Prédecesseurs ne l'eussent donné en Fief pour les femeles aussi-bien que pour les mâles, elle en convenoit à la verité.

Mais elle ajoûtoit que ç'avoit esté une tollerance ; qui ne devoit pas mêmes être imitée, bien loin de passer pour loy ; & qu'apres tout les Rois de France qui n'étoient qu'Usufruitiers de leur Monarchie, n'en avoient pû détacher aucune Province qu'à condition qu'elle y seroit un jour reünie, & que cependant elle ne passeroit dans aucune Maison étrangere.

Sa Majesté avoit tiré du Tresor de ses Chartres l'Acte par lequel saint Loüis avoit donné l'Artois à Robert son frere ; & elle prétendoit conclure de quelques termes qui étoient inserez, que ce n'avoit été qu'un simple appennage. Elle soûtenoit encore qu'Oton, que d'autres appellent Otelin, dernier Seigneur du Comté de Bourgogne en avoit fait present à Philippe le Bel sous deux conditions. L'une que Philippe le Bel le laisseroit à Philippe le Long son second fils, & non pas à Louis Hutin son fils aîné. L'autre que si Philippe le Long mouroit sans enfans mâles, le Comté de Bourgogne demeureroit uni à la Monarchie Françoise. Ces deux conditions avoient esté executées de bonne foi.

Philippe le Long avoit ſuccedé à ſon Pere préferablement à ſon frere aîné; & puiſqu'il étoit mort ſans enfans, le Comté de Bourgogne ne devoit plus être détaché de la Couronne que pour tenir lieu d'appennage à quelque Fils de France. Les Villes ſur la Somme n'avoient eſté alienées que pour un temps, & à faculté de rachapt; & ſi Loüis s'étoit lui même lié les mains en renonçant à cette faculté, il y avoit eſté contraint par la plus indiſpenſable des loix, qui eſt celle de la neceſſité. Que ſi ſa Majeſté avoit violé en ce point les maximes fondamentales de ſa Monarchie, le dernier Duc de Bourgogne étoit bien plus coupable ſans comparaiſon, puiſqu'il avoit forcé ſon Seigneur Suzerain de les violer en l'inveſtiſſant avec cent mille chevaux dans ſa Ville Capitale. Enfin les Flamans s'étant revoltez contre le Roi Philippe le Bel avoient eſté vaincus; & ce Prince avoit pû traiter la Flandre en Pays de conquête, c'eſt-à-dire lui ôter ſes Comtes, & la reduire à dépendre immediatement de ſa Couronne. Mais il s'étoit contenté d'impoſer une taxe ſur les principales Villes de

cette

cette Province ; & ç'avoit eſté pour ſe décharger de cette taxe, que les Etats de Flandre aſſemblez à Gand avoient cedé au même Philippe le Bel par un tranſport irrevocable les villes de l'Iſle, de Doüay, d'Orchies ; & de Bethune. Cette ſeſſion fut confirmée par trois Traitez entre ſa Majeſté & Robert Comte de Flandres, le premier en mil trois cent cinq, le ſecond en mil trois cent douze, & le dernier en mil trois cent treize.

Le droit de Loüis ſur la Province de Hainaut n'étoit pas ſi bien établi : mais l'adreſſe de Comines avoit admirablement ſuppléé à ce défaut, ſi ſa Majeſté eût ſçu, ou voulu s'en prevaloir. Il connoiſſoit les Seigneurs de ce Pays ; & les avoit diſpoſez à devenir François, à des conditions qu'il n'a pas jugé à propos de rapporter dans ſes Memoires. L'affaire étoit ſi avantageuſe pour la France, qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'elle manquât ; & Comines la tenoit ſi bien pour faite, qu'il avoit mené ces Seigneurs à la Cour de Loüis. Il ſeroit difficile de dire quel fut le principe du changement de ſa Majeſté à leur égard :

mais il eſt conſtant que non ſeulement elle ne voulut point ratifier le Traité que Comines avoit conclu en ſon nom, mais encore elle reçut ſi mal les Seigneurs de Hainaut, qu'ils s'en retournerent dés le lendemain tout-à-fait mécontens. Loüis ne demeura pas longtemps ſans s'appercevoir de la faute qu'il avoit commiſe, & ſe mit en devoir de la reparer. Il offrit aux Seigneurs de Hainaut des articles plus avantageux ſans comparaiſon, que ceux que Comines avoit arrêtez avec eux, mais le dépit fit à leur égard ce que la fidélité n'avoit pas été capable de faire. Ils perſevererent ſous la domination de Marie de Bourgogne, & Loüis n'eut pas depuis de plus grands Ennemis qu'eux.

Les Flamans que le Roi n'avoit, ny tout-à-fait contentez, ny entierement rebutez, partirent tous de Peronne pour retourner à Gand où étoit Marie de Bourgogne, excepté Des-Cordes, qui s'en alla introduire le Seigneur du Lude avec une forte garniſon dans la Cité d'Arras, & revint enſuite aupres du Roi. Lude avoit toutes les qualitez ne-

ceſſaires à un excellent Gouverneur de Place, excepté le déſintereſſement. * Il ne s'embaraſſoit de rien : Il prenoit ſon party ſur le champ : Les plus grands dangers n'étoient pas capables de l'intimider, & ſa prévoyance alloit fort loin dans l'avenir. Il ne fut pas plûtôt en poſſeſſion de la Cité d'Arras, qu'il ſe mit à la fortifier. Mais il exigea ſous ce pretexte vingt mille écus des Bourgeois de la Cité ; & ceux de la Ville accoûtumez à ne rien payer que volontairement, apprehenderent d'être traitez de mêmes. Ils ne ſe contenterent pas de refuſer d'ouvrir aux François la porte qui faiſoit la communication entre la Ville & la Cité, mais de plus ils ſe mirent en défenſe contre eux. Ils envoyerent des Deputez aux Villes de Doüay & de l'Iſle leurs Alliées particulieres. Ils leur repreſenterent que les Bourgeois de la Cité d'Arras venoient d'être rançonnez : Qu'on en feroit autant à ceux de la Ville, s'ils n'étoient promptement ſecourus : Qu'enſuite les Villes de l'Iſle & de Doüay ne ſeroient pas mieux traitées, & que les François avoient ſur elles les mêmes prétentions

* Dans la Chronique d'Artois.

que ſur Arras. On n'a pas ſçu l'effet qu'eut cette remontrance ſur les Bourgeois de l'Iſle: mais il eſt conſtant qu'elle eut ſon effet ſur ceux de Doüay, puiſqu'ils coururent à la Maiſon de Ville, & y manderent les Officiers de trois cent chevaux & de cinq cent homme de pied, qui ſe trouvoient alors dans leur Ville en quartier de rafraîchiſſement.

Vergi qui commandoit ces Troupes s'étoit ſauvé de la défaite de Nancy. Il n'avoit pas moins de prudence que de courage, & il n'attendit pas qu'on le priât de s'aller jetter dans la ville d'Arras. Il s'y offrit d'abord & de bonne grace; & il ajoûta ſeulement qu'il ne ſe propoſoit de partir qu'à l'entrée de la nuit, pour deux raiſons. L'une que les François ne battoient jamais l'eſtrade durant les tenebres. L'autre qu'il ſeroit plus aiſé à la brune qu'en plein jour d'éviter les corps de garde, qu'ils auroient apparemment diſpoſez au tour de la ville d'Arras. Mais les perſonnes les mieux intentionnées qui n'entendent pas la guerre, ne ſont preſque jamais capables des conſeils les plus ſalutaires en cette matiere. La

Bourgeoisie de Doüay non seulement n'eut point d'égard à l'avis de Vergi, mais encore elle menaça de le chasser; & mdmes de le tailler en pieces, s'il ne couroit à l'instant au secours de la ville d'Arras. Vergi contraint d'obeïr, se mit en chemin, & n'alla pas loin sans être arrêté.

Les intelligences que Des-Cordes avoit conservées dans la ville d'Arras, avoient averti Lude qu'il prît garde à lui, & qu'il auroit en peu d'heures sur les bras les Troupes de Doüay. Lude avoit esté contraint d'ouvrir sa Place en plusieurs endroits pour la fortifier: Il en avoit irrité les Habitans: Il prévoyoit qu'ils se revolteroient à la presence de Vergi; & il ne doutoit point en ce cas d'être égorgé avec toute la garnison Françoise. Il y avoit moins de risque pour lui & pour elle d'aller au devant des ennemis, parce que l'on n'auroit qu'eux à combattre; & Lude en forma & en executa si promptement le dessein, que la Bourgeoisie de la cité d'Arras n'eut lors qu'elle s'en apperçut le loisir, ni d'en avertir les Bourguignons, ni de se revolter.

Il rencontra Vergi à my-chemin : Il l'attaqua ſans lui donner le temps de reconnoître les François : Il renverſa d'abord ſa Cavalerie, & il le deffit ſi abſolument que de tous ceux qui étoient ſortis de Doüay, il n'en reſta pas un qui ne fût tué ou priſonnier. Vergi pour qui Loüis Onze avoit beaucoup d'eſtime, fut excité par des perſonnes interpoſées à changer de party : mais il demeura ſi ferme, que ſa Majeſté qui prétendoit l'avoir en toute maniere, fut obligée à changer de methode. Elle eut recours aux mauvais traitemens, & l'on enferma par ſon ordre Vergi dans un cachot. On l'y tint une année entiere, ſans permettre qu'il vît d'autres perſonnes que celles dont on étoit bien aſſuré ; & ſur tout l'on employa pour le fléchir ſa mere, qui n'avoit pas tant reſiſté que lui aux ſollicitations de la Cour de France.

Cette Dame avoit cru au premier avis de la mort de Charles le Guerrier, que la Maiſon de Bourgogne étoit éteinte ; & comme elle avoit trop bonne opinion de Loüis pour ſuppoſer qu'il perdît une occaſion ſi favorable de reü-

nir les Pays-bas à son Royaume, il n'avoit falu pour la rendre Françoise que lui persuader par une lettre écrite de la propre main de Loüis, qu'il l'estimoit assez pour l'en prier. Et de vray elle fit plus que l'on n'attendoit d'elle, puisqu'elle servit de mediatrice pour disposer son fils à quitter l'écharpe rouge. Elle sçut précisément de sa Majesté, ce qu'elle prétendoit dépenser pour le gagner, & ensuite elle eut de longues conversations avec lui. Elle lui representa qu'il n'y avoit aucun dans le Conseil ny à la Cour de Marie de Bourgogne, qui n'eût perdu l'esperance que cette Princesse pût se maintenir ; & qu'un de ses Sujets pouvoit bien l'abandonner, puisque ses meilleurs amis & serviteurs negocioient chacun en son particulier des Traitez secrets avec la France. Le cachot étoit devenu insupportable à Vergi, & il s'étoit imaginé qu'il mourroit infailliblement pour peu qu'il y demeurât davantage. Sa mere avoit toûjours eu beaucoup d'autorité sur son esprit ; & elle lui offroit une fois plus de biens en France, qu'il n'en laisseroit dans les Etats de

Marie de Bourgogne. Loüis étoit exact en cette sorte de promesses, & Comines & Des-Cordes en rendoient témoignage. Ainsi Vergi fut gagné; & non seulement on lui fit sa condition plus avantageuse qu'il n'esperoit, mais de plus aussi-tôt que le Prince d'Orange eut rendu Loüis maître du Comté de Bourgogne, sa Majesté rétablit le même Vergi dans la joüissance des biens qu'il avoit perdus. Elle y ajoûta une pension de dix mille livres, & enfin elle l'honora de plusieurs belles Charges.

Lude retourna victorieux dans la Cité d'Arras, & le Roy y arriva le lendemain avec son armée. Sa Majesté crut qu'il faloit intimider les Peuples des Pays-bas par un exemple de severité, afin de leur ôter le courage de se défendre obstinément, & de se revolter à la legere. L'occasion qu'elle en eut, étoit d'autant plus belle, que les soldats pris avec Vergi n'étant pas encore avoüez par Marie de Bourgogne, pouvoient n'être pas traitez en prisonniers de guerre. Ainsi l'on en pendit une partie; & sa Majesté qui menoit un nombre prodigieux de canons, parce

qu'elle prétendoit gagner beaucoup plus par la crainte qu'elle inſpireroit que par la force dont elle uſeroit, les fit tous braquer contre les murailles de la ville d'Arras. Elle remua dans le même temps les intelligences * qu'y avoit Des Cordes; & ce Seigneur s'étant hazardé d'y entrer menagea les eſprits avec tant d'adreſſe, qu'ils ouvrirent leurs portes aux François.

* Dans la relation de cette priſe.

Loüis étoit reſolu de raſer cette Ville, & il en avoit un pretexte plauſible. La Bourgeoiſie en avoit conçu tant de haine pour les François, qu'encore qu'elle fût actuellement foudroyée par un grand nombre de gros canons, & qu'elle eût perdu l'eſperance de ſe défendre & d'être ſecouruë, elle s'étoit portée à une inſolence qui n'étoit pas concevable. Elle avoit dreſſé des gibets dans les carre-fours & dans les places publiques; & elle y avoit attaché des Croix blanches, que les ſoldats François portoient alors pour ſe diſtinguer des Flamans qui en avoient de rouges. Mais Des-Cordes pour moderer en quelque maniere l'injure qu'il avoit faite à Marie de Bourgogne en la quit-

tant, ſollicita Loüis avec tant d'inſtance, que ſa Majeſté ne put refuſer la grace qu'il lui demandoit pour la plûpart de ſes coupables. On ſe contenta d'en pendre quelques-uns en la place des Croix, qu'on les contraignoit auparavant de détacher; & de mettre dans Arras une garniſon aſſez forte pour en retenir les Habitans dans le devoir, apres qu'on les eut condamnez à payer ſoixante mille écus pour amende, ou par forme de prêt.

Le Roi ne trouva pas tant de reſiſtance à Hedin, à Condé, au Queſnoy, & à Bohain, qu'il prit enſuite. Mais le brave Tannegui Gouverneur du Rouſſillon fut emporté d'un coup de canon devant la derniere de ces Places; & Loüis voulut qu'on l'enterrât dans la même Egliſe de Nôtre-Dame de Clery, qu'il avoit choiſie pour ſon tombeau. Les progrez de ſa Majeſté auroient apparemment été plus grands ſi l'eſperance de conquerir en gros ce que l'on auroit trop de peine à prendre en détail, n'eût fait abandonner l'infaillible pour l'incertain.

La ville de Gand Capitale de la Pro-

vince la plus considerable des Pays-bas qu'on nomme la Flandre, avoit autrefois eu presques les mêmes Privileges dont joüissent presentement les Villes Imperiales du corps Germanique. Elle les avoit conservez dans toute leur étenduë, pendant que ses Maîtres n'avoient été que simples Comtes de la Flandre: mais elle avoit commencé à les perdre, aussi tôt qu'elle étoit passée sous la domination de la Maison de Bourgogne. Philippe le Hardy avoit donné la premiere atteinte aux franchises de ceux de Gand: Jean-sans-peur avoit continué; & Philippe le Bon les avoit enfin abolies apres une longue guerre, où ceux de Gand comme les plus foibles avoient succombé. Ce n'est pas qu'ils n'eussent eu recours à la Monarchie Françoise dont ils relevoient, & qu'ils ne se fussent plus d'une fois adressez au Roi Charles Sept leur Seigneur Suzerain. Mais les guerres de ce Prince contre les Anglois; & le besoin qu'il avoit eu de l'amitié du Duc Philippe le Bon pour recouvrer son Royaume, l'avoient empêché d'écouter les plaintes de la

Bourgeoiſie de Gand. Elle étoit ainſi demeurée plus de trente ans dans l'oppreſſion, parce que le Duc Philippe avoit long-temps vécu apres l'avoir aſſujettie; & Charles le Guerrier ſon fils qui venoit d'être tué devant Nancy, n'avoit rien voulu relâcher de ce dont il avoit trouvé ſon Pere en poſſeſſion.

Loüis Onze n'avoit pas eſté plus favorable à ceux de Gand que Charles Sept; & c'étoit-là le ſujet de leur haine pour la France, parce qu'ils avoient cru Louis plus en état de rétablir leurs franchiſes que Charles ne l'avoit eſté. Au lieu qu'ils avoient accoûtumé de créer leurs Magiſtrats, & d'en regler le nombre, le dernier Duc de Bourgogne leur avoit donné vingt-ſix hommes affidez, qui ſous pretexte de leur rendre juſtice, les tenoient dans le devoir. Ceux de Gand les avoient ſoufferts durant la vie de ce Prince: mais ils n'en eurent pas plûtôt appris la mort, qu'ils travaillerent à ſe rétablir dans la même liberté dont ils avoient joüy ſous les Comtes de Flandres qui avoient précedé la derniere Maiſon de Bourgogne. Il ne leur manquoit qu'un

pretexte plausible pour accomplir leur intention, & leurs vingt-six Magistrats le fournirent eux-mêmes sans y penser. Ils condamnerent & firent executer à mort un Criminel aprés les nouvelles certaines de la mort du Duc arrivées à Gand, & la Bourgeoisie de cette grande Ville prétendit que la commission des Magistrats avoit cessé par la mort de celui dont ils la tenoient. Que les vingt-six Juges n'avoient plus de caractere : Qu'ils avoient dû en attendre un nouveau ; & que ne l'ayant pas fait, ils meritoient d'endurer le supplice dont ils avoient puni le Criminel. Elle se mutina là-dessus : Elle prit les armes : Elle courut aux maisons des vingt-six, & les mit presque tous en pieces. Elle s'assura ensuite de la personne de Marie de Bourgogne, & elle s'empara du gouvernement des Païs-bas. Elle obligea les autres Provinces à envoyer à Gand des Députez des trois Etats, sous pretexte de partager avec elle l'administration des affaires publiques, mais en effet pour se servir seulement de leur nom : car dans le Conseil qu'elle donna à Marie de Bourgogne, il y avoit plus de

perſonnes de la ſeule ville de Gand que de toutes les autres Provinces enſemble.

La premiere reſolution qu'elle prit, fut de députer vers le Roi pour lui rendre, comme à ſon Seigneur Suzerain, raiſon de ce qu'elle venoit de faire: Pour le prier de ſuſpendre l'action de ſes armées: Pour convenir avec lui d'une treve aſſez longue, où toutes les affaires entre ſa Majeſté & Marie de Bourgogne ſeroient terminées, & pour déclarer que cette Princeſſe ſe conduiroit à l'avenir par le conſeil des trois Etats des Païs-bas.

Loüis au lieu d'être fâché de ce changement qui rompoit toutes les meſures qu'il avoit priſes avec les precedens Députez de Marie de Bourgogne, en conçut une extrême joye; & ſe confirma tellement dans l'eſperance de dépoüiller cette Princeſſe, qu'il fut déſormais impoſſible de l'en déſabuſer. René Second Duc de Lorraine avoit fait preſent à ſa Majeſté de toutes les perſonnes de qualité priſes à la bataille de Nancy; & les deux Bâtards de Bourgogne Antoine & Baudoüin, le Mar-

quis de Rothelin, & le Comte de Naſſau, étoient de ce nombre. Ces quatre paſſoient pour les meilleurs Officiers de guerre qu'eût Marie de Bourgogne, ceux qui leur euſſent pu diſputer la preferance étant demeurez ſur le champ de bataille. Le Roi qui n'avoit pu engager directement dans ſes interêts les quatre Priſonniers d'importance que l'on vient de nommer, * n'avoit pas laiſſé de leur donner la liberté: mais ç'avoit été à condition qu'ils n'agiroient ni directement ni indirectement contre lui. Ils s'étoit contenté de promettre aux autres Officiers Bourguignons de les délivrer dans un an, & il eſperoit d'avoir auparavant conquis tous les Païs-bas.

* Dans les Eloges de la Maiſon de Naſſau.

Les Officiers Bourguignons échapez de la bataille, avoient été tuez ou pris avec Vergi en eſſayant d'entrer dans la Ville d'Arras; & Marie de Bourgogne reſtoit ainſi avec peu de ſoldats, & ſans aucun Capitaine. Sa Majeſté connoiſſoit encore le genie du peuple de Gand, le plus incapable des affaires publiques qui fut jamais, & le moins propre à executer une entrepriſe de lon-

gue haleine. Elle ne le jugeoit bon qu'a exciter des ſeditions, & qu'à les continuer auſſi long-temps que duroit ſa fureur. Elle étoit informée de l'averſion horrible qu'il avoit pour le Chancelier Hugonnet & pour le Seigneur d'Imbercourt, parce qu'il les ſoupçonnoit d'avoir empêché ſous Charles-le Guerrier le rétabliſſement de leurs privileges: mais elle étoit auſſi perſuadée du merite extraordinaire de ces deux grands perſonnages. Elle avoit commencé de les craindre, aprés avoir inutilement tâché de les gagner par toute ſorte de voyes; & comme elle tenoit le peuple de Gand pour auſſi inconſtant que ſeditieux, elle prévoyoit que ſi par un pur caprice, ou faute d'autres Miniſtres, il venoit à ſe gouverner par les maximes de Hugonnet & d'Imbercourt, la France ſeroit fruſtrée de la conquête des Païs-bas. Cet inconvenient ne pouvoit être prévenu, qu'en ſuſcitant à ceux de Gand une tentation violente de maſſacrer Hugonnet & Imbercourt; & l'occaſion en étoit d'autant plus favorable, que ce Peuple n'avoit jamais manqué de ſe ſoûlever aprés la mort

mort de ſes Princes contre leurs principaux Miniſtres.

Ainſi le Roi répondit que Marie de Bourgogne n'avoit pas tant de créance aux trois Etats des Païs-bas, qu'ils ſe l'imaginoient, & qu'elle n'étoit pas reſoluë de ſe gouverner par leur conſeil. Qu'elle s'en étoit fait un compoſé ſeulement de quatre perſonnes; qui ayant tous un interêt notable à la continuation de la guerre, la feroient durer autant qu'ils pourroient. Les Députez des Etats repliquerent que ſa Majeſté étoit en ce point tres mal informée; & offrirent de l'en convaincre, en lui montrant leurs ordres écrits & ſignez de la main de Marie de Bourgogne. Le Roi repartit qu'il avoit en main le contraire, écrit & ſigné par cette Princeſſe, & montra la lettre que Hugonnet & Imbercourt lui avoient laiſſée. Les Députez l'examinerent tous l'un aprés l'autre, & elle ne manqua pas de leur inſpirer les mouvemens que le Roi prétendoit. Ils le conjurerent de la leur prêter; & il y conſentit avec d'autant plus de facilité, qu'il ne l'avoit montrée aux Députez que pour leur faire

naître le desir de l'avoir, & qu'il auroit été bien fâché qu'ils ne la lui eussent pas demandée.

La negociation fut interrompuë par cet artifice; & les Députez s'en retournerent à Gand avec une precipitation, qui passoit pour fuite dans l'opinion des personnes qu'ils rencontroient en chemin. Ils firent leur rapport en public devant Marie de Bourgogne, assistée de sa Belle-mere, du Duc de Cleves, de Ravastein, des Evêques de Liege & de Terroüenne, de Hugonnet, & d'Imbercourt. La colere ne trouble pas tout-à fait le jugement, lorsqu'elle est commandée par un desir de vangeance plus violent qu'elle, & d'ailleurs ému par la presence des objets. Les Députez ne s'emporterent pas jusqu'à negliger ce qu'il faloit pour faire donner dans le panneau à Marie de Bourgogne. Ils raconterent que le Roi leur avoit soûtenu que leur Princesse se gouverneroit par le conseil de peu de gens: mais ils ne parlerent d'abord, ni du nombre de ces gens, ni de la lettre qui leur avoit avoit été confiée. Ils se contenterent de representer qu'ils avoient

dit à ſa Majeſté, que Marie de Bourgogne avoit pris la reſolution de ſe gouverner par l'avis de ſes Etats; & qu'elle avoit cru ne pouvoir mieux commencer ſon adminiſtration, qu'en uſant de leur miniſtere pour negocier, & pour conclure une paix ſolide entre la France & les Païs-bas. Qu'elle les avoit envoyez pour ce ſujet vers le Roi; & que ſi ſa Majeſté en doutoit, ils étoient prêts de lui montrer le pouvoir qu'ils en avoient en bonne forme. * Que le Roi leur avoit répondu que leur arrivée en qualité de Plenipotentiaires le ſurprenoit d'autant plus, qu'il étoit aſſuré que leur Princeſſe ne vouloit pas ſe ſervir de leur conſeil, mais ſeulement des avis de trois ou quatre perſonnes confidentes. Qu'ils avoient alors produit leur commiſſion, & que ſa Majeſté avoit reparti qu'elle pouvoit juſtifier le contraire par écrit.

* Dans le raport de cette negociation.

Ces dernieres paroles ſuffiſoient, pour donner à Marie de Bourgogne lieu de ſoupçonner que ſa lettre avoit été montrée: cependant ou elle n'en eut pas la penſée, ou elle la rejetta comme chimerique. Elle ſçavoit à la verité que

le Roi avoit irreconciliablement haï le Duc son pere, mais elle ne croyoit pas que cette haine eût passé jusqu'à elle; & quand elle l'auroit cru, elle eût supposé que l'aversion de ce Prince auroit cedé à l'interêt d'accroître de tant de Provinces la Monarchie Françoise; & aux avances d'une Princesse qui possedant tout ce qu'il faloit pour se faire rechercher avec empressement par tous les Monarques du monde, n'avoit pas laissé de rechercher elle-même par le seul motif de plaire au Roi, un enfant delicat, infirme, & bossu tel qu'étoit le Dauphin; & d'ajoûter mêmes que si on ne jugeoit pas à propos de le lui donner, elle se soûmettoit à épouser le Prince du Sang qui lui seroit destiné pour mari, sans examiner s'il lui seroit d'ailleurs agreable ou non.

Toutes ces raisons qui paroissoient invincibles à Marie de Bourgogne, la convainquirent si absolument que le Roi n'avoit eu garde de découvrir son secret en montrant sa lettre, qu'elle estima pouvoir impunément nier de l'avoir écrite. Elle déclara qu'elle ne sçavoit ce que le Roi avoit voulu dire,

& qu'elle n'avoit point donné d'ordre contraire. Mais elle n'eut pas plûtôt lâché ces mots, qu'on lui mit en main sa lettre. La surprise où elle se trouva, ne fut ni le seul ni le plus extraordinaire mouvement qu'elle ressentit alors. Elle rougit plus de dépit que de honte, d'avoir été convaincuë de mensonge dans une Assemblée si solemnelle; & elle conçut en ce moment une haine implacable, non seulement contre le Roi, mais encore contre tous les François. Elle connut évidemment que l'aversion de sa Majesté pour le Duc son pere avoit passé à elle; & elle crut que pour être digne heritiere du Duc de Bourgogne, il falloit être aussi opposée à la France que son pere l'avoit été. Elle rompit l'assemblée dans ces sentimens, & elle alla prendre de funestes mesures pour se rendre malheureuse; & pour envelopper dans une commune misere ses Sujets avec ceux du Roi, qui dans leur union n'eussent eu rien à craindre au dehors: au lieu qu'étant divisez, il y a plus de deux cent ans qu'ils se font presque toûjours la guerre.

Ceux de Gand qui n'avoient montré la lettre que pour avoir occaſion de ſe défaire de Hugonnet & d'Imbercourt qui y étoient nommez, les arrêterent, & leur donnerent des Juges. Mais il ne fut pas aiſé de condamner dans les formes ces deux Miniſtres innocens, habiles, déſintereſſez, & reconnus pour tels, qui ne perdirent pas le jugement dans leur malheur; & qui ſe ſeroient défendus par tous les détours que la chicane ſuggeroit pour ſauver leur vie en l'alongeant, ſi on leur en eût donné le loiſir. Le premier chef de leur accuſation fut d'avoir autoriſé des-Cordes à rendre la Cité d'Arras aux François; & ils y répondirent pertinemment en montrant un article du Traité conclu dans cette Ville entre le Roi Charles Sept & le Duc Philippe le Bon en mil quatre cent trente-cinq, qui contenoit en termes exprés qu'elle ſeroit de bonne foi réünie à la Monarchie Françoiſe en cas que la Maiſon de Bourgogne tombât en quenoüille. Le ſecond Chef fut que dans un procez intenté par la ville de Gand contre un Bourgeois particulier, ils

avoient pris de l'argent. Imbercourt & Hugonnet avoüerent le fait : mais ils prouverent authentiquement que l'argent leur avoit été offert ſans qu'ils l'euſſent demandé, & que le preſent qu'ils avoient reçu ne les avoit pas empêchez de juger le Criminel en toute rigueur & ſelon les Loix. Enfin le troiſiéme & dernier Chef fut d'avoir donné quelquefois atteinte aux Privileges de Gand ; & ils repartirent qu'en premier lieu ils n'avoient rien fait en cet article, que par l'ordre exprés des deux derniers Ducs ; & en ſecond lieu que la Bourgeoiſie de Gand s'étant plus d'une fois revoltée contre ces deux Princes, * il paroiſſoit par des actes authentiques qu'elle s'étoit volontairement ſoûmiſe à cette peine, & que par conſequent elle n'avoit pas ſujet de ſe plaindre d'avoir été fruſtrée d'un bien où elle avoit renoncé.

* Dans le procez de ces deux Seigneurs.

Les défenſes des Accuſez étoient ſi bien fondées, que leurs propres Accuſateurs ne pouvoient y repliquer : mais les adverſitez imprevuës ſont toûjours accompagnées de cette fâcheuſe circonſtance, d'ôter aux meilleurs amis le

courage de ſervir à proportion qu'elles augmentent aux Ennemis la volonté de nuire. Hugonnet & Imbercourt avoient cru n'avoir point d'amy plus intime que le Duc de Cleves. Leur liaiſon avec ce Prince s'étoit d'abord formée, & depuis entretenuë par toutes les voyes honnêtes qui ſont en uſage dans les ſocietez civiles, & les Parties y avoient apporté une égale correſpondance. Cependant il parut qu'elle n'étoit pas ſincere du côté du Duc. Ce Prince prétendoit pour ſon fils au mariage de Marie de Bourgogne, & s'étoit imaginé que Hugonnet & Imbercourt le favoriſeroient dans ſa pourſuite. Il avoit vu au contraire dans la lettre de cette Princeſſe, que leur deſſein étoit qu'elle épouſât le Daufin ; & il n'en falut pas davantage à ſon égard, pour rompre l'amitié qu'il avoit contractée avec eux : Pour les haïr autant qu'il les avoit aimez : Pour leur refuſer ſon ſecours, & pour hâter autant qu'il put leur ſupplice.

Une autre cauſe produiſit le même effet dans la perſonne du Comte de Rouſſi, qui ſçavoit la part que Hugonnet

Hugonnet & Imbercourt avoient euë dans la mort du Connétable de Saint Pol son pere. Il s'étoit fait une maxime de ne jamais pardonner une telle injure, & il s'en étoit assez ouvertement expliqué du vivant du Duc de Bourgogne. Et de fait il profita avec chaleur de l'occasion qui se presentoit: Il remua toutes les intrigues qu'il avoit dans Gand: Il intimida les gens de bien de sa connoissance, qui sans sa consideration se fussent déclarez pour les Accusez; & donna main forte aux méchans, en grossissant leur Troupe d'un assez grand nombre de ses vassaux qu'il avoit fait venir auprés de Gand.

Enfin Loüis de Bourbon Evêque de Liege qui s'étoit trouvé auprés de Marie de Bourgogne sa niece lorsqu'elle avoit reçu la nouvelle de la mort du Duc son pere, lui avoit demandé par une Requête qu'elle remît aux Liegeois l'impôt de trente mille florins par an que le même Duc avoit toûjours exigé d'eux depuis qu'il avoit détruit leur Ville. Marie de Bourgogne avoit renvoyé la Requête à Hugonnet & à Imbercourt, qui avoient jugé

qu'on la presentoit à contre-temps, & conseillé la Princesse de differer de l'accorder jusqu'à ce qu'elle fût entierement établie. Cet avis étoit judicieux ; parce que les Peuples des Païsbas qui ne pouvoient croire que leur Duc fût mort, n'auroient infailliblement pas souffert que sa fille se fût ingerée de revoquer ce qu'il avoit arrêté. Mais peu de personnes se font justice en ce qu'elles desirent avec ardeur. L'Evêque s'offença du délay que l'on apportoit à le satisfaire, & s'en prit à ceux à qui on l'avoit renvoyé. Guillaume de la Marck étoit son principal confident, & un cousin paternel de la Marck préſidoit au procez de Hugonnet & d'Imbercourt. L'Evêque le fit solliciter contre eux ; & les trois brigues que l'on vient de rapporter jointes à l'animosité de ceux de Gand, firent condamner Hugonnet & Imbercourt à perdre la tête.

Il ne leur restoit que la voye d'appel au Parlement de Paris, où les causes de la Flandre étoient portées en dernier ressort ; & ils y eurent recours avec une pleine confiance, que leur innocen-

ce y ſeroit reconnuë : car encore que ce qui leur étoit arrivé les eût convaincus que Loüis Onze les vouloit perdre, ils ne laiſſoient pas d'être perſuadez que le Parlement leur rendroit juſtice. Mais leurs Ennemis qui le craignoient, cabalerent de ſorte ; que non ſeulement les Juges de Gand n'eurent point d'égard à l'appel de Hugonnet & d'Imbercourt, mais encore ils ne leur donnerent que trois heures pour ſe diſpoſer à la mort.

Marie de Bourgogne l'apprit avec un dépit, qui dégenera preſque en fureur : Car encore qu'elle n'ignorât pas l'inclination de Hugonnet & d'Imbercourt pour les interêts de la France, elle preſumoit que le danger où le Roi venoit de les expoſer les changeroit entierement. Elle ſçavoit avec quelle fidelité ils avoient ſervi ſon Ayeul & ſon Pere. Elle en eſperoit autant ; & de plus la lettre qu'elle avoit écrite, les avoit reduits à l'état pitoyable où ils étoient. Tous ces motifs enſemble l'obligerent d'aller, ou pour mieux dire de courir à la Maiſon de Ville. Elle parut en Suppliante devant un Tribunal tout compo-

ſé de ſes propres Sujets. Elle y demanda pour ſes deux principaux Miniſtres une grace qu'elle auroit dû accorder ; elle eut le déplaiſir d'être refuſée, nonobſtant qu'elle remontrât que Hugonnet & Imbercourt lui étoient abſolument neceſſaires pour la conſervation de ſon patrimoine. Mais ſi les Dames manquent de hardieſſe pour entreprendre les choſes extraordinaires, elles en ſont d'autant plus conſtantes à les executer lorſqu'elles les ont une fois entrepriſes. Non ſeulement Marie de Bourgogne ne ſe rebuta point du refus injurieux en tant de manieres qu'elle venoit de recevoir, mais il ſembla mêmes qu'elle en eût tiré un ſurcroît de courage. Elle ſe tranſporta ſur la place où l'execution devoit être faite : Elle la trouva pleine de peuple : Elle le harangua ſans coëffure, les cheveux épars, les yeux baignez de larmes, & l'habit negligé comme il devoit l'être pour exciter à compaſſion. Elle n'avoit aucun auditeur qui ne s'empêchât autant qu'il pouvoit de l'entendre : cependant peu s'en falut que ſon éloquence ne l'emportât ſur l'averſion, ſur l'envie, ſur la fureur, & ſur la

jalousie du gouvernement, dont ils étoient prévenus. Ceux qu'elle avoit émus furent sur le point de tourner leurs armes contre ceux qui demeuroient inflexibles: mais enfin le meilleur Party ne se sentant pas assez fort pour donner la loi au pire, la reçut de lui. Hugonnet & Imbercourt passerent par la main du Bourreau; & l'on crut que Dieu avoit permis qu'ils fussent punis dés cette vie de l'ordre que l'on disoit qu'ils s'étoient fait donner, de livrer le Connétable de Saint Pol aux François.

Marie de Bourgogne avoit cru que ceux de Gand se contenteroient d'avoir affermi l'autorité qu'ils avoient usurpée par le supplice de deux personnes si considerables. Mais elle reconnut incontinent aprés à ses dépens qu'elle s'abusoit: car on lui ôta sa Belle-mere & son oncle Ravestein, & on les mit en des lieux où ils ne pouvoient avoir aucune communication avec elle. On changea tous ses domestiques, & l'on voulut que ce fût des Bourgeois de Gand. On proscrivit toutes les personnes que l'on sçavoit avoir été particulierement attachées au Duc

puiſqu'elle ne les porta pas à revoquer les ordres pour le démembrement des deux Bourgognes d'avec les Païs-bas. Ils eurent honte de le faire; & ils ne voulurent pas que Marie de Bourgogne fût un jour aſſez puiſſante pour les punir de tant d'inſolences qu'ils avoient déja commiſes, & de celles qu'ils prétendoient encore commettre. Ils ſe contenterent donc de lever quinze mille hommes de pied & quelques Troupes de Cavalerie, pour empêcher les François de penſer à d'autres conquêtes aprés qu'ils auroient recouvré l'Artois. Il faloit un Chef à cette nouvelle armée; & ceux de Gand en choiſirent un, également abominable à Dieu & aux hommes.

Ils ſçavoient que Charles Duc de Bourgogne avoit confiné en priſon perpetuelle dans le Château de Namur le miſerable Adolf de Gueldres, qui avoit traité ſon propre pere avec la barbarie dont on a parlé dans le quatriéme Livre, & ils envoyerent le délivrer. Ils le déclarerent leur General; & comme s'ils euſſent eu le deſſein de donner à leur Princeſſe la plus rude mortification

qu'elle étoit capable de recevoir, ils lui destinerent cet Adolf pour mari, c'est-à-dire qu'ils la condamnerent à épouser celui des hommes pour qui elle avoit le plus d'horreur & de mépris. Elle étoit ainsi devenuë pour être trop riche heritiere, * la plus malheureuse Princesse de son temps; lorsque le Roi contribua plus qu'aucun autre sans y penser à la garentir de cette Alliance qu'elle apprehendoit plus que la mort, & qui auroit empêché les Païs-bas de tomber sous la domination des Princes de la Maison d'Autriche.

* Dans la vie de Marie de Bourgogne.

Sa Majesté persuadée à contre-temps que Comines ne la servoit pas assez à son gré, jetta les yeux sur un autre Flamand pour une secrete negociation avec Marie de Bourgogne. C'étoit un Païsan sorti du Village d'Odenfort scitué prés de Gand. On ne sçait pas comment il étoit devenu Barbier de Loüis; & il y a de l'apparence que sa Majesté naturellement défiante, & qui se souvenoit de l'extrême danger que Galeas Visconti Duc de Milan avoit couru par la perfidie d'un homme de cette profession, changeoit souvent de Barbiers, afin de

ne pas donner à ſes Ennemis le loiſir de les corrompre. Quoi qu'il en ſoit celui-ci arrêta l'inconſtance de Loüis en ce point ; & parvint en peu de temps à un tel degré de faveur, qu'il n'y avoit que le grand Prevôt Triſtan qui fût mieux que lui dans l'eſprit de ſa Majeſté. Elle changea deux fois ſon nom ; & parce qu'il s'appelloit Olivier le Diable, elle l'appella premierement Olivier le Mauvais, & enſuite Olivier le Daim. Il reüſſiſſoit admirablement dans les converſations enjoüées ; & c'étoit par-là qu'il s'étoit inſinué dans la confiance de ſon Maître, qui ne conſideroit les gens qu'à proportion du profit ou du plaiſir qu'il en pouvoit tirer. Sa Majeſté s'imagina que puiſqu'il étoit né ſi proche de Gand, il pourroit en un beſoin paſſer pour Gantois ; & ſeroit plus agreable à la Bourgeoiſie de cette Ville, qu'aucun autre ſur qui elle jettât les yeux ; & ce fut dans cette unique vuë qu'elle le préfera à tous les Grands de la Cour, leſquels à cela prés ſe ſeroient beaucoup mieux acquitez de cet emploi que lui. Le Roi ne lui donna rien de particulier par écrit, & ſa Majeſté aima mieux prendre la

pouvoient plus ébloüir perſonne, lorſqu'il les preſenta au Conſeil de la Princeſſe. Elles y furent pourtant aſſez bien reçuës, ſoit qu'on y eût plus d'égard au caractere qu'à la perſonne de l'Envoyé; ou que la curioſité de ſçavoir ce qui l'amenoit, l'emportât ſur le mépris que ſes Compatriotes n'euſſent pas manqué de lui témoigner en toute autre rencontre. Mais lorſque Marie de Bourgogne lui donna une audience publique en preſence de tous ſes Conſeillers d'Etat, & qu'elle le preſſa d'expoſer devant tant de gens ce qu'il avoit à dire, il ſe mit inutilement en peine de remettre la partie à une autre fois. On ne ſe ſatisfit d'aucune de ſes défaites; & on le reduiſit enfin à déclarer qu'il avoit ordre de ne parler qu'à la Princeſſe, & de ne lui parler qu'en particulier.

Les Miniſtres repartirent que ce n'étoit point la coûtume d'en uſer ainſi, & que la bien-ſéance ne permettoit pas qu'une fille ſeule s'entretint avec un homme ſeul. Mais Olivier s'obſtina ſi fortement à ne vouloir rien relâcher de cet ordre bizarre qu'il diſoit avoir ſans le montrer, qu'il irrita toute l'Aſſemblée. Les Conſeillers d'Etat les plus mo-

derez furent d'avis de le renvoyer sans réponse, mais les plus emportez insisterent qu'on le jettât dans la riviere; & l'eussent obtenu, si Olivier n'eût évité par une prompte évasion le danger dont il étoit menacé. Il sortit adroitement de la sale où il étoit; & sa diligence fut si grande, qu'il étoit déja hors de Gand monté sur un bon cheval avant que l'on eût achevé de resoudre s'il seroit noyé. Il se refugia dans Tournay, où il n'étoit pas moins en sureté qu'à la Cour de France, & où il servit beaucoup mieux le Roi que l'on ne pensoit.

La ville de Tournay étoit des plus grandes, des mieux peuplées, des plus riches, & des mieux civilisées des Païs-bas. Sa situation entre le Hainaut & la Flandre, l'avoit renduë le centre * du commerce entre ces deux fertiles Provinces. Elle étoit des plus fortes; & d'ailleurs on avoit eu le soin de la revêtir de doubles murailles, de tours, de boulevars, de ravelins & des autres fortifications qui étoient alors en usage Les Bourgeois y vivoient comme en Republique: car encore que cette Ville fût de la Monarchie Françoise, & qu'elle payât aux Rois Tres-Chrétiens six mille livres,

* Dans l'Histoire de Tournay.

& aux Ducs de Bourgogne le quart ou environ de cette ſomme tous les ans, & par forme de redevance, il eſt conſtant qu'elle étoit quitte de toute ſujetion pour une ſomme ſi legere ; & même que le dernier Duc de Bourgogne quelques années avant ſa mort, lui avoit gratuitement remis ce qu'elle avoit accoûtumé de lui payer, & à ſes Prédeceſſeurs. Elle ſe gouvernoit à ſa mode en tout le reſte : Elle obſervoit une exacte neutralité entre les François & les Bourguignons, quoy qu'elle eût acquis beaucoup plus de biens dans les Etats des derniers que dans ceux des premiers ; & le gain qu'elle avoit fait avec l'une & l'autre de ces nations pendant leurs longues guerres étoit ſi grand, que tous ſes Bourgeois vivoient avec autant de luxe que de repos. Le reſpect que l'on avoit eu juſques-là pour tout ce qui leur appartenoit, leur avoit inſpiré de la negligence pour leur propre conſervation. Il y avoit peu de gens à garder leurs portes, & ce n'étoit que des Bourgeois qui y alloient tour à tour. Ils prenoient cette fonction pour une corvée, & ils ne le faiſoient que par maniere d'aquit.

Olivier l'apperçut en entrant. Il remarqua durant son sejour dans Tournay que la negligence y croissoit au lieu d'y diminuer ; & il resolut d'en profiter, afin de se vanger des Gantois, en reparant le mauvais succez de sa negociation par un service d'extrême importance rendu à son Maître, lors qu'il s'y attendoit le moins. Il gagna quarante Habitans de Tournay des plus pauvres à la verité, mais en recompense des plus hardis de la Ville ; & il prit ses mesures pour s'emparer avec un nombre de gens si petit, de la porte par où l'on sortoit pour aller à Saint Quentin. Il écrivit ensuite à Moüy Gouverneur du même Saint Quentin, qu'il lui livreroit Tournay s'il lui envoyoit assez de gens pour le recevoir au jour & à l'heure qu'il lui marqua. Moüy en confera avec le Roi, & conduisit luy-même par ordre de sa Majesté les Troupes qu'Olivier demandoit. Elles se presenterent à la porte à point nommé ; & donnerent le signal à Olivier, qui força vaillamment le corps de garde, & l'ouvrit. Les bons Bourgeois voulurent

se mettre en défense, mais ils furent bien tôt contrains de poser les armes, & mêmes d'obeïr à Moüy qui leur commanda de les porter à l'Hôtel de Ville; parce que la canaille au lieu de les seconder, se déclara pour les François. Il se passa neanmoins peu de jours sans qu'elle eût occasion de s'en repentir, parce qu'elle souffrit la premiere les incommoditez de la guerre.

Moüy apres s'être assuré de Tournay, porta le fer & le feu jusqu'aux environs de Gand; & la Bourgeoisie de cette Ville pour l'obliger à s'en retourner, envoya Adolf de Gueldres faire le même dégât dans le Tournaisis. Elle lui promit à son retour, qu'elle contraindroit Marie de Bourgogne de l'épouser si elle ne s'y disposoit de bon gré, & il partit avec cette assurance. Il ne se contenta pas d'obliger Moüy à se renfermer dans Tournay, mais il s'avança de plus à son tour dans le Tournaisis. Il le ravagea, il le désola, & brûla mêmes un faux-bourg de la ville de Tournay: mais ces petits avantages furent la derniere cause de sa ruine, Dieu s'étant lassé de souffrir

ce monſtre ſur la terre. Les Troupes de Gand étoient nouvelles, & par conſequent ſa diſcipline. Moüy à qui elles avoient affaire étoit un Chef experimenté; qui les voulant tailler en pieces ſans rien hazarder, feignit de les craindre. Il ſe renferma avec tout ce qu'il avoit de François dans Tournay, & il abandonna le Tournaiſis à la diſcretion des Flamans. Sa ruſe reüſſit; en ce que les Troupes d'Adolf perſuadées que leur ſeule preſence intimideroit les François, n'obeïrent plus à leur General. Elles ſe chargerent du butin; & commencerent leur retraite dans une confuſion, qui donna du courage à Moüy de faire ſur elles une ſortie generale. L'Arriere-garde qu'il attaqua, tourna viſage; parce que Adolf qui s'y étoit rangé la piqua d'honneur, en luy montrant le petit nombre des François Mais pour ſe vouloir trop ſignaler, il fut tué * des premiers; & les ſiens ne l'eurent pas plûtôt vû tomber mort, qu'ils perdirent la reſolution de combattre, qu'il leur avoit inſpirée. Ils prirent tous la fuite; & les François apres s'être laſſez de

* Dans ſa relation de ſa mort.

de tuer des gens qui leur tournoient le dos, firent autant de prisonniers qu'ils voulurent.

Marie de Bourgogne eut plus de joye de cette victoire, que les François qui l'avoient remportée ; & le plaisir de se voir délivrée d'un homme destiné pour la rendre miserable, fit qu'elle fut peu touchée de la nouvelle qu'elle reçut en même temps de la perte des deux Bourgognes. On a déja remarqué que le Roy qui voyoit courir le Duc de Bourgogne à son malheur, tenoit dans le Barrois & dans la Champagne de belles Troupes pour profiter de sa dépoüille quand il seroit vaincu. Elles étoient commandées par George de la Trimoüille Seigneur de Craon, mais il y eut bien-tôt occasion de leur donner un autre General. Jean de Chalon troisiéme du nom Prince d'Orange étoit le plus considerable des Bourguignons en toute maniere. Il avoit de l'esprit, de la conduite, du credit, & de la vigueur : Il possedoit de belles Terres dans tous les cantons du Pays : Il s'y étoit attiré l'inclination de la Noblesse : Les Peuples

avoient en luy une entiere confiance ; & par un charme, ou un bonheur ſingulier, il n'y agiſſoit pas moins au gré des gens de robe ; que des gens d'épée ; & rien ne lui manquoit pour être tout-à-fait de ſervice, que la conſtance : mais ce n'étoit pas là la vertu que le Roi recherchoit le plus en ceux qu'il prétendoit gagner. Il luy ſuffiſoit qu'ils euſſent de l'eſprit & de l'activité ; & il ſe propoſoit au reſte de leur donner des compagnons, & des ſurveillans qui fixaſſent pour ainſi dire leur legereté, ou qui l'empêchaſſent au moins de luy nuire. Il y avoit ſept ou huit ans que le Prince d'Orange s'étoit déclaré pour ſa Majeſté contre le Duc de Bourgogne ſon Seigneur Immediat, par jalouſie de ce que le Seigneur de Neuf-chatel lui avoit été préferé dans le commandement des armées. Il s'étoit pourtant rajuſté depuis avec ce Duc, & il lui avoit rendu de grands ſervices : mais un ſecond mécontentement avoit aliené ſans eſperance de retour, cet homme naturellement trop ſenſible aux moindres injures. Ses Oncles paternels lui avoient intenté un procez,

ſur ce qu'ils pretendoient n'avoir pas eſté ſuffiſamment partagez pour ce qui regardoit les biens de la Maiſon de Châlon dans la Franche-Comté.

L'affaire avoit eſté portée devant le Duc de Bourgogne, qui l'avoit jugée en faveur des Seigneurs de Châteauguion ſes oncles paternels, perſuadé que le droit étoit de leur côté: car il n'y avoit rien qui l'empêchât en de ſemblables cas de rendre juſtice. Cependant le Prince d'Orange s'étoit imaginé qu'on lui avoit fait tort, & que le Duc avoit favoriſé les cadets de la Maiſon de Châlon à deſſein d'en affoiblir l'aîné : il avoit reſolu de s'en vanger : mais n'en ayant pas trouvé l'occaſion du vivant du Duc, il la prit peu de temps apres ſa mort. Il offrit au Roi de le rendre ſans violence maître des deux Bourgognes ; pourvu que ſa Majeſté s'engageât par un Traité en bonne forme de lui rendre les Terres adjugées à ſes Oncles, & qu'elle y en ajoûtât pluſieurs autres qu'il luy nomma ; & le Roy qui n'examinoit pas trop ce qu'il promettoit en des conjectures ſi delicates,

le même effet, * & elles furent reünies à la Monarchie Françoise sans aucun effort. Mais le Roi ne fut pas si bien servi dans le projet qu'il avoit formé, de se saisir de Saint Omer, & de la Province du Hainaut. Robinet d'Odenfort Gentilhomme d'aupres de Saint Omer, s'étoit vanté d'introduire les François dans cette Place : mais les Habitans témoignerent qu'ils se vouloient défendre, & le Roy ne jugea pas qu'il fût à propos de les assiéger. La Noblesse du Hainaut marchanda pour se rendre Françoise, & envoya à la Cour un Gentilhomme de son corps pour negocier cette affaire.

* Dans la vie de Jean Troisde Châlon.

Le Roi au lieu d'expedier luy-même sur le champ ce Gentilhomme, comme il avoit accoûtumé en de semblables occasions, le renvoya à Lude ; d'autant moins capable de cette commission, qu'il cherchoit du profit en toutes choses. Le Gentilhomme demanda à Lude ce que l'on donneroit à la Noblesse du Hainaut, pour mettre une Province entiere à l'obeïssance du Roy ; & Lude au lieu de répondre directement, demanda à son tour ce que

la même Nobleſſe lui donneroit pour le bonheur qu'il lui procureroit d'être Françoiſe. Rien ne choque davantage les gens de bonne volonté, que lors qu'on leur donne occaſion de ſe défier que l'on tourne en ridicule ce qu'ils avoient ſerieuſement propoſé. Le Gentilhomme fut d'autant plus ſurpris de la repartie de Lude, qu'il s'y étoit moins attendu. Il ne pouvoit comprendre qu'un favory comme étoit ce Seigneur, ne voulût pas ſe mêler gratuitement d'acquerir au Roy ſon Maître le Hainaut, & il aima mieux ſuppoſer que la France ne vouloit point du Hainaut par la voye qu'il luy propoſoit. Il prit ce refus pour un mépris : Il rompit la conference : Il s'en alla ſans dire adieu ; & il ſe hâta ſi fort de retourner vers la Nobleſſe du Hainaut, qu'il fut impoſſible de le ramener à ceux qui coururent apres luy par ordre du Roy, & luy offrirent de la part de ſa Majeſté beaucoup plus qu'il n'auroit d'abord deſiré pour être content. La Cour eut pourtant de quoy s'en conſoler en quelque maniere, par la priſe

ou pour mieux dire par la reddition volontaire d'une Place ; qui lui étoit toute seule, & avec le peu de territoire qu'elle avoit, de plus grande importance que ce qui lui manquoit de l'Artois, & que tout le Hainaut ensemble.

La Ville de Cambray étoit devenuë Imperiale, de la même maniere que plusieurs autres compriſes dans le Païs que les Auteurs du moyen âge appellent Province Moſellane, c'eſt-à-dire que les Evêques y paſſoient pour Souverains temporels, & qu'ils y joüiſſoient en effet de la plûpart des Privileges de la Souveraineté ; & que neanmoins les Magiſtrats y partageoient avec ſes Prelats l'autorité, & ne dépendoient d'eux qu'en de certaines rencontres. La Bourgeoiſie de Cambray vivoit heureuſe dans ce temperament ; & rien n'auroit troublé ſon repos, ſi elle eût été convaincuë de ſon bonheur autant qu'elle devoit l'être. Mais plus une populace eſt grande, moins elle eſt capable de ſupporter ſa propre felicité. La familiarité de ceux de Cambray avec leur Evêque leur inſpira du mé-

pris pour lui. On s'accoûtuma dans cette Ville à ne le plus reſpecter comme Maître, parce qu'on ne l'y voyoit pas en poſture de ſe faire obeïr; & l'on ſe perſuada que les Magiſtrats n'étoient pas aſſez éclairez pour commander, parce que l'on croyoit connoître le peu de lumiere de chacun d'eux en particulier. En un mot la liberté déplut à ceux de Cambray par le ſeul motif qu'elle étoit trop vieille, & que l'on s'ennuyoit de la goûter; & ils furent ſaiſis d'un dédain pour elle, qui ne ſçauroit être mieux exprimé que par la comparaiſon des eſtomacs vigoureux, qui ſe laſſent plus aiſément des viandes les plus legeres. Les François ſe preſenterent devant Cambray invitez par les Habitans * de cette Ville: On les y introduiſit: Ils n'y firent aucun changement, & ils ſe contenterent d'en garder les murailles ſans toucher aux Privileges.

* Dans les revolutions de Cambray.

Ce mélange de bons & de fâcheux évenemens arrivez tantôt aux François, tantôt aux Flamans, contribuerent preſque également à former la conjoncture par où Dieu prétendoit élever

la Maiſon d'Autriche à la grandeur où elle eſt maintenant ; puis qu'ils firent comprendre à Marie de Bourgogne que ſi elle avoit des Sujets rebelles, elle en avoit beaucoup plus qui luy demeureroient fidelles, pourvu qu'elle épouſaſt promptement un Prince capable de leur mener du ſecours. Ceux de Gand affoiblis par la défaite de leurs Troupes auprés de Tournay ; & rebutez par la mort imprévuë d'Adolf de Gueldres qu'ils avoient deſtiné pour mary de leur Princeſſe, ne ſe mêloient plus de luy vouloir donner d'époux. Pluſieurs autres prétendans à cette alliance, y avoient renoncé ; ſoit qu'ils ſe fuſſent ennuyez de la rechercher trop long-temps, ou qu'ils euſſent perdu l'eſperance de parvenir à leur fin. Ainſi il ne reſtoit ſur les rangs que quatre perſonnes, dont la premiere étoit le Dauphin de France ; qui à la verité eſtoit trop jeune pour y penſer, puis qu'il n'avoit pas encore huit ans accomplis. Mais les bons François qui ne pouvoient ſouffrir que les Pays-bas échapaſſent à leur Monarchie, n'avoient pas laiſſé de for-

mer par leur credit en faveur de ce jeune Prince une puiſſante brigue à la Cour de Flandres ; quoy que le Roy ſon pere bien loin de l'appuyer, la traverſaſt de toute ſa force.

Le Chef de la brigue qui travailloit alors pour les veritables intereſts de la France, eſtoit Louïs de Bourbon Evêque de Liege Oncle de Marie de Bourgogne. Ce Prince s'eſtoit propoſé de la diſpoſer à ſe tenir préciſément ſur la défenſive contre les François ; & à ne pas mettre en épouſant un Etranger, un obſtacle inſurmontable à la paix qu'il offroit de negocier, & qu'il promettoit de conclure entre les François & les Flamans. Marie de Bourgogne avoit beaucoup d'amitié pour ſon oncle ; & comme elle haiſſoit horriblement les autres François, il ſembloit que l'inclination qu'elle avoit auparavant euë pour eux ſe fuſt reſſerée, afin de n'avoir plus que luy pour objet. Elle ne vouloit pas neanmoins pour le ſatisfaire ſe contraindre juſqu'à épouſer le Dauphin : mais auſſi il y a de l'apparence qu'elle ne ſe ſeroit pas ſi-tôt reſoluë de luy donner

la mortification qu'elle ſçavoit bien qu'il recevroit en la voyant prendre un autre mary, ſi les trois autres Intrigues contraires à la ſienne ne luy euſſent ſuſcité pour le chaſſer de la Cour de Bourgogne, une querelle où il ſuccomba. Il y a des Auteurs & des Memoires qui en accuſent Louïs Onze, ſur des conjectures legeres à la verité, mais d'ailleurs vray-ſemblables; & tout ce que l'on en peut dire icy, eſt qu'il faloit que Sa Majeſté fuſt alors autant ennemie d'elle-meſme qu'elle pouvoit l'eſtre, ſi elle procura la perte d'un Prince de ſon Sang, dans le temps qu'il travailloit à luy rendre le plus grand ſervice qu'elle eſtoit capable de recevoir.

L'Eveſque de Liege avoit eſté ſujet à l'inconvenient des Souverains, qui prétendent mener une vie voluptueuſe; puis qu'il avoit abſolument laiſſé le ſoin de ſes affaires tant politiques que domeſtiques à Guillaume de la Mark ſon Favory. La Mark eſtoit de taille de geant; & ſi robuſte, que les hommes les plus vigoureux n'oſoient luy preſter le colet. Sa grandeur & ſa

groſſeur démeſurées ne l'embaraſſoiét point, parce qu'il eſtoit extraordinairement ſouple. Il réüſſiſſoit en toutes ſortes d'exercices de la guerre ; & pour achever de former ſon caractere, il ſuffit de dire qu'il ſembloit que l'Empereur Maximin fuſt reſſuſcité en luy ; puis qu'il en avoit non ſeulement toutes les bonnes qualitez, mais encore toutes les mauvaiſes. Il l'égaloit en brutalité ; & s'il ne le ſurmontoit en inconſtance, en cruauté, & en perfidie, ce n'eſtoit pas qu'il n'y fuſt aſſez porté : mais c'eſtoit faute d'occaſion.

Marie de Bourgogne qui tâchoit d'amuſer l'Eveſque de Liege, afin qu'il ne l'importunaſt pas tant de ſe marier en France, luy avoit fait preſent de quinze mille florins, & l'Eveſque de Liege les avoit auſſi-toſt donnez à la Marck. Cette ſomme eſtoit alors conſiderable ; & la Marck ne l'eut pas plûtôt reçuë, qu'il penſa à l'employer contre ſon bienfaiteur. Les Liégeois n'aimoient pas leur Eveſque : & l'on a déja vu que c'eſtoit parce qu'il avoit eſté la cauſe, ou du moins le pretexte de la déſolation de leur Ville. Ils n'a-

voient osé s'en vanger durant la vie du Duc de Bourgogne, de peur d'attirer encore une fois dans leur Pays les armes qui les avoient si maltraitez. Mais aprés sa mort ils n'attendoient qu'un Chef pour recommencer leur revolte, lorsque la Mark s'offrit à eux, pourvu qu'ils s'engageassent à mettre * le puîné de ses enfans en la place de leur Prelat, aprés qu'ils l'auroient ou tué ou chassé. Ils accepterent cette condition, & la Mark leva une puissante armée. Ceux qui connoissoient qu'il n'avoit pu le faire ny à ses dépens, ny de l'argent de Marie de Bourgogne, soupçonnerent que Louïs Onze y avoit contribué.

* Dans la vie de Loüis de Bourbon.

L'Evesque surpris de l'infidelité de la Marc : & trop foible pour tenir la campagne, se renferma dans la Ville de Liege où il fut assiegé. Il écrivit à ses parens & à ses amis de le venir dégager, ce qu'ils auroient fait s'il leur en eût donné le loisir. Ils assemblerent des Troupes avec une extrême diligence, & ils les avoient déja conduites sur la frontiere du Liege, lors que la Mark qui ne doutoit pas qu'el-

les ne le forçaſſent de lever le ſiege, fit repreſenter à l'Eveſque de Liege par des gens qu'il avoit laiſſez auprés de luy pour le trahir, & pour eſtre ſes Eſpions, que les murailles de Liege n'eſtoient pas encore rétablies; & que quand elles le ſeroient, la maſſonerie en eſtoit fraiſche, & par conſequent incapable de reſiſter long-temps à l'Artillerie des Aſſiegeans. Qu'ainſi l'unique moyen de conſerver la Place, conſiſtoit à faire ſur eux une ſortie generale qui ruïnaſt leurs travaux, & reduiſiſt l'infidele la Marx à recommencer le ſiege.

L'Eveſque de Liege avoit plus de courage que de jugement: Il eſtoit né pour eſtre ſoldat; & il en aimoit d'autant plus la profeſſion, qu'il l'avoit moins éprouvée. Il croyoit trop legerement, & Dieu le vouloit punir de ſa vie ſcandaleuſe. Il ſuivit le conſeil qu'on luy donnoit; & ſortit à la teſte d'un grand nombre d'Habitans, qui luy promettoient de répandre pour luy juſqu'à la derniere goute de leur ſang. Il fit d'abord un aſſez grand effort: mais enſuite une partie de ceux

qui le ſuivoient s'eſtant tournée contre luy, il fut enveloppé, & porté par terre. La Marck le tua de ſa propre main : Le dépoüilla : Le porta juſqu'au bord de la Meuſe, & le jetta dans cette riviere.

Marie de Bourgogne fut ainſi délivrée de la faction qui la ſolicitoit de ſe marier avec le Dauphin, & elle ſe délivra elle-meſme du ſecond Prince qui pretendoit à ſon alliance. C'étoit le fils aiſné du Duc de Cleves, qui ſembloit luy avoir eſté deſtiné pour mary dés qu'elle eſtoit née. Il n'avoit que deux ans plus qu'elle, & il avoit eſté élevé à la Cour de Bourgogne. Il s'eſtoit attaché dés l'enfance à la ſervir ; & il devoit ſucceder à des Etats proches des Pays-bas, & tout à fait à leur bienſeance. Il n'y avoit point de party plus convenable à la Princeſſe que le ſien aprés celuy du Dauphin : & puis qu'il n'y avoit plus d'apparence pour les Flamans de s'aggrandir du coſté de la Picardie, la politique vouloit qu'ils s'agrandiſſent du coſté de la Hollande : mais cette recherche fut traverſée par deux obſtacles également

invincibles. Le premier estoit formé par ceux de Gand, prévenus de la pensée qu'il leur seroit nuisible que Marie de Bourgogne épousast un Prince qui eust des Etats auprés d'eux. Ils la tenoient en leur puissance : & ils apprehendoient qu'elle ne leur échapast, si le Duc de Cleves faisoit avancer jusqu'à leurs portes une armée Alemande sous pretexte de la mener contre les François.

Le Duc de Cleves avoit mis sans y penser le second obstacle à la fortune de son fils, en procurant qu'il fust nourri auprés de Marie de Bourgogne : tant il est vray que les hommes s'aveuglent le plus souvent en ce qu'ils desirent avec trop de passion. Le Prince de Cleves avoit le corps assez bien fait : mais son esprit estoit si mal tourné, que la bonne éducation qui luy avoit été donnée, n'avoit pas esté capable de le redresser. Les défauts en estoient si visibles, qu'il ne faloit être qu'un moment avec luy pour les découvrir. Marie de Bourgogne les avoit observez avec cette curieuse pénetration que les filles ne manquent jamais

d'avoir pour ceux qu'on leur veut donner en mariage, sans attendre qu'elles les aiment, & par consequent il n'en estoit échapé aucun à sa connoissance. La longueur du temps n'avoit rien contribué à les luy faire paroître moindres, quoi qu'elle se fust accoustumée à les voir : & enfin elle estoit entrée à l'égard du Prince de Cleves dans la disposition la plus contraire à l'amour, qui est le mépris. Ny les assiduitez que le Duc de Cleves lüy rendoit pour son fils, ni le besoin qu'elle avoit de ses forces, & de son credit dans l'Empire, n'avoient pu luy inspirer un sentiment favorable pour le Prince de Cleves : & elle avoüa qu'encore qu'elle eust eu assez de pouvoir sur elle pour se resoudre à devenir malheureuse en l'épousant, si le Duc de Bourgogne son pere le luy eust presenté pour mary, elle n'estoit plus capable de se faire une telle violence aprés qu'elle estoit devenuë maistresse d'elle mesme.

Le Duc de Cleves plus étonné que satisfait d'une explication si nette, ramena dans ses Etats le Prince son fils,

& le Comte de Riviere parut en troiſiéme lieu ſur les rangs. Il eſtoit frere de la Reine d'Angleterre : & ſi bien fait, qu'il n'y avoit point d'yeux pour fins qu'ils fuſſent, que ſon abord n'ébloüiſt. Le Roy Edouard Quatre ſon beau-frere empêchoit à la verité qu'il ne fuſt le plus beau des hommes, mais il empêchoit à ſon tour que ce Roy ne fuſt ſans pair. Il avoit de l'eſprit & du merite ; & ſi Marie de Bourgogne avoit ſujet d'eſperer d'eſtre heureuſe en l'épouſant, les Peuples des Pays-bas n'en avoient pas moins d'attendre un profond repos ſous ſa domination. La Reine ſa ſœur qui gouvernoit le Roy d'Angleterre ſon mary par ſes charmes, & les Anglois par ſon adreſſe, offrit au Conſeil de Marie de Bourgogne qu'en cas qu'elle donnaſt ſa parole d'épouſer le Comte de Riviere aprés que toutes les promeſſes ſuivantes ſeroient accomplies, l'Angleterre romproit ſur le champ avec la France, & ſigneroit une Ligne offenſive & défenſive avec les Pays-bas. Que le Comte de Riviere paſſeroit la mer à la teſte d'une puiſſante armée : Qu'il ſe join-

droit aux Flamans : Qu'il les aideroit à recouvrer ce que le Roy Louïs Onze leur avoit osté dans la Picardie, dans l'Artois, & dans la Flandre ; & qu'il ne poseroit les armes qu'aprés que l'autorité de Marie seroit entierement retablie dans les deux Bourgognes.

Il n'y avoit pas lieu de douter que les Anglois ne tinssent parole ; & par consequent les Flamans ne hazardoiẽt rien, en promettant leur Princesse sous une condition qui les remettroit dans leur premier estat si elle estoit executée ; & qui ne leur apporteroit aucun préjudice, si elle ne l'estoit pas. La seule chose qui manquoit au Comte de Riviere, estoit de n'estre pas né de Maison Souveraine : cependant elle suffit pour luy donner l'exclusion. On a déja remarqué que Marie de Bourgogne estoit des deux costez sortie de l'auguste Maison de France. Elle sçavoit qu'il n'y avoit point d'alliance tout à fait convenable pour elle hors de cette Maison ; & quoy qu'elle fût resoluë de n'épouser aucun François, elle auroit esté fâchée que Louïs Onze eût eu lieu de luy reprocher, qu'elle

ſe fuſt mes-alliée juſqu'au point de ſe donner un homme né & élevé dans la condition privée. Ainſi le Comte de Riviere fit place à l'heureux Maximilien d'Autriche, qui eſtoit le quatriéme prétendant.

Ce Prince fils de l'Empereur Frederic Trois, & d'Eleonor Infante de Portugal, couroit la vingt-uniéme année de ſon âge. Il eſtoit bien fait de ſa perſonne : Il avoit de l'eſprit : & comme la prodigalité & l'inconſtance qui corrompirent depuis en luy tout ce qu'il avoit de bon, ne paroiſſoient point encore faute d'objet, ou parce que l'on n'y avoit pas pris garde, il paſſoit pour n'avoir point d'autre défaut, ſinon qu'il aimoit trop la chaſſe, & qu'il haïſſoit les affaires qui ne luy laiſſoient pas tout le temps neceſſaire à ſon divertiſſement. Mais bien loin qu'on le blamaſt alors de ces imperfections, on admiroit qu'il n'en eût pas de plus grandes, à cauſe que l'on ſçavoit que perſonne n'avoit pris le ſoin de ſon éducation. Son pere le Prince le plus avare, & le plus pareſſeux de ſon temps, l'avoit abandon-

né à luy-même par le seul motif d'épargner la dépense d'un Precepteur & d'un Gouverneur ; & qu'oy qu'il n'eût point d'autre fils que luy, il ne s'estoit pas mis autrement en peine de ce qu'il appriſt, pourvu qu'il ne luy en coutaſt rien. Ainſi Maximilien n'avoit à proprement parler, que les diſpoſitions à la vertu que la nature luy avoit données ; & celle d'entre elles qui le diſtinguoit le plus des autres Princes Alemans, eſtoit la ſobrieté. Il la tenoit apparemment de ſon Pere & de ſa Mere, dont le Pape Pie Second raconte que Frederic Trois ne buvoit que de l'eau rougie, & que l'Imperatrice Eleonor n'avoit point encore goûté de vin lorſqu'elle vint en Alemagne ; & que les Medecins l'ayant menacée de ſterilité ſi elle n'en beuvoit à cauſe qu'elle paſſoit d'un climat extraordinairement chaud à un climat froid, l'Empereur luy fit dire que ſi elle l'aimoit * elle ne changeroit rien en ſon breuvage ; & qu'il aimoit mieux n'avoir point d'enfans, que d'en eſtre redevable au vin.

* Dans ſon Hiſtoire de Bohême.

On a déja vu que l'entrevuë entre

cét Empereur & le dernier Duc de Bourgogne n'avoit pas réuſſi. Cependant le jeune Maximilien n'avoit pas laiſſé d'eſtre dans la ſuite mieux traité, du moins en apparence, que ſes rivaux; car encore que ce Duc n'eût pas plus d'inclination à luy donner ſa fille qu'aux autres, la neceſſité de ſes affaires l'avoit pourtant reduit à faire une avance dont Maximilien profita. Les Suiſſes & les Lorrains eſtoient puiſſans d'eux-mêmes ; & pour peu que l'Empereur les aſſiſtaſt, il eſtoit à craindre qu'ils n'étendiſſent leurs conqueſtes dans la Franche-Comté. Le pretexte en étoit plauſible ; & le Duc de Bourgogne pour détourner ce coup, avoit obligé ſa fille d'envoyer au Prince Maximilien une promeſſe de mariage écrite & ſignée de ſa propre main avec un anneau, ſous eſperance d'amuſer l'Empereur ſon Pere par cette feinte démonſtration ; & dans le deſſein de trouver facilemẽt une excuſe pour luy manquer de parole, aprés que les Suiſſes & les Lorrains ſeroient domtez : mais Dieu ne permit pas que l'on abuſaſt impunément de la credulité de

l'Empereur. Les Alemans avertis que le Roy de France negligeoit pour son Dauphin l'heritiere de Bourgogne, exciterent Maximilien à se prévaloir de l'écrit & de l'anneau qu'il avoit ; & Maximilien fit l'amour à la mode de son Pays, c'est à dire dans les formes les plus grossieres. Il envoya sommer la Princesse de Bourgogne de reconnoître sa promesse, & de l'accomplir ; & il fut si heureux, que la Princesse luy répondit favorablement. Il leva de l'argent que Marie de Bourgogne luy fit tenir, huit cent chevaux ; son Pere ne luy ayant pas voulu donner un florin pour leur solde, ny pour son équipage. Il les conduisit jusqu'à Cologne, où les Flamans l'allerent trouver, & luy porterent les choses dont il avoit le plus de besoin pour achever son voyage. Ils le menerent à Gand, où il fut reçu avec plus de joye qu'il n'avoit esperé. La Princesse l'épousa: & devint incontinent aprés grosse d'un fils, qui fut depuis pere de l'Empereur Charles-Quint & de Ferdinand Premier.

La nouvelle que le Roy Loüis Onze reçut de ce mariage, leva l'espece d'en-

chantement où il avoit esté depuis la mort du Duc de Bourgogne. Les yeux de sa Majesté furent alors déssillez. Elle reconnut sa faute dans toute son étenduë : & pour comble de déplaisir, elle se mit inutilement en peine d'en prévenir les fâcheuses suites. Elle connoissoit les Flamans pour pecunieux : & elle ne doutoit point que s'ils mettoient la main à la bource pour recouvrer ce qui venoit d'être démembré des Pays-bas, ils ne tirassent d'Alemagne un nombre presque infini de gens de guerre qui inonderoient la France. Il faloit donc oppoſer une digue à ce torrent : & le genie de Loüis Onze estoit plus propre à trouver le remede aux maux aprés qu'ils estoient arrivez, qu'à les empêcher d'arriver. Sa Majesté crut que pour mettre son Royaume en sureté, il faloit establir les Anglois entre elle & Maximilien : & l'aveuglement où cette idée la fit retomber, fut d'autant plus déplorable, qu'elle ne voyoit pas qu'en executant ce qu'elle prétendoit, elle rentreroit dans le labirinte d'où le Roy Charles Sept son Pere n'estoit sorti que par miracle. Elle forma

forma le projet de rappeller en France Edoüard Quatre Roy d'Angleterre; & pour luy proposer des attraits propre à le tenter s'il étoit encore d'ambition, elle l'invita à la conqueste de la Flandre & du Brabant. Elle luy en applanit toutes les difficultez : & elle luy ôta non seulement les excuses qu'il auroit pu trouver, mais encore les pretextes pour couvrir sa paresse. Elle offrit de le favoriser à conquerir les deux Provinces que l'on vient de nommer : & parce qu'il pouvoit repartir que la Flandre relevoit du Royaume de France : * & que si les Anglois s'en rendoient les maistres, la querelle se renouvelleroit qu'ils avoient euë durant tant de siécles avec les François à l'occasion des hommages de la Normandie & de la Guyenne. Loüis proposa de ceder au Roy d'Angleterre la Souveraineté de la Flandre en cas qu'il s'en saisist.

* Dans le projet de cette conquête

Edoüard pouvoit encore representer qu'il n'avoit point d'argent; & que les Anglois ne seroient pas si promts à luy en fournir pour la guerre de Flandres, qu'ils l'estoient pour celle de France, & Loüis offrit de luy donner

par avance la ſolde de dix mille Archers pour quatre mois. Edoüard pouvoit prétendre avoir beſoin d'une puiſſante diverſion, qui détournaſt ailleurs la meilleure partie des forces que les Brabançons & les Flamans leveroient pour leur défenſe, & Loüis demeura d'accord de faire entrer dans le Hainaut une armée Françoiſe dans le meſme temps que les Anglois mettroient le pied en Flandres. Edoüard pouvoit dire que l'Artillerie luy manquoit; & Louïs promit d'en faire conduire à Calais ſans qu'il luy en coûtaſt rien, autant de pieces qu'il en demanderoit, & de fournir leur attirail. Enfin la derniere objection d'Edouard pouvoit eſtre, qu'il y avoit trop de Places fortes dans la Flandre & dans le Brabant, & qu'il faloit trop de temps pour les reduire: & Louïs y répondit en aſſurant qu'il iroit luy-meſme en Brabant avec une autre armée durant que ſa Majeſté Angloiſe ſeroit occupée dans la Flandre: Qu'il y aſſiégeroit les quatre Villes les plus importantes du Pays: Qu'il n'en leveroit point le ſége ſans les avoir priſes; & qu'à me-

ſure qu'il les prendroit, il les donneroit aux Anglois.

Ces offres eſtoient ſi avantageuſes, que le Roy d'Angleterre ne pouvoit raiſonnablement deſirer qu'elles le fuſſent davantage. Mais il avoit une telle averſion pour la guerre, quoy qu'il n'y eût pas mal réüſſi, qu'il ne l'avoit jamais déclarée de bon gré. Celle qui luy avoit acquis la Couronne, ne luy avoit coûté qu'une journée de travail; & de l'humeur qu'il eſtoit il y a de l'apparence qu'il n'auroit pas voulu eſtre Roy, s'il luy eût falu eſſuyer une plus longue fatigue. Il s'imaginoit qu'il eſtoit né pour le plaiſir, parce qu'il eſtoit né le plus beau des hommes; & comme il ſe trouvoit de temperament à le goûter, il le recherchoit en toutes choſes. Il luy eſtoit d'ailleurs arrivé ce qui n'eſt que trop ordinaire à ceux qui ne refuſent rien à leurs ſens; puis qu'il étoit devenu ſi gros & ſi gras, qu'il n'eſtoit plus capable des fonctions de la guerre. Ainſi la tentation qui luy étoit ſuggerée venant à contre-temps; & ſa femme qui ſeule auroit pu l'exciter à la guerre,

n'y ayant pas moins d'averſion que luy depuis que Marie de Bourgogne avoit dédaigné le Comte de Riviere ſon frere, les avances les plus conſiderables que Loüis Onze euſſent jamais faites, ne furent point acceptées.

Le Roy d'Angleterre luy répondit d'une maniere déciſive, qu'il y avoit dans la Flandre & dans le Brabant un tres-grand nombre de Villes qui ſoûtiendroient toutes un ſiége regulier; & qui ſe défendroient ſi long temps, qu'il faudroit un ſiécle pour les reduire. Qu'il n'y en avoit pas une qui ne fût aſſez riche, pour acheter tout ce qui ſervoit à tenir long-temps; & que l'argent manqueroit plûtôt à leurs Ennemis qu'à elles. Que leur principal commerce eſtoit avec les Anglois; & que par conſequent ceux-cy avoient autant d'averſion de rompre avec elles, qu'ils témoignoient de joye lors qu'on leur propoſoit de rompre avec les François. Que ſi neanmois la France vouloit donner à l'Angleterre, Boulogne, Arras, ou quelque autre Place proche Calais, l'Angleterre ſe déclareroit contre les Pays-bas; & four-

nîroit un nombre considerable d'Archers à Loüis, pourvu que sa Majesté fît venir à Londres les deniers necessaires pour les lever, & pour les entretenir.

Loüis qui n'estoit pas moins menager de ses conquêtes que de son patrimoine, ne put se resoudre de donner aux Anglois aucune des Places qu'il venoit de prendre sur Marie de Bourgogne : & les Anglois jugerent par-là, qu'il n'avoit pas tant de desir qu'il en témoignoit de les établir dans la Flandre & dans le Brabant. Ils refuserent absolument d'entrer dans aucune liaison avec les François pour les Pays-bas ; & ils le refuserent d'une maniere, qui sembloit menacer Loüis, que s'il * s'obstinoit à vouloir dépoüiller l'heritiere de Bourgogne, ils armeroient pour la défendre. Loüis craignoit à la verité de leur donner pretexte de passer la mer : mais il apprehendoit encore plus de retomber dans les inconveniens où il s'estoit vu, lorsque la Maison de Bourgogne étoit trop puissante. L'expedient qu'il trouva pour éviter ces deux extremitez fut de ne rien rendre de ce qu'il avoit pris

* Dans les negociations de Frãce & d'Angleterre.

ſur les Flamans, & de ne rien prendre de nouveau ſur eux.

Il ſuppoſa que Maximilien d'Autriche voyant que les François s'eſtoient contentez de recouvrer les Fiefs maſculins que la Maiſon de Bourgogne avoit tenus d'eux, chercheroit la paix afin de joüir en repos des autres Provinces que Marie de Bourgogne ſa femme luy avoit apportées. Qu'il laiſſeroit volontiers à la France le peu de Places dont elle s'étoit emparée dans les Fiefs feminins de cette Princeſſe; parce qu'il y avoit quelque ſorte de juſtice à dédommager Louïs Onze petit fils de Charles Six des Places importantes ſituées au centre de la Flandre, que le meſme Charles avoit trop legerement cedées à Philippe le Hardy Tris-ayeul de Marie de Bourgogne. Qu'enfin les Anglois ne penſeroient plus à paſſer la mer lorſque Maximilien ſeroit content, & qu'ainſi il n'y auroit plus perſonne qui favoriſaſt leur deſcente en France. Mais la plus claire connoiſſance des fautes que l'on a commiſes, ne ſuffit pas pour en éviter de ſemblables; lors que Dieu par des raiſons incõcevables à tout autre qu'à luy, ne veut point en-

core achever de déſſiller les yeux des Prince qu'il avoit aveuglez.

Louïs Onze étoit autant fâché qu'il pouvoit l'être, d'avoir manqué de réünir les Pays-bas à ſa Monarchie. Il étoit convaincu que la France n'auroit pas moins à ſouffrir de Maximilien aprés qu'il auroit herité de ſon Pere & de ſon Oncle, qu'elle avoit ſouffert des quatre derniers Ducs de Bourgogne. Il étoit perſuadé que la Maiſon d'Autriche n'étoit déja que trop puiſſante : & qu'il ne faloit pas que celle de France la laiſsât croître davantage, ſi elle ne vouloit l'avoir pour rivale. Cependant il agit contre toutes ſes lumieres : & s'il ne contribua plus qu'aucun autre à élever la Maiſon d'Autriche au dégré où elle eſt, il n'empêcha pas comme il le pouvoit aiſément qu'elle ne prît dés lors ſes meſures pour y monter un jour, & il fruſtra la Maiſon de France de la plûpart des Royaumes d'Eſpagne qui luy étoient offerts. Il aima mieux les laiſſer ravir par une Uſurpatrice de qui la fille les porta depuis au fils de Maximilien, que de les menager pour le ſien ; & le malheur de la France voulut que le Dauphin aprés avoir

manqué d'épouſer l'heritiere des Pays bas, manquaſt encore d'épouſer l'heritiere de Caſtille.

Il n'étoit ſorti qu'une fille du mariage du Roy de Caſtille Henry Quatre avec l'Infante de Portugal. Mais cette fille étoit ſi belle, qu'il n'y avoit point dans l'Europe de Prince qui ne dût s'eſtimer heureux de la poſſeder, quand elle n'auroit point été heritiere de la plus puiſſante Monarchie d'Eſpagne. Il ne ſembloit pas qu'une ſi riche ſucceſſion luy pût être conteſtée, parce que la loy fondamentale du Royaume appelloit les femelles à la Couronne lors qu'elles en étoient plus proches, à l'excluſiõ des mâles plus éloignez qu'elles. Cependant une autre fille par un exemple auſſi ſcãdaleux que nouveau, entreprit d'uſurper la Caſtille, & * l'executa.

* Dans la chronique de Dom Diego Henriquez.

Le Roy de Caſtille avoit une ſœur appellée Iſabelle, âgée de trente-deux ans paſſez ſans avoir eſté mariée. Sa beauté qui n'avoit eſté que mediocre, & commençoit à ſe paſſer, étoit tellement obſcurcie par l'éclat de la Reyne de Caſtille ſa belle-ſœur, & de l'Infante Jeanne ſa niece, qu'elle n'oſoit

n'oſoit preſque paroître à la Cour. On ne l'y voyoit qu'aux jours des ceremonies extraordinaires, & dans les autres conjonctures où elle jugeoit abſolument neceſſaire de tenir ſon rang. Elle demeuroit le reſte du temps à Segovie, où elle avoit appris en un an la Langue Latine; & fort promptement les autres ſciences, autant qu'elle avoit pu s'en faire inſtruire ſans choquer la bienſeance de ſon ſexe. Elle étoit tourmentée de l'ambition la plus fine qui fut jamais; puiſqu'elle aſpiroit à devenir par quelque voye que ce fût Reine de Caſtille, dans la ſeule vuë, comme elle diſoit, de corriger tous les abus tant de Religion que d'Etat qui s'y étoient gliſſez, & de chaſſer d'Eſpagne les Mores. Elle étoit perſuadée que Dieu la deſtinoit à ces deux grands projets; & que comme il ne les vouloit executer que par elle, il ne lui étoit pas défendu d'uſurper ce Royaume, qui la pouvoit mettre en état de ſuivre ſa prétendu vocation. Mais il y avoit ſi peu de rapport entre les penſées de l'Infante Iſabelle & les affaires de Caſtille, qu'il n'y avoit aucune apparence qu'elle arrivât

vêché de Tolede. Comme ils ne pouſſoient pas leur fortune par les mêmes voyes, ils ne s'entredonnoient point de jalouſie; & il y a de l'apparence qu'ils auroient vécu long-temps avec toute la bonne intelligence poſſible dans de ſi delicates conjonctures, s'il ne fût venu à la traverſe un troiſiéme Favory qui les ſupplanta.

Bertrand de la Cueva Seigneur le mieux fait, & le Courtiſan le plus adroit que l'Eſpagne eût jamais porté, s'étoit introduit à la Cour preſque au ſortir de l'enfance. On l'y avoit connu en peu de temps, à cauſe des avantages que donne la bonne mine quand elle eſt ſoûtenuë par un rare merite, & il étoit devenu Page de Lance du Roi. Il avoit fait montre d'une force & d'une valeur prodigieuſe à la mode de ſon temps, en ſoûtenant ſeul auprés de Madrid un pas à l'honneur de ſa Dame, contre tous les Chevaliers qui voudroient ſoûtenir que leurs maîtreſſes la ſurpaſſoient, ou l'égaloient en beauté, & il en étoit ſorti vainqueur. Il excelloit principalement en la vertu dont la pratique eſt la plus difficile à la Cour, puiſqu'il avoit trouvé le

ſecret d'être complaiſant ſans baſſeſſe, & il avoit par-là gagné le cœur de toutes les perſonnes qui n'avoient pas d'intérêt de lui être ennemies.

Le Roi de Caſtille ne l'avoit d'abord élevé que par pure inclination: mais voyant depuis que preſque tout le monde approuvoit les biens qu'il faiſoit à ce Seigneur, il lui donna le Comté de Ledeſma, & obligea le Marquis de Santillana de l'illuſtre Maiſon de Mendoſe à lui accorder ſa fille en mariage. Il nomma Alfonſe de la Cueva ſon frere à l'Evêché de Palence, & il ne ſe gouverna plus que par ſes conſeils. Pacheco & Fonſeque n'avoient rien oublié de ce qui ſervoit à traverſer la Cueva dans le comencement & dans le progrez de ſa fortune: mais ils y avoient inutilement travaillé; ſoit qu'ils lui fuſſent beaucoup inferieurs, pour les qualitez du corps & de l'eſprit, ou que le Roi de Caſtille ſe fut obſtiné à garder la Cueva parce qu'on vouloit le lui ôter; & la maniere d'agir de ce Prince conſtant en cette ſeule choſe donnant lieu de penſer que la Cueva ſe-

roit Favory tant que Henry Quatre regneroit en Castille, inspira à Pacheco & à Fonseque l'execrable dessein de détrôner leur Maître; afin que s'ils n'avoient plus l'avantage d'être Favoris, ils n'eussent plus aussi le dépit * de voir en leur place celui qui les en avoit chassez.

* Dans la relation de ce complot.

Ils formerent un puissant parti dans l'Etat; Les deux tiers de la Noblesse de Castille y entrerent: Les Gouverneurs des Provinces & des meilleures Places furent corrompus; & l'on n'eut plus besoin que d'un pretexte plausible pour obliger les peuples à passer sans murmure sous un autre Maître.

Alfonse frere puisné du Roi de Castille & de l'Infante Isabelle n'avoit que quinze ans: mais il n'étoit pas sans ambition dans un âge si tendre, & il possedoit d'ailleurs toutes les bonnes & les mauvaises qualitez necessaires à un Chef de faction. Les moins credules en furent convaincus dés le commencement de sa conduite: car encore qu'il desirât plus de commander les Rebelles que les Rebelles ne desiroient qu'il les commandât, il vou-

à leur devoir, ils pouvoient y revenir par principe de conscience ; & pour décrediter entierement le Roi de Castille dans l'esprit de ses Sujets, il faloit leur persuader non seulement qu'il n'y avoit pas d'injustice à lui faire la guerre, mais encore qu'il y en avoit à ne la lui pas faire, & ce fut là le degré par où l'Infante Isabelle s'éleva sur le Trône. Elle publia par un manifeste que le Roi son frere étoit né impuissant ; & que l'Infante Jeanne qui passoit pour sa fille, ne l'étoit pas en effet. Qu'elle étoit sortie de l'infame commerce de la Reine de Castille avec Bertrand de la Cueva, & que la chose s'étoit passée du consentement du Roi de Castille ; qui pour exclure de la Couronne son frere & sa sœur, avoit prostitué sa propre femme à son Favory.

Ce manifeste n'eut pas d'abord tout le succez qu'en attendoit l'Infante Isabelle : car outre que le Roi & la Reine le contredirent solemnellement par la voye des sermens les plus execrables qui étoient alors en usage, l'Infante Jeanne n'étant encore qu'à l'âge de deux mois avoit été reconnuë pour heritiere pré-

ſomptive de leurs Royaumes par les Etats de Caſtille aſſemblez extraordinairement ſur ce ſujet; & le Clergé, la Nobleſſe, & les Peuples, lui avoient prêté ſerment en cette qualité. Ceux des Rebelles qui ſe piquoient de tenir parole voyant que l'on prétendoit qu'ils agiſſent contre l'hommage qu'ils avoient fait, ſe reünirent avec leur Roi; & le nombre en fut ſi grand, que l'Infante Iſabelle craignant de ſuccomber, eut recours à la Reine d'Arragon ſa bonne amie. Cette Reine étoit ſœur du Connétable de Caſtille, & le Roi d'Arragon l'avoit épouſée en ſecondes nôces pour ſa beauté. Elle s'étoit emparée de l'eſprit de ce Prince, juſqu'à lui mettre les armes à la main contre le ſeul fils * qui lui étoit reſté de ſes premieres nôces. Elle avoit entretenu cette guerre domeſtique durant l'enfance du Prince Ferdinand ſon fils; & enſuite elle avoit fait empoiſonner le fils du premier lit de ſon mari, afin que Ferdinand regnât. L'Infante Iſabelle avoit deux fois l'âge de ce Prince; & neanmoins elle offrit à ſa mere de l'épouſer, pourvu que les Arragonnois ſe déclaraſſent pour elle.

* Dans la Vie de Charles de Viane.

La Reine d'Arragon qui avoit commis les plus grands crimes pour acquerir à son fils le petit Royaume d'Arragon, ne fit point de scrupule de les continuer pour élever ce fils sur le Trône de Castille, plus grand & plus considerable en toute maniere que celui d'Arragon. Le Prince Ferdinand alla déguisé trouver l'Infante Isabelle; qui l'épousa sans dispense, quoy qu'ils fussent proches parens. Elle n'en tira pas d'abord tout le secours qu'elle esperoit, parce que le Roi d'Arragon fit scrupule d'intervenir dans les troubles de Castille, & son refus fut peut-être la cause qui contraignit Ferdinand & Isabelle de recourir à d'autres voyes. Ils gagnerent André de Cambrera grand Maître de l'Ordre de Callatrava, qui moyenna une entrevuë du Roi de Castille avec eux dans la Ville de Segovie. La conversation parut honnête, & même affectueuse de part & d'autre: mais au sortir du festin qui la suivit, le Roi fut attaqué d'un flux de sang, & de frequens vomissemens dont il mourut à quelques mois de-là. Il confirma pourtant au Prieur

donné beaucoup de marques de prudence, & de valeur. Cependant il n'avoit remporté aucun avantage sur eux, & il avoit esté contraint de s'en retourner comme il étoit venu. Il sembla par son entrée dans la Castille qu'il y reüssiroit mieux; parce qu'il défit d'abord les Rebelles en un combat aux environs de Zamora, & qu'il prit sur eux les Villes de Toro & de Burgos. Mais le Roi d'Arragon étant mort dans cette conjoncture, Ferdinand & Isabelle firent passer tant de Troupes de ce Royaume dans celuy de Castille, que le Roy de Portugal previt qu'il lui seroit bien difficile de maintenir long-temps sa niece, sans appeller en Espagne les Etrangers. Les François y étoient déja entrez par l'acquisition des Comtez de Roussillon & de Cerdagne; & le Roi de Portugal persuadé qu'ils cherchoient à se vanger de la perfidie des Arragonois qui avoien essayé de leur ôter ces deux Comtez apres les leur avoir vendus, sollicita le Roy Loüis Onze d'assister l'Infante Jeanne.

Loüis qui ne vouloit pas rompre

directement avec les Arragonnois, parce qu'il avoit en teſte un autre Ennemy, & qui neanmoins vouloit profiter de l'occaſion de leur faire ſentir que l'on n'offenſoit pas impunément un Roi de France, permit à Amanieu d'Albret de lever ſous les Enſeignes de l'Infante Jeanne des Troupes qui firent une grande diverſion dans la Province de Guypuſcoa; & qui y auroient infailliblement attiré la moitié des forces de Ferdinand & d'Iſabelle, ſi le Roi de Portugal leur en eût donné le loiſir. Mais ce Prince fut défait en bataille rangée aupres de Toro; & d'Albret ne ſe ſentant pas aſſez fort pour attendre de pied ferme les Vainqueurs qui venoient fondre ſur luy, ſe retira promptement dans la Guienne. Le Roi de Portugal qui s'étoit à peine ſauvé de la bataille, travailla inutilement à rétablir ſon armée. Les Portuguais lui refuſerent également des ſoldats & de l'argent; & ceux des Caſtillans qui lui demeurerent fideles, furent d'avis qu'il allât en France obliger à quelque condition que ce fût Loüis Onze à ſe déclarer ouvertement pour

l'Infante Jeanne contre Ferdinand & Isabelle.

Le Roy de Portugal suivit leur conseil ; & l'accueil qu'il reçut de Loüis lui donna d'abord lieu de bien esperer de sa negociation.* Il offrit de joindre à la Monarchie Françoise la Couronne de Castille, & les six autres qui y étoient annexées, pourvû que sa Majesté Tres-Chrêtienne consentî que le Dauphin quand il seroit en âge épousât l'Infante Jeanne. Il ajoûta que les François n'auroient qu'à paroître sur la frontiere de Biscaye avec des forces capables d'arrêter les suites de la victoire de Toro ; & qu'avant qu'ils missent le pied dans la Castille, on leur confieroit l'Infante pour être conduite à la Cour de France, & élevée aupres du Dauphin. Que les Castillans demeurez fideles, prêteroient un nouveau serment à cette Princesse & à son futur Epoux ; & que les Places occupées par Ferdinand & Isabelle, en feroient autant à mesure qu'on les recouvreroit.

*Dans le détail de sa negociation.

Loüis ne jugea pas qu'il fût à propos de refuser directement une pro-

ſervit de la poſte que l'on venoit d'établir en France pour aller plus vîte negocier avec le Duc de Bourgogne. Il le trouva tellement embaraſſé au ſecond ſiége de Nancy, à cauſe que le Duc de Lorraine marchoit avec une puiſſante armée pour ſecourir cette Place, que l'occaſion ne pouvoit être plus contraite au deſſein de ce Roy. Il ne laiſſa pas neanmoins de parler d'affaire à ce Duc: mais il ſe déſabuſa dés la premiere conference qu'ils eurent enſemble; car encore qu'il eût été reçu dans le camp des Bourguignons avec tout l'honneur dû aux Têtes couronnées; & avec toutes les careſſes accoûtumées entre les Couſins germains, le Duc de Bourgogne étant fils d'une ſœur du Pere du Roi de Portugal, la ſuite ne répondit pas au commencement.

Le Duc de Bourgogne parut tout autre dans le Cabinet, qu'il ne s'étoit montré en public, & ne voulut rien relâcher de ſes prétentions imaginaires. Il déclara qu'il ne s'accommoderoit jamais avec la France, à moins qu'elle ne renonçât à la Souveraineté de tout

ce qu'il tenoit d'elle, & le Roy de Portugal lui repreſenta en vain que ſa demande étoit exorbitante. Que le Roy Loüis Onze ne pouvoit quand il le voudroit, faire ce que le Duc de Bourgogne ſouhaitoit de lui, & que l'état des affaires des Bourguignons exigeoit en toute maniere leur reconciliation entiere, & ſincere avec la France.* Car s'ils remportoient la victoire dans le combat que le Duc de Lorraine leur vouloit donner, rien ne les empêcheroit de la pourſuivre auſſi loin qu'ils le jugeroient à propos contre les Suiſſes & contre les Alemans alliez des Lorrains, & ſi les Bourguignons étoient battus, ils rétabliroient en peu de jours une armée plus puiſſante que n'avoient été les trois qui leur auroient été défaites, pourvû que Loüis Onze ne s'opposât ny directement ny indirectement à leurs levées.

*Dans la negociatiõ d'Alphonſe Cinquiéme.

On n'a pas encore décidé s'il eſt plus nuiſible qu'avantageux, de s'imaginer à la guerre que l'on ne ſçauroit être battu, quoy que l'exemple du Duc de Bourgogne ſoit un grand préjugé pour la premiere de ces deux opinions. Ce

Prince

Prince prévenu de la pensée qu'il triompheroit de ses Ennemis, donna si peu de satisfaction au Roy de Portugal, que ce Roi ne demeura que deux jours au camp devant Nancy. Il en partit mécontent, & il apprit quatre jours apres que le Duc de Bourgogne avoit perdu la bataille & la vie. Il s'en consola par l'esperance que la difficulté que Loüis luy avoit faite étant levée, ce Prince ne differeroit plus de conclure le mariage du Dauphin avec l'Infante Jeanne. Il retourna gay à la Cour de France; & il pressa Loüis de donner en même temps un puissant secours, & un Roi à la Castille. Il proposa de conduire l'armée Françoise avec tant de précaution, qu'elle ne trouveroit aucun obstacle sur sa route. Il promit de la mener sans combattre jusques dans le centre du Pays : De la mettre en possession des Places par où elle passeroit : De la renforcer à son arrivée d'un grand corps de Cavalerie Castillane, & d'en obliger les Officiers & les soldats d'obeïr à celui qui la commanderoit.

Loüis Onze par des motifs qui ne

le parti de Jeanne de dépêcher en France divers Courriers pour avertir le Roi de Portugal que s'il ne revenoit incontinent en Castille, tout y seroit perdu pour sa niece. Le Roi de Portugal amusé comme l'on vient de dire par les promesses de Loüis, promettoit tous les jours de partir de la Cour de France, & ne partoit point. Cependant une nouvelle victoire que Ferdinand & Isabelle remporterent dans l'Andalousie, leur ouvrit toutes les portes des Villes de la Castille qui leur étoient fermées; & l'Infante Jeanne se refugia en Portugal, où elle mourut sans avoir été mariée. Le Roy son oncle désesperé de l'avoir renduë malheureuse par un excez de credulité, voulut en faire penitence. Il sortit de la Cour de France travesti, à dessein d'aller en pelerinage à Jerusalem; & de se confiner ensuite dans une affreuse solitude, où il acheveroit sa vie. Mais on courut apres lui de la part de Loüis: On le trouva: On l'embarqua; & on le ramena en Portugal, où Jean Second son fils étoit monté sur le Trône conformement à l'ordre qu'il lui en

avoit envoyé. Le Fils témoigna plus d'amitié que d'ambition. Il rendit genereuſement à ſon Pere une Couronne qu'il pouvoit retenir ; & ce fut en cette ſeule occaſion qu'Alfonſe Cinq éprouva que les Princes les plus infortunez ont ſujet de ſe conſoler, lors que Dieu leur a donné des enfans qui compatiſſent autant qu'il faut à leur malheur.

Fin du hutiéme Livre.

A01 1473112